



VILLE D'AUBANGE

JUIN 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 1

Analyse des caractéristiques socio-économiques

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél : 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Table des matières

Table des matières	2
Table des illustrations.....	7
Bibliographie	13
Méthodologie.....	15
Présentation de l’auteur de projet.....	16
Présentations succinctes	17
Description des caractéristiques socio-économiques	30
1 Carte d’identité.....	30
2 Partenaires et plans communaux.....	47
2.1 Partenaires sur le plan économique.....	47
2.2 Partenaires sur le plan touristique	48
2.3 Partenaire sur le plan environnemental : Contrat de rivière Semois-Chiers	50
2.4 Partenaire agissant sur plusieurs domaines : Le parc naturel de Gaume	50
2.5 Plan de Cohésion Sociale	51
2.6 Plan d’Action pour l’Énergie Durable et le Climat	52
2.7 Plan Communal de Mobilité	53
2.8 Programme Stratégique Transversal.....	55
2.9 Rénovation urbaine	61
3 Dynamique transcommunale	63
4 Aperçu historique.....	68
5 Aperçu géographique	71
5.1 Situation géographique	71
5.1.1 Zones d’influence	73
5.2 Niveau d’influence de la commune.....	77
5.3 Occupation du sol.....	78
6 L’environnement physique, naturel et paysager	80
6.1 Contexte physique.....	80
6.1.1 Géologie.....	80
6.1.2 Sols et sous-sols.....	80
6.1.3 Hydrogéologie	84
6.2 Hydrographie.....	85
6.2.1 Réseau hydrographique	85

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse socio-économique

6.2.2	Aléas d'inondation.....	87
6.2.3	Relief et géomorphologie.....	88
6.3	Contexte naturel.....	91
6.3.1	Natura 2000.....	91
6.3.2	Parc naturel	93
6.3.3	Sites de grand intérêt biologique	93
6.3.4	Espèces invasives.....	95
6.3.5	Arbres et haies remarquables	96
6.4	Contexte paysager.....	99
6.4.1	Description paysagère	99
6.4.2	Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable.....	100
6.5	Éléments de synthèse.....	101
7	L'environnement bâti.....	102
7.1	Caractéristiques urbanistiques architecturales.....	102
7.2	Patrimoine	106
7.2.1	Monuments et sites classés.....	106
7.2.2	Autres éléments patrimoniaux.....	107
7.3	Description cartographique des villages	108
7.4	Éléments de synthèse.....	117
8	La population.....	118
8.1	Nombre d'habitants et son évolution	118
8.1.1	Au niveau communal.....	118
8.1.2	Au niveau des localités	119
8.1.3	Au niveau de la micro-région	121
8.2	Mouvements de la population	121
8.3	Structure d'âges.....	123
8.3.1	A l'échelle communale	123
8.3.2	A l'échelle villageoise.....	125
8.4	Structure des ménages.....	126
8.4.1	A l'échelle communale	126
8.4.2	A l'échelle villageoise.....	128
8.5	Structure socio-économique de la population.....	129
8.5.1	Structure socio-économique	129
8.5.2	Taux de chômage, d'activité et d'emploi	129
8.5.2.1	Taux d'activité et d'emploi	129

8.5.2.2	Taux de demande d'emploi.....	130
8.5.2.3	Taux de chômage.....	132
8.5.3	Niveau de vie.....	133
8.6	Éléments de synthèse.....	135
9	Commune frontalière : l'impact sur la démographie d'Aubange.....	137
9.1	Densité de population.....	137
9.2	Population étrangère.....	139
9.2.1	A l'échelle communale.....	139
9.2.2	A l'échelle villageoise.....	141
9.3	Structure d'âges.....	142
9.4	Structure socio-économique.....	143
9.5	Éléments de synthèse.....	144
10	Le logement.....	145
10.1	Le parc immobilier.....	145
10.2	Le marché immobilier.....	146
10.2.1	Les transactions immobilières de maisons ordinaires.....	146
10.2.2	Les transactions immobilières de terrains à bâtir.....	151
10.3	Permis d'urbanisme.....	152
10.4	Secondes résidences.....	153
10.5	Logements publics.....	154
10.6	Éléments de synthèse.....	156
11	L'économie et l'emploi.....	157
11.1	Les entreprises.....	157
11.1.1	Répartition des entreprises par secteurs d'activité.....	157
11.1.2	Faillite des entreprises.....	160
11.2	Les emplois salariés.....	161
11.3	Les emplois indépendants.....	163
11.4	Commune frontalière : l'impact sur l'économie et l'emploi.....	164
11.4.1	Secteurs d'activités des entreprises des communes transfrontalières.....	164
11.4.2	Emploi frontalier.....	165
11.5	Les parcs d'activités économiques.....	168
11.6	Éléments de synthèse.....	169
12	Le tourisme.....	170
12.1	Les structures d'hébergement.....	170
12.2	La restauration et cafés.....	170

12.3	Les activités et points d'intérêt	170
12.4	Trois syndicats d'initiatives dynamiques.....	171
12.5	Éléments de synthèse.....	173
13	L'agriculture.....	174
13.1	Surface agricole utilisée.....	174
13.2	Exploitations agricoles.....	176
13.3	Main d'œuvre agricole	177
13.4	Productions agricoles	178
13.5	Filière courte et produits locaux	178
13.6	Comice Agricole d'Arlon	179
13.7	Éléments de synthèse.....	179
14	La forêt	180
15	La mobilité	181
15.1	Déplacements automobiles.....	181
15.1.1	Réseau routier	181
15.1.2	Stationnement.....	182
15.1.3	Sécurité routière.....	183
15.2	Déplacements en commun.....	184
15.2.1	Réseau SNCB.....	184
15.2.2	Réseau TEC	185
15.3	Déplacements lents	188
15.4	Enjeux en termes de mobilité.....	191
15.5	Éléments de synthèse.....	192
16	L'aménagement du territoire	193
16.1	Structure consultative	193
16.2	Schéma de Développement du Territoire	193
16.3	Plan de secteur	196
16.3.1	Généralités	196
16.3.2	Affectations	205
16.3.3	Potentiel foncier	209
16.3.3.1	Aix-sur-Cloie	220
16.3.3.2	Athus	223
16.3.3.3	Aubange	227
16.3.3.4	Rachecourt	229
16.3.3.5	Halanzy	232

16.3.3.6	Battincourt	234
16.3.3.7	Guerlange	236
16.4	Schéma de Développement Communal	237
16.5	Schémas d'orientation locaux (SOL).....	237
16.6	Sites à réaménager	237
16.7	Périmètres de reconnaissance économique	238
16.8	Guide communal d'urbanisme	238
16.9	Guide régional d'urbanisme	238
16.10	Éléments de synthèse.....	239
17	Les équipements	240
17.1	Réseau d'égouttage.....	240
17.2	Distribution d'eau.....	241
17.3	Distribution d'électricité et de télédistribution	242
17.4	Distribution de gaz.....	242
17.5	Télécommunications	243
17.6	La gestion des déchets	243
17.7	La gestion énergétique	246
17.7.1	Dynamique énergétique.....	246
17.7.2	Consommation énergétique des bâtiments communaux.....	246
17.8	Éléments de synthèse.....	247
18	Les services	248
18.1	Le commerce	248
18.2	L'enseignement et l'éducation	250
18.3	Les services sociaux	252
18.4	Les services aux aînés	252
18.5	Les services aux enfants et aux jeunes.....	253
18.6	Les autres services publics.....	255
18.7	La santé.....	256
18.7.1	L'offre en soins de santé.....	256
18.7.2	Profil local de santé	258
18.7.3	Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux	258
18.8	Éléments de synthèse.....	262
19	La culture, le sport et les loisirs	263
19.1	Les infrastructures.....	263
19.2	Les associations et les activités	264

19.2.1	Les associations	264
19.2.2	Les activités	265
19.3	Les conseils consultatifs	266
19.4	Éléments de synthèse.....	266
20	Données complémentaires	268
20.1	Ressources financières de la commune	268
20.2	Ressources humaines de la commune	273
20.2.1	Le Collège communal - Attributions	273
20.2.2	Le Conseil communal : composition.....	274
20.2.3	L'administration communale	275
	Synthèse AFOM des chapitres étudiés	276

Table des illustrations

Les figures :

Figure 1 : Village de Guerlange	18
Figure 2 : Château-ferme de Noedelange (Guerlange).....	19
Figure 3 : Domaine de Clémarais (Aubange).....	20
Figure 4: Carte synthétique d'Aix-sur-Cloie.....	32
Figure 5 : Fiche-village d'Aix-sur-Cloie	33
Figure 6 : Carte synthétique d'Athus	34
Figure 7 : Fiche-village d'Athus	35
Figure 8 : Carte synthétique d'Aubange	36
Figure 9 : Fiche-village d'Aubange	37
Figure 10 : Carte synthétique du Zoning d'Aubange.....	38
Figure 11 : Carte synthétique de Rachecourt	39
Figure 12 : Fiche-village de Rachecourt	40
Figure 13 : Carte synthétique d'Halanzy	41
Figure 14 : Fiche-village d'Halanzy	42
Figure 15 : Carte synthétique de Battincourt.....	43
Figure 16 : Fiche-village de Battincourt.....	44
Figure 17: Carte synthétique de Guerlange	45
Figure 18 : Fiche-village de Guerlange	46
Figure 19 : Le château de Clémarais - Le Grand Aubange	69
Figure 20 : Contexte géographique	71
Figure 21 : Anciennes communes	72
Figure 22 : Aire d'influence principale - 2011 - CPDT	73
Figure 23 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 en tenant compte des flux transrégionaux et transfrontaliers vers le Grand-Duché - 2011 - CPDT.....	74
Figure 24 : Zones d'influence des centres scolaires de niveau secondaire - 1997 - CPDT	75
Figure 25 : Zones d'influences des centres hospitaliers locaux - CPDT	76
Figure 26 : Classe sur base de l'indice global synthétique - 2011 - CPDT.....	77
Figure 27 : Occupation du sol	79
Figure 28 : Description pédologique	82

Figure 29 : Sols hydromorphes	83
Figure 30 : Captages et zones de prévention	84
Figure 31 : Sous-bassins hydrographiques	86
Figure 32 : Zone inondable	88
Figure 33 : Modèle numérique de terrain	90
Figure 34 : Natura 2000.....	91
Figure 35: Périmètre du Parc naturel de Gaume.....	93
Figure 36 : Conservation de la Nature.....	94
Figure 37 : Inventaire cartographique des plantes invasives - Contrat de Rivière Semois Chiers - 2017-2019.....	95
Figure 38 : Ensembles paysagers - 2014 - CPDT.....	99
Figure 39 : Evaluation paysagère	100
Figure 40 : Ancien cimetière de Guerlange.....	102
Figure 41 : Ferme-château de Noedelange.....	102
Figure 42 : Vue sur l'église et l'aire de jeux de Rachecourt.....	102
Figure 43 : Place centrale de Rachecourt	102
Figure 45 : Aire de jeux de Battincourt	103
Figure 44 : Lavoir de Battincourt	103
Figure 46 : Gare d'Halanzuy.....	103
Figure 47 : Ancien hôtel de ville de Halanzuy	103
Figure 48 : Place et église d'Aix-sur-Cloie.....	105
Figure 49 : Calvaire classé à Aix-sur-Cloie, situé rue Claie	105
Figure 50 : Domaine de Clémarais.....	105
Figure 51 : Place de l'Abbé Michel Gigi	105
Figure 52 : Église Saint-Étienne à Athus	106
Figure 53 : Grand'Rue d'Athus	106
Figure 54 : Structure du bâti d'Aix-sur-Cloie	109
Figure 55 : Structure du bâti d'Athus.....	110
Figure 56 : Structure du bâti d'Aubange.....	111
Figure 57 : Structure du bâti du Zoning d'Aubange	112
Figure 58 : Structure du bâti de Rachecourt.....	113
Figure 59 : Structure du bâti d'Halanzuy	114
Figure 60 : Structure du bâti de Halanzuy.....	115
Figure 61 : Structure du bâti de Guerlange	116
Figure 62 : Densité de population des communes transfrontalières - 2016.....	137
Figure 63 : Prix médians des maisons au sein de l'arrondissement d'Arlon - 2020 - notaire.be.....	150
Figure 64 : Prix médians des maisons par arrondissement de la Province de Luxembourg - 2020 - notaire.be	150
Figure 65 : Nombre de frontaliers résidant en Province de Luxembourg et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg - 2016 - REAL.....	165
Figure 66 : Carte des flux frontaliers en Grande Région - Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi	166
Figure 67 : Déplacements générés par la commune d'Aubange vers le Luxembourg - 2017 - LuxMobil	167
Figure 68 : Parcs d'activités économiques sur la commune d'Aubange	168
Figure 69 : Localisation des forêts communales - Administration communale	180
Figure 70 : Réseau routier	182
Figure 71 : Réseau de transports en commun.....	187
Figure 72 : Franchissement de la N88 - Actualisation du PCM d'Aubange - 2021.....	189

Figure 73 : Projets déplacements doux - Actualisation du PCM d'Aubange - 2021	189
Figure 74 : Structure multipolaire de la Wallonie - SDT - 2019 (non entré en vigueur)	194
Figure 75 : Le maillage du développement économique de la Wallonie - SDT - 2019 (non entré en vigueur)	195
Figure 76 : Plan de secteur	197
Figure 77 : Plan de secteur - Aix-sur-Cloie.....	198
Figure 78 : Plan de secteur - Aubange.....	199
Figure 79 : Plan de secteur - Battincourt.....	200
Figure 80 : Plan de secteur - Guerlange	201
Figure 81 : Plan de secteur - Halanzy.....	202
Figure 82 : Plan de secteur - Athus	203
Figure 83 : Plan de secteur - Rachecourt.....	204
Figure 84 : Disponibilité foncière d'Aix-sur-Cloie.....	219
Figure 85 : Disponibilité foncière d'Athus Nord	221
Figure 86 : Disponibilité foncière d'Athus Sud	222
Figure 87 : Disponibilité foncière d'Aubange Nord	224
Figure 88 : Disponibilité foncière d'Aubange Sud	225
Figure 89 : Disponibilité foncière du Zoning d'Aubange	226
Figure 90 : Disponibilité foncière de Rachecourt.....	228
Figure 91 : Disponibilité foncière d'Halanzy Nord	230
Figure 92 : Disponibilité foncière d'Halanzy Sud	231
Figure 93 : Disponibilité foncière de Battincourt.....	233
Figure 94 : Disponibilité foncière de Guerlange	235
Figure 95 : Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique.....	241
Figure 96 : Localisation des zones de prévention arrêtées sur le territoire communal.....	241
Figure 97 : Lignes haute-tension	242
Figure 98 : Canalisations de gaz.....	243

Les tableaux :

Tableau 1 : Occupation du sol - 2008 - CPDT	78
Tableau 2 : Inventaire des cours d'eau sur le territoire communal	85
Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables d'Aubange	97
Tableau 4 : Inventaire des haies remarquables.....	98
Tableau 5 : Répartition du patrimoine selon le type d'édifice et la localité.....	108
Tableau 6 : Évolution de la population - 1992-2020 - WALSTAT.....	118
Tableau 7 : Évolution du nombre d'habitants par localité - 2015-2019 - Administration communale	120
Tableau 8 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 1992-2020 - WALSTAT	121
Tableau 9 : Mouvements de la population - 2010-2019 - WALSTAT.....	121
Tableau 10 : Détail des mouvements de la population - 2019 - WALSTAT	122
Tableau 11 : Comparaison des tranches d'âge de la population avec celles de l'arrondissement d'Arlon et de la Région wallonne - 2020 - STATBEL	123
Tableau 12 : Répartition de la population par tranches d'âge pour les sections d'Aubange – 2019 – Administration communale	125
Tableau 13 : Structure des ménages par type - 2020 - STATBEL	126
Tableau 14 : Structure des ménages par village - 2020 - Administration communale.....	128
Tableau 15 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2017 - WALSTAT	134
Tableau 16 : Indicateurs socio-économiques - 2018 – WALSTAT/STATBEL.....	135

Tableau 17: Evolution de la population étrangère au sein de la commune - 1994-2014 - Administration communale	139
Tableau 18 : Évolution du nombre d'étrangers par village - 1994-2014 - Administration communale	141
Tableau 19 : Répartition de la population par tranches d'âge pour les communes transfrontalières ...	142
Tableau 20 : Indicateurs d'emplois pour les communes transfrontalières françaises	143
Tableau 21 : Exemples de prix de vente à Luxembourg-ville - 2020 – Les Frontaliers & Résidents .	148
Tableau 22 : Évolution du nombre de permis délivrés pour la construction et la rénovation de bâtiments résidentiels et d'appartements - 2009-2019 – STATBEL	152
Tableau 23 : Nombre de résidences secondaires par codes postaux - 2010-2020 - Administration communale	154
Tableau 24 : Répartition des sociétés par secteur d'activité - 2018 - INASTI.....	158
Tableau 25 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité - 2018 - ONSS	161
Tableau 26 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activités - 2008-2019 - INASTI....	163
Tableau 27 : Répartition des établissements actifs par secteurs d'activités des communes transfrontalières françaises	164
Tableau 28 : Lignes de bus.....	185
Tableau 29 : Profil d'accessibilité des différents villages (en minutes) sans correspondance	186
Tableau 30 : Illustration d'une liaison Aubange - Luxembourg ville selon plusieurs modes dans le meilleur des cas (sans attente et sans embouteillage).....	187
Tableau 31 : Répartition des affectations par plan de secteur - 2019.....	196
Tableau 32 : Disponibilités foncières en zone d'habitat et en zone d'habitat à caractère rural	212
Tableau 33 : Disponibilités foncières en zone de services publics et d'équipements communautaires	213
Tableau 34 : Disponibilités foncières en zones d'activité économique mixte	213
Tableau 35 : Disponibilités foncières en zones d'activité économique industrielle	214
Tableau 36 : Disponibilités foncières en zone d'aménagement communal concerté à caractère économique	215
Tableau 37 : Disponibilités foncières en zone d'aménagement communal concerté.....	216
Tableau 38 : Périmètres de reconnaissance économique à Aubange	238
Tableau 39 : Statistiques des déchets d'Aubange - 2008-2018 - AIVE.....	244
Tableau 40 : Evolution des consommations d'électricité et de chauffage des bâtiments communaux - 2016-2018 - Administration communale.....	246
Tableau 41 : Nombre et type de commerces - ADL Aubange - 2021	248
Tableau 42 : Evolution et nombre d'élèves par implantation scolaire - 2010-2019 - Administration communale	251
Tableau 43 : Indicateurs de santé - Observatoire de la santé de la Province de Luxembourg	258
Tableau 44 : Détails des indicateurs ISADF - 2018 - Administration communale	260

Les graphiques :

Graphique 1 : Évolution de la population - 1992-2019- WALSTAT.....	118
Graphique 2 : Répartition de la population par localité - 2019 - Administration communale	119
Graphique 3 : Evolution du nombre d'habitants par localité - 2015-2019 - Administration communale	120
Graphique 4 : Mouvements de la population - 2010-2019 - WALSTAT.....	122
Graphique 5 : Pyramide des âges - 2020 - STATBEL	123
Graphique 6 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2019-2034 - WALSTAT	124
Graphique 7 : Structure des ménages par type - 2020 - STATBEL	127
Graphique 8 : Évolution des structures de ménage par type - 2009-2020 – STATBEL	127

Graphique 9 : Structure des ménages par village - 2020 - Administration communale.....	128
Graphique 10 : Taux d'activité, d'emploi et de demande d'emploi - Février 2020 - FOREM.....	130
Graphique 11 : Évolution du taux de demande d'emploi - 2016-2020 - FOREM.....	130
Graphique 12 : Répartition du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - Février 2020 - FOREM.....	131
Graphique 13 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - 2016-2020 - FOREM.....	131
Graphique 14 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de la durée d'inoccupation - 2016-2020 - FOREM.....	132
Graphique 15 : Évolution du taux de chômage - 2010-2018 - WALSTAT.....	133
Graphique 16 : Évolution du revenu moyen par habitant - 2007-2017 - STATBEL.....	133
Graphique 17 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2017 - STATBEL....	134
Graphique 18 : Nombre d'habitants des communes transfrontalières - 2017.....	138
Graphique 19 : Évolution de la population étrangère au sein de la commune - 1994-2014 - Administration communale.....	140
Graphique 20 : Évolution de la population étrangère par nationalités - 1994-2014 - Administration communale.....	140
Graphique 21 : Répartition des logements selon leur type - 2019 - STATBEL.....	145
Graphique 22 : Répartition des logements selon leur année de construction - 2019 - WALSTAT	146
Graphique 23 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de maisons ordinaires - 2010-2017 - STATBEL.....	147
Graphique 24 : Évolution du nombre de transactions immobilières de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL.....	148
Graphique 25 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL.....	149
Graphique 26 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente des terrains à bâtir - 2004-2014 - STATBEL.....	151
Graphique 27 : Évolution du nombre de transactions immobilières de terrains à bâtir - 2004-2014 - STATBEL.....	151
Graphique 28 : Évolution des prix moyens des terrains à bâtir au sein de la micro-région - 2004-2014 - STATBEL.....	152
Graphique 29 : Évolution de la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements autorisés au sein de la micro-région - 2009-2019 - STATBEL.....	153
Graphique 30 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA par type - 2018 - STATBEL.....	157
Graphique 31 : Répartition des entreprises par principaux secteurs d'activité - 2018 - INASTI.....	158
Graphique 32 : Évolution de la répartition des sociétés par principaux secteurs d'activités - 2008-2018 - INASTI.....	159
Graphique 33 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activité - 2008-2018 - INASTI.....	160
Graphique 34 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activité - 2008-2018 - INASTI.....	160
Graphique 35 : Répartition de l'emploi salarié par principaux secteurs d'activités - 2018 - ONSS	162
Graphique 36 : Évolution de la répartition de l'emploi salarié par principaux secteurs d'activité - 2008-2018 - ONSS.....	163
Graphique 37 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2008-2019 - INASTI.....	164
Graphique 38 : Évolution de la surface agricole utilisée - 2000-2018 - CAPRU.....	174
Graphique 39 : Évolution de la surface agricole utilisée au sein de la micro-région - 2009-2019 - CAPRU.....	175
Graphique 40 : Exploitation de la SAU - 2018 - CAPRU.....	175
Graphique 41 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2018 - CAPRU.....	176

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse socio-économique

Graphique 42 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2009-2018 - CAPRU.....	176
Graphique 43 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des chefs d'exploitation - 2010 - CAPRU.....	177
Graphique 44 : Evolution du nombre d'accidents de la route sur le territoire communal - 2000-2018 - STATBEL	184
Graphique 45 : Valorisation des déchets d'Aubange - 2018 - AIVE.....	245
Graphique 46 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux - 2018 - IWEPS	259

Bibliographie

Références bibliographiques :

Décret relatif au développement rural – Parlement wallon – 11 avril 2014

Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural – 12 juin 2014

Code du Développement Territorial – version applicable du 14 novembre 2019

Schéma de Développement du Territoire – projet adopté par le Gouvernement wallon le 12 juillet 2018

Notes de recherche – Hiérarchie urbaine et aires d’influence – Conférence Permanente du Développement Territorial – Numéro 25 – Novembre 2011

Fiche d’utilisation du sol – Conférence Permanente du Développement Territorial – Septembre 2010

Les territoires paysagers de Wallonie – Conférence Permanente du Développement Territorial – 2004

Jean-Paul DONDELINGER, Pôle européen de développement : une agglomération transfrontalière, utopie ou espoir ?, 2011

Histoire et Patrimoine des communes de Belgique – Province de Luxembourg, Racine, 2009

Zone de Police Sud-Luxembourg, Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

TRANSITEC, Actualisation du PCM d’Aubange – Phase 1 : État des lieux et diagnostic, 27 avril 2020

Compagnie des notaires de la Province du Luxembourg, Analyse du marché immobilier – Année 2020 – Province du Luxembourg, 26 février 2021

Informations :

Informations et notes fournies par la ville d’Aubange

Programme Stratégique Transversal de la commune

Statistiques :

STATBEL – <https://statbel.fgov.be/fr>

CYTISE – <http://cytisecommunes.cytise.be/>

WALSTAT – <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php>

FOREM – <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html>

CAPRU – <http://www.capru.be/communes-wallonnes-en-chiffres>

INASTI – <https://www.inasti.be/fr/statistiques-et-legislation>

ONSS - <https://www.rsz.fgov.be/fr>

INSEE - <https://www.insee.fr/>

 **Références Internet :**

Site de l'administration communale : <https://www.aubange.be/>

Portail de la biodiversité en Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>

Site de la DGO4 : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_portfolio/

Site de la Conférence Permanente pour le Développement Territorial : <http://cpdt.wallonie.be>

Geoportail de la Wallonie <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Site de la SNCB : <http://www.belgianrail.be/jp/sncb-horaires/query.exe/fr>

Site du TEC : <http://www.infotec.be>

Site de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon : <http://www.arlon-tourisme.be/>

Site du Parc Naturel de Gaume : <https://parc-naturel-gaume.be/>

Site du Contrat de Rivière « Semois-Chiers » : <http://www.semois-chiers.be/>

Site de l'Ibpt : <https://www.bipt-data.be/fr>

Site de Wikipédia : <https://fr.wikipedia.org/>

Site dédié aux frontaliers et résidents luxembourgeois : <https://www.lesfrontaliers.lu/>

Méthodologie

La partie 1 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a été élaborée dans le respect du décret et de l'arrêté de 2014 régissant le déroulement d'une Opération de Développement Rural (ODR).

La présente analyse se base sur des données provenant de sources officielles (SPF Economie, FOREM, ONSS, INASTI, DGO4, DGO3...). Elle a servi de base à la réflexion lors des réunions citoyennes.

Elle a pour objet d'appréhender globalement et transversalement les caractéristiques socio-économiques de la commune d'Aubange. Bien que se voulant transversale, la description socio-économique est traitée par grandes thématiques faisant chacune l'objet d'un chapitre particulier pour une lecture plus aisée du document.

Chaque chapitre se termine par une synthèse mettant en avant les démarches déjà entreprises par la Commune et les liens avec d'autres plans et programmes.

La fin du document propose un tableau « AFOM » mentionnant les principaux éléments significatifs sous la forme d'une analyse des forces et faiblesses du territoire et de ses composantes. Ce tableau permet de proposer des éléments d'analyse et de dégager des problématiques majeures pour la commune. Ces éléments seront proposés pour discussion lors des réunions faisant appel à la participation de la population.

Enfin, des documents cartographiques, en annexes ou directement incorporés dans le rapport, permettent de visualiser le contexte territorial.

Présentation de l'auteur de projet

Impact est un bureau d'études spécialisé dans les domaines du développement rural, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement.

Nous mettons à disposition une équipe pluridisciplinaire comprenant les formations d'ingénieur agronome, d'architecte, de géographe, d'urbaniste, de paysagiste, de graphiste et de géomètre.

Impact est agréé en Région wallonne pour la réalisation de schémas de développement pluricommunaux et communaux, de schémas d'orientation locaux, de guides d'urbanisme ainsi que pour la réalisation d'études d'incidences sur l'environnement.

Présentation de l'équipe

Chef de projet

- Stéphane MOTTIAUX – Ingénieur agronome / Gérant

Chargée de projet

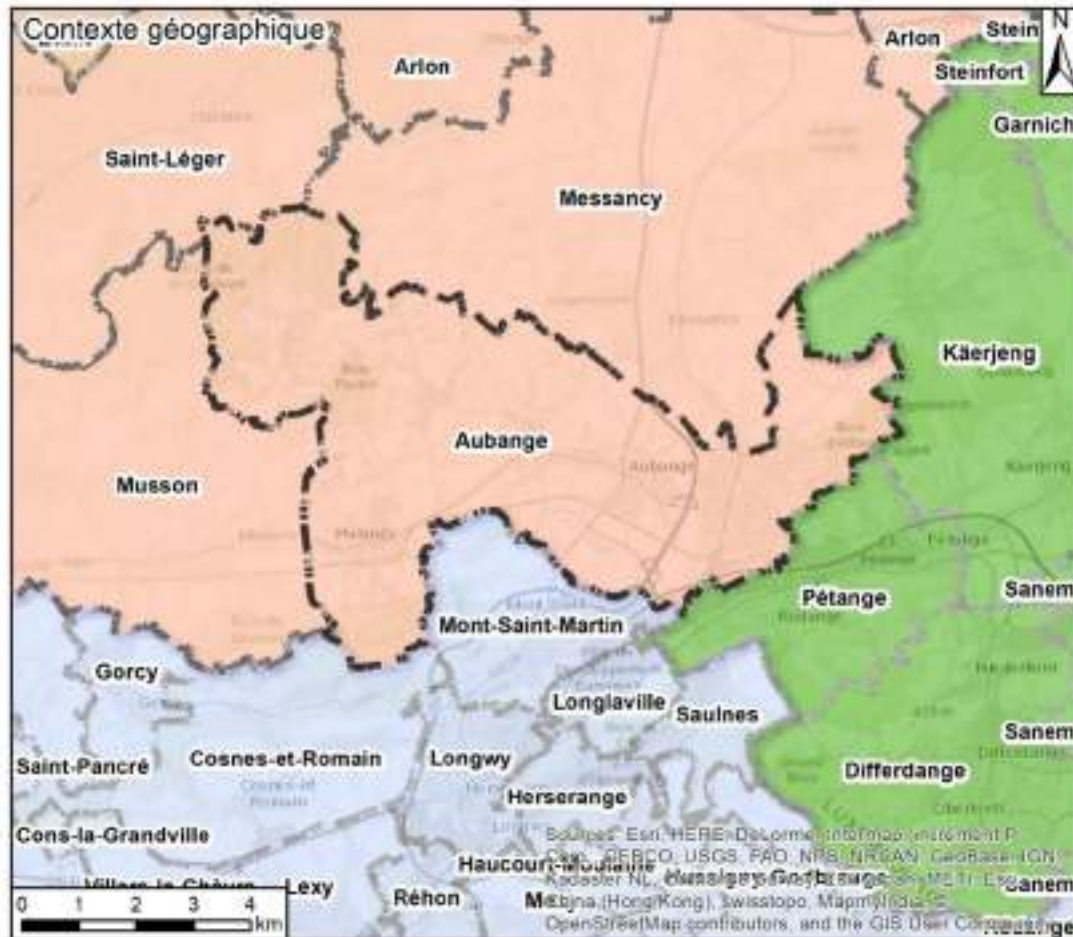
- Loreena THETIOT – Chargée de projets en développement rural et urbain

Collaborateurs internes

- Viviane ARNOULD – Secrétaire de direction et graphiste
- Amaury DE MOL – Dessinateur DAO – Images 3D
- William DEBROUX – Géomètre
- Marie DEFISE – Architecte paysagiste
- Delphine FRESING – Architecte
- Marjorie LEQUEUX – Architecte / Gérante
- Victor LIENARD - Géographe
- Frédéric MARTIN-ETIENNE – Géomètre
- Dominique PAJOT – Géomètre expert / Gérant
- Valentine PINSON – Architecte
- Laurence THIRY – Architecte d'intérieur-dessinatrice
- Yann VANCAYEMBERG – Chargé de projets en aménagement du territoire/urbanisme
- Aurélie WILLEM – Bio-ingénieur (Environnement)

Présentations succinctes

La situation géographique



La commune d'Aubange est située à l'extrême sud de la Province de Luxembourg et fait partie de l'arrondissement administratif d'Arlon. Elle apparaît comme la commune la plus densément peuplée de la Province de Luxembourg.

Elle est composée de 7 villages (Rachecourt, Battincourt, Aix-sur-Cloie, Halanzy, Aubange, Athus et Guerlange).

Située en plein cœur de la région des « Trois Frontières », elle occupe une position transfrontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg à l'est et la France au sud. En effet, elle est bordée par les communes belges de Messancy, Saint-Léger et Musson, les communes françaises Cosnes-et-Romain et

Mont-Saint-Martin, et les communes luxembourgeoises Pétange et Kärjeng.

Le Grand-Duché du Luxembourg exerce une influence importante sur la commune d'Aubange, notamment en termes d'attractivité commerciale ou d'emploi.

Aubange est desservie par des voies et nœuds de communication importants (N81/A28, N88, N830 et les lignes de chemin de fer 165 « Libramont – Athus » et 167 « Rodange – Arlon ») et fait partie du Pôle Européen de Développement (PED), instauré en 1985, afin de reconverter les bassins sidérurgiques frontaliers (Lorraine française, sud de la Province de Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg).

L'environnement physique, naturel et paysager

Contexte physique

Figure 1 : Village de Guerlange



Le territoire communal appartient à la région géologique de la Lorraine. Les cuestas domérienne et bajocienne sont nettement visibles dans le paysage communal. La cuesta domérienne est caractérisée par une pente abrupte d'orientation nord-nord-est à l'est de la vallée de Messancy et une orientation nord-ouest à l'ouest de la vallée. La cuesta bajocienne est située en bordure sud de la commune. Elle se prolonge de part et d'autre sur une distance de 30 kilomètres.

De manière générale, le territoire est majoritairement réparti entre des sols argileux et des sols limono-caillouteux. Des sols limoneux plus localisés et des sols artificialisés sont également identifiés.

Le réseau hydrographique est composé d'une multitude de cours d'eau dont le principal est le Brüll. Celui-ci prend sa source au nord de la commune puis traverse la commune d'ouest en est pour se jeter dans la Chiers, au-delà de la frontière française.

Divisé entre les bassins hydrographiques de la Semois et de la Moselle, 4 sous-bassins hydrographiques composent précisément le territoire communal, à savoir la Batte qui draine une grande partie du territoire, le Brüll, la Messancy et l'Our.

Au total, la commune est traversée par 47 kilomètres dont 21 kilomètres non-classés. Le territoire compte des portions de la Chiers et de la Messancy (6 kilomètres au total) gérées par le Service Public de Wallonie. 9 kilomètres concernent des cours d'eau de deuxième catégorie, gérés par la Province de Luxembourg et 11 kilomètres sont des cours d'eau de troisième catégorie, gérés par la Commune d'Aubange.



Afin de préserver la qualité de ses eaux, Aubange adhère au contrat de rivière de la Semois-Chiers. Ce dernier a pour missions de regrouper des usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau par une gestion concertée, d'animer et de gérer des actions de sensibilisation.

Contexte naturel et paysager

Aubange fait partie de la Lorraine, traversée des reliefs asymétriques dénommés « cuestas » (sinémurienne, charmoutienne, bajocienne).

Aubange est située entre la Gaume et le Pays d’Arlon. En effet, elle est partiellement incluse dans le Parc naturel de Gaume, comprenant les localités de Rachecourt et d’Halanzky de la commune, aux côtés d’Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Elle se caractérise par des spécificités naturelles et paysagères, à savoir 2 sites Natura 2000 (Bassin supérieur de la Vire et du Ton, et les Forêts et marais bajociens de Baranzky à Athus) couvrant 1.042 hectares, soit environ 22,6 % du territoire communal, et 17 sites de

grand intérêt biologique. 54 arbres et 15 haies ont été recensés sur la commune, et le service urbanisme de la commune réalise une actualisation du recensement. Des périmètres d’intérêt paysager et points de vue remarquable sont identifiés, plus particulièrement à l’ouest du territoire communal.

En vue de préserver cet environnement singulier, Aubange a mis en place diverses mesures. Il est possible de citer l’adhésion communale à l’opération « Combles et clochers », à la convention « Bords de route – Fauchage tardif » et à l’évènement « Semaine de l’arbre ».

L’environnement bâti

Les villages de la commune présentent des spécificités architecturales. Battincourt apparaît comme un village concentré alors que les zones d’habitat d’Aubange et Athus se sont étendues le long des voiries principales. L’extension linéaire de Rachecourt et Aix-sur-Cloie se caractérisent comme des villages groupés, dont les extensions linéaires sont limitées.

Guerlange est un petit village situé sur un plateau, dont l’ambiance rurale s’y dégage fortement. Plus urbain, Halanzky est un village étalé, avec des extensions linéaires allant dans toutes les directions.

Figure 2 : Château-ferme de Noedelange (Guerlange)



Figure 3 : Domaine de Clémarais (Aubange)



La commune dispose d'un patrimoine bâti préservé, avec 18 monuments classés :

1. La totalité du château-ferme de Noedelange à Guerlange ;
2. La croix de justice au centre du village à Halanzy ;
3. Le calvaire rue Hansel à Halanzy ;
4. Le calvaire rue Arend à Halanzy ;
5. Le calvaire dans le cimetière d'Athus ;
6. Le calvaire contre le mur de l'église Saint-Étienne à Athus ;
7. Le calvaire rue de Messancy face au n°12 à Aubange ;
8. Le calvaire de Battincourt, rue du monument, 19 à Halanzy ;
9. Le calvaire rue de la Marne à Rachecourt ;
10. Le calvaire à la sortie du village de Guerlange ;

11. Le calvaire à l'angle des rues du Calvaire et de Noedelange à Guerlange ;
12. Le calvaire entre Rachecourt et Halanzy ;
13. Le calvaire encastré dans la façade de la grange attenante au 57, rue Claie à Aix-sur-Cloie ;
14. Le calvaire au lieu-dit « Drinck » à Aix-sur-Cloie ;
15. Le calvaire devant le mur de l'école à Aix-sur-Cloie ;
16. Le calvaire en bordure du chemin d'Halanzy à Aix-sur-Cloie ;
17. Le domaine de Clémarais à Aubange ;
18. La sacristie, les deux calvaires et le mur entourant le cimetière de Guerlange à Aubange, à Athus.

Elle compte également 3 sites classés, à savoir :

1. L'ensemble formé par le château-ferme de Noedelange à Guerlange ;
2. L'ensemble formé par le domaine de Clémarais ;
3. L'ensemble formé par l'ancien cimetière de Guerlange.

128 édifices sont inscrits à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique. La tradition agricole est marquée sur le territoire, à travers les nombreuses fermes présentes dans toutes les entités de la commune.

La démographie

La population communale

Aubange s'étend sur 4.605 hectares et comptabilise 17.093 habitants (8.606 femmes et 8.487 hommes) au 1^{er} janvier 2019. La densité de population atteint à cette date 370,6 habitants par km² avec une moyenne de 2,36 personnes. La population se compose d'un tiers de ménages d'une personne (33,1 %), d'environ un quart de couples mariés avec enfant(s) et autres ménages. Le nombre de ménages au sein de la commune augmente depuis 2009 (+ 8,7 %).

Depuis 1992, la population d'Aubange a gagné 2.630 habitants, soit une augmentation relative de 16,9 %. A l'échelle de la micro-région, les communes avoisinantes ont également vu leurs habitants augmenter. Aubange constitue le pôle démographique le plus important de la micro-région. Elle est suivie par Messancy (8.218 habitants). Aubange est la commune la plus densément peuplée de la Province de Luxembourg.

Communes	Nombre d'habitants	Évolution 1992-2019
Aubange	17.093	+ 16,9 %
Messancy	8.218	+ 26,6 %
Musson	4.551	+ 20,4 %
Saint-Léger	3.608	+ 18,2 %
Arrondissement de Virton	62.623	+ 26,9 %
Région wallonne	3.633.795	+ 10,9 %

L'augmentation de la population est également soutenue par un solde naturel et solde migratoire depuis 2010. En effet, la commune comptabilise plus de naissances que de décès et l'arrivée de nouveaux habitants chaque année.

La part des ressortissants étrangers dans la population communale est de 29,23 %, représentant 4.996 habitants. Elle est en constante évolution depuis 2009 et se traduit par une augmentation de 48,3 %. Cette population étrangère est majoritairement issue des pays membres de l'Union Européenne, notamment le Portugal, la France, le Luxembourg et l'Italie.

Il faut noter l'impressionnante évolution du nombre de portugais sur le territoire communal (+ 665,8 % depuis 1994), se traduisant par l'arrivée de plus de 1.500 portugais depuis les années 1990. La raison de leur arrivée tient à la fois de l'offre de travail au Grand-Duché de Luxembourg (plus importante avec un salaire plus attractif) et aux possibilités des logements qu'offre Aubange avec plus de disponibilités et un coût moindre par rapport au pays luxembourgeois.

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, la commune devrait voir son nombre d'habitants et de ménages augmenter dans les années à venir. En effet, à l'horizon 2033, Aubange comptera 17.773 (+ 680 habitants supplémentaires) et 7.651 ménages (+ 474 ménages supplémentaires).

La population dans les villages

Athus apparaît comme la localité la plus peuplée, avec 7.726 habitants. Elle est suivie par Aubange (4.396 habitants) et Halanzy (2.835 habitants). Aix-sur-Cloie, Battincourt, Rachecourt et Guerlange sont les moins peuplées, avec moins de 1.000 habitants – Guerlange ayant la population la plus faible (336 habitants). Notons les importants écarts démographiques entre les sections plus urbaines et rurales, pouvant ainsi se traduire

par des différences et des besoins à adapter selon les villages.

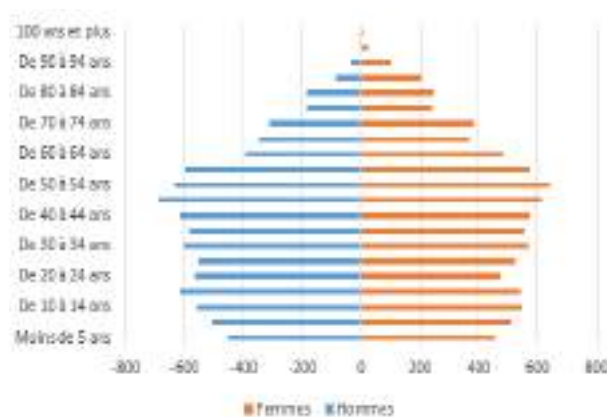
Hormis Battincourt (- 3,0 %) et Rachecourt (- 3,7 %), tous les villages de la commune voient leur population augmenter depuis 2015. Les localités d'Aix-sur-Cloie (+ 5,9 %) et Aubange (+ 5,2 %) connaissent les évolutions les plus importantes.

La structure d'âge

La population d'Aubange se caractérise par une base relativement large de sa pyramide des âges et par une surreprésentation des quarantennaires. L'âge moyen de la population est de 40,1 ans (contre 39,9 ans au sein de l'arrondissement d'Arlon et 41,6 ans contre la Région wallonne).

Aubange détient une part supérieure de ses habitants de moins de 20 ans (24,4 %) que celle des plus de 65 ans (15,9 %). Comparativement aux échelons territoriaux supérieurs, la commune connaît des indicateurs démographiques favorables, avec une population plus jeune.

L'IWEPS projette l'augmentation du nombre d'actifs (+ 7,5 %) et des 65 ans et plus (+ 24,2 %) par rapport à 2019, laissant présager un vieillissement de la population.



L'enjeu est de maintenir la population jeune sur le territoire et d'anticiper le vieillissement de la population prévu par les projections démographiques. Pour cela, les services et l'offre en logements sont à adapter, en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future.

La structure socio-économique

En février 2020, Aubange présente un taux d'activité de 66,1 % et un taux d'emploi de 61,7 %. Le taux de demande d'emploi de la commune s'élève à 9,4 %. En baisse depuis 2016, il concerne en majorité les personnes âgées de plus de 50 ans, inoccupés depuis moins de 6 mois.

En 2018, le taux de chômage communal est de 9,8 %.

En 2017, le revenu moyen par habitant s'élevait à 16.715 €. En hausse depuis 2007 (+ 18,2 %), les revenus de la population communale se caractérisent par une surreprésentation des revenus entre 20.001 € à 30.000 € (21,4 %).

De moins en moins d'habitants bénéficient du Revenu d'Intégration Sociale (RIS). En 2018, la commune comptait 1,17 % de bénéficiaires.

Le logement



En 2019, le parc immobilier d'Aubange comptait 7.400 bâtiments. Il est caractérisé essentiellement par des maisons de type demi-fermé, mitoyennes d'un côté. Le parc immobilier communal dispose d'une majorité de bâtiments érigés entre 1919 et 1961 (39,6 %). Ce taux communal est plus important que l'arrondissement d'Arlon (26,0 %) et la Région wallonne (22,0 %), pouvant s'expliquer par le développement industriel intense qu'a connu la commune à cette époque, et par la construction de maisons ouvrières à Athus. Néanmoins, Aubange présente un parc immobilier plutôt ancien par rapport aux entités de référence. La vétusté de certains bâtiments risque d'engendrer des enjeux énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur destination actuelle, leur intérêt et leur pérennité.

Le marché immobilier d'Aubange se caractérise par une faible dynamique. Depuis 2016, les ventes de maisons ordinaires sont à la baisse. Ce constat peut s'expliquer par une hausse du prix moyen de vente (+ 20,4 % depuis 2012), en raison de sa proximité directe avec le Grand-Duché du Luxembourg. Le nombre de transactions de terrains à bâtir évolue de manière irrégulière depuis les années 2000 et connaît une baisse du prix moyen par m² (- 23,1 % depuis 2012). S'élevant en moyenne à 36,32 € par m², il est le plus faible de la micro-région.

Au regard des permis d'urbanisme octroyés, la tendance se tourne davantage vers la

construction que la rénovation. En 2018, 42,9 % des nouvelles constructions concernent des appartements. La construction d'appartements peut permettre de répondre à des besoins spécifiques (jeunes ménages, personnes âgées, familles monoparentales, etc.) mais traduit une évolution du marché immobilier et de la densification, lui donnant ainsi un profil « plus urbain ».

En 2020, la commune comptabilisait 367 résidences secondaires, représentant 5,0 % du parc immobilier d'Aubange. Athus et Guerlange (confondues) détiennent la proportion la plus importante (52,6 %) de résidences secondaires, suivie par Aubange (31,3 %) et Halanzy, Battincourt, Rachecourt et Aix-sur-Cloie confondues (16,1 %).



Plus de 400 logements publics sont recensés sur le territoire communal, gérés par la société en logement de service public « Les Habitations Sud Luxembourg » et l'agence immobilière « Logésud ». En 2018, la part des ménages vivant dans un logement public à loyer modéré et social s'élevait à 5,66 %.

L'économie et l'emploi

Les entreprises

483 entreprises sont recensées sur le territoire communal. Aubange voit ce nombre croître légèrement depuis 2008 (+ 5,2 %). Elles se caractérisent par plusieurs secteurs d'activités, dont les plus importants sont le commerce, la réparation de véhicules et de motocycles, les activités immobilières et spécialisées et la construction.

Entre 2008 et 2018, 60 entreprises ont été reconnues en faillite. Le secteur du commerce et de la réparation des véhicules automobiles et motocycles est le plus touché, avec la perte de 19 entreprises sur la période. L'année 2018 est marquée par la faillite de 2 entreprises, actives dans l'hébergement et la restauration, et dans la santé humaine et l'action sociale.

L'emploi salarié, indépendant et frontalier

En 2018, 2.314 postes salariés étaient recensés sur le territoire communal, soit 31,5 % de la population active. Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois tels que l'enseignement, l'industrie manufacturière, l'administration publique, et le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles. Comparativement à l'arrondissement d'Arlon et la Région wallonne, la proportion salariale communale est plus importante dans les secteurs de l'enseignement et de l'industrie.

503 indépendants sont recensés à Aubange, soit 6,9 % de la population active. Les grands

secteurs sont le commerce (32,0 % de l'emploi indépendant) et les professions libérales (22,2 % de l'emploi indépendant). Depuis 2008, le nombre d'emplois a baissé de 93 unités, soit une diminution relative de 15,6 %. Les activités principale et secondaire ont vu leur nombre d'emplois diminuer. Néanmoins, de plus en plus d'indépendants restent actifs après la pension (+ 18 indépendants sur la période).

En termes d'emplois frontaliers, Aubange voit 66,4 % de sa population travailler au Grand-Duché de Luxembourg. Elle détient le taux de travailleurs frontaliers le plus important de la Province de Luxembourg.

Les infrastructures économiques

Trois parcs d'activités économiques se trouvent sur le territoire communal et accueillent au total près de 70 entreprises de divers secteurs (construction métallique, garage automobile, parc à conteneurs, jardinerie, musée, boulangerie pâtisserie, etc.)

La commune fait également partie du Pôle Européen de Développement, un espace économique, industriel et commercial inter-frontalier autour des « 3 frontières » entre la Belgique, la France et le Grand-Duché de Luxembourg.



Sur le plan économique, la commune bénéficie des services et de la présence d'une Agence de Développement Local (ADL) et de l'Agence Locale pour l'Emploi – Titres services (ALE).

Le tourisme

Contexte général

Aubange a la particularité de dépendre de deux Maisons du tourisme, à savoir celles de Pays d'Arlon et celle de Gaume (incluant les localités de Rachecourt et Halanzy). De fait, elle est partiellement incluse dans le Parc naturel de Gaume. La commune bénéficie de trois syndicats d'initiative, actifs sur les localités d'Aubange, Halanzy et Rachecourt. L'ensemble de ces acteurs participent à l'attractivité de la commune, en organisant diverses activités et manifestations sur le territoire.

L'offre en hébergements touristiques est peu développée. En effet, elle dispose de deux

établissements à Aubange : l'hôtel Le Pôle Européen et le gîte Cube. Aucune donnée sur le nombre d'arrivées et de nuitées n'est disponible, en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques.

La commune détient 12 restaurants (chinois, italien, asiatique, pizzeria, français, brasserie), majoritairement concentrés à Athus. 14 établissements de petite restauration (sandwicherie, friterie, kebab, burgers) et sont situés à Athus, Aubange et Halanzy. Enfin, 20 bars animent la commune, majoritairement concentrés à Athus, au même titre que les restaurants.

Activités et points d'intérêt



Des manifestations sont propres au territoire d'Aubange. Citons la foire artisanale « Tout Rachecourt dans les pommes » en octobre, le « Marché aux fleurs » au mai, la « Chasse aux œufs » à Pâques, les brocantes en mai et en août, le marché « La Terre des Délices » en septembre ou encore les journées « Amifer » en juin.

Il est également intéressant de voir se développer un tourisme vert, s'appuyant sur le patrimoine historique de la commune. Le musée « Athus et l'Acier » met en évidence le travail du fer, qui était la principale activité de la région d'Aubange depuis le milieu du

XIX^{ème} siècle. Aubange fait également partie du projet européen « Chemin transfrontalier des Mines de fer », en collaboration avec Musson, la commune de Gorcy et la Communauté de Communes des Deux Rivières en France, qui valorise l'activité d'extraction de minerais de fer.

De nombreuses promenades balisées se trouvent sur le territoire. Un escape game à vélo a été créé (un circuit de 12 km) et un projet est actuellement en cours avec la commune de Musson, visant à créer une liaison cyclo-piétonne entre ces deux territoires, afin de renforcer la mobilité douce.

Les activités agricole et forestière

L'agriculture

En 2018, la commune d'Aubange compte 20 exploitations agricoles, principalement orientées vers l'élevage bovin. La surface agricole utilisée (SAU) couvre 1.848 hectares, soit 40,1 % du territoire communal. Cette dernière est majoritairement composée de superficies couvertes d'herbes (pâtures et prairies permanentes).

La situation évolue ces dernières années. Depuis 2000, la SAU communale a augmenté de 291 hectares (+ 18,7 % sur la période). Connaissant une diminution conséquente de 35,0 % depuis 2000, le nombre d'exploitations agricoles semble se stabiliser depuis 2014. La question de la pérennisation de l'activité agricole apparaît être un enjeu important pour le territoire. De plus, les exploitants agricoles

sont vieillissants, avec une faible part d'exploitants de moins de 35 ans (9,0 %).

Aubange voit apparaître plusieurs activités de diversification agricole, avec notamment deux pressoirs à Rachecourt et Halanzy, l'épicerie « Le Marché des Saveurs » et le marché gourmand et artisanal « La Terre des Délices » qui valorisent les productions locales.



La forêt

Les zones forestières s'étendent sur 1.022 hectares.

Trois zones sont situées au sud du territoire communal, à savoir le Bois Genot et le bois de la Pralle à Halanzy et la zone forestière de Jongebösch à Athus, à proximité du rond-point des 3 Frontières et du Pôle Européen de Développement. Rachecourt concentre plusieurs zones forestières, à savoir le Bois de Prire, le Bois de Rechavau, le Choi et le Trou du Beau Bois. Deux zones sont également situées à Guerlange et englobent les forêts de Jufferbüsch et Rodenbüsch.

99 % des espèces forestières sont des espèces feuillues, notamment du hêtre et du chêne.

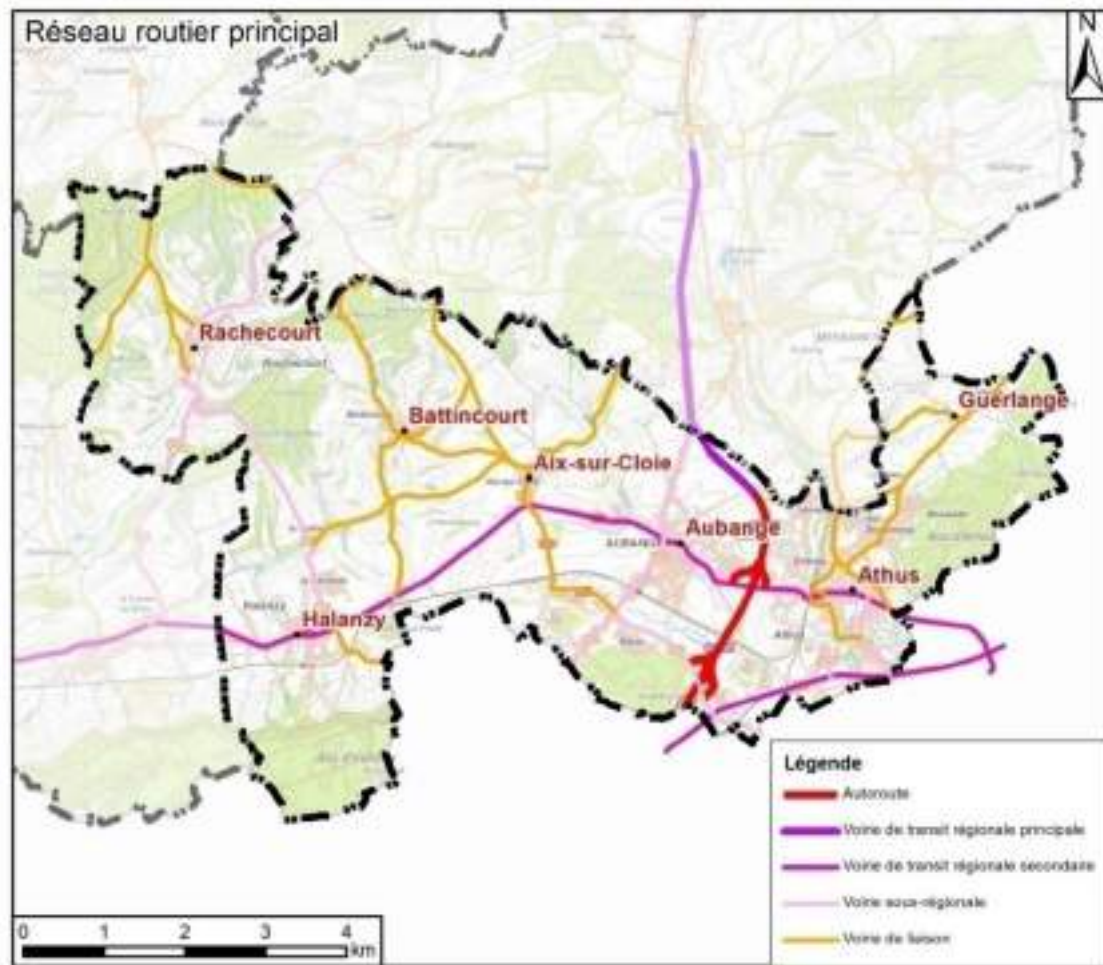
Selon le Département de la Nature et des Forêts, la problématique des scolytes ne touche pas réellement les bois de la commune d'Aubange étant donné que la majeure partie de son territoire forestier est composé de feuillus.

Le plan d'aménagement forestier de la commune est actuellement en cours de révision.

Les revenus communaux liés à la forêt varient fortement d'une année à l'autre, depuis la peste porcine africaine. Les ventes de bois représentent en moyenne 200.000 € par année. Depuis 3 ans, les locations de chasse représentent 5.000 € par an.

La mobilité

Accessibilité : axes routiers, transports en commun (bus, train)



La commune dispose d'une bonne accessibilité routière. En effet, elle est traversée par la N81/A28 « Arlon – Longwy », la N88 « Virton – A13 » et la N830 « Collectrice France – GDL », dite aussi la rue de l'Europe. D'autres axes routiers complètent le réseau régional, offrant ainsi de bonnes connexions routières autour du territoire communal. La N88 connaît un trafic très important. En effet, utilisée autant par un trafic de transit que d'échange que de desserte, le trafic varie au quotidien entre 18.000 véhicules dans le centre d'Athus à 5.000 véhicules à l'entrée de Virton. Ces flux importants engendrent des nuisances de plus en plus importantes pour les riverains, tant au niveau de la sécurité que de la pollution (environnementale, sonore).

Le territoire est traversé par deux lignes principales de chemins de fer : ligne 165 « Libramont – Athus » et ligne 167 « Athus – Arlon ». La commune dispose de trois gares : celles d'Athus, Aubange et Halanzy. Notons que depuis le 1^{er} mars 2020, le Grand-Duché du Luxembourg a instauré la gratuité des transports en commun. La gare d'Athus est la seule gare belge qui dispose de la gratuité des tickets vers le Luxembourg, risquant de modifier les habitudes des voyageurs. Enfin, tous les villages de l'entité sont desservis par de nombreuses lignes de bus, bien qu'elles soient en grande partie déterminées par les périodes scolaires.

Plan Communal de Mobilité

Un Plan Communal de Mobilité (PCM) est en cours d'élaboration. A travers ce nouveau programme, la Commune souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, favoriser les couloirs de fret, réduire l'insécurité routière et améliorer la convivialité des espaces publics. De nombreuses actions seront identifiées dans diverses thématiques, à savoir le réseau routier, les transports publics, les modes doux, le stationnement et la communication.

Ce programme, en cours d'actualisation, a pour ambition de résoudre les problématiques

rencontrées, à travers la restructuration de l'offre de transports (lignes rapides, service à la demande, amélioration de la rotation des places de stationnement, sécurisation et maîtrise du trafic routier).

De plus, il vise à développer une mobilité plus douce sur le territoire communal, notamment par la mise en place d'un stationnement et d'un jalonnement vélo, la mise en place d'un réseau cyclable pour encourager les déplacements doux ou encore la promotion du PCM afin de toucher un maximum de personnes et rendre le plan plus efficace.

Les équipements

La commune est reprise sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Semois-Chiers. La majorité du territoire est concernée par des zones d'assainissement collectif, avec quelques portions inscrites en zones d'assainissement autonome (où les habitants assurent eux-mêmes l'épuration des eaux usées) au sud d'Athus et au nord d'Aix-sur-Cloie.

Deux stations d'épuration sont effectives sur le territoire à Athus (15.750 EH) et Aubange (5.400 EH). L'assainissement des eaux usées est géré par l'intercommunale AIVE et le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE.

Aubange dépend de plusieurs intercommunales, à savoir l'Opérateur des Réseaux Gaz et Électricité (ORES). Plusieurs lignes électriques haute-tension et canalisations Fluxys traversent la commune.

La collecte et la gestion des déchets est assurée par l'intercommunale AIVE. En 2018, la commune comptabilisait 623 kg par habitant (+ 1 % depuis 2017). La commune d'Aubange connaît la problématique des déchets sauvages sur son territoire. Au 1^{er} trimestre 2020, 65 tonnes de déchets sauvages ont été récoltés.

Dans le domaine énergétique, Aubange s'inscrit pleinement dans une démarche proactive, à travers son engagement dans la Convention des Maires et dispose d'un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC). Plusieurs actions ont été identifiées afin de répondre à de grands objectifs à horizon 2030 : la réduction des émissions de CO₂ de 40 %, la production d'une étude de vulnérabilité au changement climatique, la réduction de 27 % de la consommation énergétique et la production de 27 % d'énergies renouvelables. La commune a également voté pour une convention de transition écologique « Green Deal Cantines Durables » qui permettra une alimentation plus saine et durable dans les cantines. Enfin, Aubange accorde des primes à l'énergie. Un écopasseur travaille quotidiennement au sein de l'administration communale, chargé des questions énergétiques sur le territoire.



Les services proposés à la population

L'enseignement

La commune dispose de plusieurs écoles communales (enseignement maternel et primaire), à Aubange, Aix-sur-Cloie et Rachecourt. Le territoire compte aussi cinq écoles libres (Rachecourt, Aubange, Battincourt, Halanzy, Athus) et deux écoles primaires de la Communauté française sont implantées à Halanzy. L'enseignement général secondaire est donné à l'Institut Cardijn Lorraine et à l'Athénée Royal à Athus.

Une majorité des implantations scolaires de la commune voient leur population scolaire sur la période 2010-2019. Les niveaux maternel et primaire de l'école fondamentale communale d'Aix-sur-Cloie et le niveau primaire d'Aubange ont connu les évolutions les plus importantes sur la période.

Le sport, la culture et la vie associative

Deux centres sportifs se trouvent sur le territoire communal (Clémarais et le Joli-Bois) et permettent la pratique de nombreuses disciplines. Un bon nombre d'associations gravitent autour de ces équipements, offrant à la population de nombreuses possibilités sportives (danse, du karaté, du tennis, de la gymnastique, de la fitness, etc.)

De nombreux ateliers (théâtre, formation musicale, peinture, etc.) sont organisés au sein

du centre culturel, à destination du grand public et familles.

Aubange dispose également de trois bibliothèques, à Athus, Halanzy et Rachecourt.

Plusieurs salles et espaces sont mis à disposition de la population et sont disponibles à la location.

Les services sociaux et conseils consultatifs

Plusieurs services sont proposés à la population. Dans le domaine social, citons le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) et le Service d'Accueil de Prévention (SAP), mis à disposition des personnes en difficulté ou en questionnements par rapport aux problèmes de dépendances. Les aînés peuvent bénéficier des maisons de repos « Bellevue » et « Bellefleur ».

Deux crèches communales et trois maisons d'enfants sont mises à disposition des habitants, ainsi que les services d'accueillantes autonomes à Halanzy, Athus et Rachecourt. Le service communal « jeunesse et cohésion

sociale » propose des plaines et stages de vacances variés pour les plus jeunes. La maison des jeunes « Planète J » propose également divers ateliers, en fonction de l'attente des adolescents et jeunes adultes.

Il est également important de noter la volonté communale d'impliquer au maximum la population au travers de commissions consultatives et via une approche participative globale avec notamment le budget participatif. Aubange dispose de plusieurs commissions consultatives (aînés, enfants, aménagement du territoire et de la mobilité, développement rural)

Description des caractéristiques socio-économiques

1 Carte d'identité

Code INS : 81004

Administration communale :

Rue Haute, 22

6791 Athus

Téléphone : + 32 (0)63 38 12 50

Site internet : <https://www.aubange.be>

Population : 17.146 au 1^{er} janvier 2020

Population des localités (au 31/12/2019) :

- Guerlange : 336 habitants ;
- Battincourt : 525 habitants ;
- Aix-sur-Cloie : 561 habitants ;
- Rachecourt : 697 habitants ;
- Halanzy : 2.836 habitants ;
- Aubange : 4.400 habitants ;
- Athus : 7.734 habitants.

Superficie : 4.605 hectares

Région agro-géographique : Lorraine belge

Communes voisines belges :

- Messancy ;
- Musson ;
- Saint-Léger.

Communes voisines étrangères :

- Cosnes-et-Romain (FR) ;
- Mont-Saint-Martin (FR) ;
- Pétange (GDL) ;
- Käerjeng (GDL), anciennement Bascharage.

Anciennes communes :

- Athus ;
- Aubange ;
- Halanzy qui comprend Battincourt et Aix-sur-Cloie ;
- Rachecourt ;
- Messancy pour Guerlange.

Axes routiers principaux :

- La N81/A28 « Arlon – Longwy » ;
- La N88 « Virton – A13 » ;
- La N830 « Collectrice France – GDL » ou Rue de l'Europe.

Accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale d'Aubange (Source : Viamichelin.be) :

- Longwy : 8,6 kilomètres – 13 minutes ;
- Arlon : 15,3 kilomètres – 16 minutes ;
- Esch-sur-Alzette : 16,6 kilomètres – 16 minutes ;
- Luxembourg : 31,8 kilomètres – 26 minutes ;
- Metz : 75,7 kilomètres – 53 minutes ;
- Namur : 140 kilomètres – 90 minutes ;
- Bruxelles : 198 kilomètres – 130 minutes.

Province : Luxembourg

Arrondissement administratif : Arlon

Administratif judiciaire : Luxembourg

Figure 4: Carte synthétique d'Aix-sur-Cloie

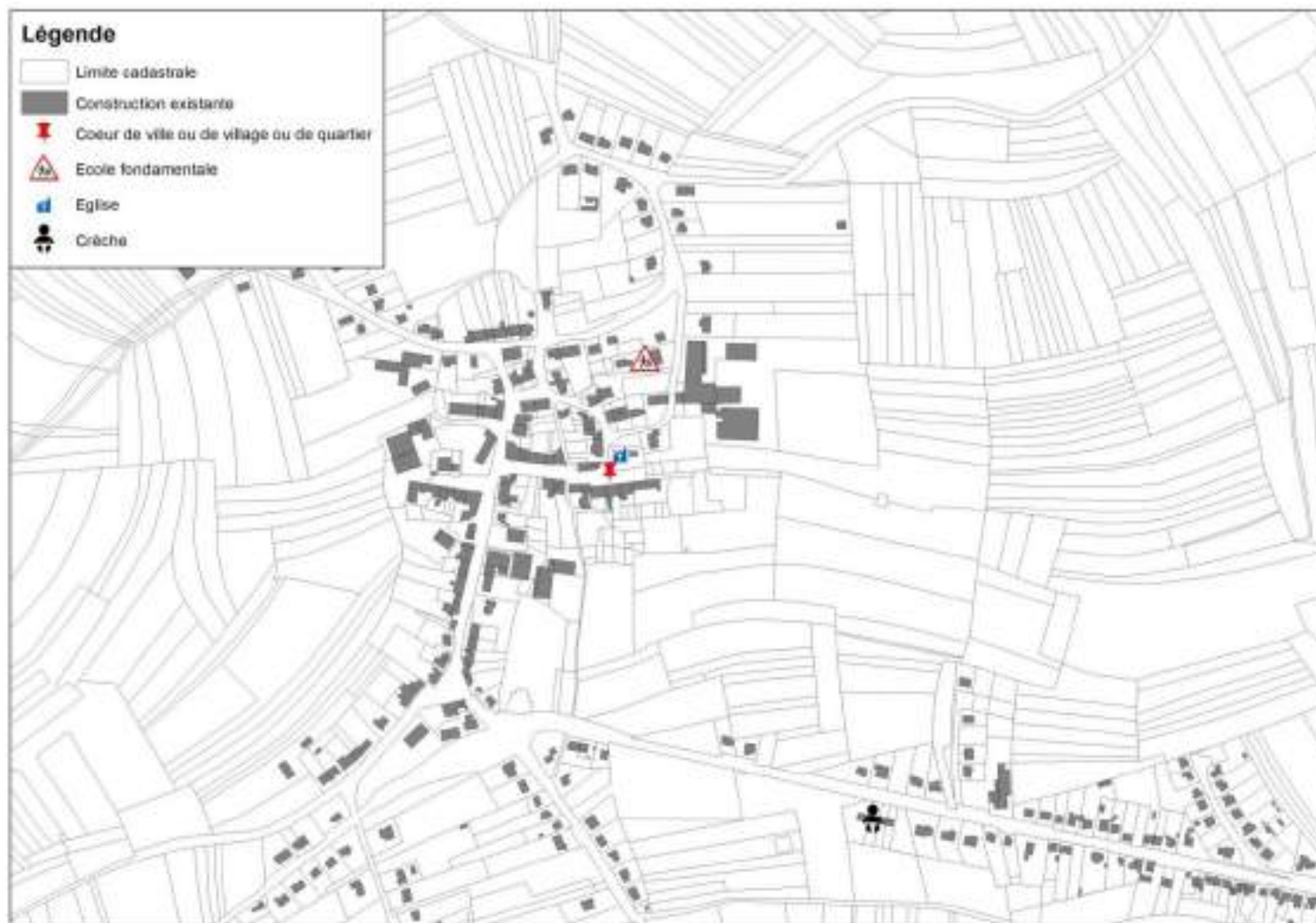


Figure 5 : Fiche-village d'Aix-sur-Cloie – Support utilisé lors des réunions d'information consultation

AIX-SUR-CLOIE



Atelier participatif - 15 octobre 2020



Démographie

Nombre d'habitants : 561 habitants (31/12/19), soit 3,3 % de la population d'Aubange

Âge moyen : 38,7 ans (40 ans à l'échelle communale)

Commerces et services

Lignes TEC

École : École communale d'Aix-sur-Cloie (Maternelle et Primaire)

Équipement social : Maison d'enfants Nounours et Patachon

Salle à disposition : Restaurant scolaire communal

Quelques commerces de proximité (traiteur, épicerie) et fermes en activité

Plaine de jeux

Territoire

4 arbres remarquables
1 périmètre d'intérêt paysager
4 monuments classés

Vie associative

Club des Jeunes
Repair Café
Syndicat d'Initiative

Principales manifestations

La « Terre des délices » en septembre
Le bal de la fête du village
Soirées à 1€



Figure 6 : Carte synthétique d'Athus

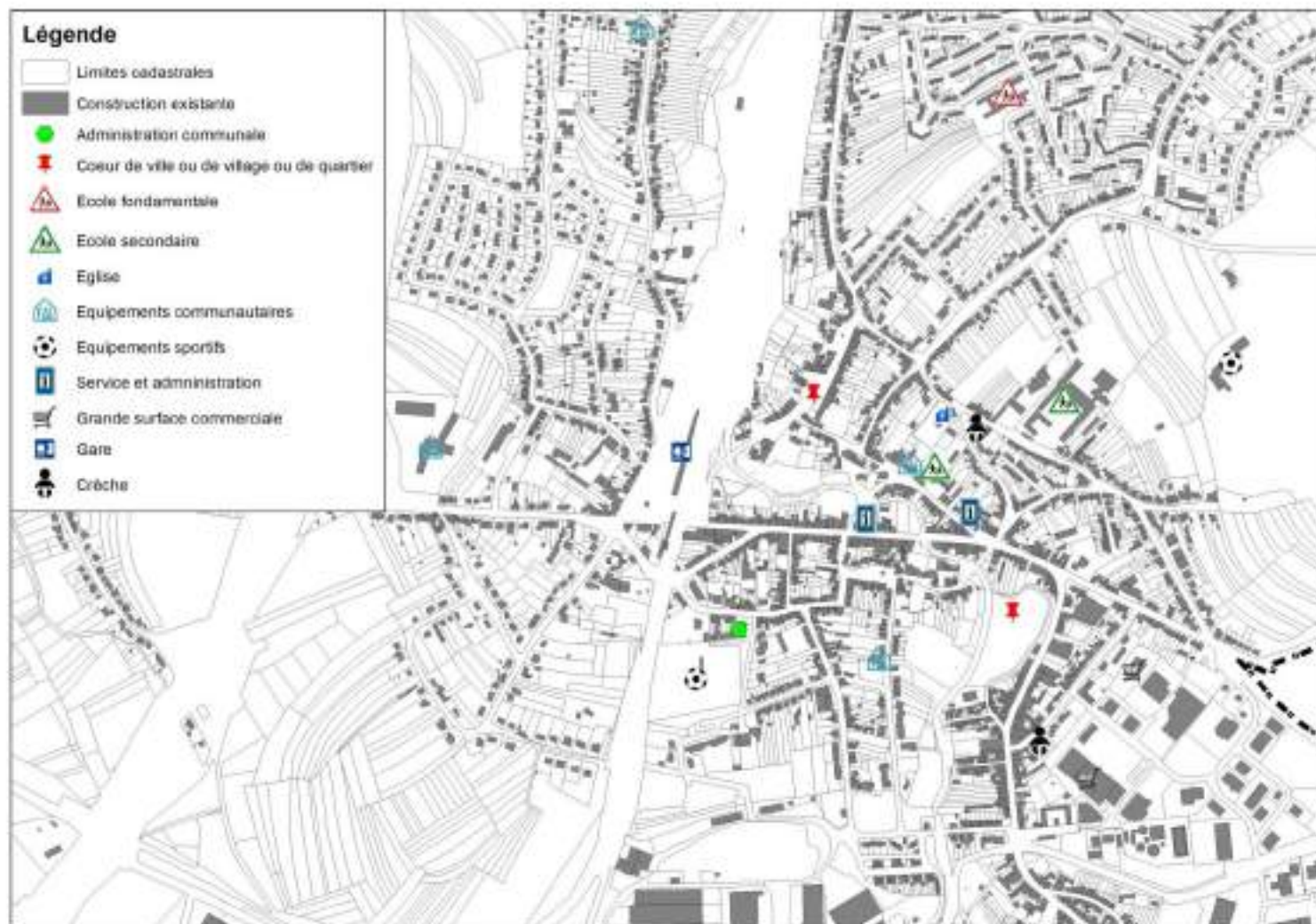


Figure 7 : Fiche-village d'Athus – Support utilisé lors des réunions d'information consultation

ATHUS

Atelier participatif - 29 octobre 2020



Démographie

Nombre d'habitants : 7 734 habitants (31/12/19), soit 45,2 % de la population d'Aubange
Âge moyen : 39,2 ans (40 ans à l'échelle communale)

Commerces et services

Lignes TEC, SNCB (gare) et CFL
Maison communale, CPAS, SAP, EPN, FLE, EDD

Équipements culturels : Bibliothèque Hubert Juin, Centre culturel, 2 musées

Équipements sportifs : Joli-Bois et Piscine d'Athus

Écoles : Institut Sainte Marie Médiatrice, Institut Cardijn Lorraine, Athénée Royal Athus (Maternelle, primaire et secondaire)

Équipements sociaux et médicaux : Crèches Les Poussins, Les Canetons, Maisons d'enfants Les Petites Bulles et accueillantes, Centre Médecine Général Bellevue, Résidence Bellevue

Salles : Salle des Tilleuls, de l'Union, restaurants scolaires de l'Athénée et de l'ICL, buvette du foot

De nombreux services et commerces
Plaine de jeux

Territoire

23 arbres et 3 haies remarquables
4 sites de grand intérêt biologique
5 monuments classés

Vie associative

Associations sportives : Ecole de Danse, Karaté Club, Tennis Club, Tennis de Table Athénée, Royal Sporting Club, Basket Club, Aquabike Réglisse, Subaqua, Natation Club, etc.

Associations culturelles : Athus et l'Acier ASBL, L'Univers des Pompiers ASBL, Le Photus, Harmonie Royale des Sapeurs-Pompiers, Les Chevaliers à Moustache ASBL, Maison des Jeunes - Planet J, etc.

Associations action sociale : Maison Croix-Rouge, Lire et Écrire, La Trêve, CRILUX, etc.

... et tant d'autres !

Manifestations

De multiples manifestations contribuant au dynamisme d'Athus !

Figure 8 : Carte synthétique d'Aubange

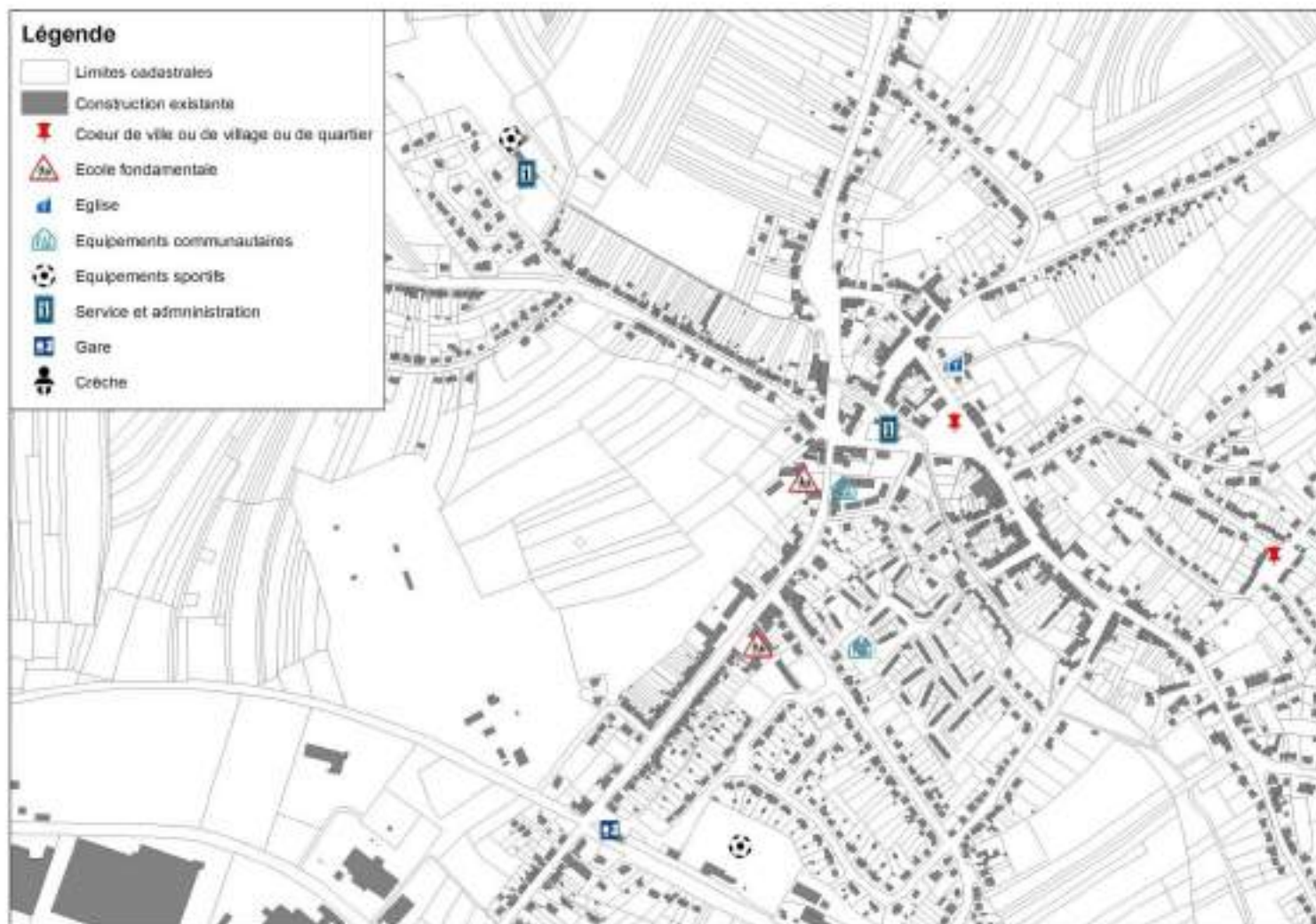


Figure 9 : Fiche-village d'Aubange – Support utilisé lors des réunions d'information consultation



Démographie

Nombre d'habitants : 4 400 habitants (31/12/19), soit 25,7 % de la population communale

Âge moyen : 40 ans (40 ans à l'échelle communale)

Territoire

4 sites de grand intérêt biologique
10 arbres remarquables
6 monuments et 1 site classés

Commerces et services

Lignes TEC et la SNCB (gare)

Équipement sportif : Centre sportif Clémarais

Écoles : École communale Aubange Gare et Bikini, école libre (Maternelle et Primaire)

Équipement social et médical : Maison de repos Bellefleur

Salles à disposition : Salle polyvalente, salle de l'école libre, de l'écurie, buvette du foot, La Harpaille, Maison des Oeuvres
De nombreux commerces
Plaine de jeux

Vie associative

Associations sportives : ASBL Centre sportif local, la Gaume Buissonière, Athlética, Jaf's Club Gym d'Entretien, Aikido, Judo Club, Karaté Club Aubange Royale Etoile Sportive Aubange Futsal Pétange, Etoile Rouge, Ecole d'Activités Subaquatiques, etc.

Associations culturelles et animations : Maison des Junes - Planet J, ASBL Théâtre Mirabelle, Cercle Royal Musical, Choeurs de Lorraine, Orchestre des Jeunes, Académie de Musique, Carrefour Amitié, Comité de la Gare, Vie féminine, Patro Notre Dame du Rosaire, Syndicat d'Initiative, etc.

Associations action sociale : Solidarité Aubange, OXFAM, ... et tant d'autres !

Principales manifestations

Le Marché aux fleurs en mai
Le Marché de Noël
Apéro du foot d'Aubange

Figure 10 : Carte synthétique du Zoning d'Aubange



Figure 11 : Carte synthétique de Rachecourt – Support utilisé lors des réunions d’information consultation

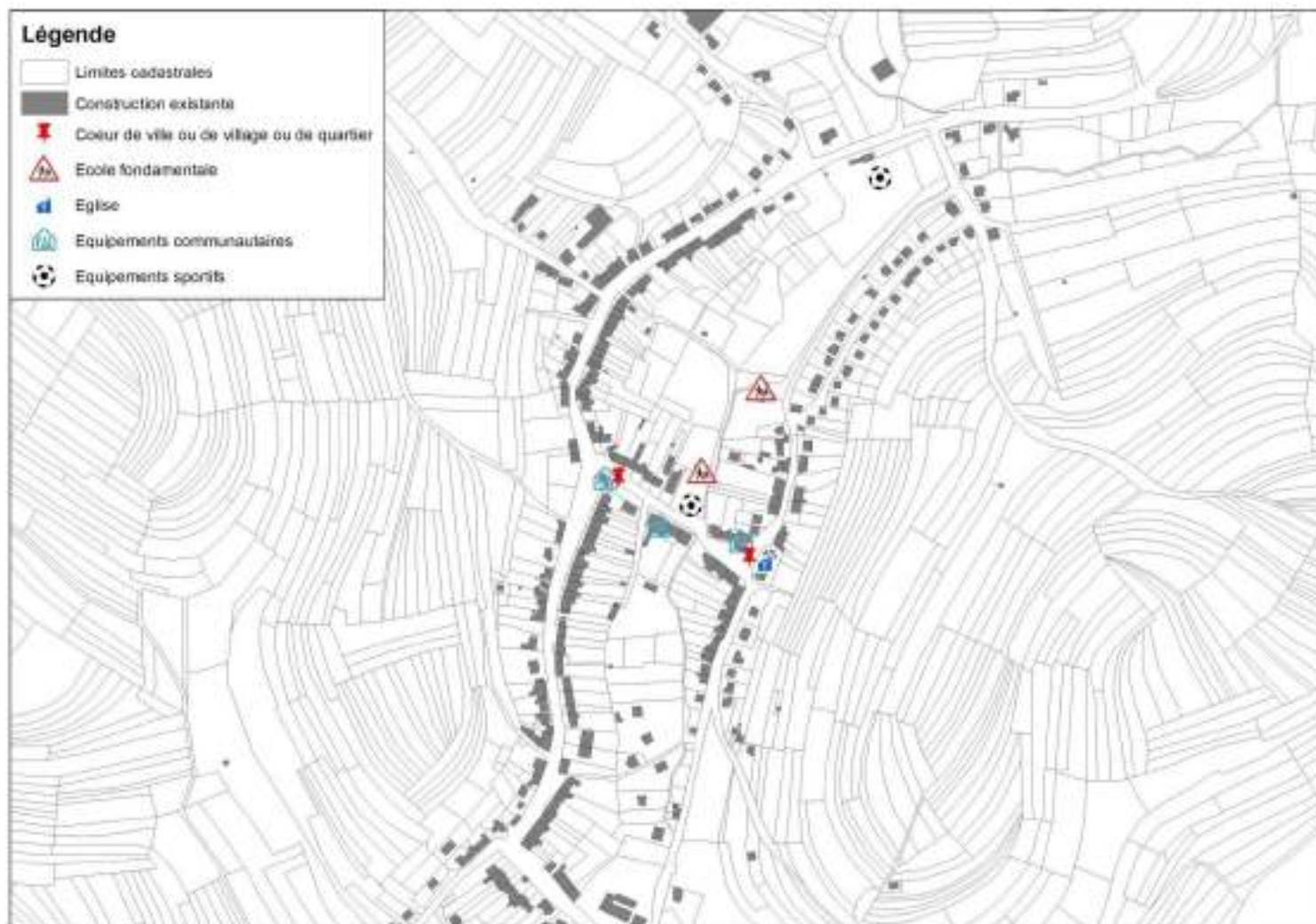


Figure 12 : Fiche-village de Rachecourt – Support utilisé lors des réunions d'information consultation

RACHECOURT



Atelier participatif - 6 octobre 2020



Démographie

Nombre d'habitants : 697 habitants (31/12/19), soit 4,1 % de la population d'Aubange

Âge moyen : 36,8 ans (40 ans à l'échelle communale)

Commerces et services

Équipement culturel : Bibliothèque Frédéric Kiesel

Écoles : École communale (Primaire) et école libre de Rachecourt (Maternelle)

Équipement social : Accueillante autonome

Salles à disposition : Cercle Roger Laurent, Cercle Royal Patria, Salle « Le Cléo »

Quelques commerces de proximité
Plaine de jeux

Principales manifestations

Depuis 1989, organisation d'une grande foire artisanale et des produits du terroir : **Tout Rachecourt dans les pommes !**

Territoire

2 arbres remarquables
2 périmètres d'intérêt paysager et 1 périmètre d'intérêt remarquable
1 point de vue remarquable
2 monuments classés

Vie associative

Club des Jeunes
Syndicat d'Initiative
Club de marche La Fourmi d'Aubange
Sporting Club Rachecourt
Union Lorraine Spéléologie
Cercle local d'Education Ouvrière
Photosira - Photoclub



Figure 13 : Carte synthétique d'Halanzu

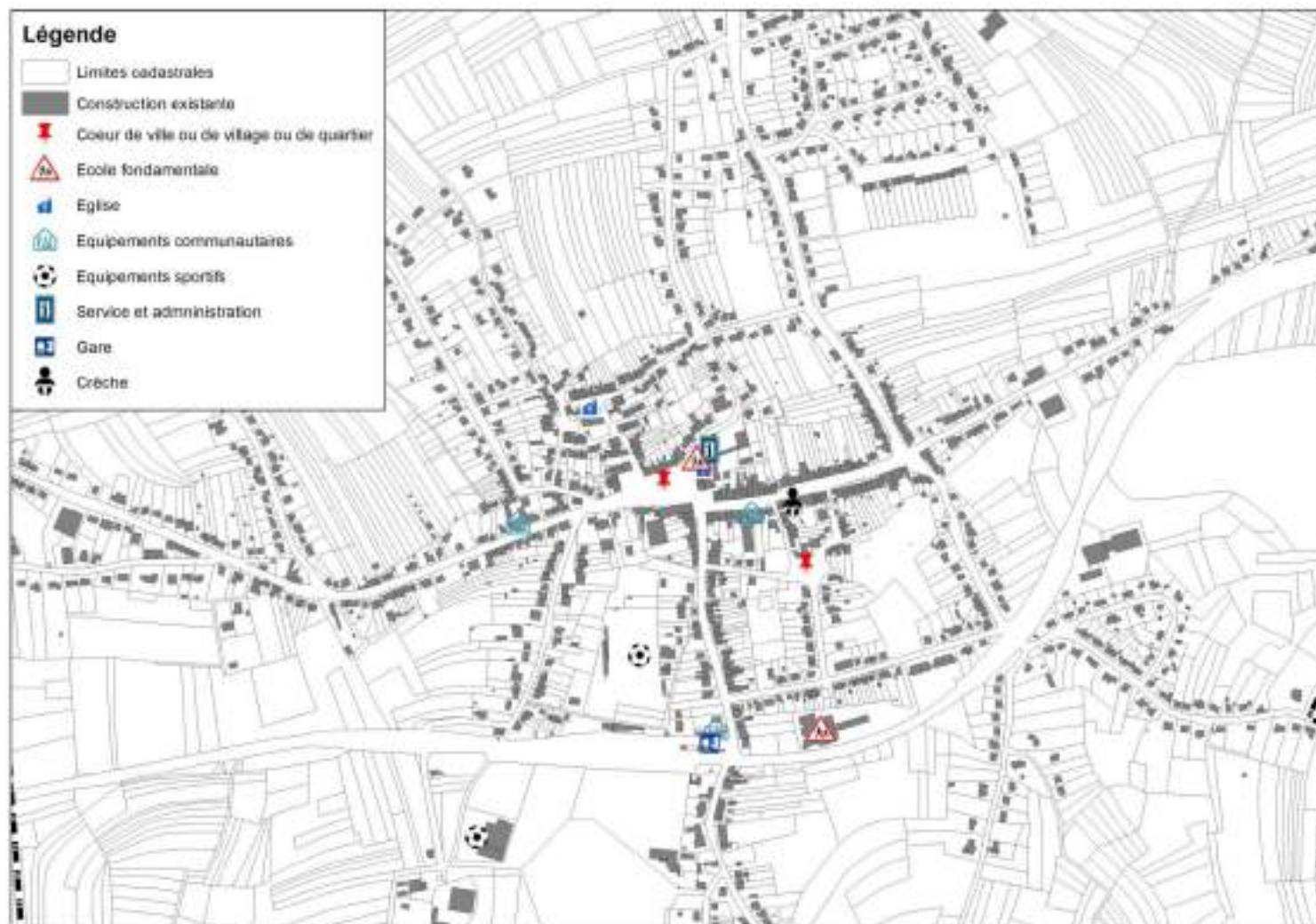


Figure 14 : Fiche-village d'Halanzay – Support utilisé lors des réunions d'information consultation

HALANZY

Atelier participatif - 1er octobre 2020



Démographie

Nombre d'habitants : 2 836 habitants (31/12/19), soit 16,6 % de la population d'Aubange
Âge moyen : 41,2 ans (40 ans à l'échelle communale)

Commerces et services

Lignes TEC et SNCB (gare)
Équipement culturel : Bibliothèque Halanzay
Écoles : École libre d'Halanzay (Maternelle et primaire) et école fondamentale « Le Bois Haut »
Équipements sociaux : Maison d'enfants Bébés Natures et accueillante autonome
Salles à disposition : Salle du Préau de l'Hôtel de Ville, Cercle Saint-Rémy, Chalet de l'Orée des Bois, Fraternité, Salle des pas perdus à la gare
De nombreux commerces
Plaine de jeux

Territoire

4 arbres remarquables
6 sites de grand intérêt biologique
1 périmètre d'intérêt paysager
1 monument classé

Vie associative

Associations sportives : Sports et Loisirs Tout en Sourire ASBL, Fitness et Danse Fabienne Doly, Tennis Club Halanzay, Tennis de table Halanzay, Royal Club Sportif, LBA Halanzay, NLP Halanzay, etc.
Associations culturelles et animations : Los Tabascos, Les Harmonies d'Halanzay, Académie de Musique, Cercle Privé des Collectionneurs, Patro Sainte Geneviève Halanzay, Syndicat d'Initiative, Atelier Gaumais, etc.
... et tant d'autres !

Principales manifestations

Grand Feu
Brocante
Halanzay Gaiement

Figure 15 : Carte synthétique de Battincourt

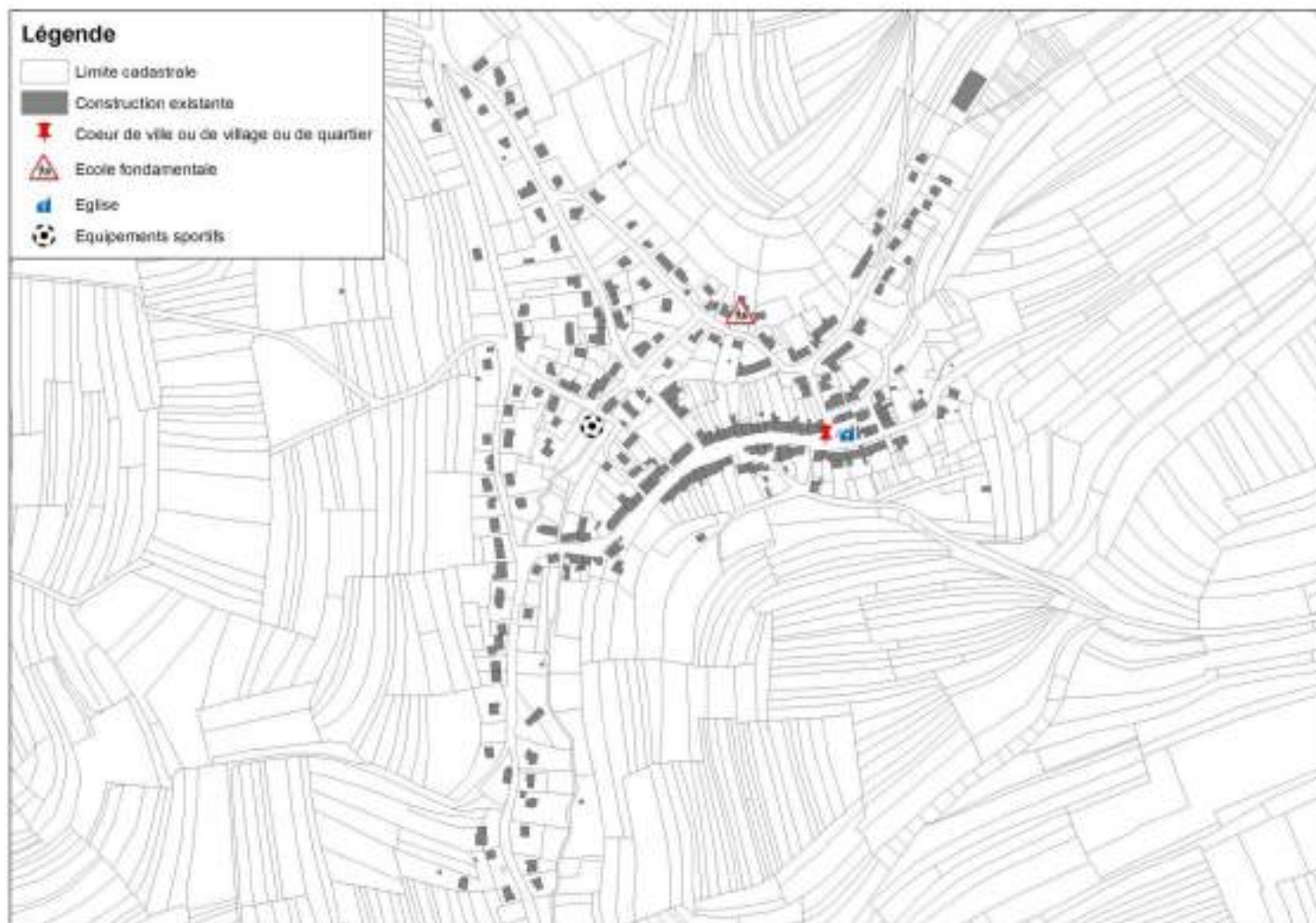


Figure 16 : Fiche-village de Battincourt – Support utilisé lors des réunions d'information consultation

BATTINCOURT

Atelier participatif - 17 septembre 2020



Démographie

Nombre d'habitants : 525 habitants (31/12/19), soit 3,1 % de la population d'Aubange
Âge moyen : 38,8 ans (40 ans à l'échelle communale)

Services

Lignes TEC
École : École libre de Battincourt (Maternelle et primaire)
Salle à disposition : Salle Odyssée 78
Plaine de jeux



Territoire

- 4 arbres et 1 haie remarquables
- 1 périmètre d'intérêt paysager
- 1 point de vue remarquable

Vie associative

- Ecole de Taijiquan
- Karaté Club
- Fishing Club
- Harmonie Royale les Echos de la Batte
- ASBL Odyssée 78
- Vie féminine

Principales manifestations

Un évènement annuel : **Dans les rues de Battincourt !** Chaque mois d'août, a lieu cet évènement mettant à l'honneur l'artisanat, les produits locaux et les joies de la brocante.

Figure 17: Carte synthétique de Guerlange



Figure 18 : Fiche-village de Guerlange – Support utilisé lors des réunions d’information consultation

GUERLANGE



Atelier participatif - 15 septembre 2020



Démographie

Nombre d’habitants : 336 habitants (31/12/19), soit 2,0 % de la population d’Aubange

Âge moyen : 43,7 ans (40 ans à l’échelle communale)

Services

Lignes TEC

Salle à disposition : Salle La Stuff
Plaine de jeux

Territoire

7 arbres et 11 haies remarquables
1 site de grand intérêt biologique
3 monuments et 2 sites classés

Vie associative

Rencontres à Guerlange
Club des Jeunes

Principales manifestations

Brocante en mai
Fête du village Stuffarde mi-septembre
Marché de Noël
Vide-dressing de printemps




2 Partenaires et plans communaux


2.1 Partenaires sur le plan économique

Sur le plan économique, la commune d'Aubange bénéficie des services et de l'expertise de l'Agence de Développement Local et de l'Agence Locale pour l'Emploi – Titres services.

- **Agence de Développement Local :**

Priorités	Missions	
<p>Soutenir et développer de l'emploi et de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de synergies entre les opérateurs d'insertion professionnelle et de formation, les demandeurs d'emplois, les entreprises, l'animation économique ; • Développement d'évènements (salons d'emploi, rencontres, colloques...); • Accueil et accompagnement des porteurs de projets et jeunes entrepreneurs ; • Mise en place et suivi de formations d'orientation professionnelle ; • Mise à disposition de locaux pour les opérateurs d'insertion emploi/formation 	
<p>Soutenir, créer et développer des activités économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et suivi d'actions commerciales et d'évènements ; • Gestion et promotion d'une plateforme commerciale en ligne ; • Mise en place et gestion de la pépinière d'entreprises Athus Business Center ; • Organisation de conférences à destination des entrepreneurs ; • Mise en place, promotion et suivi de 2 primes communales commerciales à destination des jeunes entrepreneurs ; • Mise en place, avec les différents acteurs locaux, du label « Communes commerce équitable » 	
<p>Impulser, dynamiser et coordonner des actions d'attractivité et de marketing territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création et gestion d'une application mobile pour la commune d'Aubange ; • Mise en place d'actions de marketing territorial et stratégie promotionnelle ; • Renforcement de l'identité territoriale ; • Participation au projet de rénovation urbaine. 	


• **Agence Locale pour l'Emploi – Titres services :**

Missions	
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux divers rémunérés en complément du chômage ou du RIS pour les bénéficiaires du chômage de longue durée ou du RIS ; • Possibilité pour les particuliers et/ou ASBL d'obtenir de l'aide afin d'effectuer des petits travaux (peinture, tapisserie, jardinage, tonte de pelouse, etc.) ; • <u>Titres-services</u> : Permettre aux particuliers d'obtenir une aide pour la réalisation et/ou du repassage, les repas et/ou les courses. 	


2.2 Partenaires sur le plan touristique

Sur le plan touristique, les Maisons du Tourisme du Pays d'Arlon et de Gaume, les syndicats d'initiative d'Aubange, Halanzy et Rachecourt et le Parc naturel de Gaume (détaillé ci-après) œuvrent ensemble pour valoriser le territoire et le rendre attractif, à travers diverses missions.


• **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon :**

Missions	
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le territoire du Pays d'Arlon pour en faire une destination touristique à part entière. 	
	<p align="center">Communes concernées</p>
	<p align="center">Arlon, Attert, Aubange, Messancy</p>

• **Maison du Tourisme de Gaume :**


Missions	 MAISON DU TOURISME DE GAUME
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le territoire de Gaume pour en faire une destination touristique à part entière. 	
	Communes concernées
	Virton, Étalle, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Florenville, Chiny, Aubange (Rachecourt et Halanzy)

• **Trois syndicats d'initiative présents à Aubange, Halanzy et Rachecourt :**

Missions	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître la région ; • Collaborer avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale. 	

2.3 Partenaire sur le plan environnemental : Contrat de rivière Semois-Chiers

Sur le plan environnemental, le Contrat de rivière Semois-Chiers, dont la commune d'Aubange fait partie, s'attache à maintenir ou restaurer un bon état écologique de l'eau.


Missions	
<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement des usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités ; • Animations et actions de sensibilisation. 	<p style="text-align: center;">Communes concernées</p> <p style="text-align: center;">Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Étalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois</p>

Plusieurs actions ont été menées par le contrat de rivière sur le territoire de la commune d'Aubange, à savoir :

- Organisation des Journées Wallonnes de l'Eau en 2018 : 30 personnes ont participé à la transhumance des batraciens à Battincourt et ont pu observer des grenouilles ; animation dans l'école d'Aix-sur-Cloie sur la thématique « Nichoirs à Martin pêcheur et Cincle plongeur » ; animation au sein de l'Athénée Royal d'Athus et l'école communale de Rachecourt sur la thématique « Gros rongeurs, petits bûcherons au camp militaire de Lagland ».
- Formations des acteurs de terrain (ouvriers communaux, agents DNF, Infrabel) à la gestion des plantes invasives :
- Mise en place de barrages flottants pour lutter contre les déchets dans les cours d'eau ;
- Chasse aux déchets dans la Messancy ;
- Arrachage des espèces invasives ;
- Communication et sensibilisation sur la thématique des déchets sauvages, des espèces invasives.

2.4 Partenaire agissant sur plusieurs domaines : Le parc naturel de Gaume

Le Parc naturel de Gaume joue un rôle dans divers sections d'actions, à savoir les activités économiques locales, l'agriculture, l'énergie et l'éco-construction, le tourisme et la vie associative et culturelle. Il est actif sur les sections de Rachecourt et Halanzy de la commune d'Aubange.

Missions	
<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines ; • Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages ; • Faire circuler l'information, coordonner les initiatives, fédérer certaines actions ; • Transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région ; • Aider les porteurs de projets dans leurs démarches, mutualiser les moyens, les conseils ; • Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles... de notre région. 	
	Communes concernées
	<p>Aubange (Rachecourt et Halanzy), Étalle, Florenville, Meix-devant- Virton, Musson, Rouvroy, Saint- Léger, Tintigny, Virton</p>

2.5 Plan de Cohésion Sociale

La commune d'Aubange dispose d'un service « Cohésion Sociale ». Les missions de ce service communal sont de :

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Cela se traduit par la mise en place d'actions directement par le service, par la mise en place d'un réseau avec d'autres opérateurs locaux et par le financement et/ou l'aide logistique et matérielle de partenaires et ce, dans différents domaines :

Jeunesse	Aînés	Environnement transition	Participation citoyenne	Accompagnement social
<ul style="list-style-type: none"> - École des devoirs ; - Accueil extrascolaire communal ; - Coordination de l'accueil temps libre ; - Blocus en commune ; - Organisation de stages et plaines ; - Suivi des aires de jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sénior focus ; - Atelier informatique pour les aînés ; - Conseil des aînés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Repair Café ; - Projet VolonTerre¹ ; - Potagers de quartier ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien au secteur associatif ; - Rédaction de « la Bougeotte » ; - Espace Public Numérique ; - Conseil des enfants ; - Fablab. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion socioprofessionnelle ; - Démarches administratives ; - Cours de français pour adultes ; - Soutien à la parentalité ; - Précarité infantile.

¹ L'objectif de l'initiative « VolonTerre » est de rassembler un maximum de citoyens volontaires pour ramasser les déchets le long des voiries de la ville d'Aubange et de ses villages.

Aux côtés de différents opérateurs, la commune a établi un **Plan de Cohésion Sociale 2020-2025**. A travers un ensemble d'actions, Aubange espère qu'« *une meilleure solidarité se mette entre les citoyens de tous âges, tous villages et toutes cultures* ». Les actions identifiées pour les années à venir sont :

- Apporter de l'aide à la réalisation des travaux scolaires ;
- Informer le public dans sa recherche d'emploi et de formation ;
- Permettre l'insertion sociale de personnes en difficulté via un accompagnement individualisé ;
- Accompagner des ménages confrontés à une difficulté dans leur logement et le cas échéant, les mettre en relation avec les services adéquats ;
- Éduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartier, plantations et mobiliers ;
- Faciliter l'accès en mettant la demande en relation avec l'offre et/ou permettre un suivi thérapeutique pour publics spécifiques (d'origine étrangère, précarisés, handicapés, dépendantes, prostituées, en état de choc, etc.) ;
- Organiser des activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcer le sentiment d'appartenance ;
- Organiser et animer les Conseils consultatifs (enfants, aînés, personnes handicapées...),
- Favoriser les échanges entre citoyens et/ou avec les autorités (café citoyen...) ;
- Mettre en lien l'offre de bénévoles avec la demande d'associations et de collectivités (cadastre des volontaires/bénévoles) ;
- Mettre en place un repair café ;
- Favoriser des échanges en donnant une seconde vie aux objets (donnerie/brocante) ;
- Augmenter le nombre de places d'accès aux formations et aux ateliers des partenaires.

2.6 Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat

La commune d'Aubange s'inscrit pleinement dans une démarche proactive et exemplaire en matière d'énergie, à travers son Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) et accorde des primes en faveur de l'énergie.

Le PAEDC a identifié des objectifs à horizon 2030 :

- Réduire les émissions CO₂ d'au moins 40 % sur son territoire, par rapport à l'année de référence 2006 (objectif prioritaire) ;
- Produire une étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique (objectif prioritaire) ;
- Réduire la consommation énergétique de 27 % sur son territoire (objectif secondaire) ;
- Produire via les énergies renouvelables 27 % de la consommation de l'année de référence (objectif secondaire).

Le PAEDC identifie pour l'avenir d'Aubange :

- Des jardins plus verts ;
- Ramener de la biodiversité au sein des villes ;
- Initier le développement durable aux générations futures ;
- Réaliser « le Grand nettoyage de Printemps » ;
- Réduire la production de déchets ;
- Favoriser l'économie circulaire (prévention des déchets/écoconception) ;
- Développer les énergies vertes ;

- Alimentation durable : stratégie de ferme à la table, moins de pesticides et des consommateurs mieux informés ;
- Construire et rénover durablement les bâtiments privés et publics ;
- La participation du citoyen dans les démarches environnementales.

Plusieurs actions ont été réalisées entre 2007 et 2019 telles que :

- La mise en place d'une campagne d'information tous azimut, ayant pour objectif l'adhésion massive des citoyens et des acteurs économiques du territoire aux actions développées par la commune ;
- La réalisation d'un suivi des consommations des bâtiments communaux, à travers un cadastre énergétique ;
- La réalisation d'audits énergétiques pour plusieurs de ses bâtiments ;
- La nomination d'un écopasseur, en charge des questions énergétiques ;
- La création d'un comité de pilotage, afin de mettre en place une coordination efficace de la stratégie de transition énergétique communale et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes ;
- La mise en place d'une mobilité douce afin d'assurer une connectivité vers les réseaux cyclables nationaux existants ou en développement (via le projet INTERREG 2016), incitant les travailleurs résidents à proximité à délaissier leur voiture au profit de l'intermodalité vélo/train ;
- L'intégration du projet Rénov'Énergie dans les projets d'isolation des logements, afin de mobiliser les citoyens à réduire leurs consommations d'énergie dans le bâti privé existant ;
- L'octroi de primes communales afin de récompenser les économies d'énergie et les travaux de rénovation dans les logements ;
- La présence d'un tuteur « énergie » au sein du CPAS, dont le rôle est d'aider les publics précarisés à maîtriser leurs coûts énergétiques.

En 2019, 10 primes « énergie » ont été octroyées pour un montant total de 3.164,06 €. Elles concernent l'isolation thermique des murs, le remplacement d'une chaudière au gaz, l'isolation de toit, l'installation d'une chaudière biomasse et d'une pompe à chaleur, ou encore le remplacement de menuiseries extérieures.

2.7 Plan Communal de Mobilité

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) de 2003 identifiait de nombreuses actions, réparties selon les thèmes suivants : le réseau routier, les transports publics, les modes doux, le stationnement et la communication.

Le réseau routier :

- **La redistribution du trafic de transit** en maintenant les flux de transit en dehors des zones agglomérées et en créant des alternatives attractives pour le trafic général par le pôle du Grand-Duché du Luxembourg ;
- **L'A28** en créant une liaison autoroutière à triple vocation (locale, régionale, internationale) ;
- **La N88** en sécurisant et maîtrisant le trafic, et en maintenant une bonne accessibilité aux différents sites industriels, tout en minimisant les nuisances pour les riverains ;
- **L'Avenue de l'Europe** en maintenant une bonne accessibilité de la zone du PED, en sécurisant les différentes insertions et en renforçant le rôle de contournement sud d'Athus afin de désengorger le centre-ville.

- **La sécurisation du réseau structurant de la commune** en modérant les vitesses en entrée d'agglomération, en améliorant le cadre de vie des riverains, en incitant les automobiles à adapter leur conduite.

Les transports publics :

- **La remise en service de la desserte ferroviaire de la Gaume ;**
- **La restructuration du réseau TEC** en proposant des lignes rapides, des services à la demande pour la desserte des territoires plus ruraux, etc. ;
- **L'implantation des pôles d'échanges** en améliorant les points de connexion entre les réseaux et en améliorant la lisibilité géographiques des points d'entrée des réseaux TEC.

Les modes doux :

- **Le réseau cyclable** en permettant et encourageant les déplacements à vélo à travers la commune sur des itinéraires sécurisants ;
- **La mise en place d'un stationnement vélo**, notamment devant les pôles attractifs, tout en sécurisant cette offre contre le vol des vélos ;
- **La mise en place d'un jalonnement vélo** afin d'aider les cyclistes à se repérer dans la commune, à choisir leur itinéraire et à leur renseigner la distance et temps nécessaire pour arriver à destination ;
- **La promotion des déplacements à vélo** afin d'encourager l'usage de ce mode de transport ;
- **Le plan piéton et PMR** en inscrivant dans le paysage urbain des traces et/ou cheminements qui favoriseront les déplacements à pied, et en développant des itinéraires continus pour les PMR.

Le stationnement :

- **L'amélioration de la rotation sur les axes commerciaux** (Grand Rue, Rue de Rodange...);

La communication :

- **Multiplier les campagnes de communication et d'information** afin de toucher un maximum de personnes et rendre le PCM efficace.

Ce PCM est actuellement en cours d'actualisation. L'orientation promue par la commune d'Aubange est de :

- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture ;
- Encourager l'intermodalité (vélo-train) ;
- Favoriser les couloirs de fret ;
- Réduire l'insécurité routière ;
- Améliorer la convivialité des espaces publics.

Ces orientations seront traduites par des mesures à haut impact, ayant fait l'objet d'un choix technico-politique en juin 2020, puis d'une délibération du Collège communal en novembre 2020.

Mesures à haut impact sélectionnées	Objectifs poursuivis
Fluidification de l'avenue de l'Europe	Fluidifier et sécuriser l'avenue de l'Europe afin de pouvoir accompagner le développement du territoire et contribuer à l'apaisement des quartiers impactés par les reports de trafic existants Concertation transfrontalière nécessaire

Traversée de la N88 à Athus	Réduire l'accidentologie et la vitesse, supprimer le transit véhicules légers/poids lourds au travers de la centralité, dégager de l'espace pour les modes actifs et assurer la perméabilité piétonne de l'axe, contribuer à la redynamisation commerciale du centre d'Athus
Transit poids-lourds à Athus	Orienter le trafic poids-lourds (hors livraison locale) vers l'Avenue de l'Europe au travers de mesures de régulation, d'aménagement, et de contrôle, mais également via une sensibilisation des acteurs de la logistique sur le secteur (PED) Concertation transfrontalière nécessaire
Règlementation du stationnement public	Orienter la demande de stationnement vers des espaces identifiés. Adapter, protéger le stationnement résidentiel, favoriser la rotation à proximité des commerces et récupérer ponctuellement de l'espace public
Offre de transport public	Développer le potentiel de desserte interne, ainsi que du sud-Luxembourg, et de rabattement sur Rodange et Pétange Concertation transfrontalière nécessaire
Mobilité en lien avec les établissements scolaires	Développer des pratiques de mobilité vers les établissements scolaires moins dépendantes à la voiture
Rabattement sur les gares d'Athus et de Rodange	Développer le potentiel de rabattement vélo et l'accessibilité piétonne vers les gares d'Athus et de Rodange au travers de l'aménagement des réseaux prioritaires
Modération des vitesses et dissuasion du transit dans les villages	Maitriser les flux de transit et modérer les vitesses dans les secteurs prioritaires identifiés
Liaisons cyclables	Mettre en place un réseau de mobilité cyclable permettant d'assurer la continuité et la sécurité des déplacements à vélo à l'échelle communale et intercommunale, et desservant les principales polarités de la commune
Liaisons piétonnes	Assurer la continuité du réseau piéton, en rendant les traversées piétonnes existantes conformes aux normes PMR, ajoutant des traversées piétonnes aux carrefours non équipés, en élargissant et/ou améliorant le revêtement des trottoirs et luttant contre le stationnement sauvage

L'objectif de ces mesures est de permettre aux citoyens de participer à la conception des mesures ci-dessus, en favorisant la participation citoyenne. Un appel à candidatures citoyennes sera lancé en vue d'une concertation ciblée pour les phases suivantes. Un panel citoyen sera également constitué qui sera amené à travailler avec le groupement d'études et les conseillers en mobilité.

2.8 Programme Stratégique Transversal

Aubange dispose d'un Programme Stratégique Transversal (PST) pour les années 2019-2024. Des objectifs stratégiques ont été identifiés, se déclinant eux-mêmes en objectifs opérationnels et actions concrètes.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
Améliorer la mobilité	Développer et mettre en œuvre un nouveau Plan Communal de Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Commander une étude de mobilité ; • Mettre en œuvre le nouveau plan de mobilité ;

	<p>Garantir la sécurité des usagers faibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un cadastre des points noirs en matière de sécurité des usagers faibles ; • Prendre les mesures nécessaires pour supprimer ces points noirs ; • Réaliser une passerelle souterraine sous les voies de chemin de fer entre la place des Martyrs et la rue Arend ;
	<p>Améliorer la mobilité douce</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une liaison cyclo-piétonne entre Halanzy et Musson ; • Réaliser une liaison cyclo-piétonne entre les gares de Messancy et Athus dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Interreg V ; • Etudier le désenclavement du Clémarais en termes de mobilité douce ; • Procéder à la réaffectation des « Sentiers oubliés » dans la commune ;
<p>Mieux vivre, plus longtemps en meilleure santé et en toute sécurité</p>	<p>Inscrire la ville dans la dynamique du Programme Communal de Développement Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une analyse socio-économique de la commune permettant d'élaborer une première analyse du territoire communal ; • Consulter la population et étudier les résultats de cette consultation ; • Définir conséquemment la stratégie à mettre en place ; • Définir et classer les projets à réaliser pour atteindre les objectifs ; • Mettre en place un tableau de bord pour le suivi des projets ;
	<p>Promouvoir le tourisme dans toutes les sections de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace muséal à Athus en s'inscrivant dans un programme du Fonds européen de développement régional (FEDER) (« Athus et l'acier », « L'univers des pompiers ») ; • Créer un circuit touristique transfrontalier sur la thématique de la mémoire ouvrière (Mines de fer et

		<p>sidérurgie) dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Interreg V ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un cadastre des sentiers communaux oubliés et les réaffecter ; • Créer une boucle cyclo-touristique ;
	<p>Développer une politique de santé nouvelle autour du pôle santé « Bellevue »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition une infrastructure et un soutien logistique au profit d'un centre de médecine générale et de professions paramédicales ; • Procéder à l'acquisition de terrains en vue de la création d'une résidence-services ; • Mettre en œuvre un centre d'accueil de jour à la maison de repos et de soins ;
	<p>Lutter contre l'insécurité physique des citoyens en coordination avec la police et le service d'incendie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le Règlement Général de Police (RGP) ; • Etendre la surveillance par caméra à l'ensemble des sections de la ville ; • Engager des gardiens de la paix ; • Intensifier la politique de contrôle de la sécurité incendie des logements ;
<p>Garantir à chaque ménage un logement digne de l'être humain</p>	<p>Faire de la rénovation urbaine d'Athus une réalité pour le citoyen</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Construire une quarantaine de logements sur une parcelle communale entre les rues Floréal et Cockerill ; • Démolir les logements acquis sur la placette du centre à Athus et étudier la construction de logements ; • Démolir les logements acquis à la rue de Rodange à Athus et étudier la construction de logements ; • Mettre en œuvre les projets inscrits dans le cadre des sites à réaménager (SAR) ;
	<p>Améliorer la qualité de l'habitat et agir pour un logement décent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au prochain programme d'ancrage communal de la Région wallonne ;

		<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le prochain « Schéma de Développement Communal » ; • Elaborer et publier le nouveau « Guide Communal d'Urbanisme » ;
<p>Contribuer au développement individuel de nos citoyens à la cohésion sociale par l'éducation, le sport, la culture et l'emploi</p>	<p>Poursuivre nos efforts pour assurer un enseignement communal de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire dans le projet d'utilisation rationnelle de l'énergie des bâtiments (UREBA) de la Région wallonne pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments scolaires (UREBA exceptionnel) ; • Etendre et rénover l'école communale principale d'Aubange ; • Investir dans les technologies de la communication en matière d'enseignement ;
	<p>Soutenir les initiatives en matière d'aide à la petite enfance et à la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la pauvreté infantile en synergie avec le CPAS ;
	<p>Favoriser l'ensemble des disciplines sportives sur le territoire de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover le site de la piscine communale via la construction d'un nouveau bassin ; • Construire un nouveau hall sportif pour les sports d'équipe et les arts martiaux ; • Construire de nouveaux vestiaires et une nouvelle cafétéria pour la R.E.S Aubange ; • Remplacer l'éclairage des terrains de football d'Aubange et Athus ;
	<p>Développer et soutenir un environnement propice à un emploi de qualité sur notre territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relocaliser l'Agence de Développement Local au cœur d'Athus en vue de redynamiser le commerce ; • Améliorer la collaboration avec le FOREM pour l'information aux demandeurs d'emploi ; • Encourager les formations via le FOREM ;

	Elaborer et mettre en œuvre un nouveau projet de Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2020-2025	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le PCS 2020-2025 ;
	Soutenir et développer la culture et assurer la préservation de notre patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace muséal à Athus en s’inscrivant dans un programme du Fonds européen de développement régional (FEDER) (« Athus et l’acier », « L’univers des pompiers ») ; • Construire un nouveau Centre culturel en s’inscrivant dans un programme FEDER, et alternativement, agrandir le Centre culturel actuel ; • Rénover le cimetière classé de Guerlange ; • Dresser l’inventaire du petit patrimoine de la ville ;
Ancrer la ville dans l’ère du numérique pour une meilleure participation citoyenne à la vie de la communauté	Développer et mettre en œuvre une feuille de route vers une ville intelligente pour améliorer la participation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Participer avec IDELUX Projets Publics à la démarche « Smart City » ; • Engager un « Smart city manager » ; • Développer et promouvoir l’Espace Public Numérique (EPN) ;
	Améliorer la communication externe de la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Désigner un fonctionnaire communal en charge de la communication externe ; • Installer des panneaux/bornes d’information aux endroits stratégiques de la ville ; • Créer un comité de rédaction de l’Écho communal ;
Lutter pour la préservation de notre planète	Concrétiser la « Convention des Maires »	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérer au programme de transition énergétique de la Région wallonne (RenoWatt) ; • Mettre en œuvre les projets prioritaires proposés par RenoWatt ;
	Intégrer systématiquement dans toutes les politiques communales un volet relatif à la préservation de l’environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les considérations environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics ; • Remplacer systématiquement l’éclairage public et celui des

		<p>infrastructures communales par des diodes électroluminescentes (LED) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder progressivement au verdissement du charroi communal en fin de vie ;
<p>Pour une administration soucieuse du bien-être du citoyen, dotée d'une gestion efficace et efficiente de ses ressources humaines, matérielles et financières</p>	<p>Optimaliser la gouvernance en professionnalisant la gestion communale par l'adoption d'une approche stratégique et la simplification des procédures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de gestion de l'efficacité et de contrôle interne ;
	<p>Améliorer la qualité de l'accueil du citoyen au sein des services communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la signalétique des services communaux ; • Rédiger une brochure d'accueil pour les nouveaux résidents ;
	<p>Optimaliser la communication interne entre services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier le développement d'un logiciel intégré pour la gestion et la communication au sein et entre les services communaux ;
	<p>Améliorer les synergies avec le CPAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les repas sur le seul site de Bellevue au profit de la Maison de repos Bellevue, des crèches et écoles communales, ainsi que pour les bénéficiaires des repas à domicile ; • Lutter contre la pauvreté infantile en synergie avec le CPAS ;
	<p>Gérer de manière efficace et efficiente les ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réviser le statut administratif du personnel ;
	<p>Gérer de manière efficace et efficiente les ressources matérielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier le développement d'un logiciel intégré pour la gestion et la communication au sein et entre les services communaux ;
	<p>Gérer de manière efficace et efficiente les ressources financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimaliser la recherche de subsides ; • Mettre en conformité les règlements fiscaux ; • Moderniser et sécuriser les moyens de perception.

2.9 Rénovation urbaine

Le 15 novembre 2012, le Gouvernement wallon a approuvé l'opération de rénovation urbaine de la ville d'Athus, pour une durée de 15 ans.

L'objectif est de redynamiser et d'embellir le centre d'Athus. Aux côtés d'Idelux, Aubange s'est engagée dans une opération de « rénovation urbaine » afin d'améliorer l'attractivité du centre, d'en relancer le développement économique et de réaffirmer son rôle au sein de l'agglomération transfrontalière.



Ce programme vise à :

- Maintenir et promouvoir l'habitat de qualité par la réhabilitation ou la construction de logements et par la création ou l'amélioration de bâtiments destinés au commerce ou à des activités de service ;
- Promouvoir la fonction sociale, économique et culturelle d'Athus dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres ;
- Renforcer la cohésion sociale et l'intégration des différentes communautés ;
- Favoriser la mixité de la population ;
- Améliorer la mobilité de tous les usagers (voiture, piétons, vélos...) ;
- Améliorer le cadre de vie par la création et l'amélioration d'espaces verts, publics et récréatifs.

Plusieurs projets ont été identifiés, à savoir :

- **Projet n° 1** : La requalification en termes d'image et d'usages de l'entrée sud de la ville d'Athus, dans le quartier « de la Frontière », rue de Rodange ;
- **Projet n° 2** : Le développement d'un « quartier de la gare » multifonctionnel et durable ;
- **Projet n° 3** : La création de logements sur la rue Floréal et la plaine du Brüll et le développement d'un réseau de liaisons lentes sur les sentiers et chemins existants et la coulée verte et bleue ;
- **Projet n° 4** : Le développement d'une place marquant l'entrée du centre historique, animée par un bâti de qualité, des fonctions publiques urbaines (Centre culturel) et un espace public permettant d'améliorer le cadre de vie ;
- **Projet n° 5** : L'affirmation du cœur historique comme nouveau centre intégrant les équipements existants, à la jonction des deux quartiers historiques d'Athus : le quartier Pesch au nord et place Verte au sud et de la Grand-rue (apporter une cohérence dans l'aménagement

3 Dynamique transcommunale

Aubange s'engage dans plusieurs dynamiques transcommunales permettant de mobiliser un territoire, ses ressources et moyens plus larges pour résoudre des problèmes structurants ou impacter le développement local.

Il convient ici de citer le **Contrat de rivière « Semois-Chiers »** dans lequel Aubange est engagée avec 20 autres communes pour la protection de l'eau. Dans un domaine plus large, aux côtés des communes d'Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton, Aubange fait partie du **Parc naturel de Gaume**. Sur le plan touristique, la **Maison du Tourisme de Gaume** agit sur les communes d'Aubange, Chiny, Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton. Aubange dépend également de la **Maison du Tourisme du Pays d'Arlon**, également active sur les communes d'Arlon, Attert et Messancy.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Aubange dépend de la **Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne**, agissant sur 23 autres communes du sud et du centre de la Province de Luxembourg.

Aubange fait également partie de l'**Agglomération transfrontalière du Pôle Européen de Développement (PED)**, agglomération transfrontalière de communes situées autour des « 3 frontières » entre la Belgique, la France et le Grand-Duché de Luxembourg. Elle regroupe 25 communes au total dont 4 communes belges, 18 communes françaises et 3 communes luxembourgeoises. L'objectif est de favoriser les échanges socioculturels et économiques et de mettre en valeur leurs points communs et leur bassin de population d'environ 130.000 habitants.

En termes de logements, Aubange dépend de l'**Agence Immobilière Sociale (AIS) Logésud** qui couvre les 15 communes des arrondissements d'Arlon et de Virton.

A ces éléments, s'ajoutent d'autres liens pluricommunaux à travers les services de sécurité (**zone de police « Sud Luxembourg »** rassemblant 4 communes) et de secours (**zone de secours « Luxembourg »** rassemblant 44 communes).

Enfin, la commune est affiliée à plusieurs intercommunales telles qu'**ORES, IDELUX et VIVALIA**.

De manière plus spécifique, il est également possible de citer plusieurs projets transcommunaux/transfrontaliers dans lesquels la commune est engagée, à savoir :

Projet « Mobilité douce » :

La commune est associée à celle de Musson pour créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson. Visant à renforcer la mobilité douce sur ces deux territoires, le projet représente un budget total de 1.182.051 € (508.290 € pour Aubange et 673.760 € pour Musson). Une enquête publique était récemment ouverte du 26 août au 24 septembre 2020.

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) en cours d'élaboration a pour ambition de résoudre les problématiques rencontrées sur le territoire (telles que l'insécurité des piétons et le manque de voies lentes entre les villages), à travers une restructuration de l'offre de transports et le développement d'une mobilité douce. À travers son nouveau programme, la commune souhaite favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, réduire l'insécurité routière et améliorer la convivialité des espaces publics.

Aubange est l'une des « Communes pilotes Wallonie cyclable » et a obtenu dans ce cadre une subvention de 500.000€ afin d'améliorer et de développer l'offre cyclable sur le territoire. L'appel à

projets de la Région wallonne prévoyait la définition d'une stratégie de développement de l'usage du vélo au quotidien en créant notamment des pistes cyclables et des infrastructures en faveur des cyclistes.

Chemin transfrontalier des Mines de fer :

Le chemin transfrontalier des Mines de fer a été inauguré le 15 décembre 2012. D'une distance de 26 km, jalonnée de 15 points de chute liés à la mine et à la sidérurgie, il est un cheminement entre les vestiges des anciennes mines d'Halanzey, de Musson, le site de l'ancienne usine de Musson, de Gorcy et le site d'extraction à ciel ouvert de Saint-Pancré. Il est à l'initiative d'un projet européen franco-belge, entre la commune d'Aubange, la commune de Gorcy et la Communauté de Communes des Deux Rivières en France. Ce chemin s'appuie sur un élément fédérateur entre les territoires, à savoir la présence de nombreuses traces de l'activité d'extraction de minerais de fer, à différentes époques et suivant différents procédés, et permet de mettre en valeur des éléments patrimoniaux : paysages, patrimoine rural et la nature. Ce projet européen est générateur d'une dynamique transfrontalière de mise en réseau d'acteurs.

Projet « Interreg V à Grande Région » :

Le projet « Interreg V à Grande Région » a approuvé 75 projets transfrontaliers entre 2016 et 2020, dont le projet « Mobilité douce 3 frontières » qui concerne la commune d'Aubange.

« Une des problématiques récurrentes de l'agglomération des trois frontières est l'engorgement systématique du réseau routier aux heures de pointe. Plus de 120.000 Belges ou Français passent quotidiennement la frontière pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation, principalement Luxembourg-Ville et Esch-sur-Alzette. Ce flux de travailleurs est accentué par un transit important de fret international, ainsi que par une forte mobilité d'achat liée à la concentration de zones commerciales. Ce trafic est encore amené à s'intensifier avec l'agrandissement du Park&Ride de Rodange qui, à l'horizon 2021, comptera 1.800 places de parking.

Mobilité douce 3 frontières propose une alternative efficace et écologique à la voiture individuelle : un itinéraire doux majoritairement en site propre reliant les noyaux d'habitation et les principales gares du territoire, à savoir Messancy, Athus, Longwy, Pétange et Rodange. Il offre aux habitants une voie verte sécurisée pour rejoindre à pied ou à vélo en maximum 20 minutes la gare la plus proche. Il favorise ainsi l'intermodalité entre les lieux de résidence, les nœuds de transport en commun et les pôles d'emploi.

Animé par un ensemble d'acteurs proches de leurs citoyens, Mobilité douce 3 frontières intègre également un volet d'équipements. Des abris vélos sécurisés et des bornes de rechargement pour vélos électriques seront mis gratuitement à disposition des usagers, au niveau des gares. Le partenariat transfrontalier est ici une véritable opportunité pour répondre à un enjeu commun d'amélioration de la mobilité des frontaliers. »²

En collaboration avec les communes de Messancy et de Pétange, la Communauté d'Agglomération de Longwy et IDELUX Projets publics, ce projet européen répond à l'axe prioritaire « Poursuivre le développement d'un marché du travail intégré en soutenant l'éducation, la formation et en facilitant la mobilité physique » et plus spécifiquement à l'objectif « Améliorer l'offre en matière de mobilité durable pour faciliter le déplacement des travailleurs frontaliers et des apprenants ».

² Source : http://www.interreg-gr.eu/wp-content/uploads/2021/02/Mobilite-douce-3-frontieres_FR_Description.pdf

Programme Communal de Développement Rural
Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Contrat de rivière « Semois-Chiers »	Parc naturel de Gaume	Maison du Tourisme de Gaume	Maison du Tourisme du Pays d'Arlon	Projet « Interreg V à Grande Région »	Projet « Mobilité douce »	Musée minier métallurgique	Chemin transfrontalier des mines de fer	Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne	Pôle européen de développement	AIS Logésud	Zone de police Sud-Luxembourg	Zone de secours Luxembourg
Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon	Arlon
Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert	Attert
Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange	Aubange
Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne	Bastogne
Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne	Bertogne
Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix	Bertrix
Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre	Bièvre
Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon	Bouillon
Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)	Chenières (FR)
Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny	Chiny
Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)	Cons-la-Grandville (FR)
Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)	Cosnes-et-Romain (FR)
Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)	Cutry (FR)
Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse	Daverdisse
Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)	Differdange (LUX)
Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy	Durbuy
Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée	Erezée
Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle	Étalle
Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers	Fauvillers
Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)	Fillières (FR)
Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville	Florenville
Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)	Godbrange (FR)

4 Aperçu historique

Les données historiques ci-dessous, par localité, proviennent de l'ouvrage Histoire et patrimoine des communes de Belgique – Province de Luxembourg (Racine, 2009).

Athus :

Au Moyen-Âge, dès 1224, le village était composé de quelques maisons dépendant d'Aubange. Ayant subi des variations de frontières, il fut partagé en deux parties : Après le règlement des « terres communes », Athus resta un avant-poste de la Lorraine. Puis, attachée successivement aux seigneurs de Gondersdof, de Heumont, de Cobreville (Guirsch), passa vers 1681 aux mains des Reiffenberg, seigneurs d'Aix-sur-Cloie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Le village a été ruiné par la guerre de Trente Ans et par l'épidémie de la peste de 1636. A partir de la seconde moitié du 17^{ème} siècle, vers 1664, le village a vu s'implanter (ou restaurer) un haut-fourneau par François Thomassin dans la plaine du Brüll. L'activité sidérurgique cessa en 1769 quand le village passa au duché de Luxembourg. L'extraction du minerai poursuivit jusqu'en 1865. En 1872, la Société des Hauts-Fourneaux d'Aubange fut fondée par les frères Huart. A la même époque, la ligne ferroviaire Athus-Meuse désenclavait la région. Détaché d'Aubange en 1878, Athus devient une commune autonome. L'industrialisation s'est accompagnée d'une croissance démographique, passant de 600 habitants en 1864 à 7.620 en 1977. L'usine occupa une place prépondérante dans la vie du village, en employant près de 2.500 ouvriers en 1973 et en produisant 543.000 tonnes d'acier par an.

Aubange :

Aubange apparaît comme le trait d'union entre Minette luxembourgeoise et Gaume, entre Lorraine et Ardenne. Elle a été divisée en deux seigneuries (celle d'Aubange a été citée pour la première fois en 1224 et celle de Clémarais en 1299). Elle aurait été fondée par la tribu germanique des Ubiens déplacée par César en 52 avant notre ère. En 1255, elle passa du marquisat d'Arlon au duché de Lorraine. Elle fut vendue aux seigneurs de Noedelange et à des banquiers lombards au début du 14^{ème} siècle. Liée à la châtellenie de Longwy, elle passa à la France lors de l'occupation de la Lorraine par Louis XIV en 1678. Elle redevint frontière entre la France et la Lorraine jusqu'en 1766 avant de repasser française, puis finalement au Luxembourg en 1769. Le village passa en Belgique en 1839. Cloisonnée dans sa vocation agricole, elle ne fut marquée qu'indirectement par l'industrialisation de la région. Elle connut la tentative du schiste bitumineux dans le sous-sol entre 1845 et 1872 et en 1842, la fondation par Fizaine de ce qui deviendrait la brasserie Gigi. Le village a vu au 20^{ème} siècle de nouveaux efforts d'industrialisation, notamment la construction de la centrale électrique Linalux après la Seconde Guerre Mondiale, l'inauguration du zoning industriel une trentaine d'années plus tard (Mobil, Interbois, CMI, etc.). La proximité du bassin sidérurgique a valu un accroissement de population conséquent : si Aubange ne comptait que 660 habitants en 1880, ce chiffre a été multiplié par 5 en l'espace de 100 ans.

Figure 19 : Le château de Clémarais - Le Grand Aubange



✚ Guerlange :

Le village de Guerlange a joué le rôle de paroisse primitive dans le haut Moyen Âge. Les seigneurs occupant le château de Noedelange avaient des droits dans les villages environnants tels qu'Athus et Clémency. Ce dernier passa aux familles d'Outscheid, de Gondersdorf, de Lontzen, de Reiffenberg et de Bessay. Depuis le milieu des années 1970, le charme du site et sa contiguïté avec Athus lui ont valu une expansion importante. Si l'agriculture y est encore représentée aujourd'hui, la surface bâtie s'étend continûment jusqu'aux premières rues d'Athus.

✚ Halanzy :

Une villa romaine détruite au 3^{ème} siècle s'élevait au lieu-dit « Le Fays » et un cimetière franc a été localisé au lieu-dit « Bouss'liécou ». Durant l'époque médiévale, la famille de Halanzy était le seigneur de l'endroit. Le village a été mentionné pour la première fois en 893. Dès 1316, il fut affranchi à la loi de Beaumont. Plusieurs familles se succédèrent (de Sterpigny, Roben, de Feller en 1695). Les mines de fer furent exploitées à plein rendement à partir de 1881. En 1882, deux hauts-fourneaux ont été installés. Dès 1896, la Société anonyme des Hauts-Fourneaux et mines de Halanzy occupait 189 dont 49 à l'extraction du fer. Les usines sidérurgiques cessèrent leurs activités à la veille de la Seconde Guerre Mondiale.

✚ Rachecourt :

Des restes d'une villa romaine ont été signalés le long de la route vers Halanzy tandis que la toponymie et la présence d'un cimetière mérovingien prouvent une occupation franque. A partir du 13^{ème} siècle, Rachecourt devint successivement le fief de Thierry d'Useldange, de Raoul de Sterpigny, du couvent de Marienthal, des sires de Messancy et de la famille Nothomb jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. A partir de 1255, le village fut une terre commune du Luxembourg et du Barrois-Lorrain. Il a été durement frappé par la peste de 1636. L'agriculture occupa une place importante au sein de Rachecourt : En 1766, 65 % de la population vivait de ce secteur. En 1961, il occupait 26 % de la population active.

En 1977, lors de la fusion des communes belges, Aubange prit sa forme actuelle en englobant les entités d'Athus, Halanzy et Rachecourt, créant ainsi la « nouvelle » et actuelle ville d'Aubange. Le village de Guerlange quitta la commune de Messancy pour Aubange. Ce dernier dépend alors de la section d'Athus. Le nom de « commune d'Aubange » fut choisi en fonction de l'histoire du village, notamment de la résidence des seigneurs d'Obange dans le Domaine du Clémarais depuis 1373.

Vers un déclin économique à la fin des années 1970 :

Il importe de noter une particularité du territoire. En effet, Aubange est situé à la frontière de la France et du Grand-Duché de Luxembourg. Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la principale activité de la région est le travail du fer, à savoir la métallurgie et la sidérurgie. De grosses usines ont été construites dans les trois pays, notamment celle d'Athus en Belgique. Cette activité va connaître un essor important pendant plus d'un siècle, s'inscrivant dans la révolution industrielle des pays européens. Cependant, peu après la moitié du XX^{ème} siècle, l'ouverture des marchés et la concurrence forte provenant des autres continents, notamment les producteurs du Tiers-monde, causa une crise économique et sociale. En effet, ces pays considéraient que la sidérurgie favoriserait leur « décollage économique ». Vers les années 1970, de nombreuses usines ferment leurs portes, notamment l'usine d'Athus, productrice de ronds à béton, en septembre 1977 – engendrant de grandes conséquences sociales pour le Sud-Luxembourg belge. « *Athus fut le premier nom sur la liste des fermetures d'usines sidérurgiques qui, de 1977 à 1986, s'égrenèrent pour faire du bassin industriel un désert économique. En 10 ans, près de 30.000 postes disparurent, tous postes confondus.* » S'ajoutèrent les fermetures des usines de Cockerill à Rehon, « La Chiers » à Mont-Saint-Martin et Usinor Longwy, ainsi que la Société du Train Universel (STUL) de Longwy. L'instauration de la Division Anti-Crise au Grand-Duché du Luxembourg a permis aux sidérurgistes de conserver leur emploi en effectuant des travaux d'utilité publique. Certaines entreprises ont alors « survécu » à la crise.

Cette crise engendra la fuite de la population. « *Dans le bassin de Longwy, le drame de la sidérurgie entraîna une véritable hémorragie démographique. De 1975 à 2000, le Pays Haut perdit près du cinquième de sa population (on passe de 105.000 habitants en 1975 à 82.700 en 1999).* »³

Afin de redynamiser l'économie, plusieurs projets furent mis à l'étude dans les années 1980-1990, notamment la création du Pôle Européen de Développement (PED), mis à disposition des investisseurs pour faire revenir l'emploi et la prospérité dans la région. Le PED apparaît comme un espace économique, industriel et commercial inter-frontalier situé autour des « 3 frontières » entre la Belgique, la France et le Grand-Duché de Luxembourg. Les 25 communes ayant créé le PED se sont ensuite regroupées en une agglomération transfrontalière du pôle européen de développement afin de favoriser les échanges socioculturels et économiques et de mettre en valeur leurs points communs et leur bassin de population d'environ 130.000 habitants.

De nombreuses entreprises sont aujourd'hui installées au PED, mais aussi des espaces commerciaux, dont des grandes surfaces telles que le Pôle Europe à Mont-Saint-Martin, en France. Le terminal conteneurs d'Athus, la réalisation d'un Parc International d'Activités sur 400 hectares sont également actifs sur le site. Ce dernier est aujourd'hui un site d'activité économique, commerciale et de transit (échange France-GDL).

³ Citations issues de l'ouvrage « Pôle européen de développement : une agglomération transfrontalière, utopie ou espoir ? » de Jean-Paul Dondelinger

5 Aperçu géographique

5.1 Situation géographique

Figure 20 : Contexte géographique

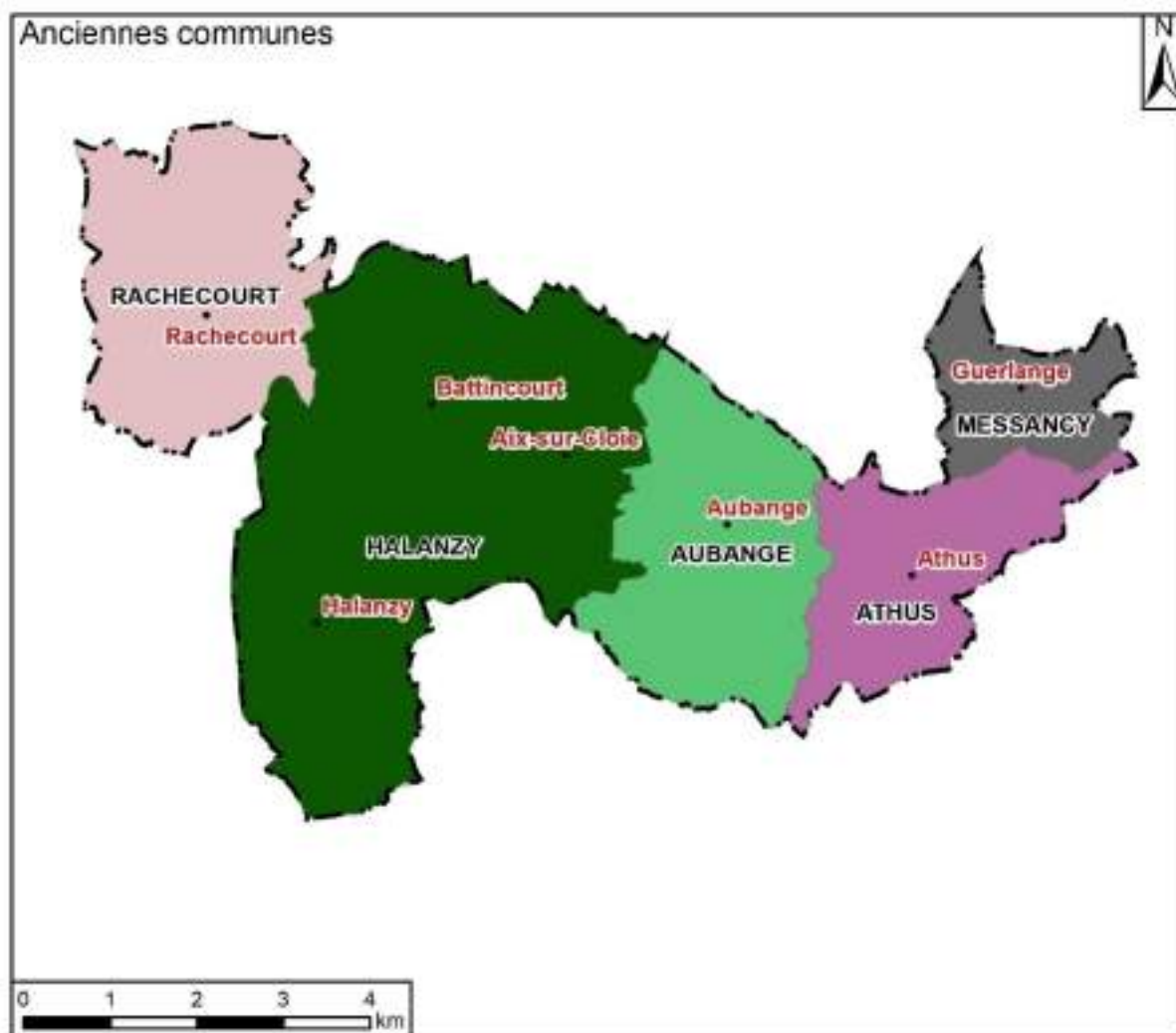


Située au sud de la province de Luxembourg dans la région de la Lorraine, Aubange appartient à l'arrondissement administratif d'Arlon et s'étend sur une superficie de 4.605 hectares.

Le territoire communal occupe une position frontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg à l'est et la France au sud. Elle se localise en plein cœur de la région des « Trois Frontières ». En effet, elle est bordée par les communes belges de Messancy, Saint-Léger et Musson, les communes françaises Cosnes-et-Romain et Mont-Saint-Martin, et les communes luxembourgeoises Pétange et Kärjeng.

Desservie par des voies et nœuds de communication importants (N81/A28, N88, N830 et lignes de chemin de fer 165 « Libramont – Athus » et 167 « Rodange – Arlon »), Aubange fait également partie du Pôle Européen de Développement (PED) instauré en 1985 afin de reconverter les bassins sidérurgiques frontaliers (Lorraine française, sud de la Province de Luxembourg et Grand-Duché de Luxembourg).

Figure 21 : Anciennes communes



5.1.1 Zones d'influence

Les cartes utilisées pour les zones d'influence sont relativement anciennes. Cependant, les tendances relevées pour Aubange sont encore d'actualité.

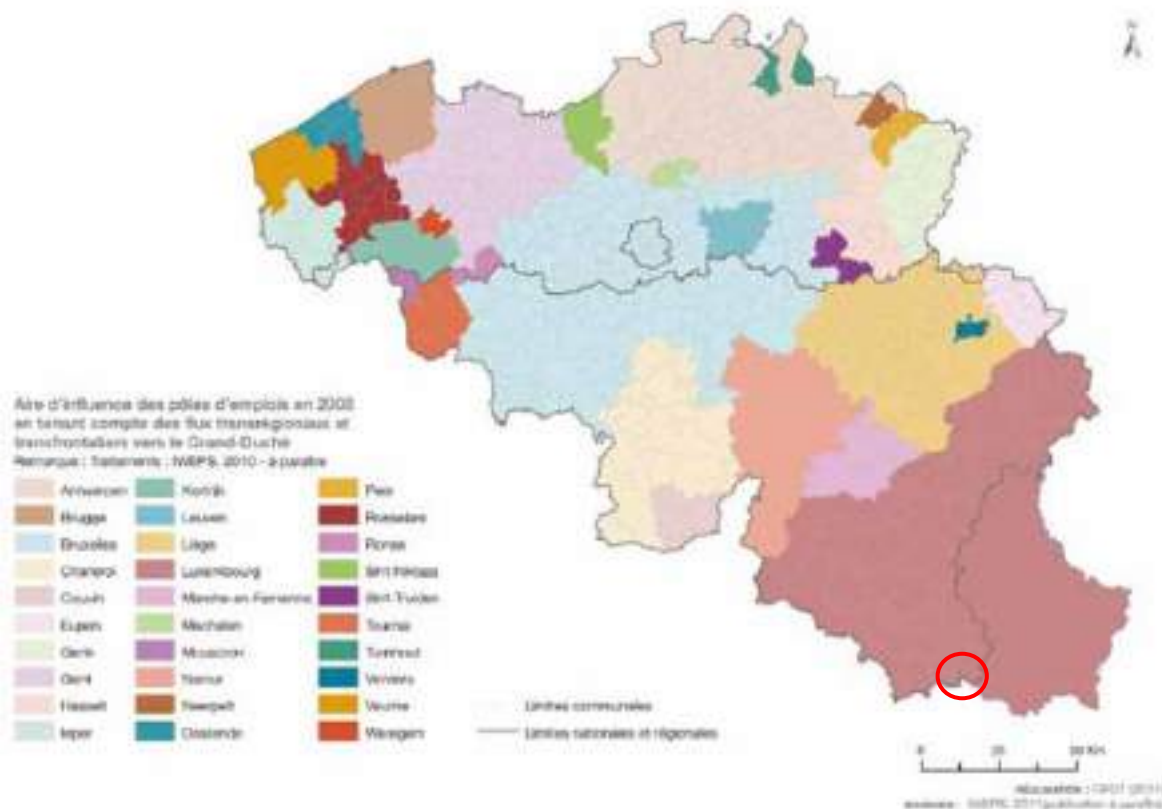
Figure 22 : Aire d'influence principale - 2011 - CPDT



La carte précédente réalisée par la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) met en évidence l'influence principale du Grand-Duché de Luxembourg sur la commune d'Aubange. Cette dernière se situe également à la limite de l'aire d'influence de Virton et d'Arlon.

Aire d'influence de l'emploi :

Figure 23 : Aire d'influence des pôles d'emplois en 2008 en tenant compte des flux transrégionaux et transfrontaliers vers le Grand-Duché - 2011 - CPDT



Comme une part non-négligeable des communes des provinces de Luxembourg et de Liège, Aubange se situe dans l'aire d'influence du Grand-Duché de Luxembourg, s'imposant ici comme pôle d'emploi transfrontalier. Les chiffres seront présentés ultérieurement dans la partie relative à l'emploi et l'économie. En termes d'emplois, sans la prise en compte des flux transrégionaux/transfrontaliers, le territoire communal est influencé par le pôle d'emploi d'Arlon.

Il importe aussi de noter qu'un nombre important de travailleurs étrangers, notamment de France, viennent travailler sur le territoire communal.

Aire d'influence des services : l'enseignement :

Figure 24 : Zones d'influence des centres scolaires de niveau secondaire - 1997 - CPDT



En termes de services, Aubange est classée sous l'influence du pôle d'Arlon. Pourtant, Athus dispose de plusieurs établissements scolaires fondamentaux et secondaires qui rayonnent au niveau supra-communal. Il manque la présence d'une école supérieure pour permettre une offre scolaire communale complète.

Selon la CPDT, l'enseignement supérieur est marqué par les pôles de Louvain-la-Neuve et de Liège, drainant le plus d'étudiants. Les autres pôles d'enseignement géographiquement plus proches comme Arlon ne sont pas prépondérants. Il importe de noter que l'université luxembourgeoise attire des étudiants du Luxembourg belge.

✚ Aire d'influence des services : les soins de santé :

Figure 25 : Zones d'influences des centres hospitaliers locaux - CPDT



Concernant les soins de santé, la commune d'Aubange est située dans la zone d'influence du centre hospitalier d'Arlon. Cependant, on assiste depuis quelques années à un échange de patients entre l'hôpital d'Arlon et la clinique de Mont-Saint-Martin en France. Les hôpitaux de Luxembourg-ville et d'Esch-sur-Alzette (GDL) attirent également de nombreux patients.

De plus, la relocalisation des infrastructures Vivalia et la construction d'un nouvel hôpital sur la commune d'Habay devrait accroître cet attrait pour des établissements plus proches, hors du territoire belge. Il y a donc un risque que la patientèle aubangeoise se déporte vers d'autres territoires, notamment luxembourgeois où la sécurité sociale est plus avantageuse.

Notons que la commune d'Aubange, et plus largement la Province de Luxembourg et ses territoires ruraux, connaissent une pénurie des médecins généralistes. Des mécanismes de subventionnement à l'installation ou au déménagement de médecins généralistes s'implantant dans des zones géographiques prioritaires sont mis en place comme le dispositif Impulseo qui propose plusieurs primes.

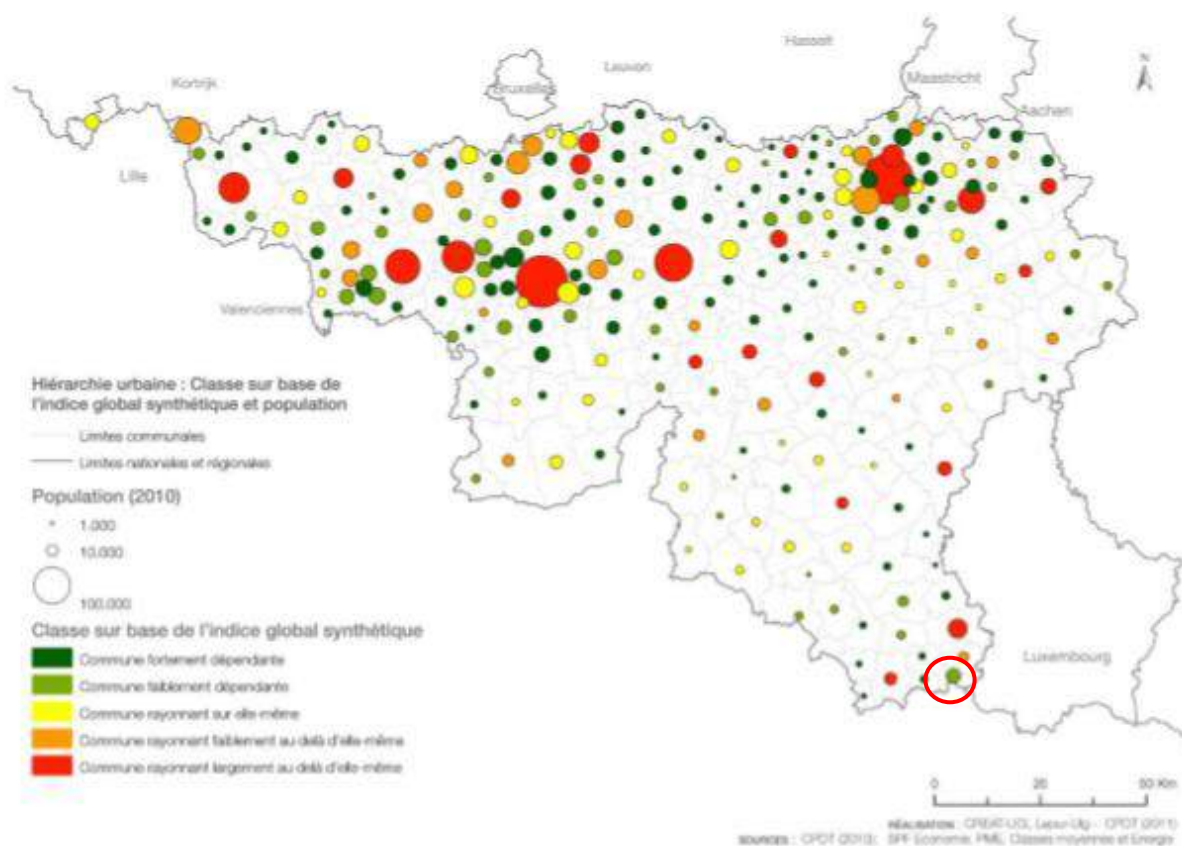
✚ Aire d'influence des services : achats de biens de consommation semi-courante⁴ (commerce) :

Pour les achats semi-courants, Aubange est sous l'influence de plusieurs pôles : le pôle d'Arlon, le pôle de Messancy, le pôle de Mont-Saint-Martin (France) et divers pôles commerciaux au Luxembourg. L'offre présente sur le territoire communal reste anecdotique par rapport aux polarités commerciales voisines (Messancy, Virton...).

5.2 Niveau d'influence de la commune

Afin d'appréhender le degré d'influence des communes, la CPDT a créé un indice global synthétique sur base de plusieurs thématiques : le travail, l'enseignement secondaire et supérieur, l'enseignement pour adultes, les services publics, l'offre SNCB, le commerce, le tourisme et l'hôpital.

Figure 26 : Classe sur base de l'indice global synthétique - 2011 - CPDT



Cette classification permet de distinguer, autour des principaux pôles urbains, les communes rayonnantes des communes dépendantes. Les premières s'affirment comme pôle d'appui à la ville principale tandis que les secondes exercent un rôle résidentiel.

⁴La CPDT distingue trois grands types de commerce qui ont chacun leur propre logique de localisation :

- Les commerces de biens de consommation courante (alimentaire et produits d'entretien) ;
- Les commerces de biens de consommation semi-courante peu pondéreux (vêtements, parfums, livres...) ;
- Les commerces de biens de consommation semi-courante pondéreux (meubles, bricolage, jardinage, électroménager...).

Aubange apparaît ici comme une commune faiblement dépendante des pôles externes. La réalité semble néanmoins bien différente, Aubange apparaissant comme une commune fortement dépendante au Grand-Duché du Luxembourg notamment.

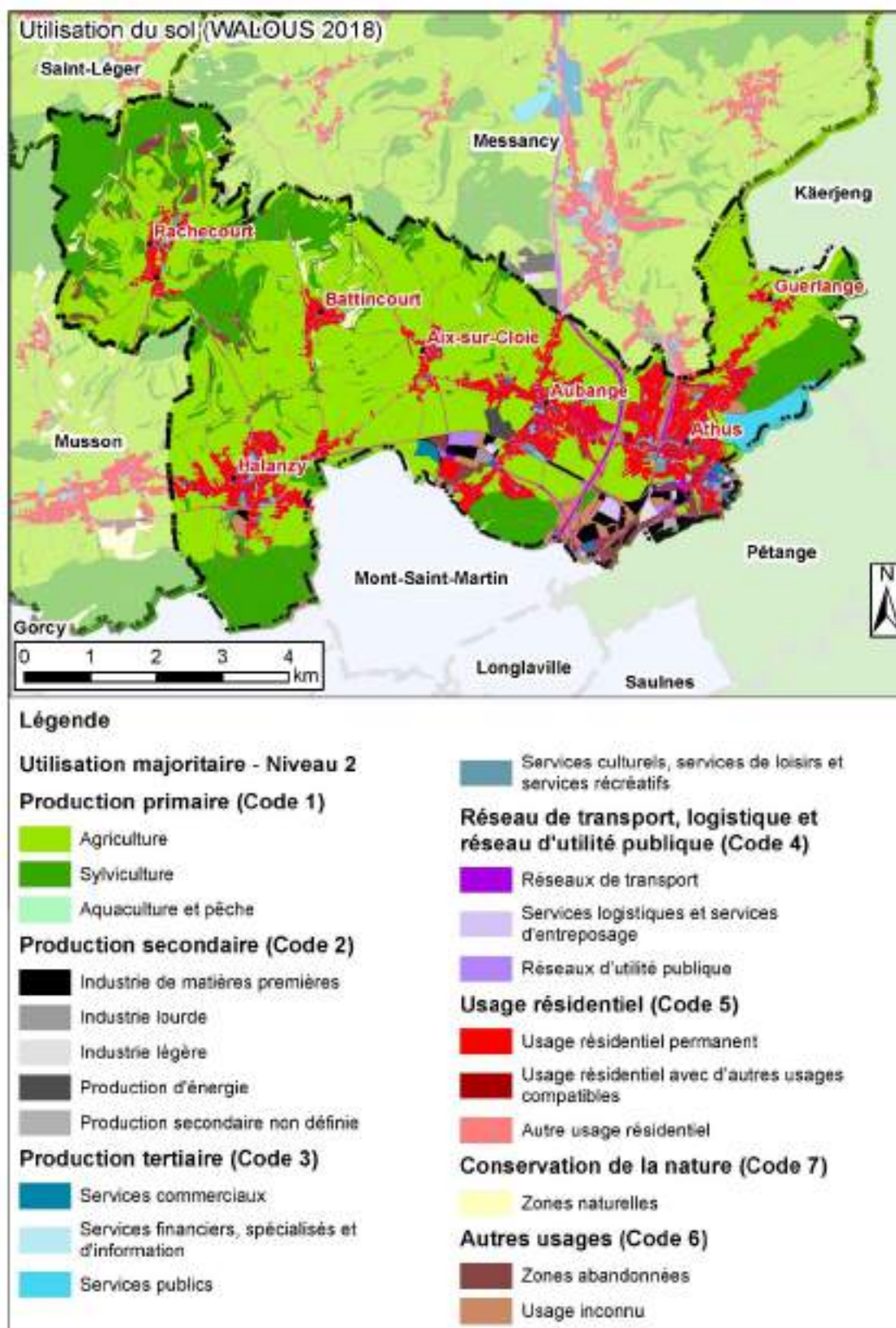
5.3 Occupation du sol

Le secteur primaire représente 72,7 % du territoire communal dont la moitié concerne l'agriculture (production et infrastructures agricoles). Dans une bien moindre mesure, les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement 88 et 115 hectares. Le secteur secondaire est dominé par l'industrie de matières premières (57 hectares) et le secteur tertiaire par les services publics (73 hectares qui concernent des services de santé et d'action sociale, religieux et d'enseignement). Les réseaux de transport, de logistique et d'utilité publique représentent 155 hectares, soit 3,4 % du territoire communal, dominés par les réseaux de transports, principalement les réseaux routier et ferroviaire. Les terrains résidentiels représentent 459 hectares, soit 10,0 % de la commune d'Aubange. 46 hectares sont dédiés aux zones naturelles et plus de 380 hectares à d'autres usages (zones abandonnées, usage inconnu).

Tableau 1 : Occupation du sol - 2008 - CPDT

Catégories d'utilisation du sol		Hectares	%
Production primaire	Agriculture	2.312	50,3 %
	Sylviculture	1.025	22,3 %
	Agriculture et pêche	3	0,1 %
	Sous-total	3.341	72,7 %
Production secondaire	Industrie de matières premières	57	1,2 %
	Industrie lourde	4	0,1 %
	Industrie légère	9	0,2 %
	Production d'énergie	14	0,3 %
	Production secondaire non-définie	4	0,1 %
	Sous-total	88	1,9 %
Production tertiaire	Services commerciaux	23	0,5 %
	Services financiers, spécialisés et d'information	2	0,1 %
	Services publics	73	1,6 %
	Services culturels, services de loisirs et services récréatifs	16	0,4 %
	Sous-total	115	2,5 %
Réseau de transport, logistique et réseaux d'utilité publique	Réseau de transport	133	2,9 %
	Services logistiques et services d'entreposage	8	0,2 %
	Réseaux d'utilité publique	14	0,3 %
	Sous-total	155	3,4 %
Usage résidentiel	Usage résidentiel permanent	459	10,0 %
	Usage résidentiel avec d'autres usages compatibles	8	0,2 %
	Autre usage résidentiel	0	0,0 %
	Sous-total	467	10,2 %
Conservation de la nature	Zones naturelles	46	1,0 %
	Sous-total	46	1,0 %
Autres usages	Zones abandonnées	115	2,5 %
	Usage inconnu	266	5,8 %
	Sous-total	382	8,3 %
TOTAL		4.593	100,0 %

Figure 27 : Occupation du sol



6 L'environnement physique, naturel et paysager

6.1 Contexte physique

6.1.1 Géologie

Le territoire communal appartient à la région géologique de la Lorraine. La Lorraine belge est la partie du Bassin Parisien qui occupe l'extrême sud-ouest de la Wallonie. Lorsque l'Ardenne a été submergée au début du Secondaire, les mers y ont déposé des alternances de roches plus ou moins résistantes. Toutes ces couches, suite au soulèvement de l'Ardenne, ont été basculées vers le sud. Au début du Cénozoïque, les couches géologiques émergées ont été tronquées par une surface d'érosion. L'érosion ultérieure a permis, d'une part grâce à la légère inclinaison des couches vers le sud (3°) et d'autre part à leur différence lithologique (roche dure – roche tendre), le développement de crêtes asymétriques dont le flanc sud est faiblement incliné et le versant nord abrupt. Ces reliefs asymétriques portent le nom de *cuestas*.

En Lorraine belge, trois *cuestas* majeures, parallèles, de direction est-ouest se distinguent successivement du nord au sud :

- La *cuesta* sinémurienne (couche résistante de grès calcaires) ;
- La *cuesta* domérienne (couche résistante de calcaire grésilo-silteux) ;
- La *cuesta* bajocienne (couche résistante de calcaire).

Sur le territoire d'Aubange, les *cuestas* domériennes et bajociennes sont nettement visibles dans le paysage :

- La *cuesta* domérienne est caractérisée par une pente abrupte d'orientation nord-nord-est à l'est de la vallée de Messancy et une orientation nord-ouest à l'ouest de la vallée. Le revers *cuesta* prend donc la forme d'un triangle retourné dont la pointe est incisée par la vallée de Messancy. Les vallées sont creusées dans les sables de la Formation de Luxembourg ou dans les « argilites et argilites silteuses » de la Formation d'Ethe. Le sommet de la *cuesta* est couvert par des calcaires grésilo-silteux de la Formation d'Aubange ;
- La *cuesta* bajocienne est située à la bordure sud de la commune. Elle se prolonge de part et d'autre sur une distance de 30 km. Le front de *cuesta* est formé par des calcaires de la Formation de Longwy, particulièrement visible dans le bois d'Halanzy.

6.1.2 Sols et sous-sols

Les caractéristiques lithologiques du territoire communal offrent une relative diversité de sols de par la variation du substrat rocheux et les caractéristiques climatiques locales.

De manière générale, le territoire est majoritairement réparti entre des sols argileux et des sols limono-caillouteux. On retrouve également des sols limoneux mais de manière plus locale. A noter également un grand nombre de sols artificialisés.

La majorité des cours d'eau sont soulignés par des sols présentant un caractère hydromorphe à la suite d'un drainage naturel déficient. Il s'agit généralement d'un engorgement temporaire mais certains sols souffrent d'un engorgement permanent. Les terrains situés à l'ouest de la zone d'activité économique d'Aubange sont particulièrement concernés par ce type de sol, c'est pourquoi on y retrouve quasi

exclusivement des prairies. Pour ce qui est de la Messancy et de la Chiers, les sols au droit des cours d'eau sont artificialisés.

On retrouve également à de nombreux endroits des sols remaniés et des remblais, principalement au sud de la commune.

Sous-sols :

Depuis toujours, le sous-sol a été exploité, notamment pour la recherche de matériaux de construction.

Notons cependant que plusieurs zones de consultation⁵ de la DRIGM (Direction des Risques Industriels Géologiques et Miniers) sont recensées dans le bois d'Halanzky (crassier de l'ancienne mine d'Halanzky, sur la lisière septentrionale du Bois Haut) ainsi qu'au nord-est d'Athus. Ces zones sont, pour certaines, au droit ou proches d'habitations. Il s'agit d'anciennes minières de fer ainsi que de plusieurs puits de mines.

La mine a cessé ses activités le 27 octobre 1978, après la fermeture de l'usine d'Athus en 1977.⁶

⁵ Les zones de consultation délimitent les zones pour lesquelles la DRIGM a été consultée avant tout projet. Ces zones ne prétendent pas être exhaustives. Elles sont basées sur le dernier état des données à jour détenues par l'administration et sont de nature à évoluer constamment.

⁶ Source : Historique par la Mine Hier (<https://www.laminehier.com/blank-13e1k>)

Figure 28 : Description pédologique

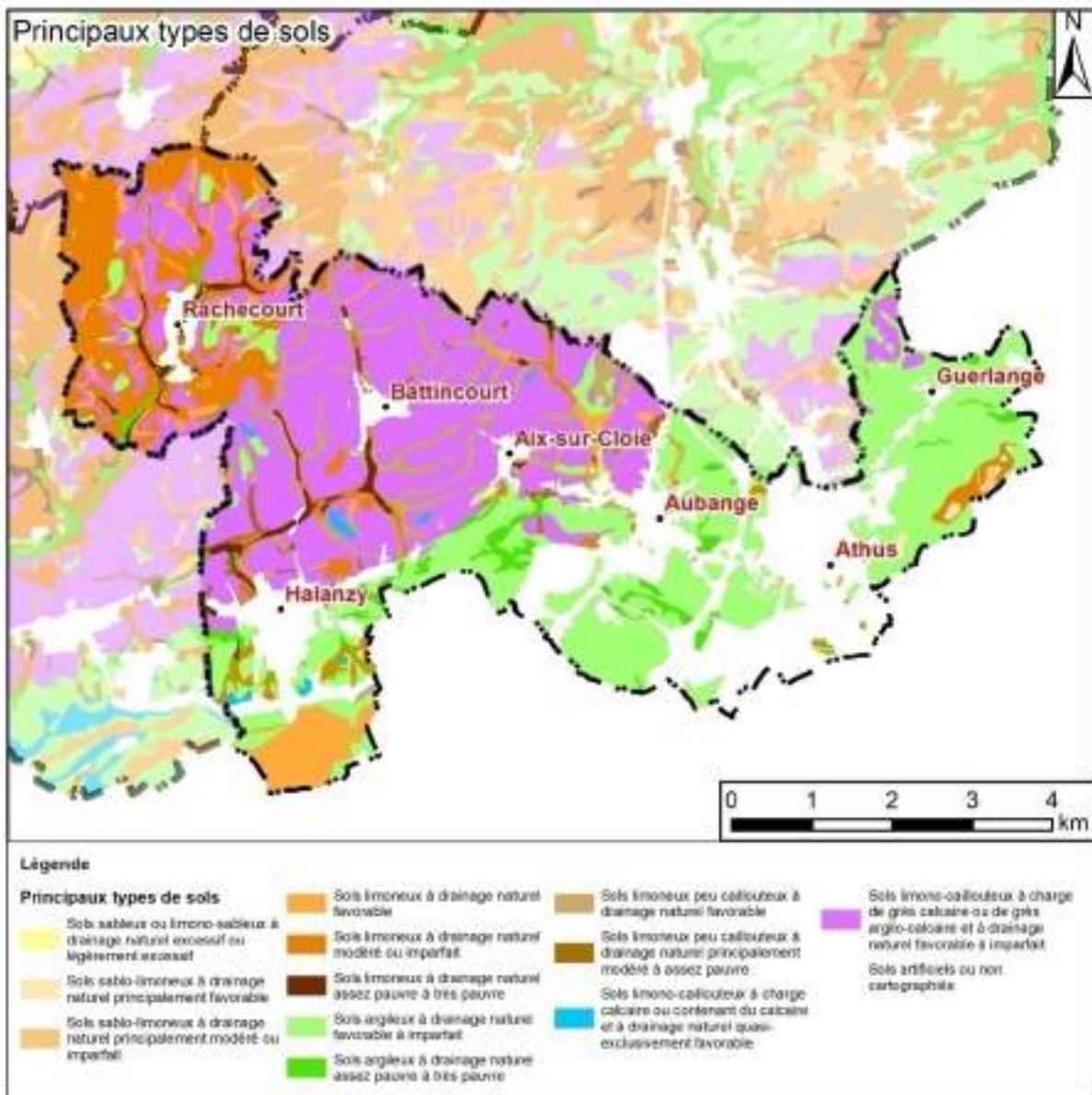
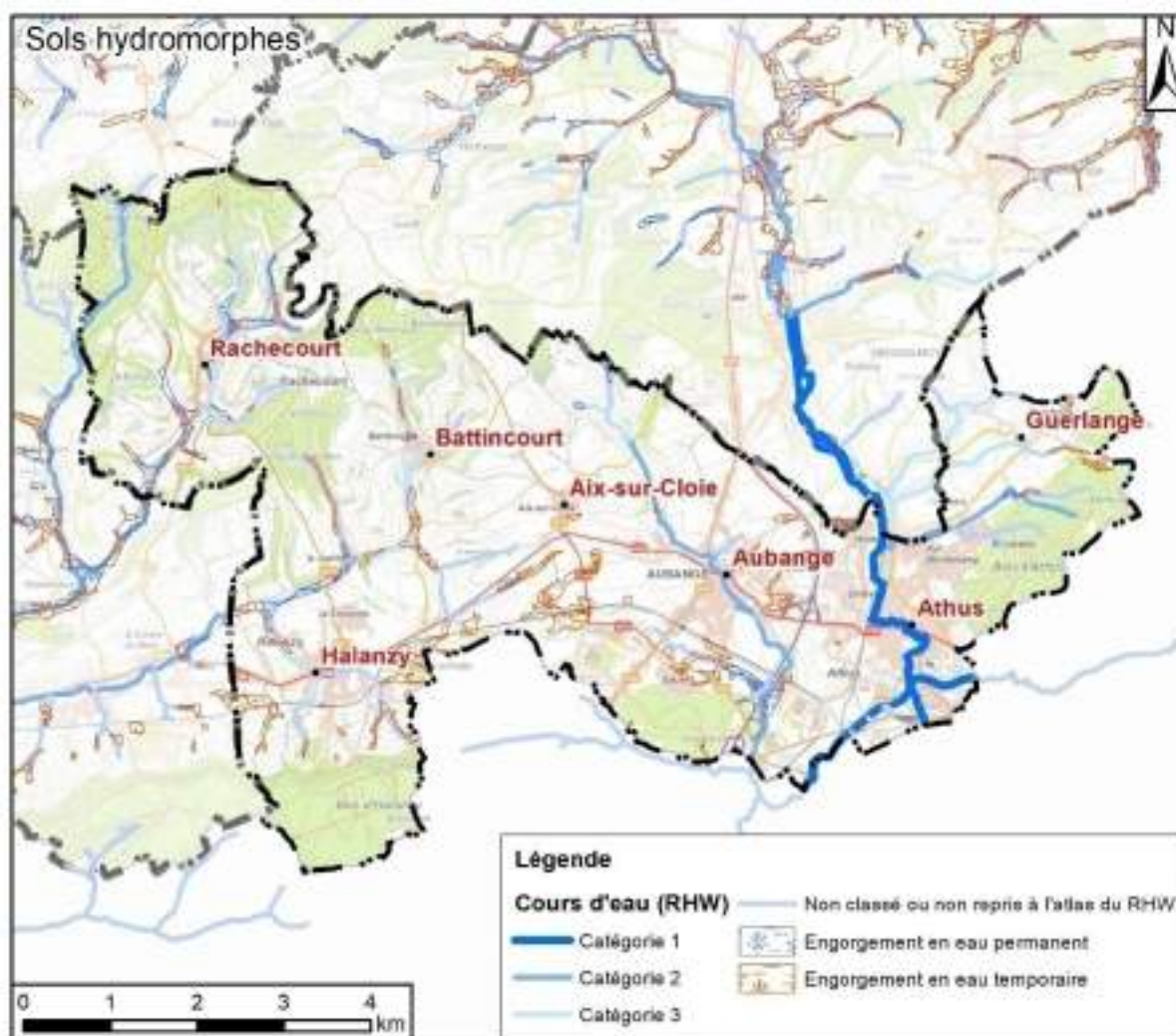


Figure 29 : Sols hydromorphes



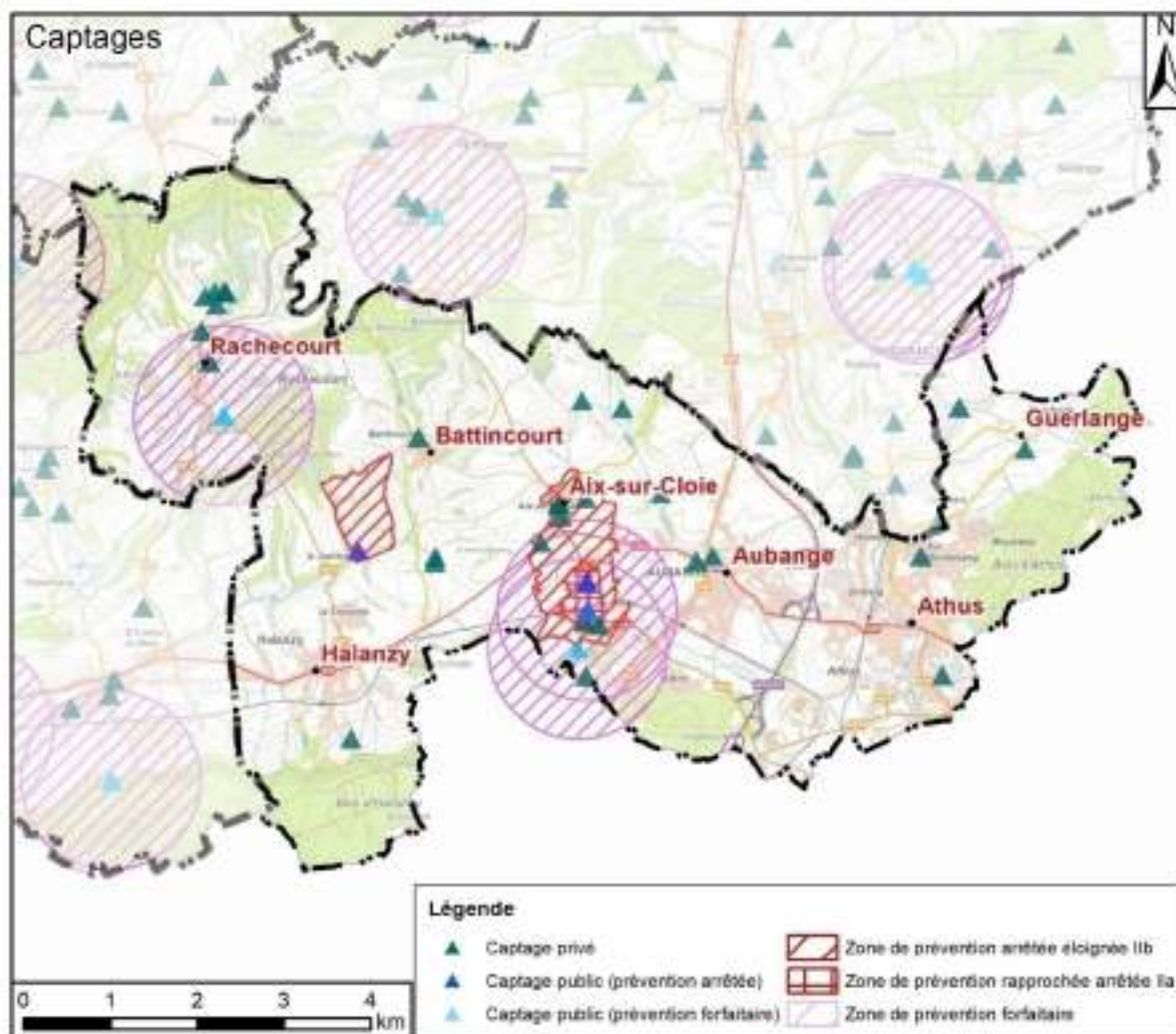
6.1.3 Hydrogéologie

L'alternance de roches dures-perméables et tendres-imperméables ainsi qu'une tectonique régulière sont favorables à la constitution de grandes nappes d'eau souterraines semi-profondes à profondes. La commune se situe à cheval entre le massif aquifère du Sinémurien et le massif aquifère du Domérien.

Le territoire communal comprend de nombreux captages de distribution publique ou à usage privé. Parmi ceux-ci, deux possèdent une zone de protection de captage arrêtée :

- Halanzy Réseau Haut D1 : zone de prévention rapprochée (IIa) et éloignée (IIb) arrêtée au 29/05/09 ;
- Aubange P2, Aubange PR1, Aubange P3 et Aubange P6 : zone de prévention rapprochée (IIa) et éloignée (IIb) arrêtées au 05/09/07.

Figure 30 : Captages et zones de prévention



6.2 Hydrographie

6.2.1 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est composé d'une multitude de cours d'eau dont le principal est le Brüll. Celui-ci prend sa source au nord de la commune puis traverse la commune d'ouest en est pour se jeter dans la Chiers, au-delà de la frontière française. Le territoire communal est divisé entre le bassin hydrographique de la Semois-Chiers et celui de la Moselle. Plus précisément, le territoire communal peut être divisé en 4 sous-bassins hydrographiques :

- La Batte qui draine une grande partie du territoire ;
- Le Brüll ;
- La Messancy ;
- L'Our.

Aubange est traversée par 47 kilomètres de cours d'eau, répartis de la manière suivante :

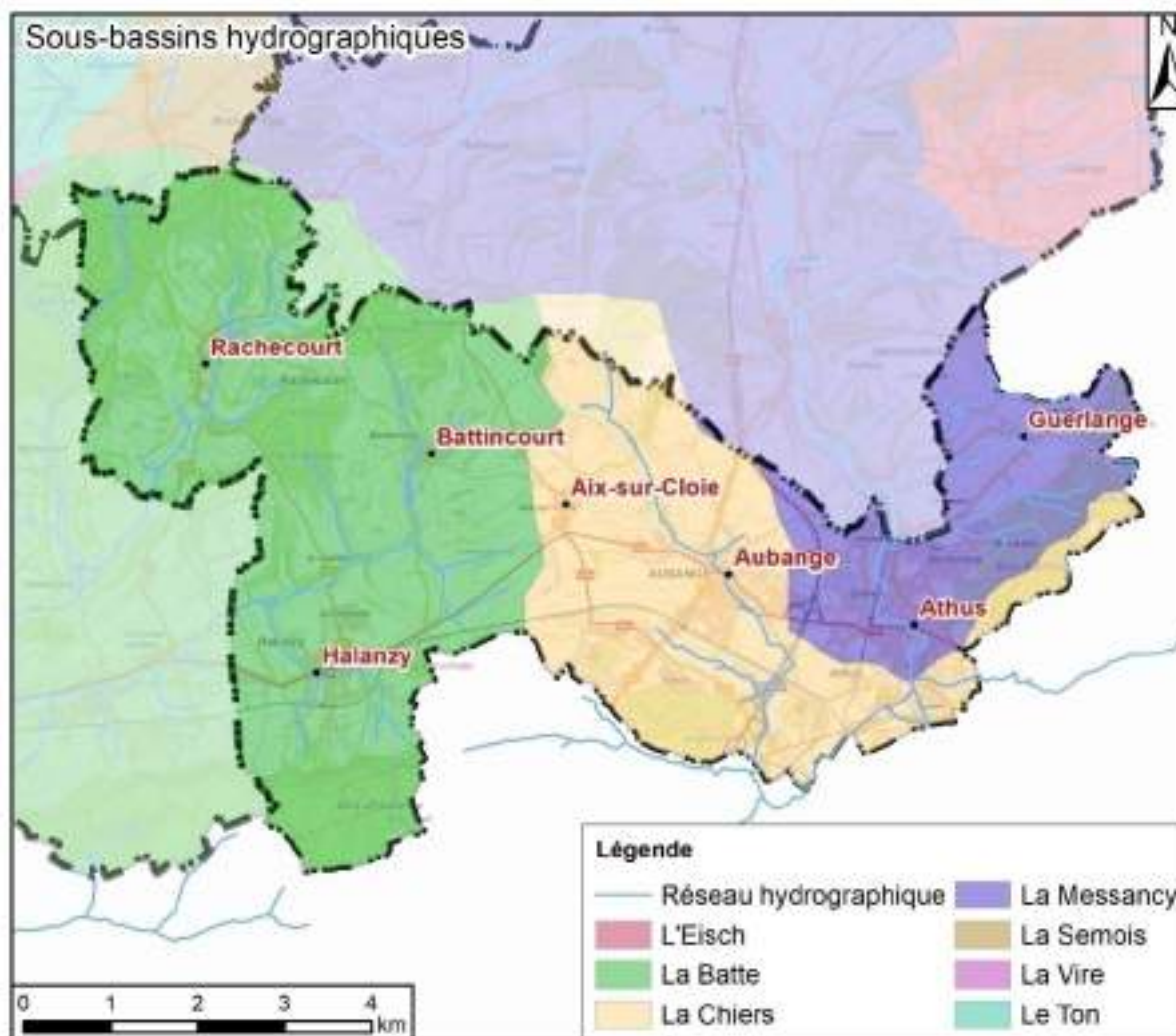
Tableau 2 : Inventaire des cours d'eau sur le territoire communal

Numéro de catégorie	Nom du cours d'eau	Distance sur le territoire communal
Catégorie 1 <u>Gestionnaire : Région wallonne</u>	La Chiers	3.131 m
	La Messancy	2.375 m
Total des cours d'eau non-navigables de 1^{ère} catégorie		6 km
Catégorie 2 <u>Gestionnaire : Province de Luxembourg</u>	Ruisseau Le Brüll	5.190 m
	Ruisseau le Pryre	1.893 m
	Ruisseau de Wahlesch Gracht	2.103 m
Total des cours d'eau non-navigables de 2^{ème} catégorie		9 km
Catégorie 3 <u>Gestionnaire : Commune d'Aubange</u>	Ruisseau Le Brüll	839 m
	Ruisseau La Batte	4.563 m
	Ruisseau de l'Aubée	828 m
	Ruisseau de la Motte	213 m
	Ruisseau du Fond de Hazat	3.667 m
	Wasser Grund	1.185 m
	Oderingergrund	1.245 m
Total des cours d'eau non-navigables de 3^{ème} catégorie		11 km
Total des cours d'eau non-classés		21 km
Total		47 km

La commune possède deux points de contrôle de qualité des cours d'eau au sein de son territoire :

- **BERW_03381** : la Messancy (masse d'eau naturelle) :
 - ❖ IPS moyen (Diatomées) : entre 2007 et 2010, la qualité biologique est passée de « bonne » à « passable ». Cela indique une augmentation de la pollution ainsi qu'une forte eutrophisation ;
 - ❖ IBGN/IBGA (Macroinvertébrés) : entre 2010 et 2013, l'indice biologique est passé de « mauvais » à « bon » ;
 - ❖ IBMR (Macrophytes) : entre 2010 et 2013, le niveau trophique de l'eau demeure fort (passage de 6.3 à 7/20).
- **BERW_40250** : La Chiers (masse d'eau fortement modifiée) : La seule donnée disponible est l'IPS moyen (Diatomées) pour 2010. La classe de qualité biologique associée est « passable » caractérisée par une pollution moyenne ou eutrophisation forte.

Figure 31 : Sous-bassins hydrographiques



6.2.2 Aléas d'inondation

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Il représente les zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

Plusieurs valeurs d'aléas d'inondation sont possibles : aléa très faible, faible, moyen et élevé. Dans la pratique, la valeur de l'aléa d'inondation est déterminée par la combinaison de deux facteurs : la récurrence d'une inondation (période de retour ou occurrence) et son importance (profondeur de submersion).

Les inondations sont beaucoup moins fréquentes à Aubange depuis des travaux de rectification du cours de la Messancy, même si l'on connaît encore des inondations sur le site de Clémarais sans doute dû à un problème de curage.

Le Brüll est caractérisé par une zone d'aléa d'inondation faible tout le long de son parcours. Elle concerne certaines zones d'habitat de la Ville Aubange.

La Messancy et la Chiers sont caractérisées par une zone d'aléa d'inondation élevé par débordement le long de leur parcours. Cette zone concerne certaines zones d'habitat et d'activités économiques d'Athus.

Le village d'Halanzay est concerné par une zone d'aléa d'inondation faible associé au Ruisseau de l'Aubée. Cette zone touche l'ouest de la ZACC « rue de Nickbas ». Un bassin écrêteur a été réalisé.

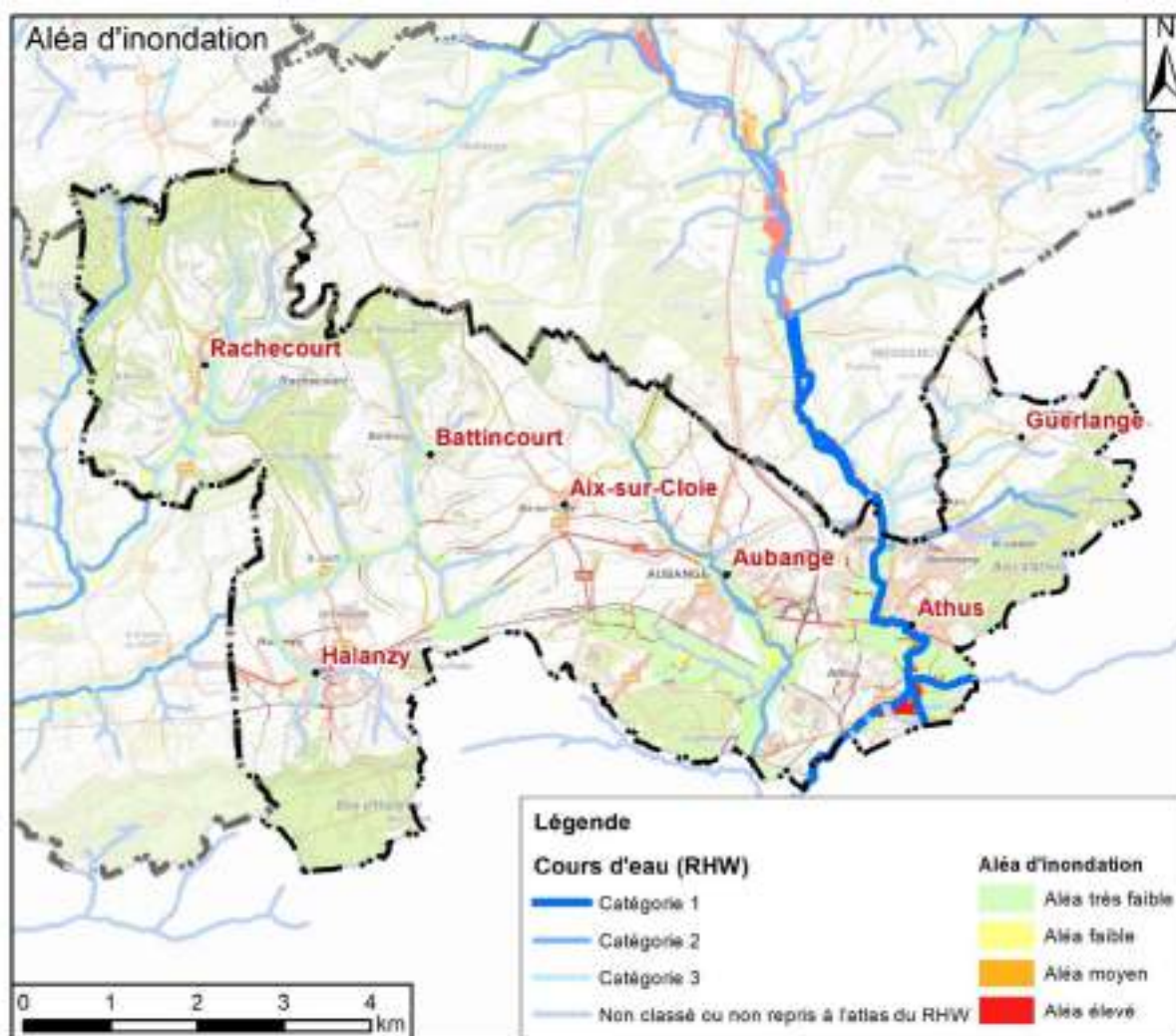
La Batte est caractérisée par une zone d'aléa d'inondation faible et concerne une partie du village de Battincourt.

La zone d'habitat à caractère rural du village de Rachecourt est concernée par une zone d'aléa d'inondation faible, liée au Ruisseau du Fond de Haza.

De manière synthétique, sur la commune d'Aubange, les zones d'aléa d'inondation représentent:

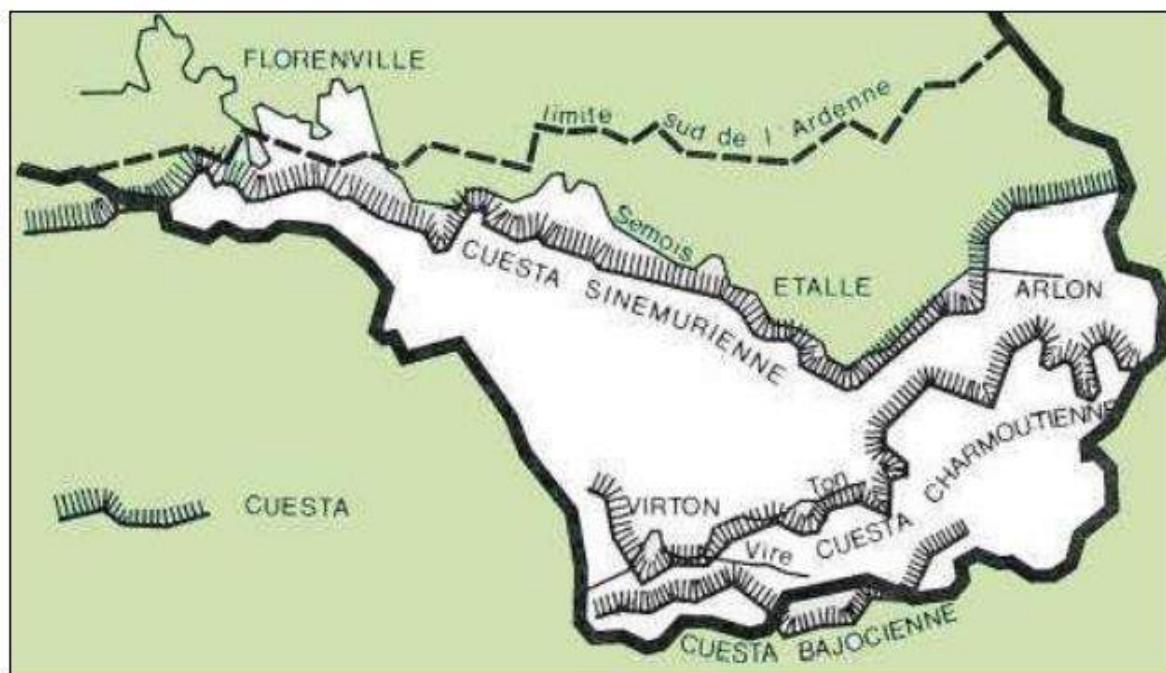
- Aléa faible : 150.5 ha ;
- Aléa moyen : 13.7 ha ;
- Aléa élevé : 22.8 ha.

Figure 32 : Zone inondable



6.2.3 Relief et géomorphologie

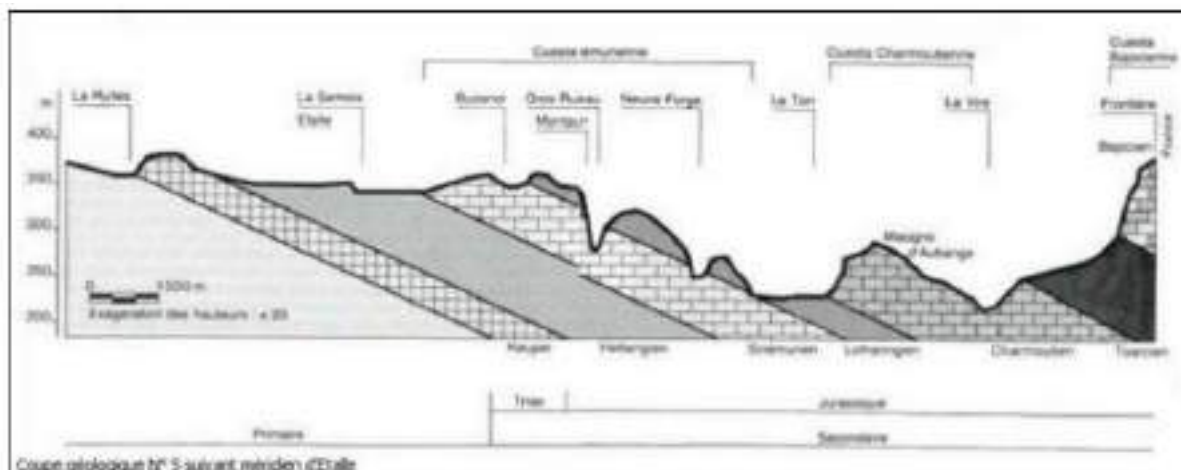
La commune d'Aubange est située sur la région géologique et morphologique de la Lorraine. La Lorraine est une région naturelle qui prolonge le bassin de Paris en Belgique. L'action érosive de la Semois combinée à la structure géologique et à la composition des roches a permis le dégagement d'un relief en cuesta.



Source : www.guirsch.be

Trois cuestas traversent la Lorraine :

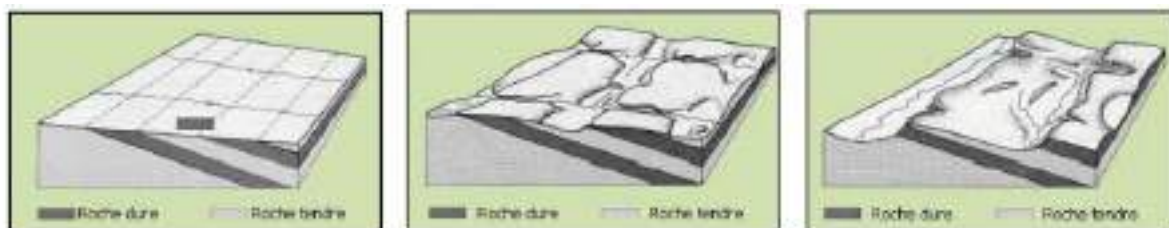
- La cuesta sinémurienne longe la limite sud de l'Ardenne. Elle prend forme au nord d'Arlon et se prolonge jusqu'à Muno. Elle est longée à l'ouest par la Semois ;
- La seconde cuesta passant au sud d'Arlon se nomme cuesta charmoutienne ou encore cuesta des Macignos. Elle est longée par le Ton.
- La troisième cuesta, la plus abrupte, est la cuesta bajocienne qui suit approximativement la frontière sud de la Belgique et est longée au nord par la Vire.



Source : www.guirsch.be

La cuesta est schématiquement une ligne de crête bordée d'un côté d'une pente abrupte et de l'autre d'une pente douce orientée ici au sud. Les cuestas peuvent être décrites ainsi : « *L'alternance de couches lithologiques dures et tendres en structure monoclinale (couches géologiques parallèles et inclinées), a fortement influencé les formes du relief. Des rivières, dites subséquentes, tendent à se former le long des zones tendres, laissant en saillie les bancs durs. Ces derniers, s'ils sont assez épais,*

et vu leur inclinaison, produisent des formes asymétriques nommées *cuestas*. La pente la plus faible (revers) correspond généralement au dos de la couche résistante. La pente la plus forte suit la tranche du banc dur qui protège de l'érosion les couches sous-jacentes plus tendres ».



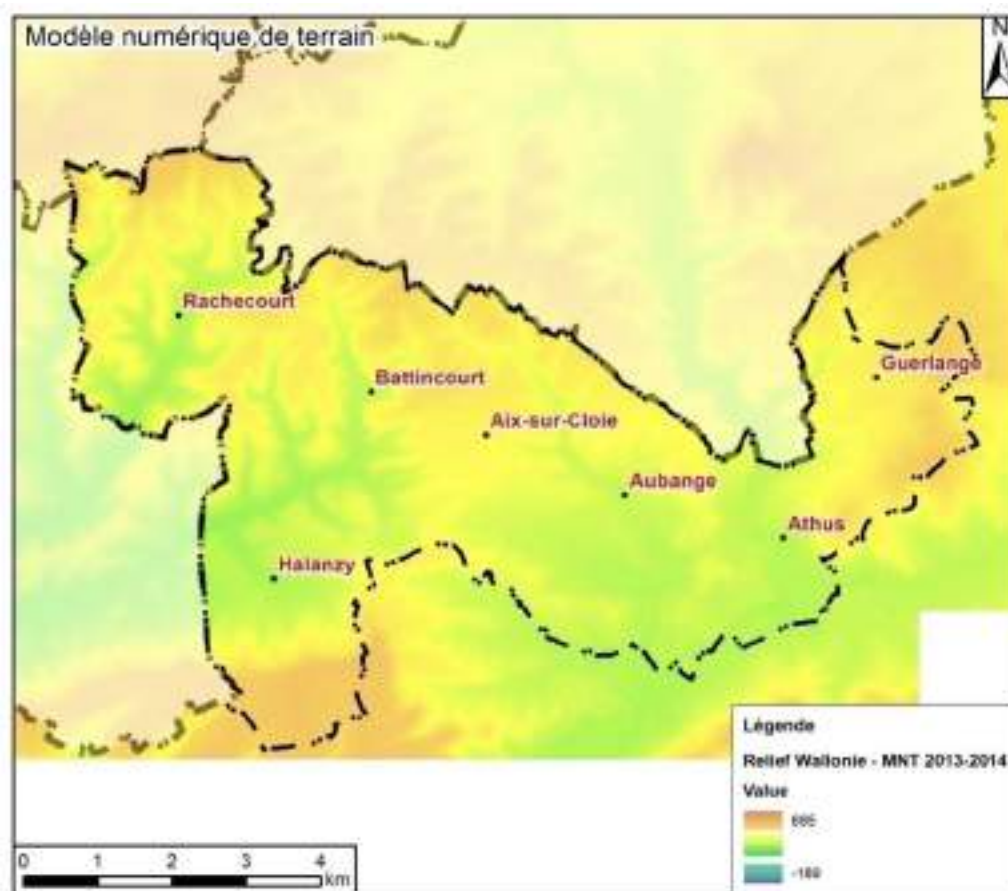
Source : www.guich.be

La commune d'Aubange est située, au nord, sur le revers de la cuesta domérienne, plateau présentant une pente moyenne de 3° vers le sud. Ce revers de cuesta est incisé par La Batte à l'ouest (écoulement d'est en ouest) ainsi que la Chiers et ses affluents (dont le Brüll et la Messancy ; écoulement général nord-sud).

La cuesta bajocienne est également particulièrement visible depuis le sud du territoire communal. La 3^e cuesta du Paysage lorrain est la plus marquée des trois. Cela est dû à sa nature géologique (bancs de calcaire). Le front de la cuesta est fortement marqué au sud d'Halanzy, déterminant ainsi le point culminant de la commune de 403 mètres.

Le point le plus bas de la commune se situe au niveau de la Batte, au nord-ouest d'Halanzy, à 251 mètres d'altitude.

Figure 33 : Modèle numérique de terrain



6.3 Contexte naturel

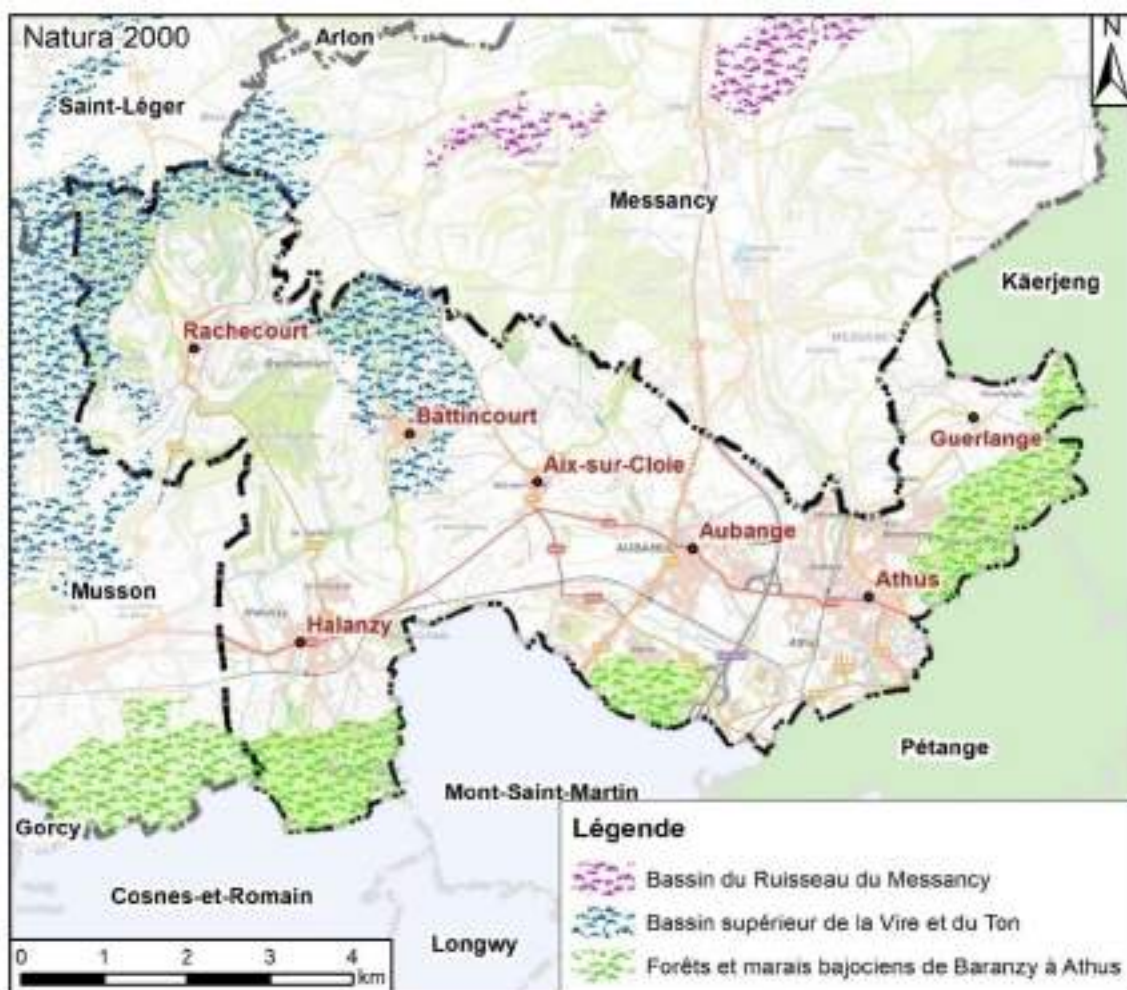
6.3.1 Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il doit assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992.

- La Directive 79/409/CEE ou Directive « Oiseaux » vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et des habitats d'espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS).
- La Directive 92/43/CEE ou Directive « Habitats » ou encore Directive « Faune-Flore-Habitats » vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC).

Figure 34 : Natura 2000



Deux sites Natura 2000 s'étendent sur la commune d'Aubange. Ils couvrent une superficie de 1.042 hectares, soit plus ou moins 22,6 % du territoire communal.

Chaque site Natura 2000 est composé d'unités de gestion en fonction des habitats ou des espèces présents. Les unités de gestion prioritaires sont :

- UG1 – **Milieux aquatiques** (0,7 hectare) : cette unité de gestion regroupe les milieux aquatiques : plans d'eau, mares, sources et rivières ainsi que les végétations qui les bordent.
- UG2 – **Milieux ouverts prioritaires** (61 hectares) : cette unité de gestion regroupe les milieux ouverts qui présentent un intérêt exceptionnel pour la biodiversité. Ces milieux ouverts sont soit des milieux humides (tourbières, prairies humides oligotrophes, landes humides, mégaphorbiaies), soit des prairies (diverses prairies de fauche pas ou peu fertilisées mais de qualité biologique exceptionnelle), soit des milieux secs (pelouses calcaires ou sableuses, habitats rocheux, ou encore landes sèches).
- UG6 – **Forêts prioritaires** (0,09 hectare) : cette unité de gestion regroupe des forêts qui sont rares tant au niveau wallon qu'europpéen. Il s'agit principalement de forêts de ravin et de forte pente (éablières de ravin notamment), des boulaies tourbeuses ou encore de forêts constituées d'une végétation très particulière.
- UG7 – **Forêts prioritaires alluviales** (0,02 hectare) : cette unité de gestion reprend les forêts qui sont situées en bordure de cours d'eau ou de plans d'eau. Il s'agit principalement de forêts alluviales (sols composés d'alluvions charriés par le cours d'eau) ou de forêts marécageuses.
- UG8 – **Forêts indigènes de grand intérêt biologique** (768 hectares) : cette unité de gestion regroupe principalement des hêtraies à luzule mais aussi d'autres peuplements forestiers dominés par le hêtre ou le chêne tels que les hêtraies acidophiles atlantiques, neutrophiles ou calcicoles ou les chênaies sèches, les chênaies-boulaies acidophiles humides et les chênaies-charmaies humides.

 **Bassin supérieur de la Vire et du Ton (BE34065) :**

Superficie : 2.656 hectares dont 542 sur la commune d'Aubange.

Ce vaste site centré sur la deuxième cuesta, entre les vallées du Ton et de la Vire, de Bleid à Battincourt comprend le massif du bois de Willancourt, essentiellement composé de hêtraies neutrophiles, ainsi que le bois de Battincourt et les bois de Saint Léger à Ethe au sud du Ton.

La majeure partie du site est agricole, avec comme principal élément remarquable les paysagers bocagers encore très bien conservés de Mussy à Willancourt.

 **Forêts et marais bajociens de Baranzy à Athus (BE34067) :**

Superficie : 846 hectares dont 501 sur la commune d'Aubange.

Le site englobe les hêtraies neutrophiles à calcicoles de la cuesta bajocienne entre Baranzy et Athus sous la forme de trois massifs distincts. Ces massifs abritent des populations reproductrices de pic mar, de pic noir et périodiquement de pic cendré, ainsi que de milan noir en lisière ; l'alouette lulu se reproduit sur le site de grand intérêt biologique du crassier de Musson, compris dans ce site Natura 2000. Les marais du Brüll et de la Cussignière abritent d'importantes populations de grands cuivrés des marais, d'agrions de mercure et d'importantes superficies de mégaphorbiaie, de magnocariçaies, de roselières sèches et d'aulnaies marécageuses à alluviales, avec à leurs alentours immédiats des prairies humides à mésophiles de fauche par ailleurs, habitat de la pie-grièche écorcheur, de la bécassine des marais (hivernage). Les anciennes minières de Musson et de Halanzy constituent des sites d'hivernage et de swarming pour le grand rhinolophe, le grand murin, le vespertillon à oreilles échanrées et le vespertillon de Bechstein d'importance nationale.

6.3.2 Parc naturel

Figure 35: Périmètre du Parc naturel de Gaume



La commune d'Aubange est partiellement incluse dans le **Parc Naturel de Gaume**. Il comprend les communes d'Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton ainsi que les sections de **Rachecourt** et d'**Halanzay** de la commune d'Aubange. En effet, elle se situe entre la Gaume de langue française et patois gaumais et le Pays d'Arton où la langue vernaculaire est le luxembourgeois. Les sections de Rachecourt et Halanzay font partie du Parc naturel de Gaume.

La Gaume n'est pas une région administrative de la Belgique mais une région historico-géographique formant une entité culturelle forte. La Gaume fait partie de la Lorraine belge, tout comme le Pays d'Arton. C'est une région francophone avec une langue régionale romane, le gaumais, faisant partie des dialectes lorrains romans, l'une des langues recensées par l'Atlas linguistique de la Wallonie. La cohérence socio-culturelle du territoire gaumais est le principal moteur permettant la préservation de la biodiversité propre au territoire dans le cadre du développement durable mis en œuvre par le Parc naturel.

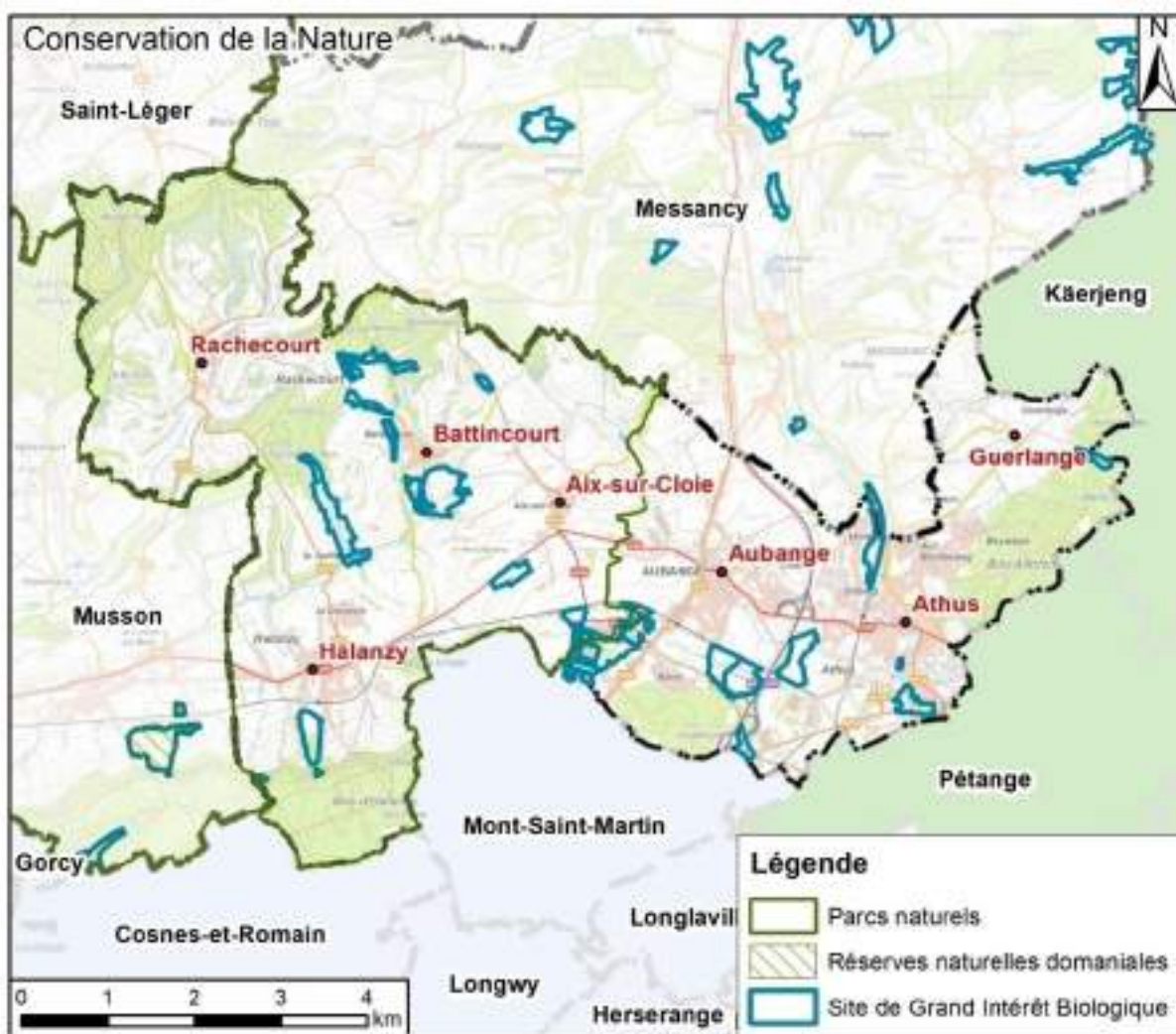
6.3.3 Sites de grand intérêt biologique

La commune d'Aubange regroupe **17 sites de grand intérêt biologique (SGIB)** :

- Minière d'Halanzay (n°625), également repris comme site protégé et comme site de grand intérêt chiroptérologique ;
- Crassier de la mine d'Halanzay (n°1856) ;
- Ruisseau du Trou du Beau Bois (n°1861) ;
- Marais du Brüll (n°1881) ;
- Friches du zoning industriel d'Aubange (n°1990) ;

- Prairie humide au sud-ouest d'Aix-sur-Cloie (n°2181) ;
- Prairie de fauche et zone humide de Rameldingen (n°2182) ;
- Prairie humide abandonnée et prairie de fauche à l'est de Guerlange (n°2183) ;
- Gare de Triage d'Athus (n°2184) ;
- Pelouse calcaire au nord-est de Battincourt (n°2185) ;
- Prairies maigres de fauche de Battincourt (n°2186) ;
- Zone humide de la Chiers au sud d'Athus (n°2198) ;
- Saulaie frontalière de la Brüll (n°2199) ;
- Etang d'Athus (n°2296) ;
- Prairies maigres de Rachecourt (n°2501) ;
- Campagne de Willancourt (n°2502) ;
- Callée du ruisseau du Fond (n°2504).

Figure 36 : Conservation de la Nature



Notons que la commune ne dispose pas de réserve naturelle domaniale. La carte ci-dessus l'indique pour la commune avoisinante de Musson.

6.3.4 Espèces invasives

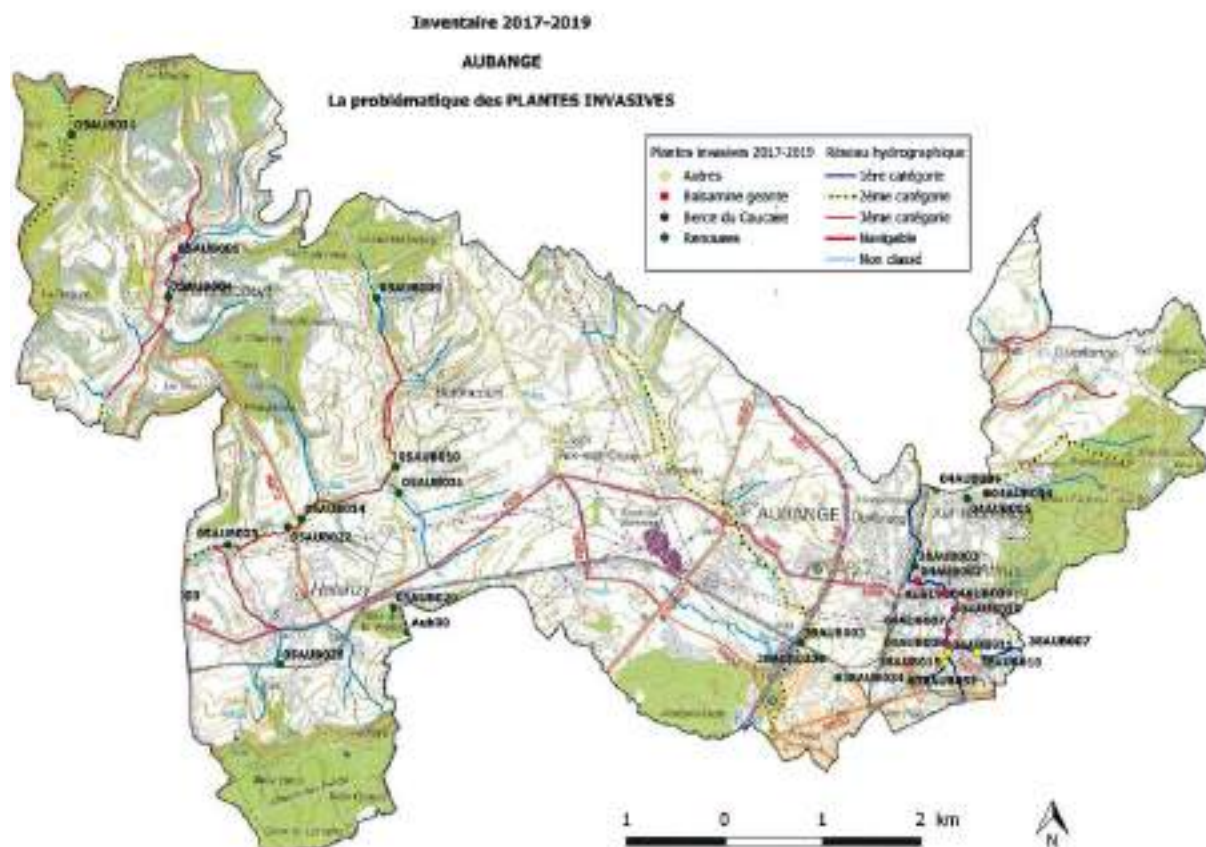
Une plante exotique envahissante est une espèce présentant les caractéristiques suivantes :

- Introduite en dehors de son aire de distribution naturelle ;
- Introduite dans ce nouveau territoire par l'homme de manière accidentelle ou volontaire.
- Introduite après 1500 ;
- Présentant des capacités de dispersion menant à une expansion géographique de ses populations ;
- Capable de se naturaliser, c'est-à-dire de se reproduire dans la nature et de former des populations pérennes sans assistance humaine.

Il est reconnu que les invasions biologiques concernent des espèces exotiques pour lesquelles les changements d'abondance et de distribution résultent des activités humaines, que les introductions soient intentionnelles ou accidentelles.

La problématique des espèces invasives est présente sur le territoire de la commune d'Aubange. Le contrat de rivière « Semois-Chiers » identifie les espèces suivantes – *la description de chaque espèce provient du site relatif aux alternatives aux plantes invasives (AlterIAS) -* :

Figure 37 : Inventaire cartographique des plantes invasives - Contrat de Rivière Semois Chiers - 2017-2019



Au regard de la carte ci-dessus, les Balsamines géantes se concentrent à Athus, le long de la Messancy. Une Berce du Caucase se trouve au nord de la localité, à proximité du Bois d'Athus. Les Renouées du Japon sont dispersées sur la commune, principalement à l'ouest du territoire communal (Halanzy, Battincourt, Rachecourt) ;

Déchets :

Depuis 2014, la cellule de coordination du contrat de rivière « Semois Chiers » place des barrages flottants pour lutter contre les OFNI's (Objets Flottants Non Identifiés) à la demande des cours d'eau et/ou des gestionnaires de cours d'eau. En 2020, les barrages ont été placés à Messancy, Athus et Musson. Du 10 mars au 27 octobre 2020, de nombreux déchets ont été récoltés dans la Messancy à Athus, à proximité de la rue du Lavoir dans le cadre de « chasses aux déchets » organisées.

Au 1^{er} trimestre 2020, 65 tonnes de déchets ont été récoltés sur la commune. Des actions sont menées actuellement sur le territoire communal. Deux ouvriers communaux récoltent quotidiennement des dépôts illégaux de déchets. Un système de caméras a été mis en place. Selon l'inventaire du contrat de rivière, la problématique des déchets est particulièrement présente à Aubange et Athus. Les localités plus rurales semblent moins concernées.

6.3.5 Arbres et haies remarquables

Selon l'article R.IV.4-7 du Code du Développement Territorial (CoDT), « sont considérés comme arbres et arbustes remarquables :

- les arbres et arbustes répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique ;
- pour autant qu'ils soient visibles dans leur entièreté depuis un point de l'espace public:
 - a. les arbres à haute tige dont le tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum cent cinquante centimètres;
 - b. les arbustes dont le tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum septante centimètres;
 - c. les groupes d'arbres comportant au moins un arbre conforme au point a);
 - d. les groupes d'arbustes comportant au moins un arbuste conforme au point b).
 - e. Ne sont pas concernés les arbres constitutifs de boisement ou d'alignements destinés à une exploitation sylvicole ou à l'agroforesterie.
- les arbres fruitiers aux conditions cumulatives suivantes :
 - a. ils sont menés en haute-tige;
 - b. ils appartiennent à une des variétés visée à l'article 8 de l'arrêté du 8 septembre 2016 relatif à l'octroi de subventions pour la plantation d'une haie vive, d'un taillis linéaire, d'un verger et d'alignement d'arbres ainsi que pour l'entretien des arbres têtards;
 - c. ils font partie d'un verger comptant un minimum de quinze arbres fruitiers;
 - d. leur tronc mesuré à cent cinquante centimètres du sol présente une circonférence de minimum cent centimètres. »

Selon l'article D.IV.4, « sont considérées comme haies remarquables :

- les haies répertoriées pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'elles constituent un repère géographique ;
- les haies d'essences indigènes plantées depuis plus de trente ans sur le domaine public de la voirie. »

 **Arbres remarquables :**

La commune d'Aubange compte **54 arbres remarquables** sur son territoire. Ils sont recensés dans le tableau suivant. Notons qu'une actualisation est actuellement en cours de réalisation par le service urbanisme de la commune.

Tableau 3 : Inventaire des arbres remarquables d'Aubange

Villages Hameaux	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
Athus	Grand Rue, 78	Betula pendula	Bouleau verruqueux
	Grand Rue, 78	Betula pendula	Bouleau verruqueux
	Grand Rue, 78	Pinus strobus	Pin Weymouth
	Grand Rue, 78	Abies concolor	Sapin concolor
	Grand Rue, 78	Fagus sylvatica	Hêtre pleureur
	Grand Rue, 78	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	Grand Rue, 78	Betula pendula	Bouleau verruqueux
	Grand Rue, 78	Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas
	Rue d'Athus, 10	Abies nordmanniana	Sapin du Caucase
	Rue d'Athus, 10	Picea orientalis	Sapinette d'Orient
	Rue d'Athus, 10	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
	Rue d'Athus, 10	Styphnolobium japonicum	Sophora du Japon
	Rue d'Athus, 10	Fagus sylvatica	Hêtre pourpre
	Rue d'Athus, 10	Catalpa bignonioides	Catalpa commun
	Rue de Rodange	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore
	Rue de Rodange	Salix x chrysocoma	Saule pleureur
	Rue de Rodange	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Rue de la Station	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Rue Houillon	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Quartier Pesch	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant
	Quartier Pesch	Salix x rubens	Saule hybride rougeâtre
	Rue Belle Vue	Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia
Rue Neuve	Fagus sylvatica	Hêtre commun	
Guerlange	Rue de la Frontière	Salix x rubens	Saule hybride rougeâtre
	Ferme de Noedlange	Tilia x europaea	Tilleul de Hollande
	Rue de la Frontière	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Rue de la Frontière	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Rue de la Frontière	Crataegus sp.	Aubépine sp.
	Rue de la Frontière	Pyrus communis	Poirier commun
	Rue de la Frontière, 6	Quercus robur	Chêne pédonculé
Rachecourt	Rue Basse	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue de la Fosse	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Halanzy	Rue Bois Genot	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Rue du Moulin	Juglans nigra	Noyer noir d'Amérique
	Rue du Moulin	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Grand Place	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Aubange	Rue du Village, 25	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Avenue de la Gare, 32	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue du Stade	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue de Messancy	Fagus sylvatica	Hêtre commun

	Rue de Messancy, 15	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue de Messancy	Acer campestre	Érable champêtre
	Rue de Messancy, 15	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue de Messancy	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue de Messancy, 15	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	Rue Van Brabant	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Battincourt	Rue de la Grotte	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue de l'Etang	Fagus sylvatica	Hêtre commun
	Rue des Sept Fontaines	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue des Sept Fontaines	Salix alba	Saule blanc
Aix-sur-Cloie	Rue du Château, 18	Fraxinus excelsior	Frêne commun
	Rue du Château, 1	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue des Cultivateurs	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
	Rue du Chêne, 1A	Quercus robur	Chêne pédonculé

 **Haies remarquables :**

La commune compte **15 haies remarquables**. Elles sont recensées dans le tableau suivant. Notons que Guerlange compte une grande partie d'entre elles.

Tableau 4 : Inventaire des haies remarquables

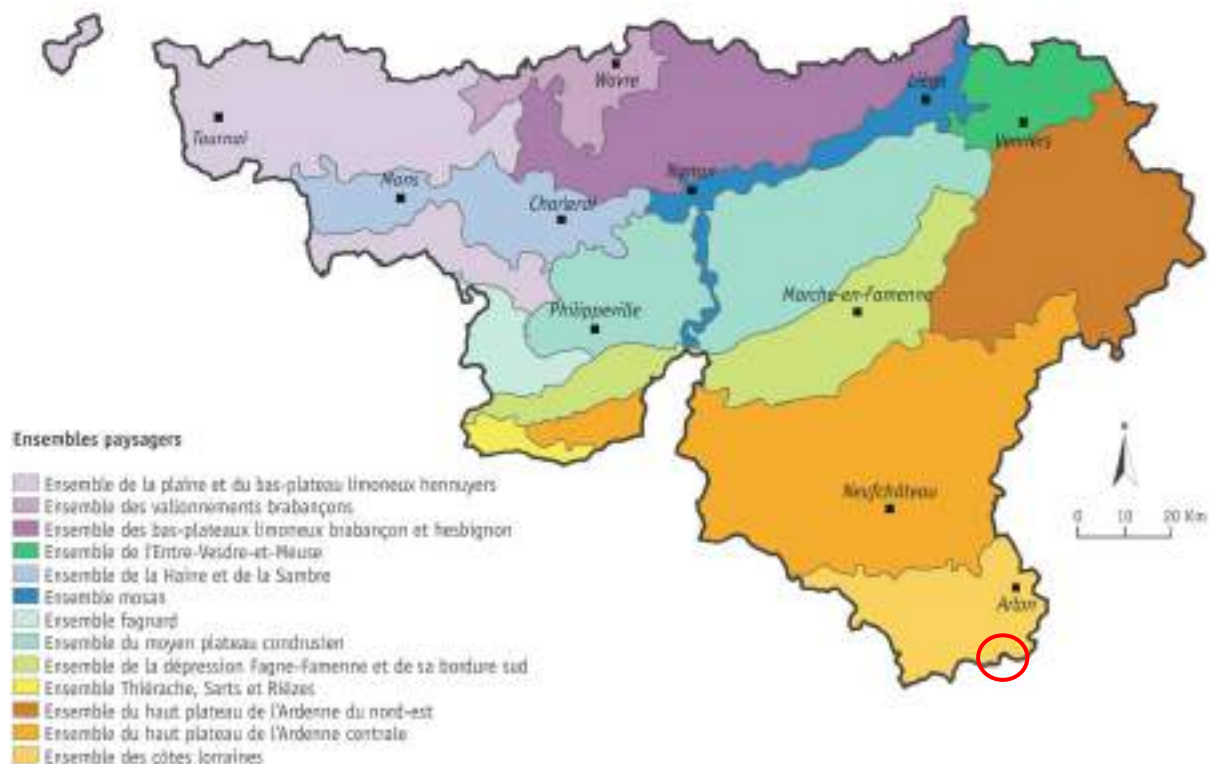
Villages Hameaux	Adresse	Dénomination latine	Dénomination française
Battincourt	Rue de la Grotte	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Athus	Rue des Usines	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue des Usines	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde
	Rue de Rodange	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Indice
Guerlange	Chemin du Calvaire	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Chemin du Calvaire	Acer campestre	Érable champêtre
	Chemin du Calvaire	Acer campestre	Érable champêtre
	Rue de la Frontière, 21	Salix alba	Saule blanc
	Rue de la Frontière	Quercus robur	Chêne pédonculé
	Entre les rues de Noedlange, du Calvaire et la limite communale	Corylusavellana	Noisetier commun
	Entre les rues de Noedlange, du Calvaire et la limite communale	Corylusavellana	Noisetier commun
	Entre les rues de Noedlange, du Calvaire et la limite communale	Corylusavellana	Noisetier commun
	Entre les rues de Noedlange, du Calvaire et la limite communale	Corylusavellana	Noisetier commun
	Entre les rues de Noedlange, du Calvaire et la limite communale	Corylusavellana	Noisetier commun
	Entre les rues de Noedlange, du Calvaire et la limite communale	Corylusavellana	Noisetier commun

6.4 Contexte paysager

6.4.1 Description paysagère

Selon la cartographie des territoires paysagers de la CPDT (2004), la commune d'Aubange appartient à l'ensemble paysager des côtes lorraines.

Figure 38 : Ensembles paysagers - 2014 - CPDT

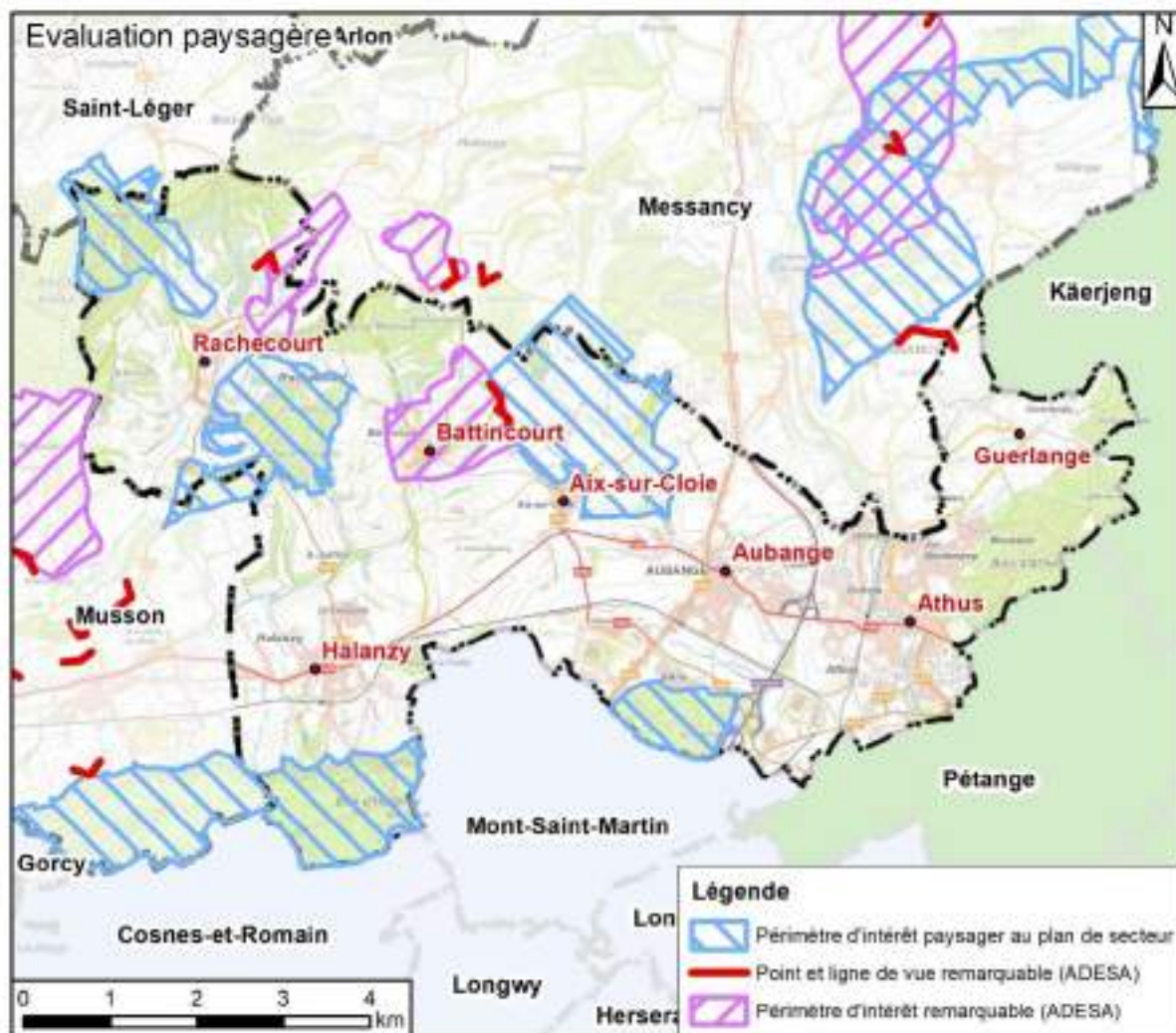


Au pied sud du plateau ardennais central, la Lorraine s'individualise par une alternance de côtes et de dépressions formées par érosion différentielle des couches successivement dures et tendres du sous-sol. Les côtes (ou cuestas), allongées d'ouest en est, sont composées d'un versant raide généralement boisé (le front) et d'un versant en pente plus douce (le revers). A l'ouest, les côtes déterminent, du nord au sud, les dépressions successives de la Semois dominée par les herbages, du Ton dominée par le massif forestier sinémurien et de la Vire alternant prairies et labours. Vers l'est, cette organisation laisse la place à des dépressions participant du bassin du Rhin et de la Chiers. Enfin, le terroir lorrain figure, en Wallonie, l'archétype de l'openfield caractéristique de la France de l'est et de l'Europe intérieure. L'habitat rural traditionnel est quant à lui caractérisé par un groupement absolu en villages et hameaux aux maisons majoritairement mitoyennes et accolées en rues (villages rue). Il ne présente que de très rares fermes isolées.⁷*

⁷ Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, 2004

6.4.2 Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquable

Figure 39 : Evaluation paysagère



Aubange dispose de plusieurs périmètres d'intérêt paysager, inscrits au plan de secteur. Ils soulignent les plateaux entrecoupés de forêts feuillues autour des entités de Rachecourt, Battincourt et Aix-sur-Cloie. Le front boisé de la cuesta, au sud de Halanzy et Aubange sont également identifiés.

L'ADESA asbl (Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents) souligne également les villages de Battincourt et de Rachecourt avec la présence de plusieurs points de vue remarquables, à savoir :

- Une zone d'intérêt paysager (ZIP) au nord de Rachecourt qui se poursuit sur Messancy. Il s'agit d'une vallée encaissée aux coteaux en gradins, plantés d'une remarquable végétation alliant arbres, arbres fruitiers, buissons, bosquets... L'enrésinement de certaines parcelles agricoles est regretté.
- Un point de vue remarquable vers la ZIP précédente et le village de Rachecourt.
- Une ZIP sur le village de Battincourt et la vallée en gradins qui se trouve au nord de celui-ci. C'est un ensemble très harmonieux qui peut être admiré par de nombreux points de vue dominants.
- Deux points de vue remarquables vers la ZIP précédente.

6.5 Éléments de synthèse

Contexte physique	<ul style="list-style-type: none"> • Cuestas domériennes et bajociennes nettement visibles dans le paysage ; • Majorité de sols argileux et de sols limono-caillouteux ; • Nombreux captages de distribution publique ou privée dont deux zones de protection de captage arrêtée ; • Principal cours d'eau : le Brüll ; • Deux bassins hydrographiques : Semois-Chiers et la Moselle ; • 47 kilomètres de cours d'eau ; • La Messancy et la Chiers : zones d'aléa d'inondation élevé ; • Position sur la région géologique et morphologique de la Lorraine (relief de cuestas) ;
Contexte naturel	<ul style="list-style-type: none"> • 2 sites Natura 2000 (22,6 % du territoire communal) ; • Commune partiellement incluse dans le Parc naturel de Gaume (incluant les localités de Rachecourt et Halanzy) ; • 17 sites de grand intérêt biologique ; • Espèces invasives : Balsamine Géante, Berce du Caucase et Renouées du Japon ; • 54 arbres et 15 haies remarquables ;
Contexte paysager	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble paysager des côtes lorraines ; • Plusieurs périmètres d'intérêt paysager et remarquable ; • Plusieurs points et lignes de vue remarquable ;
Mesures en faveur de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'opération « Combles et clochers » ; • Adhésion à la Convention « Bords de route – Fauchage tardif » ; • Participation à l'évènement « Semaine de l'arbre » ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la structure paysagère et naturelle ; • Engagement communal pour la protection de l'environnement.

7 L'environnement bâti

7.1 Caractéristiques urbanistiques architecturales

Guerlange :

Figure 41 : Ferme-château de Noedelange



Figure 40 : Ancien cimetière de Guerlange



Guerlange est un petit village situé sur un plateau, au nord-est du territoire communal. La tradition agricole est toujours présente dans le noyau, avec la présence de grosses fermes. Une ambiance rurale se dégage du village, offrant un cadre de vie agréable à ses habitants.

L'éclatement du village est limité vers le nord mais s'étend de façon linéaire vers Athus. Guerlange est remarquable pour ses sites classés, à savoir :

- La ferme-château de Noedelange ;
- Les calvaires situés à la sortie du village, à l'angle des rues du Calvaire et de Noedelange ;
- L'ancien cimetière.

Rachecourt :

Figure 43 : Place centrale de Rachecourt



Figure 42 : Vue sur l'église et l'aire de jeux de Rachecourt



Situé au nord-ouest du territoire communal, Rachecourt est un village implanté le long du ruisseau du Fond de Hazat, dans le revers de cuesta. De chaque côté du ruisseau, sont implantés des villages-rues avec extension. L'extension linéaire de Rachecourt est très limitée.

Rachecourt d'un site classé, à savoir le calvaire situé rue de la Marne.

 **Battincourt :**



Figure 45 : Aire de jeux de Battincourt

Figure 44 : Lavoir de Battincourt



Battincourt s'apparente à un village-tas⁸ fortement marqué par le relief et le passage de plusieurs ruisseaux. Le village était initialement formé en village-rue, le long de la route principale, mais s'est étendu de façon à constituer un village-tas.

 **Halanzy :**

Figure 47 : Ancien hôtel de ville de Halanzy

Figure 46 : Gare d'Halanzy

⁸« Un village-tas est un groupement d'habitations rurales sans linéarité. Cette forme d'habitat aggloméré s'oppose au terme village-rue, désignant des habitations s'étirant le long d'un axe routier. » (Source : Wikipédia)
Un village-tas se forme par exemple autour d'une église.

Situé au sud-ouest du territoire communal, le village d'Halanzuy est implanté dans une cuvette entre le front raide de la dernière cuesta au sud et un plateau en pente douce au nord.

La structure du village est très étalée, avec des extensions linéaires dans toutes les directions. Halanzuy se caractérise par une place centrale et un noyau ancien bien conservé.

Halanzuy dispose de plusieurs calvaires classés.

 **Aix-sur-Cloie :**

Figure 48 : Place et église d'Aix-sur-Cloie



Figure 49 : Calvaire classé à Aix-sur-Cloie, situé rue Claire



Situé au centre du territoire communal et bien relié au réseau routier (N88), Aix-sur-Cloie apparaît comme un village groupé dont les extensions linéaires sont limitées.

Le caractère rural est très présent au sein d'Aix-sur-Cloie, avec notamment plusieurs grosses fermes toujours en activité.

Le village dispose de plusieurs calvaires classés.

 **Aubange :**

Figure 51 : Place de l'Abbé Michel Gigi



Figure 50 : Domaine de Clémarais



Aubange est une entité implantée sur un plateau traversé par le Brüll. La structure initiale d'Aubange était un village-tas, formé autour de l'église – centre ancien qui est aujourd'hui très bien conservé. Le bourg s'est étendu le long des voiries principales vers Messancy au nord, Aix-sur-Cloie à l'ouest, Athus à l'est et la France au sud.

Situé sur la localité, le domaine de Clémarais est classé.

 **Athus :**

Figure 53 : Grand'Rue d'Athus



Figure 52 : Église Saint-Étienne à Athus



L'entité d'Athus constitue le pôle de la commune. Elle est composée de plusieurs noyaux historiques, dont des fermes avec une typologie rurale. L'habitat s'est développé le long de la voirie principale (commerces au rez-de-chaussée et logements à l'étage). Le bâti est ponctuellement en mauvais état.

La présence de poches composées de maisons ouvrières est représentative du développement économique industriel. Les quartiers plus récents se sont développés dans les poches restantes, avec notamment des maisons 4 façades et parfois, une architecture plus originale.

Athus fait actuellement l'objet d'une rénovation urbaine.

7.2 Patrimoine

7.2.1 Monuments et sites classés

Aubange dispose de monuments et sites classés sur son territoire :

– **Monuments classés :**

- La totalité du château-ferme de Noedelange à Guerlange, de la forge, des façades et toitures des bâtiments de ferme donnant sur la cour intérieure, ainsi que des murs de clôture et de soutènement du jardin – arrêté du 05/09/1988 ;
- La croix de justice située au centre du village, au carrefour de la rue du Châlet et de la rue de la Fraternité à Halanzy – arrêté du 25/06/1998 ;
- Le calvaire situé rue Hansel à Aubange (Halanzy) – arrêté du 25/06/1998 ;
- Le calvaire situé rue Arend à Aubange (Halanzy) – arrêté du 25/06/1998 ;
- Le calvaire situé dans le cimetière d'Athus – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé contre le mur de l'église Saint-Etienne à Athus – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé rue de Messancy sur un excédent de voirie face au n°12 à Aubange – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire de Battincourt, sis rue du Monument, 19 à Aubange (Halanzy) – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé rue de la Marne à Rachecourt – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé à la sortie du village de Guerlange – arrêté du 10/02/1995 ;

- Le calvaire situé à l'angle des rues du Calvaire et de Noedelange à Guerlange – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé entre Rachecourt et Halanzy (Rachecourt) – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire encastré dans la façade de la grange attenante au 57, rue Claie, à Aix-sur-Cloie – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé au lieu-dit « Drinck » à Aix-sur-Cloie – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé devant le mur de l'école à Aix-sur-Cloie – arrêté du 10/02/1995 ;
- Le calvaire situé en bordure du chemin d'Halanzy, à Aix-sur-Cloie – arrêté du 10/02/1995 ;
- La toiture, les murs et crépis de la tour, les façades principales et latérales et toitures en ardoises de l'ancien corps de logis (remise à calèches), les façades et toitures du corps de ferme (grange et écuries), les façades avant/latérale et le versant avant de la toiture du domaine de Clémarais à Aubange – arrêté du 23/09/1991 ;
- La sacristie, les deux calvaires et le mur entourant le cimetière de Guerlange à Aubange (Athus) – arrêté du 02/08/1991.

– **Sites classés :**

- Ensemble formé par les constructions et terrains environnants du château-ferme de Noedelange à Guerlange – arrêté du 05/09/1988 ;
- Ensemble formé par les bâtiments et terrains environnants du domaine de Clémarais – arrêté du 23/09/1991 ;
- L'ensemble formé par l'ancien cimetière de Guerlange – arrêté du 02/08/1991.

7.2.2 Autres éléments patrimoniaux

128 édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique (IPIC) sont comptabilisés sur la commune d'Aubange. Précisions ici que les éléments repris dans l'inventaire ci-dessous ne donne qu'une vue partielle des éléments patrimoniaux communaux.

La tradition agricole du territoire est fortement marquée à travers les édifices figurant à l'inventaire. En effet, plus d'un tiers de ceux-ci sont des fermes, présentes dans toutes les entités de la commune.

Les lavoirs, écoles et autres témoins de la vie communautaire rurale d'autrefois sont peu représentés. Il importe de noter la présence non-négligeable d'édifices liés aux cultes religieux (églises, chapelles) ainsi que des croix et calvaires, tous classés.

Comme monument particuliers, il est possible de citer le Château de Clémarais ou encore le « Château Gillon » à Aubange.

Tableau 5 : Répartition du patrimoine selon le type d'édifice et la localité

	Château, Couvent	Eglise, Chapelle, cimetière	Croix, Potale, calvaire	Ferme	Alignement, Ensemble	Maison/logis, Presbytère	Moulin	Activités économiques	Ecole	Immeuble, bâtiment	Fontaine, lavoir	Total
Aubange	2	3	4	9	1	6	1				1	27
Guerlange		3	3	1								7
Noedelange			1	1								2
Athus			1	3	5	2		2	1	3	1	18
Aix-sur-Cloie		1	5	8	1	3						18
Battincourt			1	7	3					1	1	13
Halanzey		2	1	7	2	4						16
Rachecourt		2	3	12	4	3	1				2	27
Total	2	11	19	48	16	18	2	2	1	4	5	128

7.3 Description cartographique des villages

Les cartes suivantes illustrent la structure urbanistique des différents villages d'Aubange ainsi que les éléments patrimoniaux recensés.

Figure 54 : Structure du bâti d'Aix-sur-Cloie

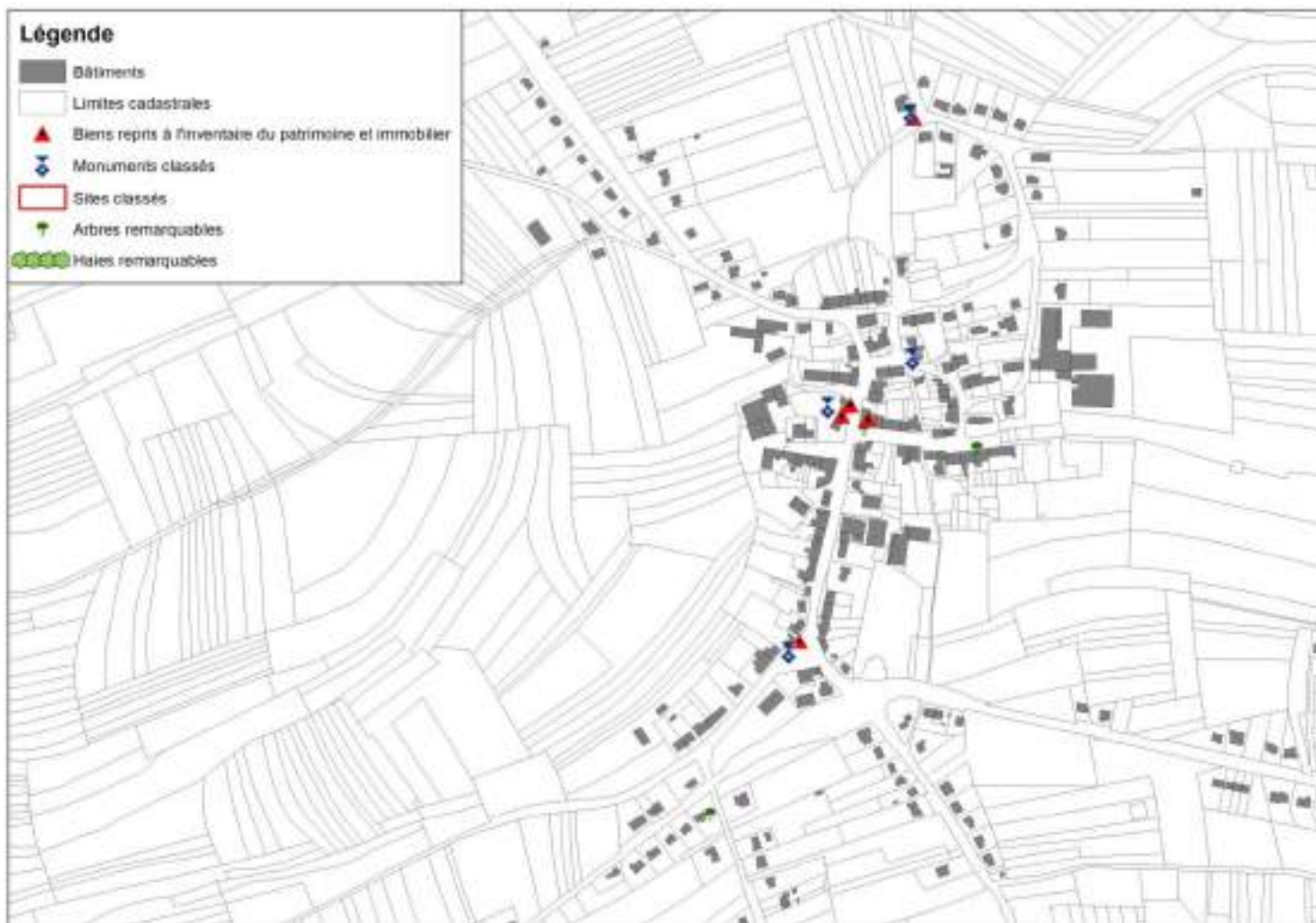


Figure 55 : Structure du bâti d'Athus

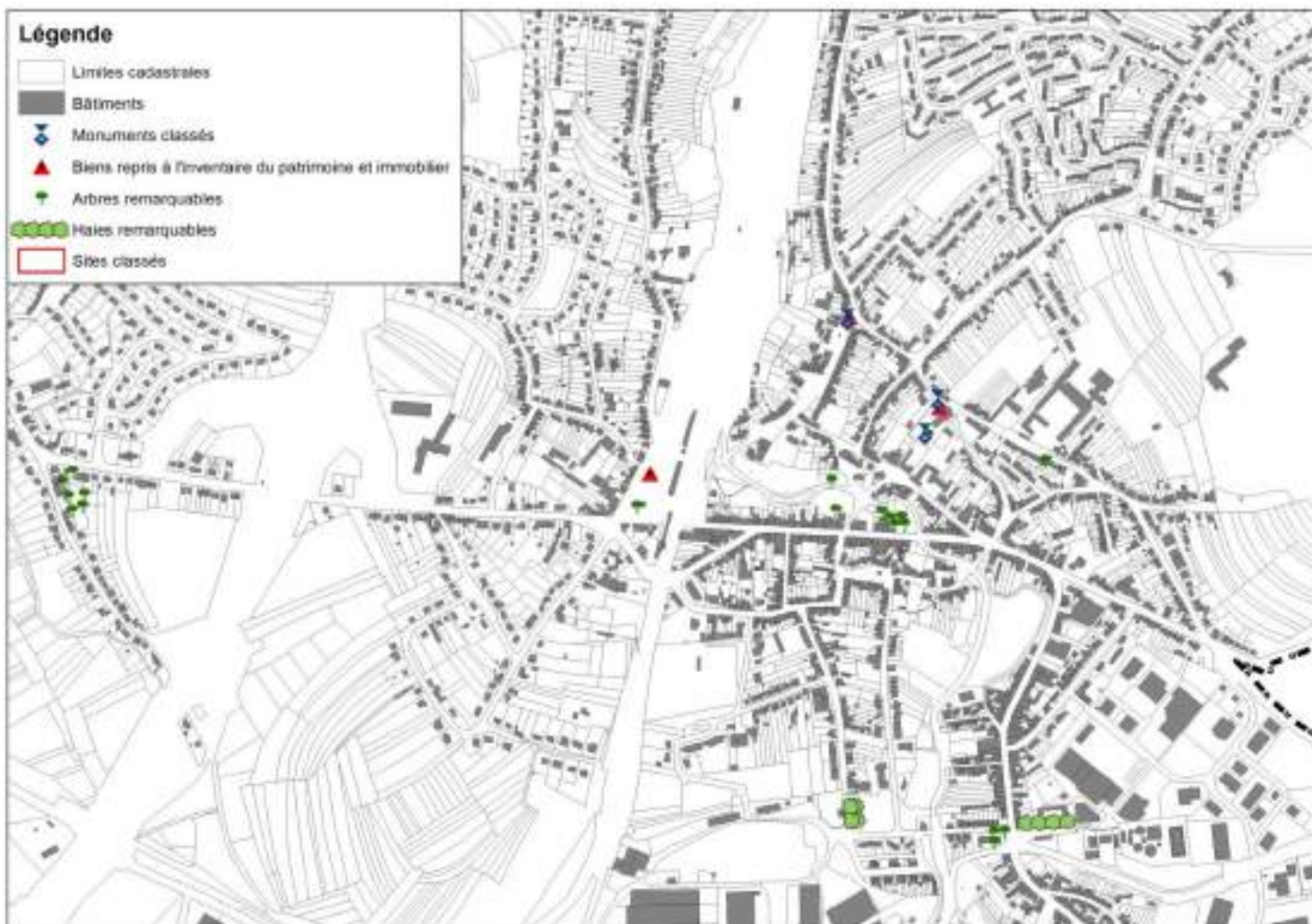


Figure 56 : Structure du bâti d'Aubange

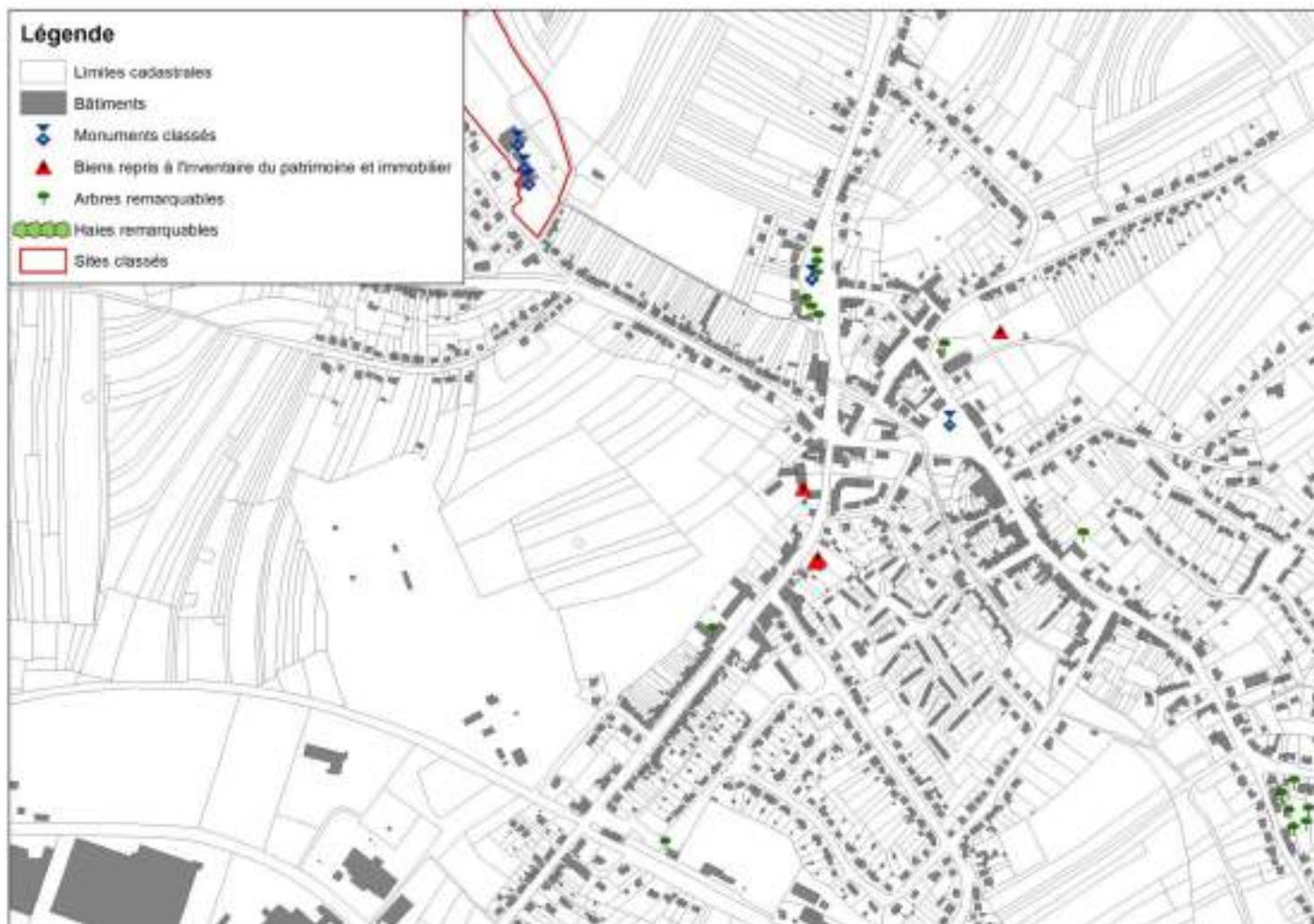


Figure 57 : Structure du bâti du Zoning d'Aubange



Figure 58 : Structure du bâti de Rachecourt

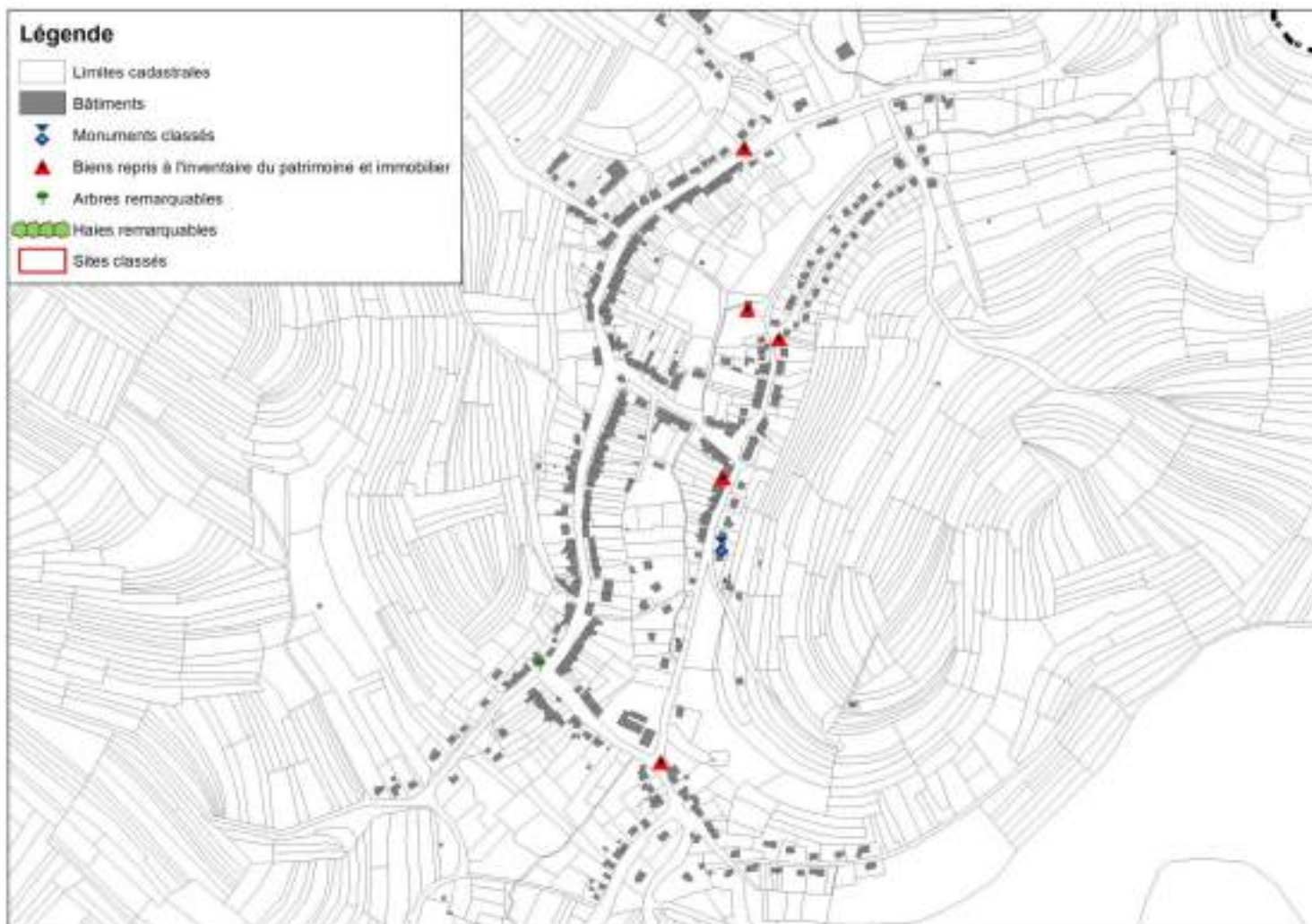


Figure 59 : Structure du bâti d'Halanzu

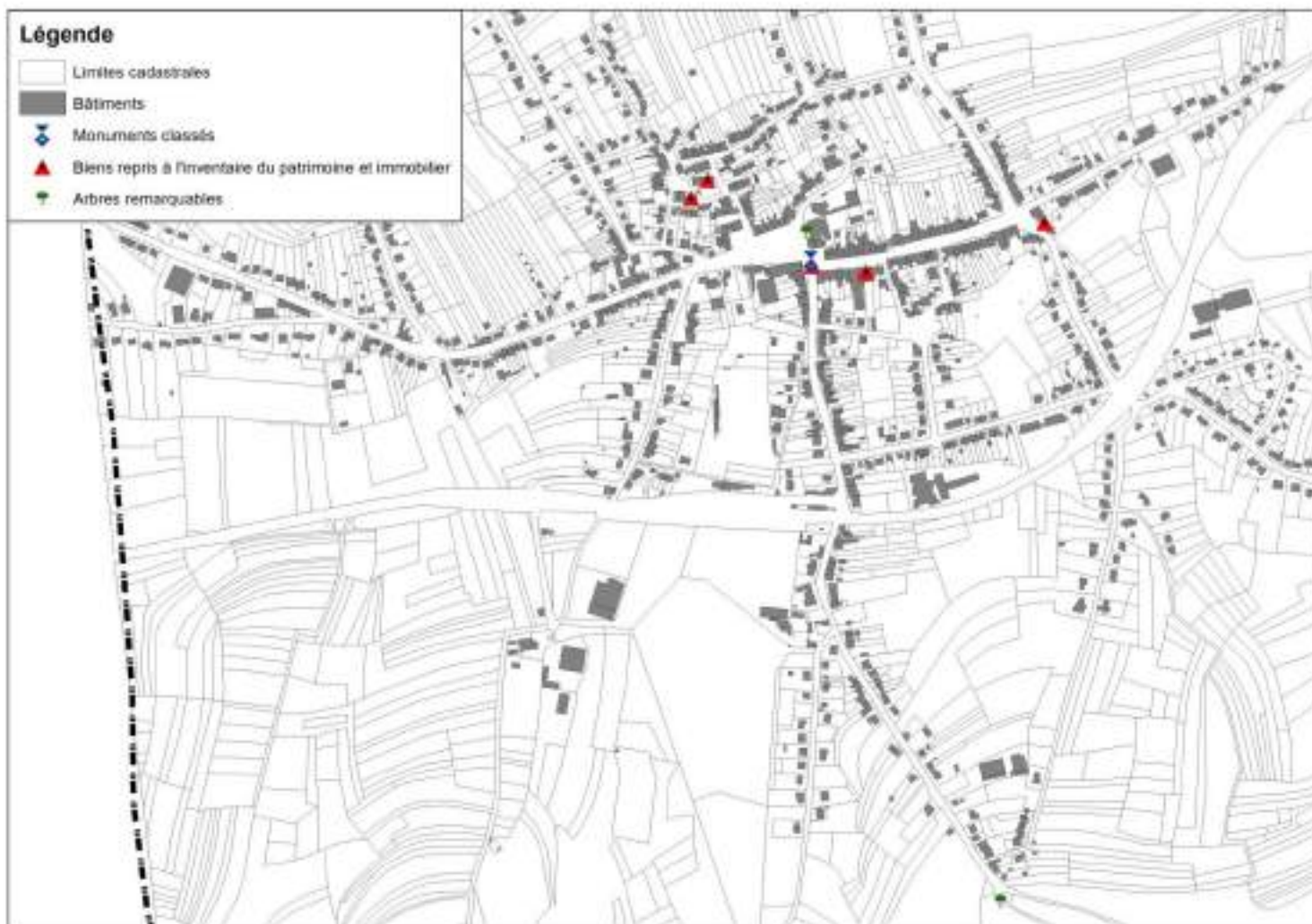


Figure 60 : Structure du bâti de Halanzy

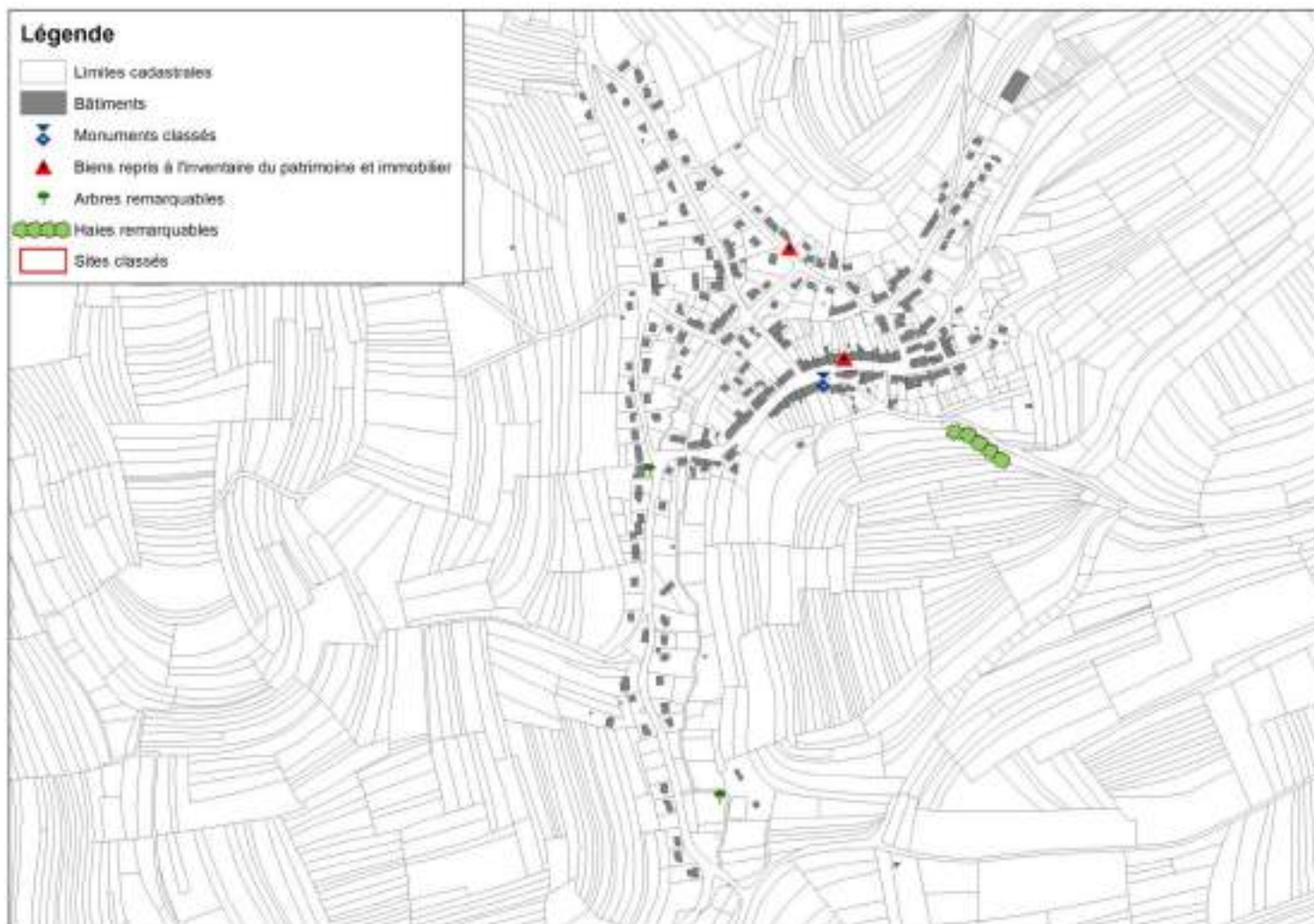
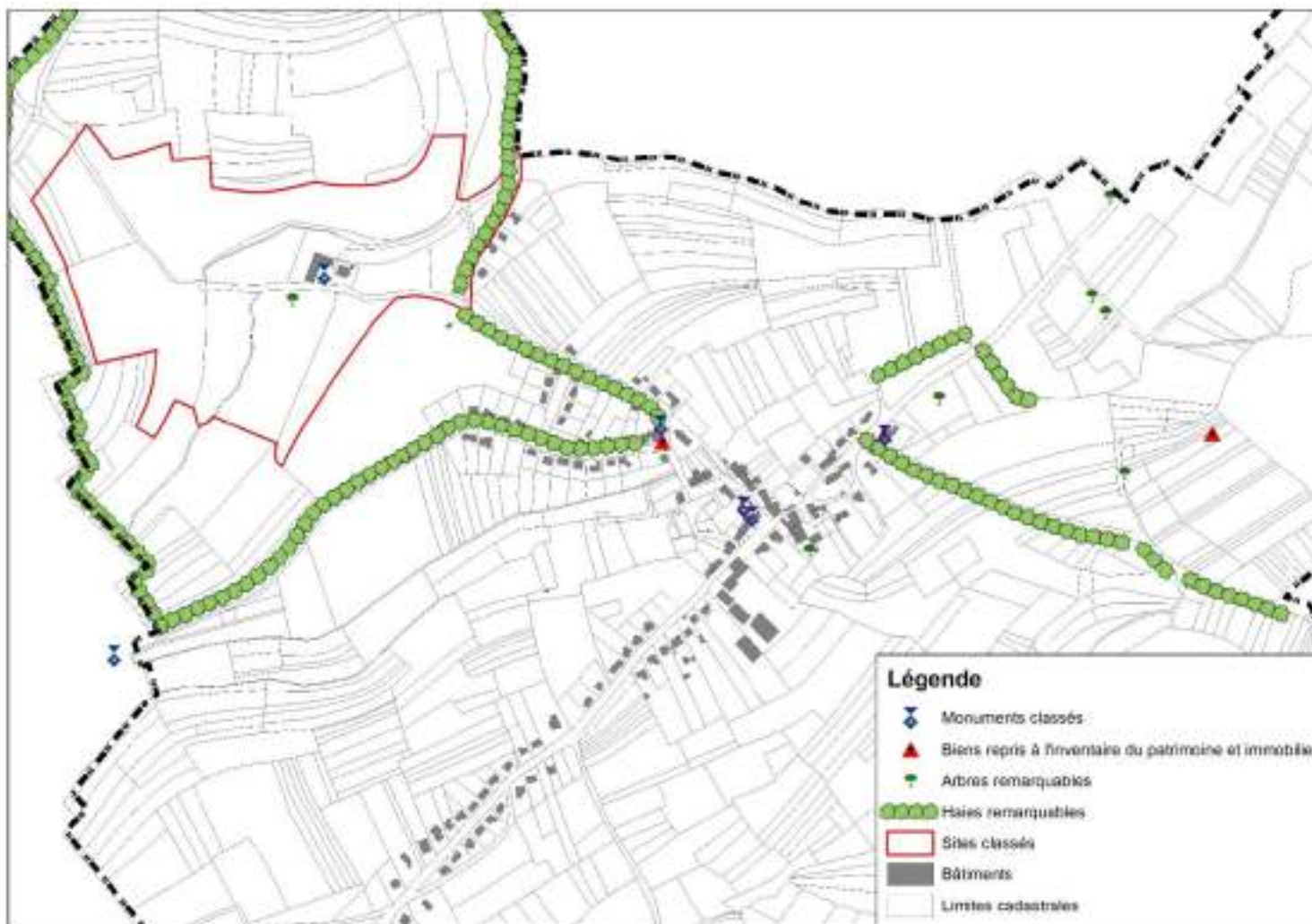


Figure 61 : Structure du bâti de Guerlange



7.4 Éléments de synthèse

Caractéristiques urbanistiques architecturales	<ul style="list-style-type: none">• Des spécificités architecturales par village ;
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none">• 18 monuments et 3 sites classés ;• 128 édifices repris sur la liste du patrimoine monumental de Belgique ;• Tradition agricole fortement marquée ;• Nombreux édifices religieux (églises, chapelles), croix et calvaires ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none">• Préservation du patrimoine bâti.

8 La population

8.1 Nombre d'habitants et son évolution

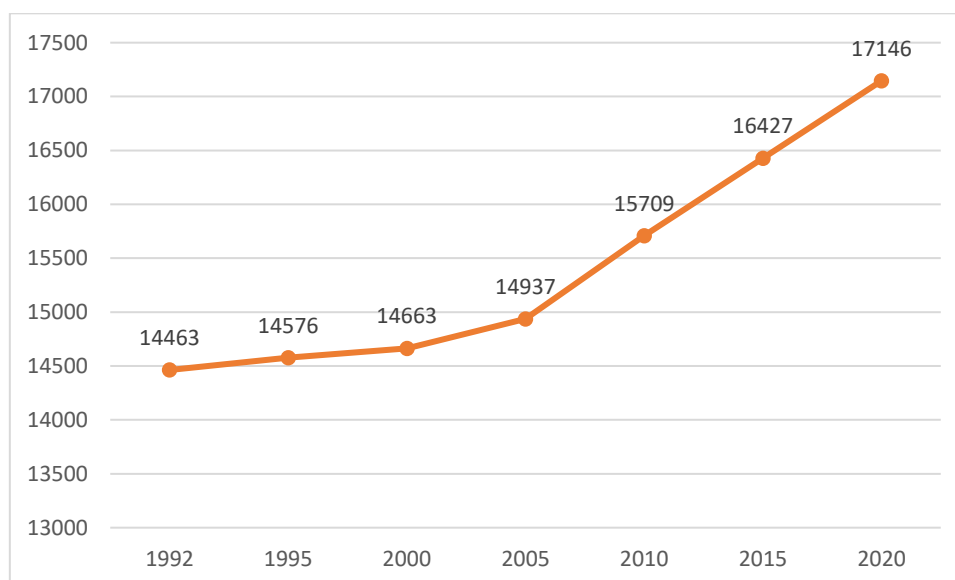
8.1.1 Au niveau communal

Comptabilisant 17.146 habitants (8.625 femmes et 8.521 hommes) au 1^{er} janvier 2020, Aubange présente une densité de population de 371,8 habitants par km². Cette densité est supérieure à celle de l'arrondissement d'Arlon et des communes limitrophes.

Tableau 6 : Évolution de la population - 1992-2020 - WALSTAT

Années	Nombre d'habitants	Évolution absolue	Évolution relative	Indice 1991
1992	14.463	/	/	100,0
1995	14.576	+ 113	0,8	100,8
2000	14.663	+ 87	0,6	101,4
2005	14.937	+ 274	1,9	103,3
2010	15.709	+ 772	5,2	108,5
2011	15.835	+ 126	0,8	109,3
2012	16.031	+ 196	1,2	110,5
2013	16.246	+ 215	1,3	111,8
2014	16.325	+ 79	0,5	112,3
2015	16.427	+ 102	0,6	112,9
2016	16.646	+ 219	1,3	114,2
2017	16.856	+ 210	1,3	115,5
2018	16.927	+ 71	0,4	115,9
2019	17.093	+ 166	1,0	116,9
2020	17.146	+ 53	0,3	117,2

Graphique 1 : Évolution de la population - 1992-2019- WALSTAT

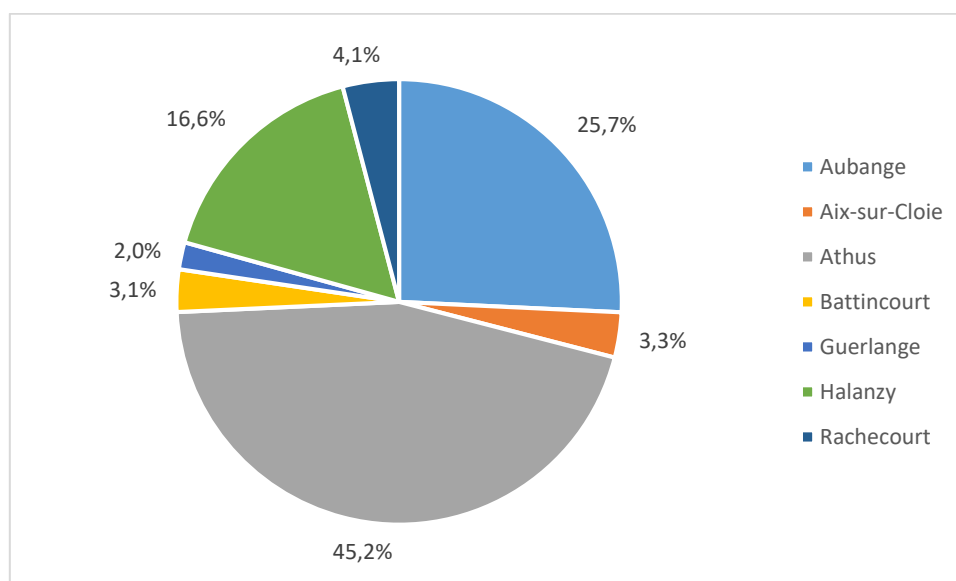


Depuis 1992, Aubange a gagné 2.683 habitants, soit une augmentation relative de 17,2 %. La commune n'a connu aucune diminution de sa population sur cette période⁹. Avec une tendance générale à la hausse, la population devrait voir son nombre d'habitants augmenter dans les années à venir. En effet, selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2033, la commune comptera 17.773 habitants, soit 627 habitants supplémentaires par rapport à 2020. Ces évolutions socio-économiques vont avoir des répercussions sur l'offre en logements et de services.

8.1.2 Au niveau des localités

La commune est divisée en sept localités : Aix-sur-Cloie, Athus, Aubange, Battincourt, Guerlange, Halanzy et Rachecourt.

Graphique 2 : Répartition de la population par localité - 2019 - Administration communale



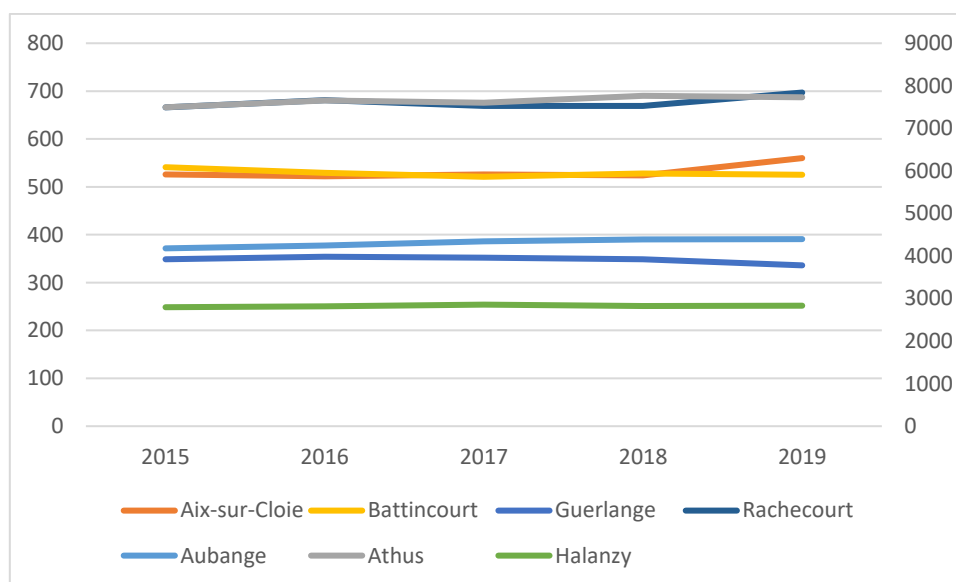
Les sections d'Athus (7.726 habitants), Aubange (4.396 habitants) et Halanzy (2.835 habitants) sont les sections les plus peuplées de la commune d'Aubange. Aix-sur-Cloie, Battincourt, Rachecourt et Guerlange sont moins peuplées, avec moins de 1.000 habitants – Guerlange ayant la population la plus faible (336 habitants) de la commune. Il est intéressant de constater les écarts de population entre les sections plus urbaines et celles plus rurales.

⁹ Depuis 2020 la tendance a continué, avec 17.417 habitants en 2022, Aubange continue son évolution démographique positive.

Tableau 7 : Évolution du nombre d'habitants par localité - 2015-2019 - Administration communale

	Aubange	Aix-sur-Cloie	Athus	Battincourt	Guerlange	Halanzy	Rachecourt
2015	4.179	526	7.495	541	349	2.796	666
2016	4.247	522	7.653	529	354	2.814	681
2017	4.341	526	7.603	521	352	2.857	669
2018	4.389	524	7.764	528	349	2.825	669
2019	4.396	560	7.726	525	336	2.835	697
Évolution absolue	+ 217	+ 31	+ 213	- 16	- 13	+ 39	+ 31
Évolution relative	+ 5,2 %	+ 5,9 %	+ 3,1 %	- 3,0 %	- 3,7 %	+ 1,4 %	+ 4,7 %

Graphique 3 : Evolution du nombre d'habitants par localité - 2015-2019 - Administration communale



Une majorité des sections voit leur nombre d'habitants augmenter depuis 2015, hormis les localités de Battincourt (-3,0 %) et Guerlange (-3,7 %) qui connaissent une diminution de leur population ces dernières années. A l'inverse, ce sont les sections d'Aix-sur-Cloie et Aubange qui ont connu l'évolution la plus importante, avec le gain respectif de 31 et 217 habitants.

8.1.3 Au niveau de la micro-région

Tableau 8 : Évolution de la population au sein de la micro-région - 1992-2020 - WALSTAT

	1992	2020	Indice 1992	Évolution absolue
Aubange	14.463	17.146	117,2	+ 2.683
Messancy	6.492	8.266	127,3	+ 1.774
Musson	3.779	4.659	123,3	+ 880
Saint-Léger	3.051	3.656	119,8	+ 605
Arrondissement	49.387	62.996	127,6	+ 13.609
Région wallonne	3.275.923	3.645.243	111,3	+ 369.320

La commune d'Aubange constitue le pôle démographique le plus important de la micro-région¹⁰. L'ensemble des communes ont connu une augmentation significative du nombre de leurs habitants entre 1992 et 2020. Messancy (+ 27,3 %) et Musson (+ 23,3 %) connaissent les taux de croissance démographique les plus importants. D'un point de vue général, Aubange se place sous la moyenne en termes d'évolution de la population sur cette période.

8.2 Mouvements de la population

Les mouvements de la population s'étudient selon le solde naturel¹¹ et le solde migratoire¹².

Tableau 9 : Mouvements de la population - 2010-2019 - WALSTAT

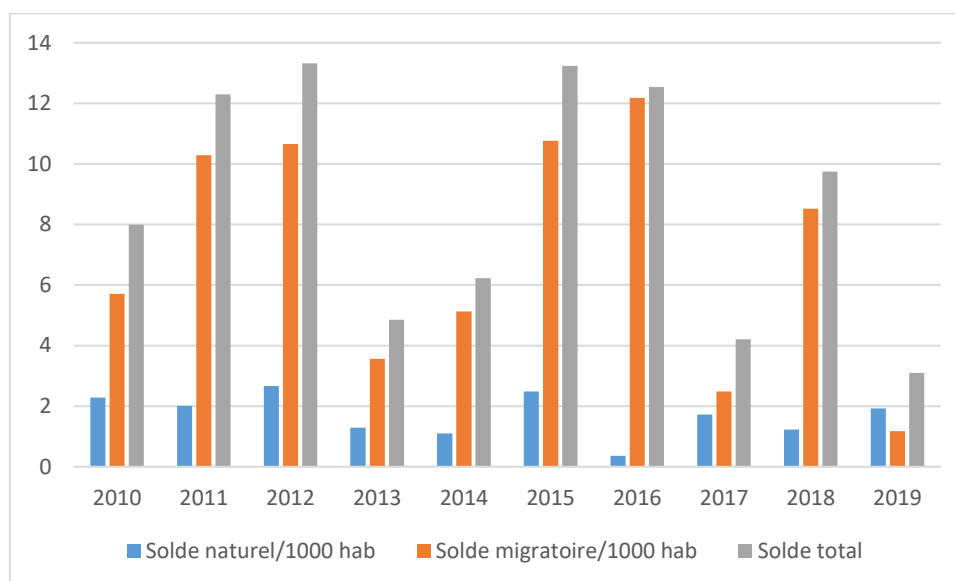
	Solde naturel / 1000 hab	Solde migratoire / 1000 hab	Solde total
2010	2,28	5,71	7,99
2011	2,01	10,29	12,3
2012	2,66	10,66	13,32
2013	1,29	3,56	4,85
2014	1,10	5,13	6,23
2015	2,48	10,76	13,24
2016	0,36	12,18	12,54
2017	1,72	2,49	4,21
2018	1,23	8,52	9,75
2019	1,93	1,17	3,1

¹⁰ En 2022 la tendance se confirme : Aubange reste le pôle de la micro-région, tandis que la population de Messancy et de Saint-Léger continue de croître. Seule la commune de Musson observe une légère diminution de sa population en 2022 par rapport à 2020 (- 9 habitants).

¹¹ Le solde naturel est le nombre de naissances moins le nombre de décès enregistrés à une période. Si le solde est positif, il y a plus de naissances que de décès – la population augmente.

¹² Indépendant de la nationalité, le solde migratoire est le nombre de personnes immigrées (entrées) moins le nombre de personnes émigrées (sorties). Si le solde est positif, il y a plus d'entrées sur le territoire.

Graphique 4 : Mouvements de la population - 2010-2019 - WALSTAT



Sur la période 2010-2019, le solde naturel de la commune d'Aubange reste positif, variant de 0,36 à 2,66 pour 1.000 habitants¹³. Ainsi, plus de naissances sont comptabilisées que de décès sur l'ensemble de la période.

Tableau 10 : Détail des mouvements de la population - 2019 - WALSTAT

	Entrées	Sorties
Depuis/vers une des communes de l'arrondissement (ancienne découpe)	323	247
Depuis/vers une commune d'un autre arrondissement de la province	188	311
Depuis/vers une commune flamande	10	5
Depuis/vers une commune wallonne d'une autre province	92	67
Depuis/vers une commune bruxelloise	31	22

Le solde migratoire est plus aléatoire, bien que toujours positif, et conditionne l'évolution de la démographie constatée. Chaque année, la commune est marquée par l'arrivée de nouveaux habitants, particulièrement les années 2016, 2015, 2012 et 2011, avec respectivement 12,18 ; 10,76 ; 10,66 et 10,29 pour 1.000 habitants¹⁴. Il apparaît important de noter que la majorité des entrées proviennent d'une des communes limitrophes (ou de l'arrondissement d'Arlon), ou d'une commune d'un autre arrondissement de la Province de Luxembourg. Les sources disponibles ne nous permettent pas de connaître les communes desquelles les habitants entrent/sortent à/de Aubange.

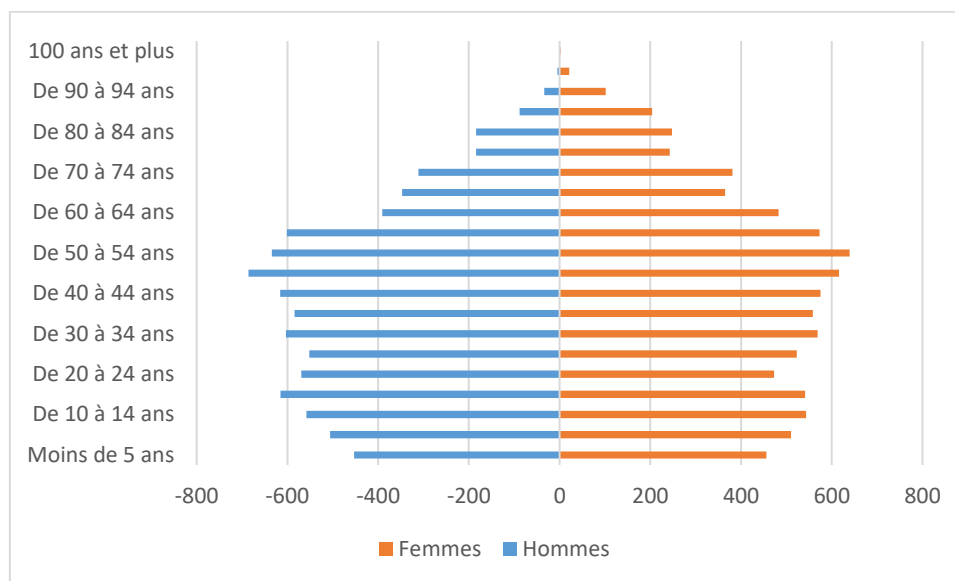
¹³ En 2022 le solde naturel est toujours positif (0,46).

¹⁴ L'année 2022 est également marquée par un solde migratoire élevé, avec 10,04 pour 1000 habitants.

8.3 Structure d'âges

8.3.1 A l'échelle communale

Graphique 5 : Pyramide des âges - 2020 - STATBEL



La pyramide des âges d'Aubange montre une base relativement large, notamment pour les jeunes âgés de 10 à 19 ans. Le renouvellement de la population est assuré, à condition que ces derniers restent sur la commune pour les années à venir.

Globalement, les tranches d'âge sont illustrées de façon équilibrée, avec par ailleurs une légère surreprésentation des habitants âgés entre 40 et 49 ans.

Un déséquilibre peut être constaté entre les hommes et les femmes âgés de plus de 85 ans, pouvant s'expliquer par l'espérance de vie plus longue des femmes.

Tableau 11 : Comparaison des tranches d'âge de la population avec celles de l'arrondissement d'Arlon et de la Région wallonne - 2020 - STATBEL

Tranches d'âge	Aubange	Arrondissement	Région wallonne
Moins de 9 ans	11,2 %	11,4 %	11,0 %
De 10 à 19 ans	13,2 %	12,6 %	12,0 %
De 20 à 29 ans	12,3 %	13,2 %	12,2 %
De 30 à 39 ans	13,5 %	13,7 %	12,6 %
De 40 à 49 ans	14,5 %	14,6 %	13,1 %
De 50 à 59 ans	14,3 %	13,5 %	13,8 %
De 60 à 69 ans	9,2 %	9,7 %	12,0 %
De 70 à 79 ans	6,5 %	6,5 %	7,9 %
De 80 à 89 ans	4,2 %	3,9 %	4,3 %
De 90 à 99 ans	0,9 %	0,9 %	1,0 %
Plus de 100 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Comparativement aux deux échelles de référence, l'arrondissement d'Arlon connaît une surreprésentation des trentenaires et quarantenaires. La Région wallonne se rapproche du profil

d'Aubange, avec une surreprésentation des quaranténaires et cinquanténaires. La commune détient une part plus importante de jeunes âgés de 10 à 19 ans.

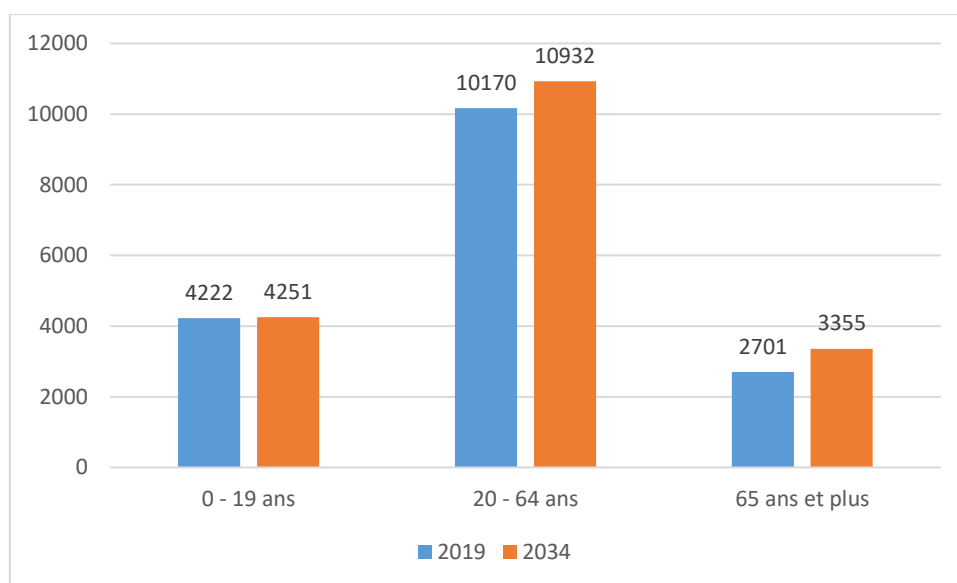
Zoom sur les indicateurs démographiques (01/01/20) : Plus ces indicateurs sont bas, plus la situation est favorable.

- **Âge moyen** = 40,1 ans (39,9 ans au sein de l'arrondissement d'Arlon ; 41,6 ans en Wallonie) ;
- **Indice de dépendance**¹⁵ = 67,4¹⁶ (65,8 au sein de l'arrondissement ; 72,0 en Wallonie) ;
- **Indice de vieillissement**¹⁷ = 65 (65,8 à l'échelle de l'arrondissement ; 81,9 en Wallonie) ;
- **Indice d'intensité du vieillissement**¹⁸ = 32,7 (30,9 au sein de l'arrondissement ; 28,0 en Wallonie).

Avec un indice de vieillissement de 65, la part des moins de 20 ans est supérieure à celle des plus de 65 ans. Ce constat peut également être fait à l'échelle de l'arrondissement d'Arlon. En effet, la part communale des 65 ans et plus s'élève à 15,9 %, équivalente à celle de l'arrondissement (15,7 %) et inférieure à celle de la Région wallonne (18,9 %). 24,4 % de la population d'Aubange a moins de 20 ans (23,9 % au sein de l'arrondissement et 23,0 % en Région).

Perspectives démographiques par tranches d'âge :

Graphique 6 : Perspectives démographiques par tranches d'âge - 2019-2034 - WALSTAT



Comme il est précisé précédemment, selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2034, Aubange comptera 17.773 habitants, soit une augmentation relative de 4,0 % par rapport à 2019.

¹⁵ L'indice de dépendance est le rapport entre le nombre de non-actifs (population âgée de moins de 20 ans et de plus de 65 ans) et la population âgée de 20 à 64 ans. Un indice de dépendance inférieur à 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité.

¹⁶ En 2022, l'indice de dépendance est de 65,2 et donc en légère diminution, comme l'indice de vieillissement avec 64,3.

¹⁷ L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus et la population de moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique que la part des plus de 64 ans est supérieure à celle des moins de 20 ans.

¹⁸ L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus et la population âgée de 65 ans et plus. Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans et plus.

Si nous nous intéressons aux tranches d'âge de la population à horizon 2034, l'IWEPS projette l'augmentation des actifs (+ 7,5 %) et des 65 ans et plus (+ 24,2 %), laissant présager un vieillissement de la population, dans les années à venir. La part des moins de 20 ans augmenterait légèrement sur la période (+ 0,7 %).

8.3.2 A l'échelle villageoise

Tableau 12 : Répartition de la population par tranches d'âge pour les sections d'Aubange – 2019 – Administration communale

	Aix-sur-Cloie	Battincourt	Guerlange	Halanzy	Rachecourt	Athus	Aubange
Moins de 10 ans	60 hab. 10,7 %	65 hab. 12,4 %	23 hab. 6,8 %	271 hab. 9,6 %	82 hab. 12,0 %	888 hab. 11,5 %	505 hab. 11,5 %
10 – 19 ans	74 hab. 13,2 %	79 hab. 15,0 %	41 hab. 12,1 %	347 hab. 12,3 %	130 hab. 19,1 %	1.086 hab. 14,0 %	495 hab. 11,3 %
20 – 29 ans	90 hab. 16,0 %	57 hab. 10,8 %	36 hab. 10,7 %	366 hab. 12,9 %	70 hab. 10,3 %	891 hab. 11,5 %	585 hab. 13,4 %
30 – 39 ans	65 hab. 11,6 %	69 hab. 13,1 %	33 hab. 9,8 %	369 hab. 13,0 %	90 hab. 13,2 %	1.050 hab. 13,6 %	622 hab. 14,2 %
40 – 49 ans	85 hab. 15,1 %	76 hab. 14,4 %	54 hab. 16,0 %	388 hab. 13,7 %	100 hab. 14,7 %	1.178 hab. 15,2 %	598 hab. 13,6 %
50 – 59 ans	80 hab. 14,2 %	77 hab. 14,6 %	61 hab. 18,0 %	413 hab. 14,6 %	86 hab. 12,6 %	1.078 hab. 13,9 %	647 hab. 14,8 %
60 – 69 ans	45 hab. 8,0 %	49 hab. 9,3 %	45 hab. 13,3 %	308 hab. 10,9 %	55 hab. 8,1 %	681 hab. 8,8 %	403 hab. 9,2 %
70 – 79 ans	42 hab. 7,5 %	39 hab. 7,4 %	31 hab. 9,2 %	222 hab. 7,8 %	37 hab. 5,4 %	483 hab. 6,2 %	269 hab. 6,1 %
80 – 89 ans	18 hab. 3,2 %	13 hab. 2,5 %	13 hab. 3,8 %	121 hab. 4,3 %	28 hab. 4,1 %	318 hab. 4,1 %	209 hab. 4,8 %
90 – 99 ans	3 hab. 0,5 %	2 hab. 0,4 %	1 hab. 0,3 %	26 hab. 0,9 %	3 hab. 0,4 %	78 hab. 1,0 %	48 hab. 1,1 %
Plus de 100 ans	0 0,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	0 0,0 %	3 0,0 %	0 0,0 %
Total	562 hab. 100 %	526 hab. 100 %	338 hab. 100 %	2.831 hab. 100 %	681 hab. 100 %	7.734 hab. 100 %	4.381 hab. 100 %

D'un point de vue général, tous les villages sont marqués par une espérance de vie plus longue des femmes.

Les profils de Guerlange, Halanzy et Aubange se ressemblent avec une surreprésentation des cinquantenaires (avec respectivement 18,0 %, 14,6 % et 14,8 % de leur population âgée entre 50 et 59 ans). Athus détient une proportion plus importante de quarantenaires par rapport à l'ensemble de sa population. Aix-sur-Cloie, Battincourt et Rachecourt voit leur population plus jeune. Rachecourt est en effet la section ayant la population la plus jeune, avec 31,1 % de sa population âgée de moins de 20

ans. A contrario, Guerlange et Halanzy détiennent les parts les plus importantes des habitants âgés de plus de 70 ans avec respectivement 13,3 % et 13 % de leur population totale.

8.4 Structure des ménages

8.4.1 A l'échelle communale

En 2020, la commune d'Aubange compte 7.247 ménages dont 7.239 ménages privés¹⁹, soit une augmentation relative de 7,7 % par rapport à 2009 (+ 515 unités).

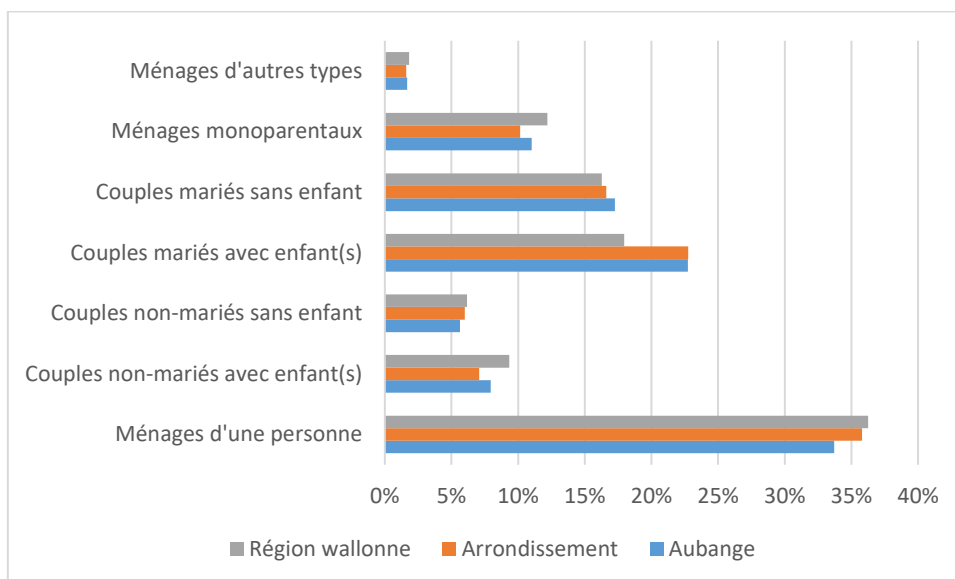
Aubange devrait voir son nombre de ménages privés augmenter dans les années à venir. En effet, selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2033, la commune comptera 7.651 ménages privés, soit 474 ménages supplémentaires.

Tableau 13 : Structure des ménages par type - 2020 – STATBEL

	Aubange	Arrondissement d'Arlon	Région Wallonne
Ménages d'une personne	33,7 %	35,8 %	36,3 %
Couples non-mariés avec enfant(s)	7,9 %	7,1 %	9,3 %
Couples non-mariés sans enfant	5,6 %	6,0 %	6,2 %
Couples mariés avec enfant(s)	22,7 %	22,8 %	18,0 %
Couples mariés sans enfant	17,3 %	16,6 %	16,3 %
Ménages monoparentaux	11,0 %	10,1 %	12,2 %
Ménages d'autres types	1,7 %	1,6 %	1,8 %

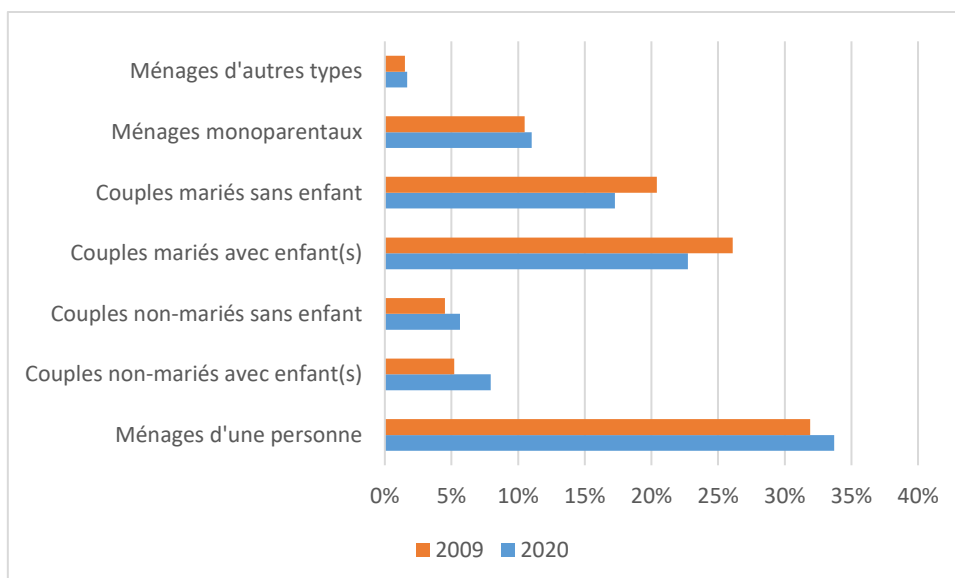
¹⁹ On entend par ménage privé « l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté. » Les ménages collectifs rassemblent « les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons ». (Source : Statbel)

Graphique 7 : Structure des ménages par type - 2020 - STATBEL



Aussi constatée au sein de l'arrondissement d'Arlon et de la Région wallonne, une surreprésentation de ménages d'une personne (« femmes ou hommes isolés » selon WALSTAT) caractérise la commune d'Aubange. Elle détient également une part significative de couples mariés avec enfant(s) (22,7 %). Cette dernière est équivalente à celle de l'arrondissement (22,8 %) et supérieure à la part régionale (18,0 %). Les couples non-mariés sans enfant et ménages d'autres types sont les moins représentés à l'échelle communale.

Graphique 8 : Évolution des structures de ménage par type - 2009-2020 – STATBEL



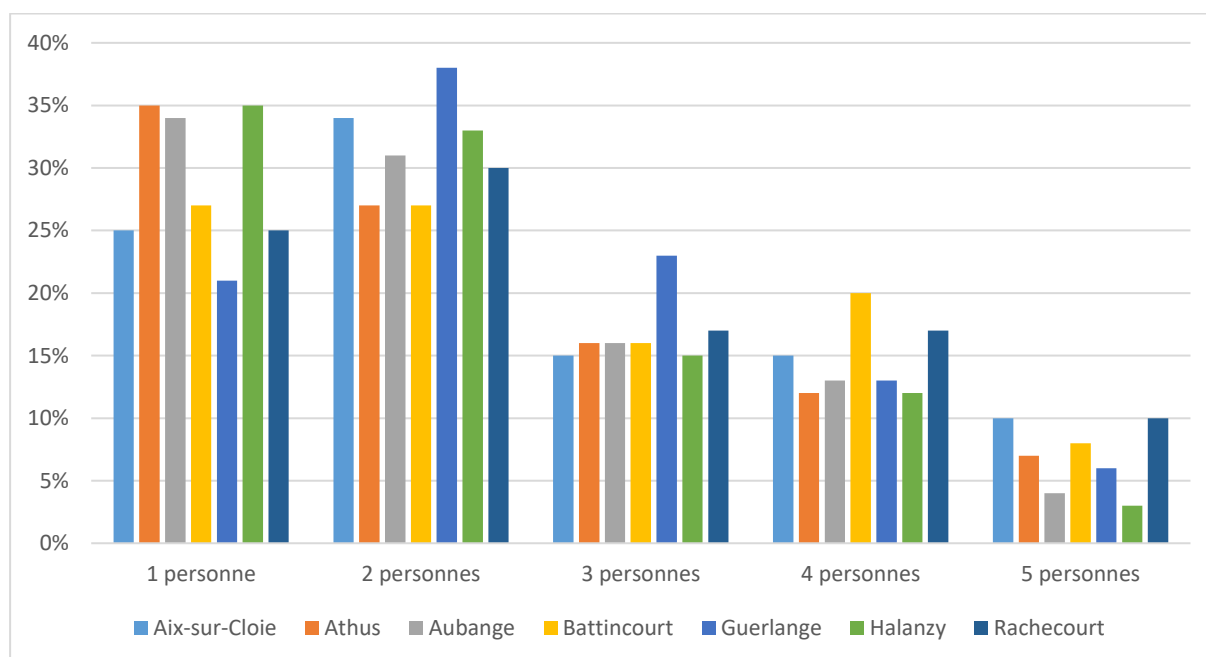
Comparativement à l'année 2009, Aubange a vu une majeure partie de ses types de ménages augmenter – hormis pour les couples mariés sans enfant et avec enfant(s). En 2020, la taille moyenne des ménages privés est de 2,35 personnes – supérieure à celles de l'arrondissement d'Arlon (2,30) et de la Région wallonne (2,26).

8.4.2 A l'échelle villageoise

Tableau 14 : Structure des ménages par village - 2020 - Administration communale

Nombre de personnes dans le ménage	Aix-sur-Cloie	Athus	Aubange	Battincourt	Guerlange	Halanzy	Rachecourt
1	53	1.145	646	55	28	443	65
2	72	890	590	55	52	426	80
3	32	509	313	32	31	190	46
4	33	376	250	40	17	159	44
5	21	214	81	16	8	37	27
6	2	76	30	4	0	13	2
7	1	19	2	0	0	6	0
8	0	8	2	0	0	1	0
9	0	1	1	0	0	0	0
10	0	1	0	0	0	0	0
Total	214	3.239	1.915	202	136	1.275	264

Graphique 9 : Structure des ménages par village - 2020 - Administration communale



Comme il est précisé précédemment, les ménages d'une personne caractérisent la structure des ménages de la commune d'Aubange. Cette surreprésentation est constatée dans une majorité des localités, hormis Aix-sur-Cloie, Guerlange et Rachecourt qui connaissent plus de ménages de deux personnes. Battincourt détient autant de ménages d'une personne que de ménages de deux personnes. Ces proportions sont similaires pour Halanzy (35 % de ménages d'une personne et 33 % de ménages de deux personnes).

Les localités plus rurales telles que Guerlange, Battincourt et Rachecourt détiennent les ménages les plus nombreux (à partir de 3 personnes). Les familles avec enfant(s) semblent privilégier la vie à la

campagne plutôt que les localités plus urbaines (Athus, Aubange, Halanzy) qui comptent plus de personnes isolées et de couples.

8.5 Structure socio-économique de la population

8.5.1 Structure socio-économique

En 2018, Aubange compte 2.314 travailleurs salariés²⁰, représentant 31,5 % de la population active communale²¹. Comparativement à l'arrondissement d'Arlon (64,6 %) et la Région wallonne (67,7%), la commune détient une part salariale inférieure.

En 2019, elle 503 indépendants, soit 6,9 % de la population active communale. Cette part est inférieure à celle de l'arrondissement (8,9 %) et à la région wallonne (20,0 %).

Notons que l'emploi frontalier impacte fortement la structure socio-économique de la commune. En 2018, le ratio d'emploi intérieur s'élevait à 25,4 %. Il s'agit de l'emploi intérieur rapporté à la population en âge de travailler de la commune, permettant d'analyser l'emploi par commune de travail. En raison de sa situation géographique, Aubange dispose d'un nombre important de travailleurs frontaliers. En 2016, à l'échelle de la Province de Luxembourg, la commune détient le ratio le plus important de frontaliers travaillant au Grand-Duché du Luxembourg. En effet, 66,4 % des aubangeois se rendent au Luxembourg pour y travailler.

Les emplois salariés, indépendants et frontaliers seront détaillés dans le chapitre relatif à l'économie et l'emploi.

8.5.2 Taux de chômage, d'activité et d'emploi

8.5.2.1 Taux d'activité et d'emploi

Selon le FOREM, en février 2020, la commune d'Aubange présente un taux d'activité²² de 66,1 % et un taux d'emploi²³ de 58,9 %. Elle présente des taux inférieurs par rapport à l'arrondissement d'Arlon (Taux d'activité : 67,9 % ; Taux d'emploi : 61,3 %) et à la Région wallonne (Taux d'activité : 68,0 % ; Taux d'emploi : 58,5 %).

Le taux de demande d'emploi²⁴ de la commune diminue, s'élevant à 9,4 % en 2020, contre 11,9 % en 2016.

²⁰ Ce nombre a diminué depuis 2018, en 2020 la commune d'Aubange comptait en moyenne 1974 travailleurs.

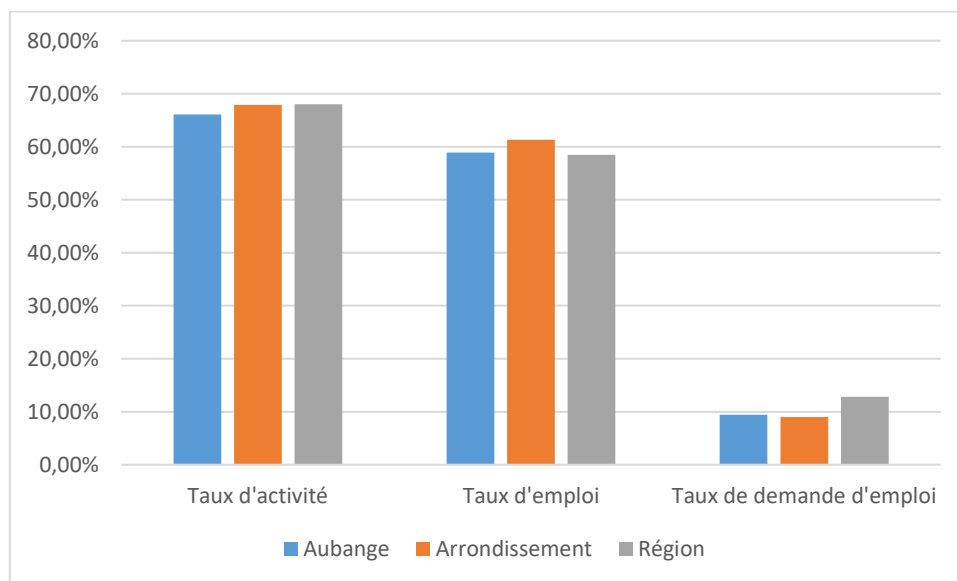
²¹ Selon Statbel, la population active communale s'élève à 7.336 personnes en 2018 (6.623 actifs et 713 à la recherche d'un emploi).

²² Le taux d'activité exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Il traduit un comportement par rapport au marché du travail, comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique et institutionnel dans lequel il évolue.

²³ Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes qui ont un emploi (population active occupée) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il permet d'informer de la population effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

²⁴ Le taux de demande d'emploi exprime en pourcentage le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inoccupé et la population active.

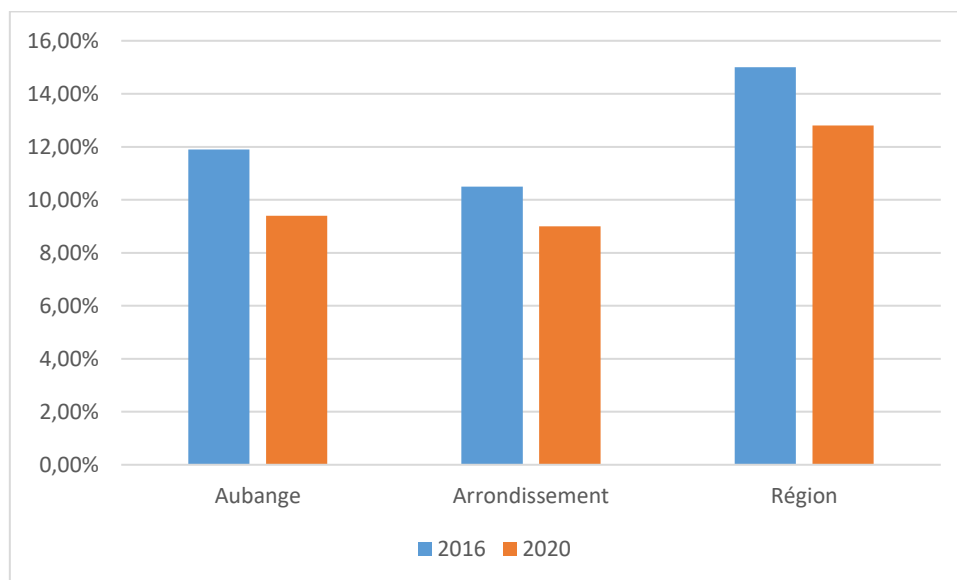
Graphique 10 : Taux d'activité, d'emploi et de demande d'emploi - Février 2020 - FOREM



Comparativement à l'arrondissement d'Arlon et à la Région wallonne, la commune d'Aubange présente des indicateurs d'emploi légèrement plus faibles, avec cependant un taux d'emploi équivalent au taux régional.

8.5.2.2 Taux de demande d'emploi

Graphique 11 : Évolution du taux de demande d'emploi - 2016-2020 - FOREM

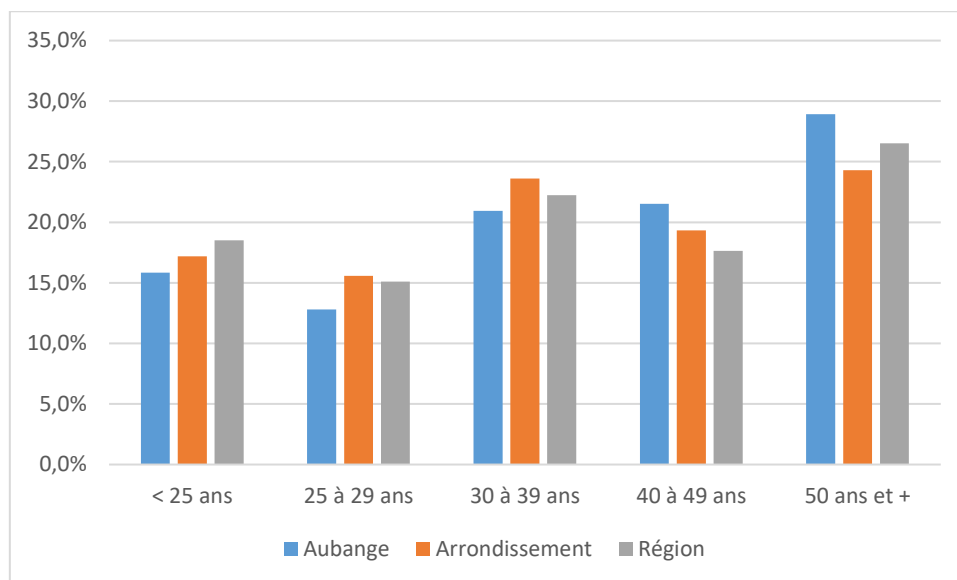


Entre 2016 et 2020, Aubange a vu son taux de demande d'emploi baisser de 2,5 points. Il est également en diminution pour l'arrondissement d'Arlon et la Région wallonne.

Profil des demandeurs d'emplois :

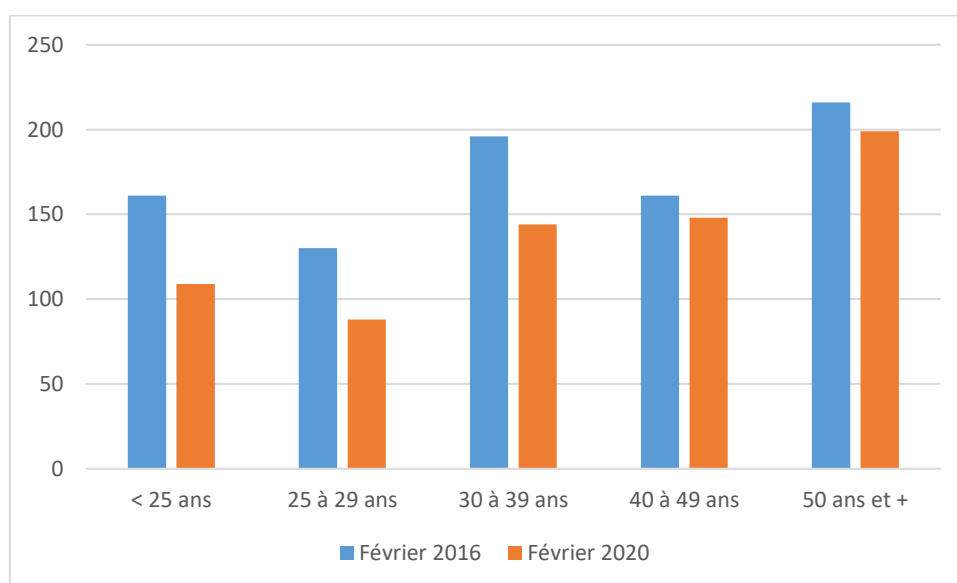
Les taux masculin (9,5%) et féminin (9,2 %) de demande d'emploi de la commune sont équivalents. Depuis 2016, ces derniers sont en baisse (-2,9 points pour les femmes et -2,2 points pour les hommes). Ce constat peut être également fait aux deux échelles de référence.

Graphique 12 : Répartition du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - Février 2020 - FOREM



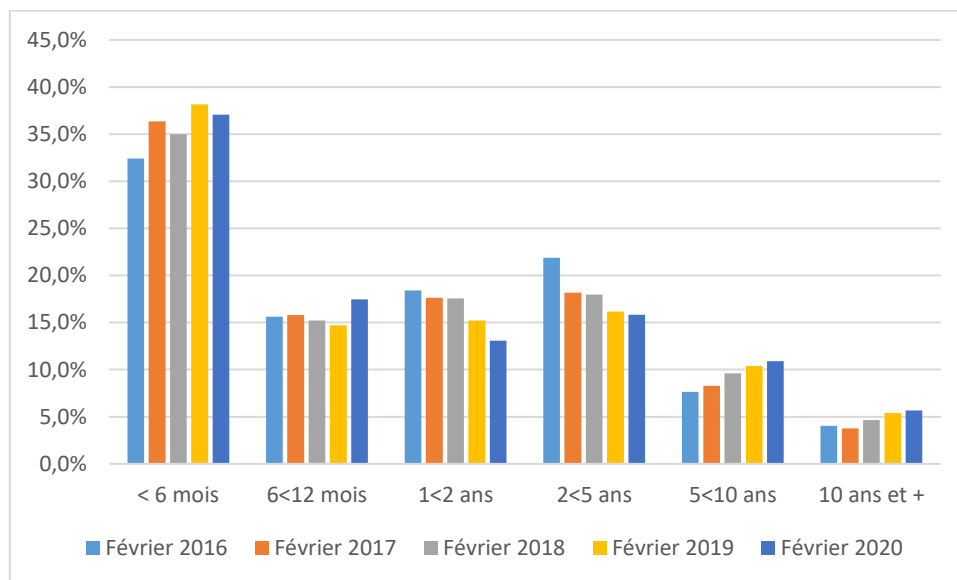
Les demandeurs d'emplois d'Aubange sont majoritairement âgés de 50 ans et plus. Cette surreprésentation est aussi constatée au sein des deux autres entités administratives. A l'inverse, la tranche d'âge des 25 – 29 ans est la moins concernée par la recherche et la demande d'un emploi à Aubange.

Graphique 13 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de leur âge - 2016-2020 - FOREM



Entre 2016 et 2020, il est important de noter la diminution générale du nombre de demandeurs d'emplois, notamment les moins de 25 ans et ceux âgés entre 30 et 39 ans qui connaissent une diminution significative (-52 unités pour les deux tranches d'âge). En effet, l'année 2020 comptabilise 109 demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans et 144 demandeurs d'emplois trentenaires.

Graphique 14 : Évolution du nombre de demandeurs d'emplois en fonction de la durée d'inoccupation - 2016-2020 - FOREM

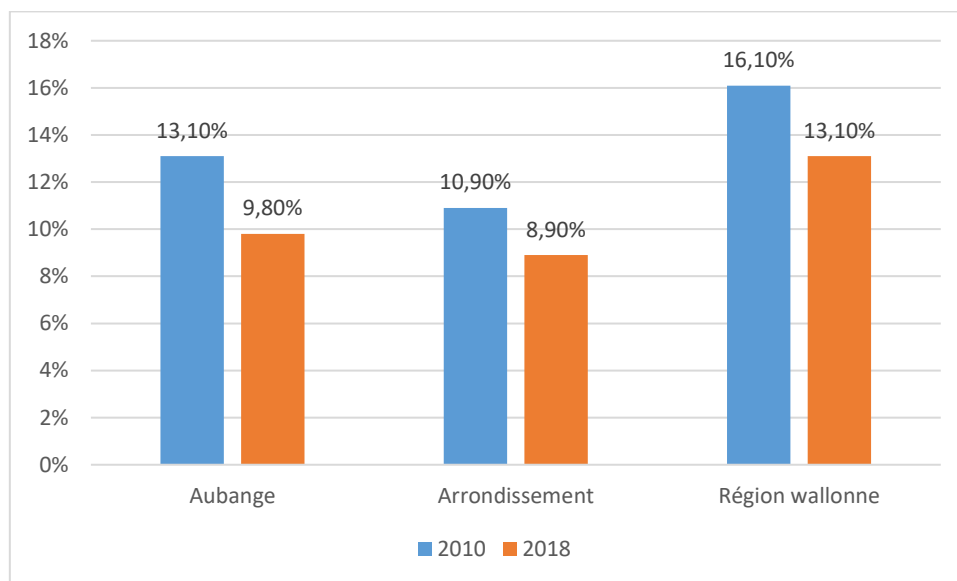


De février 2016 à février 2020, la majorité des demandeurs d'emploi sont inoccupés depuis moins de 6 mois. Sur cette période, ils sont en augmentation (+ 4,7 points). La durée d'inoccupation de 2 à 5 ans connaît la diminution la plus significative du nombre de demandeurs d'emploi (- 6 points). Les demandeurs d'emploi inoccupés depuis au moins 5 ans sont en augmentation.

8.5.2.3 Taux de chômage

En 2018, la commune comptabilisait un taux de chômage administratif des 15-64 ans de 9,8 %. Ce taux est supérieur à celui de l'arrondissement d'Arlon (8,9 %) et inférieur à celui de la Région wallonne (13,1 %).

Graphique 15 : Évolution du taux de chômage - 2010-2018 - WALSTAT

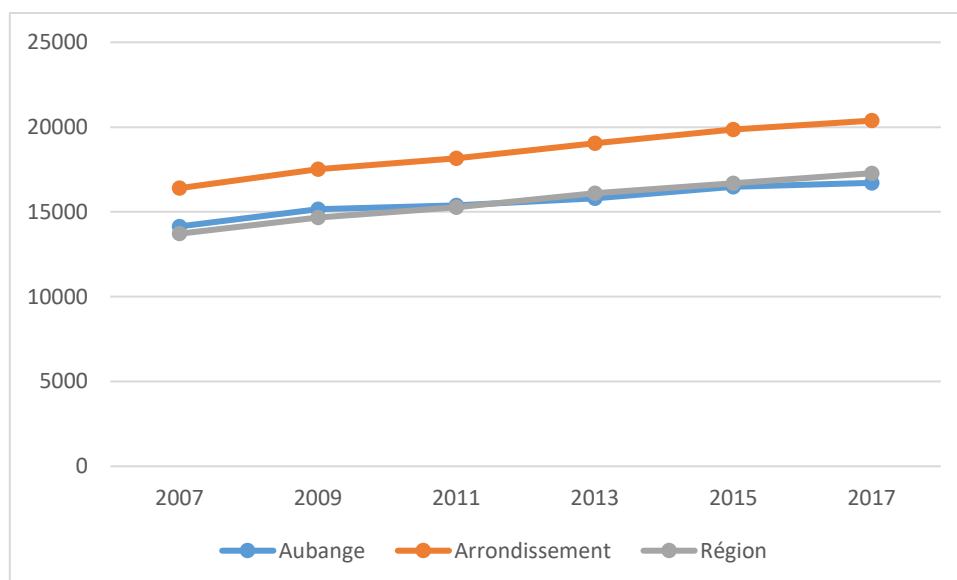


Les taux de chômage administratif ont diminué entre 2010 et 2017²⁵. La commune d'Aubange et la Région wallonne connaissent les diminutions les plus importantes (respectivement – 3,3 points et – 3 points).

8.5.3 Niveau de vie

En 2017, selon les déclarations réalisées en 2018, le revenu annuel d'un habitant d'Aubange est de 16.715 €. Il est inférieur à la moyenne de l'arrondissement d'Arlon (20.383 €) et de la Région wallonne (17.281 €).

Graphique 16 : Évolution du revenu moyen par habitant - 2007-2017 - STATBEL



²⁵ En 2021 le taux de chômage administratif avait légèrement augmenté, avec 10,4%.

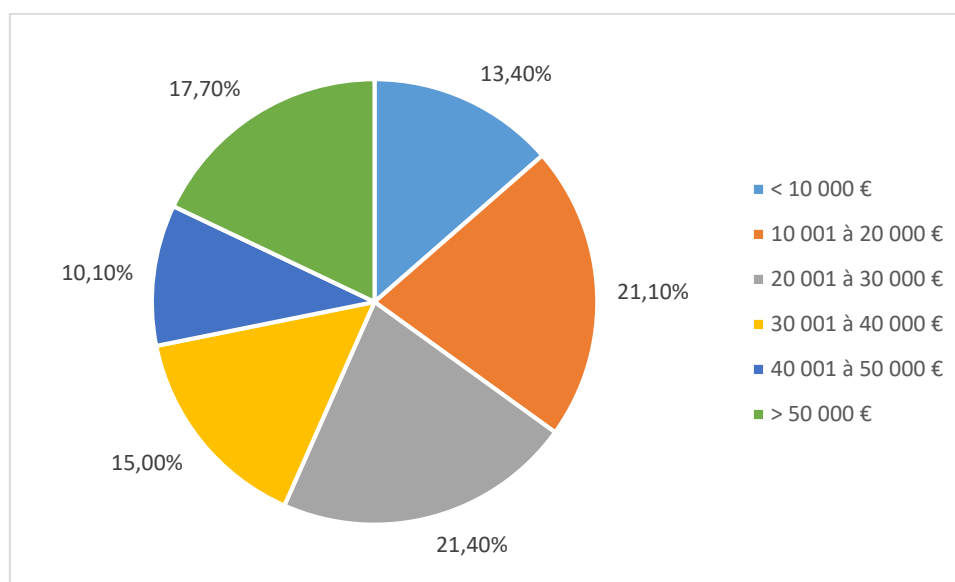
Depuis 2007, le revenu moyen par habitant d'Aubange a augmenté de 18,2 %. Comparativement aux deux échelles de référence, il a augmenté de façon moins rapide que l'arrondissement d'Arlon (+ 24,3%) et que la Région wallonne (+ 26,0 %). Les revenus moyens par habitant d'Aubange se rapprochent de ceux de la moyenne wallonne.

Tableau 15 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2017 - WALSTAT

	< 10.000 €	10.001 à 20.000 €	20.001 à 30.000 €	30.001 à 40.000 €	40.001 à 50.000 €	> 50.000 €
Aubange	13,4 %	21,1 %	21,4 %	15,0 %	10,1 %	17,7 %
Arrondissement	13,8 %	18,6 %	19,3 %	14,0 %	9,5 %	24,9 %
Région	13,9 %	28,9 %	21,6 %	13,0 %	7,5 %	15,4 %

Aubange accueille, comparativement à l'arrondissement, peu de hauts-revenus.

Graphique 17 : Répartition des déclarations fiscales par tranches de revenus - 2017 - STATBEL



La tranche de revenus de 20.001 à 30.000 € est la plus représentée au sein de la commune. Aubange compte plus de hauts revenus (supérieurs à 40.000 €) que la Région wallonne. Cette proportion à l'échelle communale est inférieure à celle de l'arrondissement.

Zoom sur le revenu d'intégration sociale :

En 2018, 1,2 % de la population d'Aubange bénéficie du Revenu d'Intégration Sociale (RIS). Cette part est inférieure à celle de l'arrondissement d'Arlon (1,2 %) et de la Wallonie (3,2 %). La commune compte de moins en moins de bénéficiaires : depuis 2003, elle a vu une diminution de 18,7 %.

✚ Résumé des indicateurs socio-économiques :

Après analyse, il est possible de résumer l'ensemble des indicateurs socio-économiques dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Indicateurs socio-économiques - 2018 – WALSTAT/STATBEL

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de demande d'emploi	Taux de chômage	Revenu annuel/habitant	Revenu d'intégration sociale
Aubange	66,1 %	58,9 %	9,4 %	9,8 %	16.715 €	1,2 %
Arrondissement d'Arlon	67,9 %	61,3 %	9,0 %	8,9 %	20.383 €	1,2 %
Région wallonne	68,0 %	58,5 %	12,9 %	13,1 %	17.281 €	3,2 %

8.6 Éléments de synthèse

Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'habitants : 17.146 (+ 17,3 % depuis 1992) ; • Projections démographiques : 17.773 en 2033 (+ 4,0 % par rapport à 2019) ; • Une micro-région démographiquement attractive dont Aubange est le pôle le plus peuplé ; • Population concentrée dans les localités urbaines (Athus, Aubange, Halanzy) ; • Moins de 1.000 habitants pour les autres localités plus rurales ; • Un solde naturel toujours positif de 2010 à 2019 : Plus de naissances que de décès sur la période ; • Un solde migratoire plus aléatoire mais toujours positif : Arrivée de nouveaux habitants des communes limitrophes ou d'un autre arrondissement ;
Âge	<ul style="list-style-type: none"> • Âge moyen : 40,1 ans (39,9 ans pour l'arrondissement et 41,6 ans pour la Région Wallonne) ; • Une population relativement jeune : 24,4 % des habitants ont moins de 20 ans ; • Aix-sur-Cloie, Battincourt et Rachecourt : localités ayant les populations les plus jeunes de la commune ; • Guerlange et Halanzy : localités ayant les populations les plus âgées de la commune ; • Vieillissement de la population présagé d'ici 2034 (+ 24,2 % des plus de 65 ans)
Ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ménages : 7.247 ménages (+ 7,7 % depuis 2009) ; • Taille moyenne des ménages : 2,35 personnes ; • Surreprésentation des ménages d'une personne (33,7 %) ;

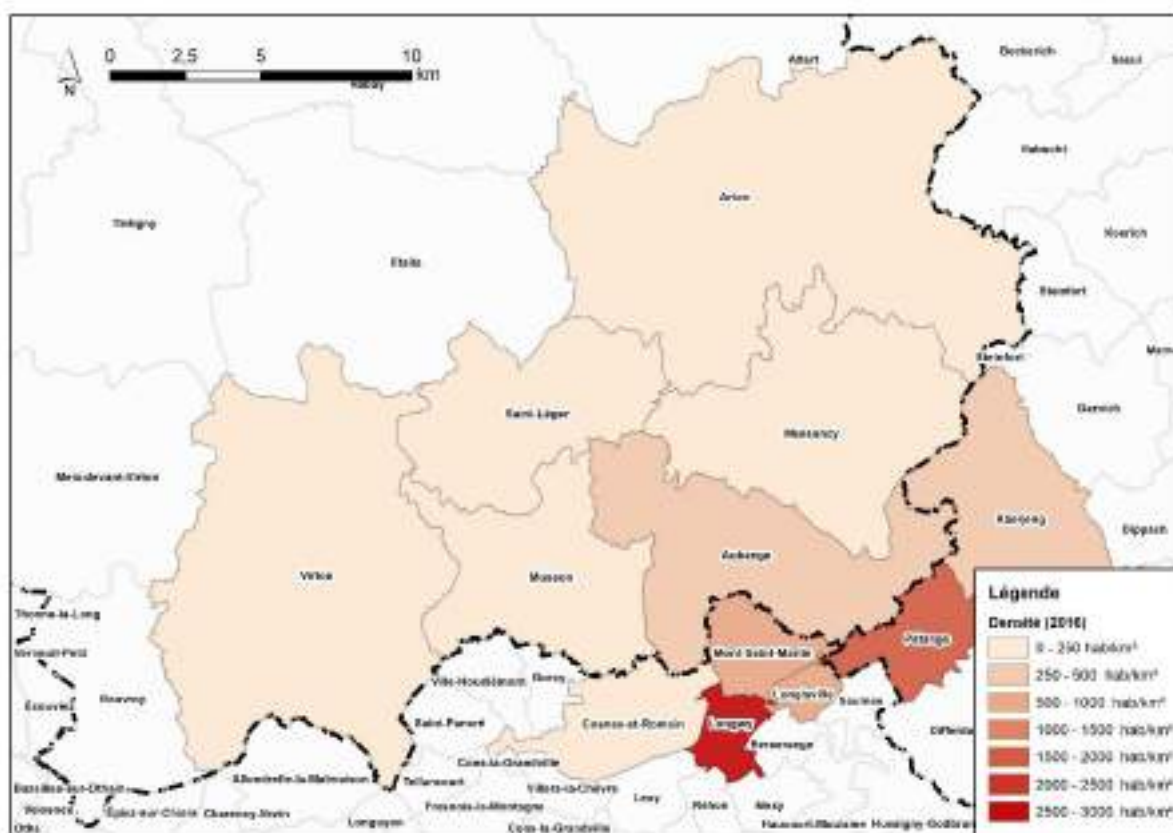
	<ul style="list-style-type: none"> • Projections démographiques : 7.651 ménages (+ 6,6 % par rapport à 2019). • Les localités plus rurales (Guerlange, Battincourt, Rachecourt) comptent les ménages les plus nombreux (à partir de 3 personnes).
<p>Structure socio-économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.314 travailleurs salariés (31,5 % de la population active) • 503 indépendants (6,9 % de la population active) ; • Taux d'activité : 66,1 % (67,9 % pour l'arrondissement et 68 % pour la Wallonie) ; • Taux d'emploi : 58,9 % (61,3 % pour l'arrondissement et 58,5 % pour la Wallonie) ; • Taux de demande d'emploi : 11,9 % (en diminution : - 21,0 % depuis 2016) ; • Majorité des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus inoccupés depuis moins de 6 mois ; • Taux de chômage : 9,8 % (8,7 % pour l'arrondissement et 13,1 % pour la Wallonie) ; • Revenu annuel : 16.715 € (20.383 € pour l'arrondissement et 17.281 € pour la Wallonie) ; • Augmentation de 18,2 % du revenu depuis 2007 ;
<p>Enjeux, perspectives et besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien de la jeune population sur le territoire ; • Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques.

9 Commune frontalière : l'impact sur la démographie d'Aubange

De par sa situation géographique, il apparaît intéressant d'analyser les indicateurs démographiques d'Aubange avec ceux des communes françaises et luxembourgeoises limitrophes. Lorsque les données françaises et luxembourgeoises étaient disponibles, l'analyse des indicateurs a été réalisée afin d'établir un comparatif entre les territoires.

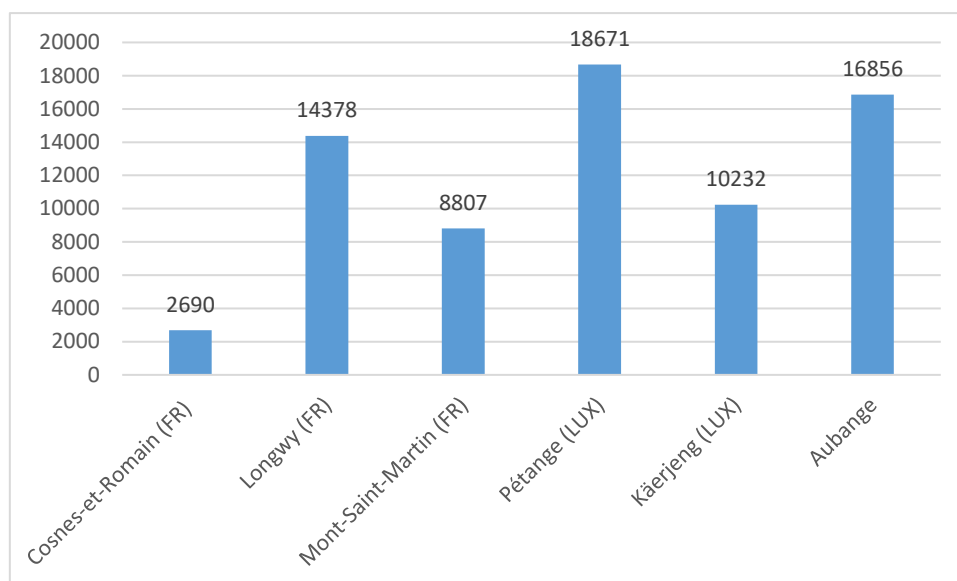
9.1 Densité de population

Figure 62 : Densité de population des communes transfrontalières - 2016



Comparativement aux entités françaises et luxembourgeoises voisines, les communes belges ont la particularité de couvrir de plus vastes territoires. Il en résulte alors des densités très différenciées d'un pays à l'autre. En effet, les entités de Longwy (France) et Pétange (Grand-Duché de Luxembourg) présentent des densités supérieures à 2.000 habitants par km², expliquant le caractère très urbain et peuplé de ces entités, ainsi que le découpage resserré de ces territoires.

Graphique 18 : Nombre d'habitants des communes transfrontalières - 2017²⁶



En termes de population, la commune d'Aubange présente une population « équivalente » à Longwy (14.378 habitants) et Pétange (18.671 habitants). Les communes françaises limitrophes Mont-Saint-Martin et Cosnes-et-Romain sont moins peuplées.

²⁶ Données 2017 provenant de l'INSEE, la commune de Pétange, Wikipédia

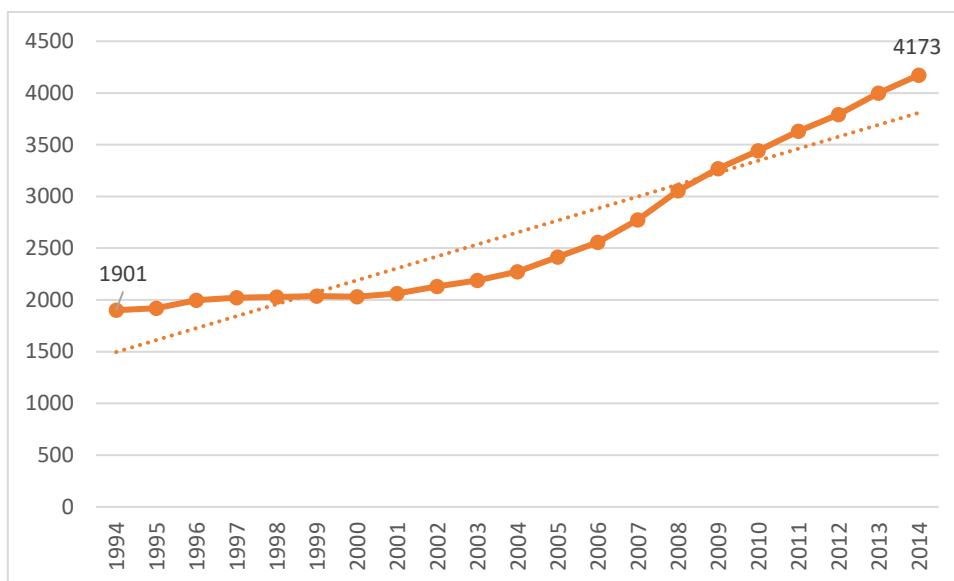
9.2 Population étrangère

9.2.1 A l'échelle communale

Tableau 17: Evolution de la population étrangère au sein de la commune - 1994-2014 - Administration communale

	Belges	Etrangers	Évolution absolue	Évolution relative	Total (belges + étrangers)	Part d'étrangers
1994	12.684	1.901	/	/	14.585	13,0 %
1995	12.629	1.919	+ 18	+ 0,9%	14.548	13,2 %
1996	12.578	1.998	+ 79	+ 4,1%	14.576	13,7 %
1997	12.535	2.023	+ 25	+ 1,3%	14.558	13,9 %
1998	12.528	2.028	+ 5	+ 0,2%	14.556	13,9 %
1999	12.637	2.037	+ 9	+ 0,4%	14.674	13,9 %
2000	12.753	2.030	-7	-0,3%	14.783	13,7 %
2001	12.737	2.062	+ 32	+ 1,6%	14.799	13,9 %
2002	12.728	2.129	+ 67	+ 3,2%	14.857	14,3 %
2003	12.715	2.188	+ 59	+ 2,8%	14.903	14,7 %
2004	12.666	2.274	+ 86	+ 3,9%	14.942	15,2 %
2005	12.600	2.416	+ 142	+ 6,2%	15.016	16,1 %
2006	12.637	2.556	+ 140	+ 5,8%	15.193	16,8 %
2007	12.558	2.773	+ 217	+ 8,5%	15.331	18,1 %
2008	12.548	3.054	+ 281	+ 10,1%	15.602	19,6 %
2009	12.441	3.270	+ 216	+ 7,1%	15.711	20,8 %
2010	12.378	3.442	+ 172	+ 5,3%	15.820	21,8 %
2011	12.369	3.630	+ 188	+ 5,5%	15.999	22,7 %
2012	12.423	3.793	+ 163	+ 4,5%	16.216	23,4 %
2013	12.290	4.000	+ 207	+ 5,5%	16.290	24,6 %
2014	12.221	4.173	+ 173	+ 4,3%	16.394	25,5 %

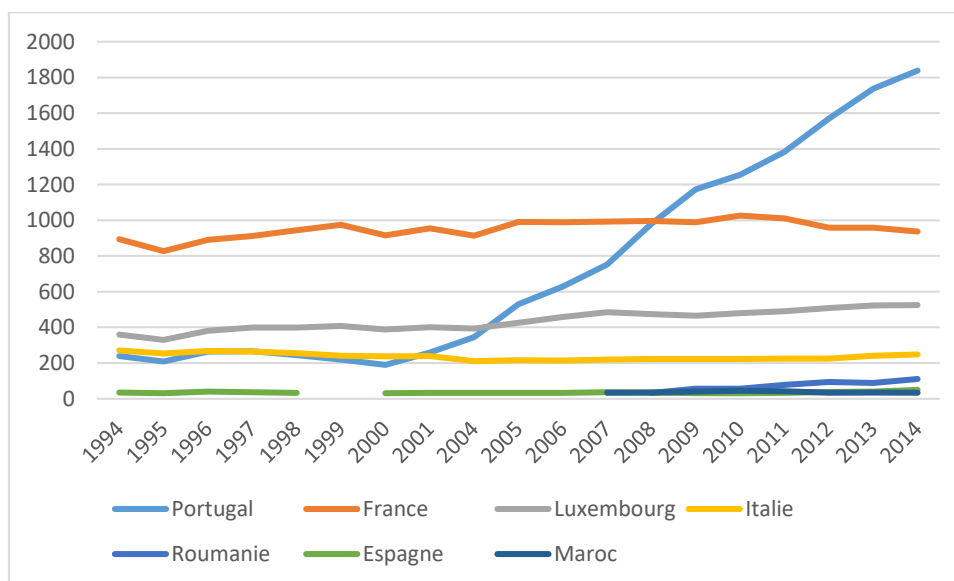
Graphique 19 : Évolution de la population étrangère au sein de la commune - 1994-2014 - Administration communale



Selon les données de l'administration communale, Aubange comptait 4.173 étrangers en 2014, soit 25,5 % de la population totale et une augmentation relative de 119,5 % par rapport à 1994. En vingt ans, la commune a connu chaque année le gain de nouveaux habitants étrangers, hormis en 2000 (- 7 habitants par rapport à 1999).

Selon Walstat, au 1^{er} janvier 2020, la population étrangère de la commune d'Aubange s'élevait à 5.127 habitants, soit 29,9 % de la population totale. La tendance est à la hausse depuis vingt ans, avec une augmentation progressive du nombre d'habitants étrangers au sein de la commune.

Graphique 20 : Évolution de la population étrangère par nationalités - 1994-2014 - Administration communale



Les données ne sont pas disponibles pour les années 2002 et 2003.

La population étrangère est majoritairement issue des pays membres de l'Union Européenne, notamment le Portugal, la France, le Luxembourg et l'Italie. Elle compte également des roumains, espagnols et marocains. Depuis 1994, toutes les nationalités ont leur nombre d'habitants étrangers augmenter, hormis l'Italie (- 23 italiens en vingt ans, soit une diminution relative de 8,5 %). Il faut noter l'impressionnante évolution du nombre de portugais sur la commune, avec une augmentation de 665,8 % depuis 1994, soit l'arrivée de 1.598 portugais sur toute la période.

La raison principale de leur arrivée tient à la fois de l'offre de travail au Grand-Duché de Luxembourg (plus importante avec un salaire plus attractif) et aux possibilités des logements qu'offre Aubange avec notamment plus de disponibilités et un coût moindre par rapport au Luxembourg. Le logement sera détaillé dans le chapitre suivant.

9.2.2 A l'échelle villageoise

Tableau 18 : Évolution du nombre d'étrangers par village - 1994-2014 - Administration communale

	Athus	Aubange	Halanzy	Rachecourt	Battincourt	Aix-sur-Cloie	Guerlange
1994	1.199	368	214	34	45	28	17
1995	1.204	367	221	33	48	28	17
1996	1.253	379	231	29	53	28	19
1997	1.277	400	214	30	50	30	20
1998	1.258	390	238	35	53	33	23
1999	1.247	397	238	43	55	32	23
2000	1.241	396	240	41	57	30	24
2001	1.277	400	236	48	50	28	25
2002	1.305	427	243	41	56	31	26
2003	1.341	452	238	38	59	38	24
2004	1.427	446	254	36	54	39	23
2005	1.518	458	286	43	51	37	24
2006	1.609	491	297	47	46	37	30
2007	1.764	535	314	48	42	37	31
2008	1.968	604	310	50	46	30	35
2009	2.108	655	304	62	52	32	30
2010	2.203	732	321	58	46	42	32
2011	2.312	783	344	55	46	53	30
2012	2.424	818	353	55	52	53	28
2013	2.584	867	361	54	46	51	36
2014	2.712	881	384	42	46	59	43
Évolution absolue	+ 1.513	+ 513	+ 170	+ 8	+ 1	+ 31	+ 26
Évolution relative	+ 126,2 %	+ 139,4 %	+ 79,4 %	+ 23,5 %	+ 2,2 %	+ 110,7 %	+ 152,9 %

Depuis 1994, tous les villages de la commune ont vu leur population étrangère augmenter, et plus particulièrement les localités de Guerlange (+ 152,9 %), Aubange (+ 139,4 %), Athus (+ 126,2 %) et Aix-sur-Cloie (+ 110,7 %).

9.3 Structure d'âges

Tableau 19 : Répartition de la population par tranches d'âge pour les communes transfrontalières

	Mont-Saint-Martin (FR) – Insee 2016	Aubange – WALSTAT 2020	Longwy (FR) – Insee 2016	Cosnes-et-Romain (FR) – Insee 2016	Pétange (LUX) – Commune 2020
0 à 14 ans	21,6 %	17,6 %	17,8 %	17,4 %	17,5 %
15 à 29 ans	17,4 %	19,1 %	17,7 %	13,0 %	20,6 %
30 à 44 ans	20,5 %	20,4 %	18,7 %	21,9 %	21,9 %
45 à 59 ans	18,5 %	21,9 %	19,9 %	24,0 %	21,0 %
60 à 74 ans	13,3 %	13,3 %	14,7 %	16,7 %	12,9 %
75 ans ou plus	8,7 %	7,7 %	11,2 %	7,0 %	6,2 %

Comparativement aux communes françaises Longwy et Cosnes-et-Romain, Aubange possède davantage d'habitants âgés entre 45 et 59 ans. La commune limitrophe Mont-Saint-Martin possède une proportion supérieure des jeunes âgés de 0 à 14 ans. Du côté luxembourgeois, Pétange voit une majorité des habitants âgés de 30 à 44 ans et ceux âgés entre 45 et 59 ans.

Par rapport aux communes des pays voisins, Aubange présente les mêmes caractéristiques en termes de population, avec une proportion d'actifs équivalente. La commune française de Mont-Saint-Martin semble se démarquer avec une population plus jeune.

9.4 Structure socio-économique

Tableau 20 : Indicateurs d'emplois pour les communes transfrontalières françaises

	Aubange – WALSTAT 2020	Cosnes-et-Romain – Insee 2016	Longwy – Insee 2016	Mont-Saint-Martin – Insee 2016
Taux d'activité	66,1 %	75,8 %	71,3 %	66,0 %
Taux d'emploi	58,9 %	51,2 %	57,0 %	51,2 %
Taux de chômage	10,9 %	8,6 %	20,2 %	22,4 %

Comparativement aux entités françaises voisines, Aubange présente des indicateurs d'emplois dans la moyenne. Son taux d'activité²⁷ (66,1 %) est équivalent à celui de Mont-Saint-Martin (66,0 %). Cosnes-et-Romain détient le taux le plus élevé (75,8 %).

Aubange possède le taux d'emploi²⁸ le plus élevé (58,9 %) par rapport aux communes françaises. Elle est suivie par Longwy (57,0 %).

Les communes françaises de Longwy (20,2 %) et Mont-Saint-Martin (22,4 %) présentent un taux de chômage²⁹ supérieur à celui d'Aubange (10,9 %). Cosnes-et-Romain présente un taux plus faible.

²⁷ Selon l'INSEE, le taux d'activité est « le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. »

²⁸ Selon l'INSEE, « le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. »

²⁹ Selon l'INSEE, « le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). »

9.5 Éléments de synthèse

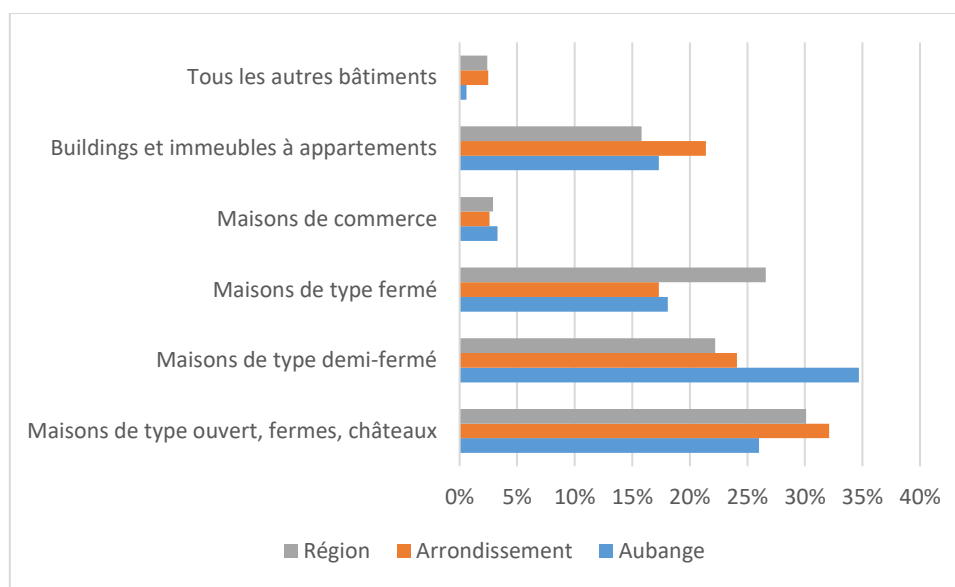
Densité de population	<ul style="list-style-type: none"> • Densités de population différenciées entre la Belgique, la France et le Grand-Duché de Luxembourg ; • Densités de population supérieures à 2.000/km² pour les communes voisines françaises et luxembourgeoises ;
Population étrangère	<ul style="list-style-type: none"> • 5.127 habitants étrangers (29,9 % de la population communale) ; • Augmentation de 119,5 % entre 1994 et 2014 ; • Population étrangère majoritairement issue des pays membres de l'Union Européenne (Portugal, France, Luxembourg, Italie) ; • Forte augmentation du nombre de portugais sur le territoire (+ 665,8 % entre 1994 et 2014) ;
Structure d'âges	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'actifs équivalente à Aubange par rapport aux communes voisines ; • Population plus jeune à Mont-Saint-Martin (France) ;
Structure socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'emplois dans la moyenne par rapport aux communes voisines ; • Aubange présentant le taux d'emploi le plus important ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques.

10 Le logement

10.1 Le parc immobilier

En 2019, le parc immobilier communal comptabilisait 7.400 bâtiments, soit une augmentation relative de 12,9 % depuis 1995 (+ 846 bâtiments). En 2018, la superficie bâtie représente 12,5 % de la superficie totale.

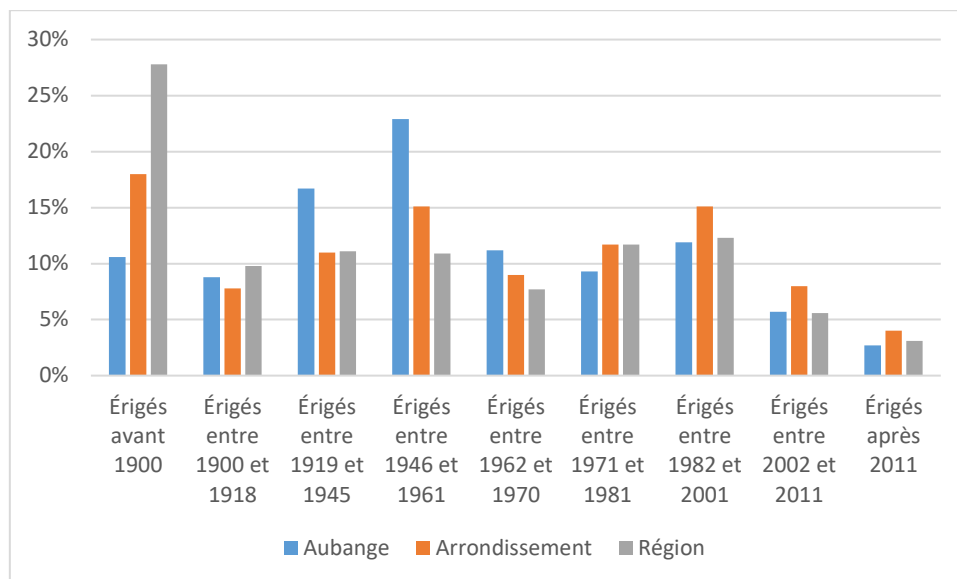
Graphique 21 : Répartition des logements selon leur type - 2019 - STATBEL



Les bâtiments les plus représentés au sein de la commune sont les maisons de type demi-fermé³⁰ (34,7 %). Cette proportion est plus importante que l'arrondissement d'Arlon (24,1 %) et la Région wallonne (22,2 %). Aubange détient moins de maisons de type ouvert, fermes et châteaux par rapport aux deux échelles de référence. Cette situation traduit le caractère plus urbain de la commune.

³⁰On entend par une « maison de type fermé », une maison mitoyenne fermée des deux côtés ; une « maison de type demi-fermé » une maison mitoyenne d'un côté et une « maison de type ouvert » une maison 4 façades.

Graphique 22 : Répartition des logements selon leur année de construction - 2019 - WALSTAT



Le parc immobilier d'Aubange dispose d'une majorité de bâtiments érigés entre 1919 et 1961. Cette proportion (39,6 %) est plus importante que l'arrondissement d'Arlon (26,0 %) et la Région Wallonne (22,0 %). Ces chiffres peuvent s'expliquer par le développement industriel intense qu'a connu la commune à cette époque, et par la construction de maisons ouvrières à Athus.

Aubange présente un parc immobilier plutôt ancien par rapport aux entités de référence. La vétusté de certains bâtiments risque d'engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur destination actuelle, leur intérêt et leur pérennité.

Rappelons que l'un des objectifs de la rénovation urbaine, actuellement en cours à Athus, est de maintenir et de promouvoir l'habitat de qualité par la réhabilitation ou la construction de logements et par la création ou l'amélioration de bâtiments destinés au commerce ou à des activités de service.

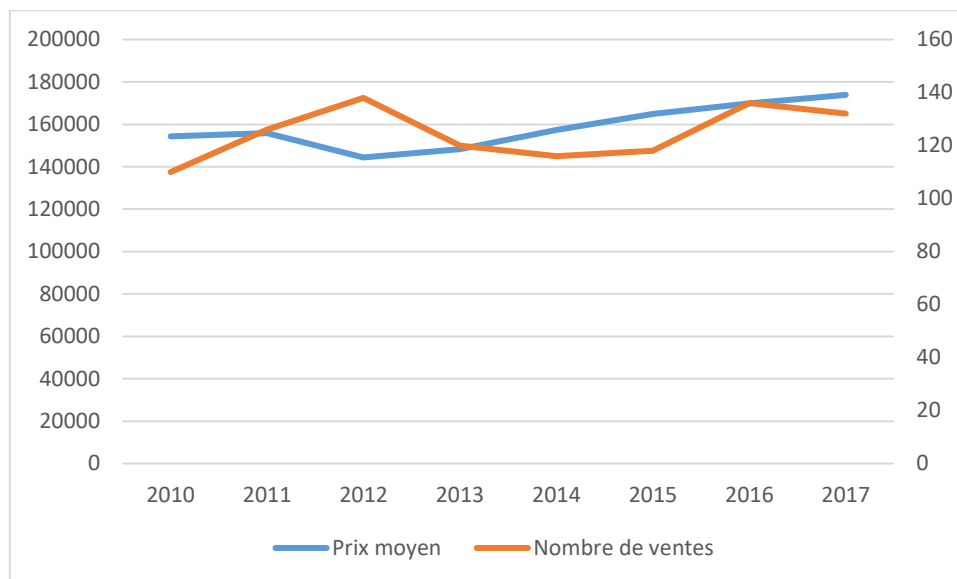
Notons également qu'Aubange est confronté à des problèmes de marchands de sommeil. Derrière « marchands de sommeil », sont évoqués les propriétaires qui louent des biens privés de mauvaise qualité à des prix très élevés. La proximité avec les frontières expliquerait en partie ce phénomène. Pour lutter contre cette problématique, Aubange est associée avec le parquet du Luxembourg afin de récolter des informations et d'agir plus vite pour éviter des conditions de logement contraires à la dignité humaine. L'un des objectifs de la rénovation urbaine est d'améliorer les espaces publics et proposer des logements publics pour attirer la classe moyenne dans le centre d'Athus.

10.2 Le marché immobilier

En 2017, 132 maisons d'habitation ordinaire ont été vendues sur la commune d'Aubange, pour un prix moyen de 173.907 €. Cette même année, 21 habitations de type villas, bungalows et maisons de campagne (prix moyen : 336.795 €) et 52 appartements, flats et studios (prix moyen : 147.563 €) ont été vendus sur le territoire.

10.2.1 Les transactions immobilières de maisons ordinaires

Graphique 23 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente de maisons ordinaires - 2010-2017 - STATBEL



Depuis 2010, le nombre de ventes d'habitations oscille entre augmentation et diminution. L'année 2012 marque le nombre de ventes le plus important, au nombre de 138 transactions. De 2013 à 2015, la commune voit une stabilisation de ses ventes de maisons ordinaires, avec un nombre moyen de 118 transactions. Depuis 2016, Aubange voit son nombre de ventes immobilières baisser.

Parallèlement, depuis 2010, le prix moyen des habitations a augmenté de 19.522 €. L'année 2012 marque une diminution significative du prix moyen, s'élevant à 144.389 €. Depuis, il apparaît être en hausse, pouvant ainsi expliquer la baisse du nombre de transactions.

✚ Une pression foncière due à la proximité au Grand-Duché du Luxembourg :

L'augmentation des prix moyens à Aubange peut être due à sa proximité directe avec le Grand-Duché du Luxembourg, offrant des revenus élevés et règles fiscales plus souples que la Belgique. Néanmoins, pour un bien similaire, les prix de vente sont bien plus élevés que ceux de la Belgique et de la commune d'Aubange.

En 2020, une étude³¹ a été réalisée afin d'analyser les prix et spécificités de l'immobilier dans les différents quartiers de Luxembourg-ville.

³¹ Source : Les Frontaliers & résidents, 1.504.333 € pour l'achat d'une maison au Luxembourg, 26 janvier 2021

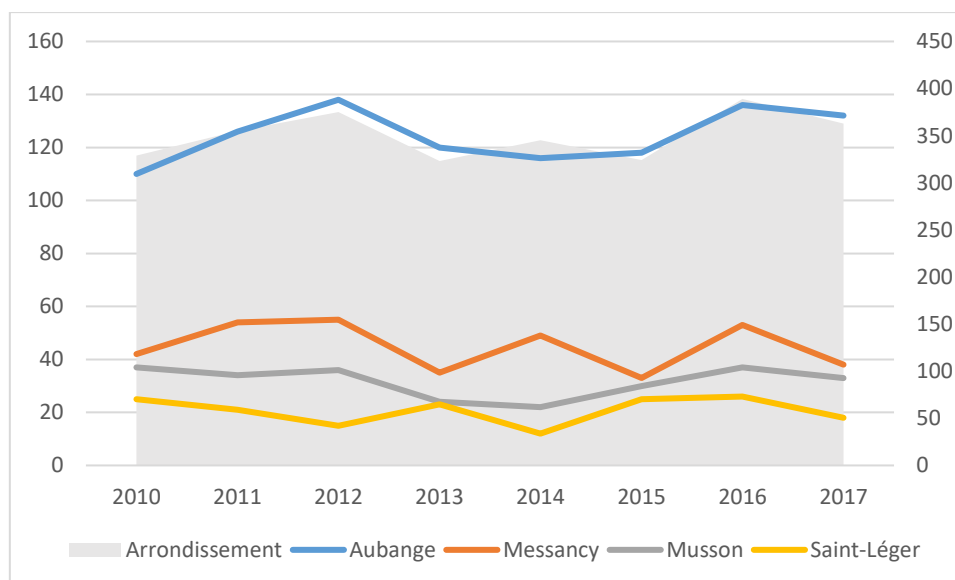
Tableau 21 : Exemples de prix de vente à Luxembourg-ville - 2020 – Les Frontaliers & Résidents

	Prix moyen de vente au 1 ^{er} trimestre	Prix moyen par m ² au 3 ^{ème} trimestre	Progression du prix de vente moyen 1 ^{er} – 3 ^{ème} trimestre
Prix par m ² (Luxembourg-centre)	10.141 €	10.760 €	+ 6,1 %
Vente de maisons ordinaires			
Cessange	1.703.000 €	1.596.695 €	- 6,2 %
Luxembourg	1.380.000 €	1.504.333 €	+ 9,0 %
Gasperich	1.191.750 €	1.405.142 €	+ 17,9 %
Cents	1.432.276 €	1.653.490 €	+ 14,4 %
Bonnevoie	1.419.285 €	1.446.000 €	+ 1,9 %

Au 3^{ème} trimestre 2020, le prix au m² était de 10.760 € à Luxembourg-centre. Il affiche une progression de 6,1 % par rapport au 1^{er} trimestre de l'année. L'augmentation du prix au m² est due à la progression du prix des maisons à vendre, dont le nombre d'annonces a augmenté de 205 % entre le 1^{er} et le 3^{ème} trimestre 2020, durant la période sanitaire, où les propriétaires ont préféré choisir un logement plus grand ou en dehors de la capitale. Concernant les ventes de maisons, le prix des maisons à vendre a augmenté quel que soit le quartier du Luxembourg-ville – hormis le quartier de Cessange.

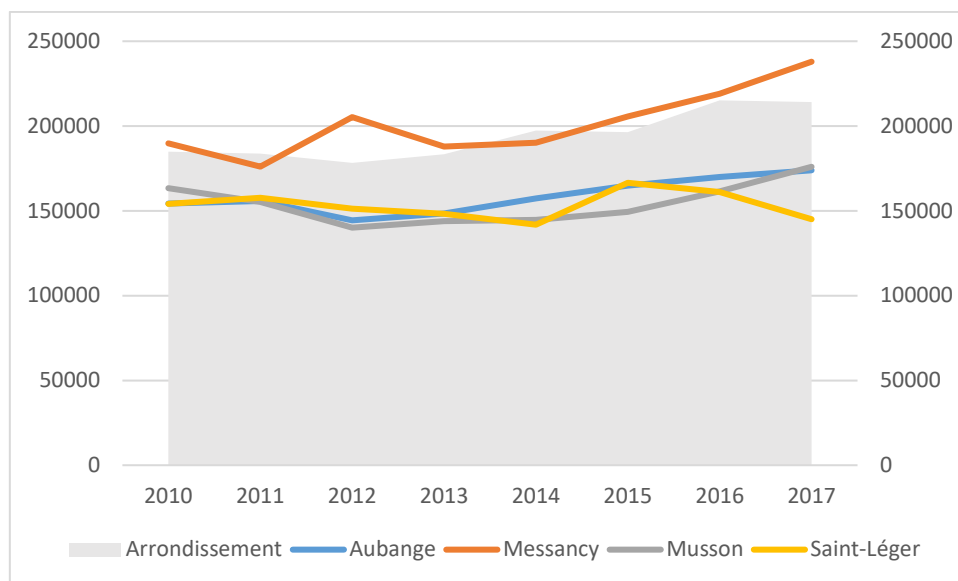
Le prix de vente luxembourgeois étant particulièrement plus élevé, ce dernier est influencé par le taux d'emploi et les rémunérations des travailleurs luxembourgeois.

Graphique 24 : Évolution du nombre de transactions immobilières de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL



Du point de vue de la micro-région, Aubange est la commune comptabilisant le plus de transactions immobilières sur la période 2010-2017. Ce constat est à nuancer par le poids démographique important de la commune. L'évolution communale suit celle de l'arrondissement d'Arlon. Depuis 2016, la micro-région connaît une diminution de son nombre de ventes de maisons ordinaires.

Graphique 25 : Évolution du prix moyen de maisons ordinaires au sein de la micro-région - 2010-2017 - STATBEL



La commune d'Aubange se situe dans la moyenne du prix des maisons ordinaires à l'échelle des communes limitrophes et de l'arrondissement. Saint-Léger détient les prix les plus faibles de la micro-région et connaît une diminution de son prix moyen depuis 2016. A l'inverse, Messancy compte les prix moyens les plus importants par rapport à la micro-région et l'arrondissement d'Arlon.

Selon l'analyse du marché immobilier³² de la Compagnie des notaires de la province de Luxembourg, selon les prix de vente de 2020, la province luxembourgeoise est la deuxième province la plus chère de Wallonie (205.000 €), après le Brabant wallon (330.000 €). Le prix médian d'une maison à l'échelle de la Région wallonne est de 181.000 €. Au sein de la province de Luxembourg, les prix varient d'un arrondissement à l'autre, entre 168.000 € pour l'arrondissement de Neufchâteau et 255.000 € pour l'arrondissement d'Arlon.

³² Analyse du marché immobilier, année 2020, Province du Luxembourg – Compagnie des notaires de la province du Luxembourg

Figure 64 : Prix médians des maisons par arrondissement de la Province de Luxembourg - 2020 - notaire.be

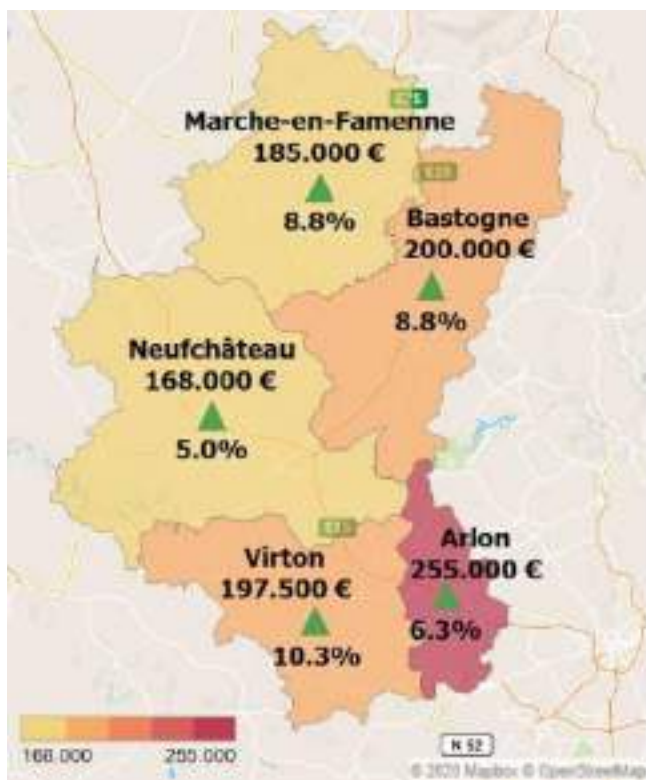
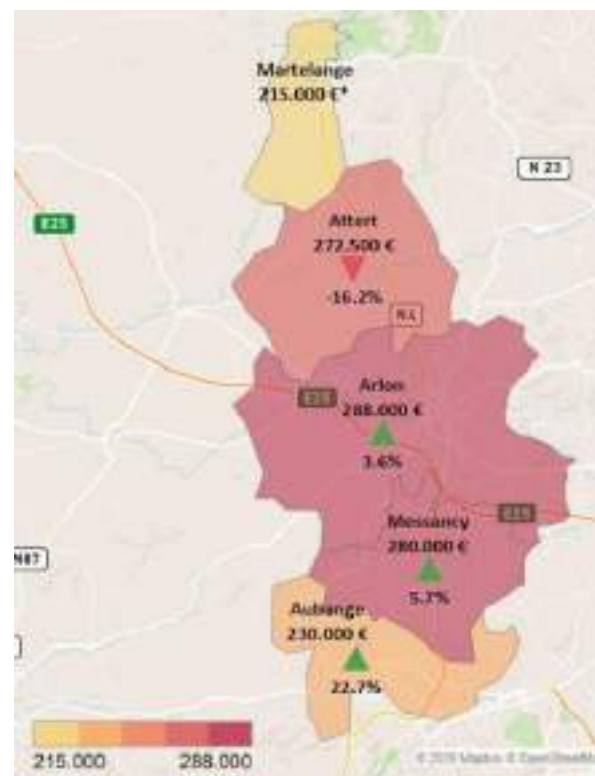


Figure 63 : Prix médians des maisons au sein de l'arrondissement d'Arlon - 2020 - notaire.be



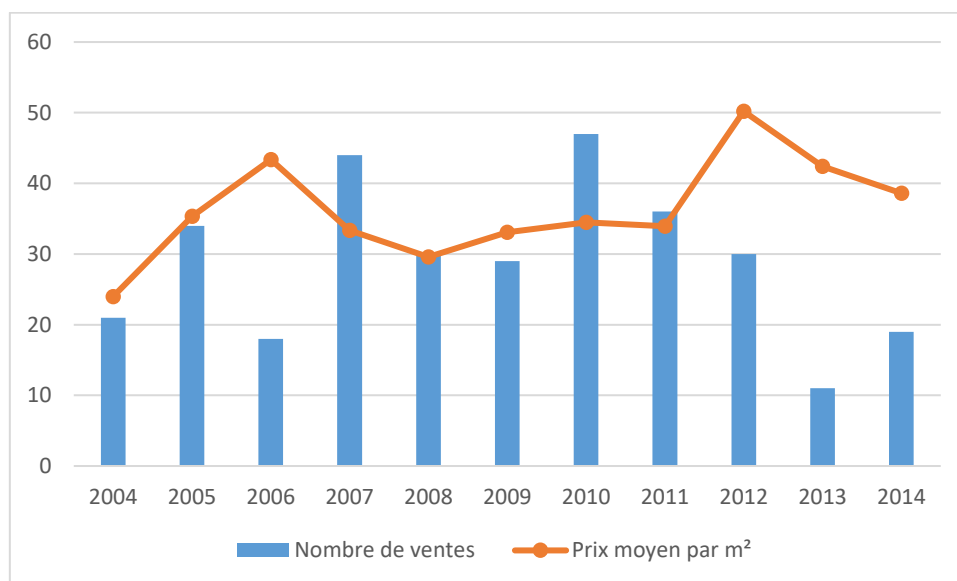
Limitrophe au Grand-Duché du Luxembourg, l'arrondissement d'Arlon détient le prix médian le plus élevé de la Province de Luxembourg (255.000 €). Le prix des maisons de cet arrondissement bénéficie de la proximité directe avec le Luxembourg et l'E25 pour s'y rendre facilement.

L'arrondissement peut être divisé en deux zones distinctes :

- Les communes centrées autour de l'E25, affichant les prix médians les plus élevés de l'arrondissement d'Arlon, variant entre 272.500 € et 288.000 €. Messancy, Arlon et Attert bénéficient d'un accès rapide au centre des affaires de Luxembourg.
- Les communes situées aux extrémités de l'arrondissement, Martelange et Aubange, avec un prix médian respectif de 215.000 € et 230.000 €. Notons qu'Aubange détient la plus forte évolution de son prix de vente médian depuis 2019 (+ 22,7 %).

10.2.2 Les transactions immobilières de terrains à bâtir

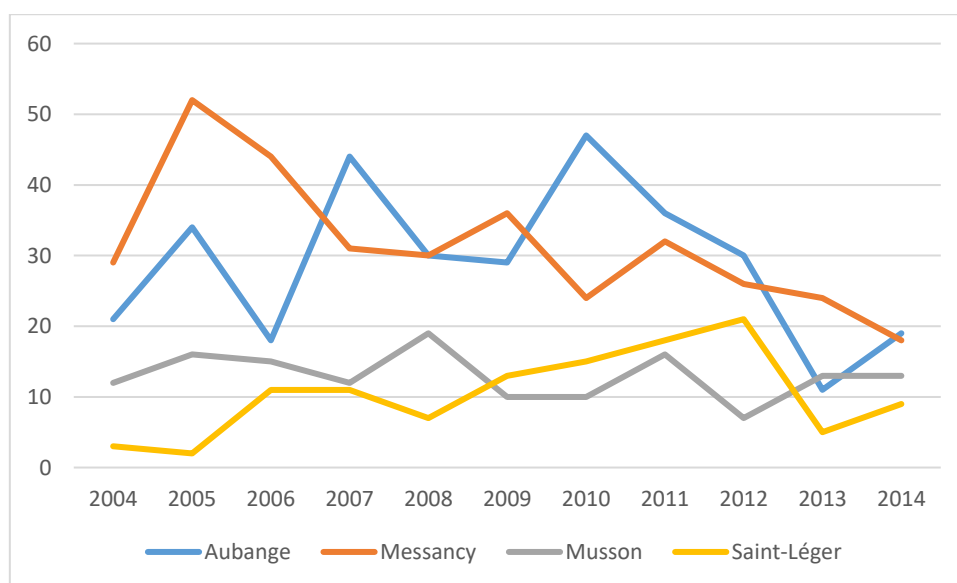
Graphique 26 : Évolution des transactions immobilières et des prix moyens de vente des terrains à bâtir - 2004-2014 - STATBEL



Le nombre de transactions immobilières de terrains à bâtir évolue de manière irrégulière. Cette évolution en « dents de scie » montre une augmentation significative en 2007 et en 2010. Entre 2011 et 2013, la commune a vu une diminution de ses transactions immobilières. Elles repartent à la hausse depuis 2014 (+ 8 unités).

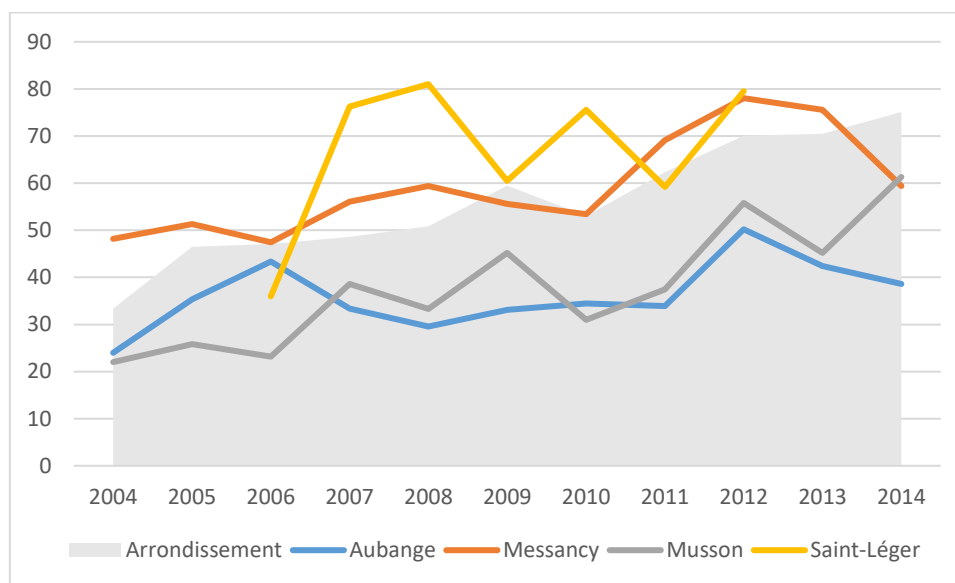
Le prix moyen de vente de terrains à bâtir oscille également entre augmentation et diminution. 2012 et 2006 sont les années où le prix moyen par m² est le plus élevé (respectivement 50,20 € et 43,34 €). Depuis 2012, le prix moyen est à la baisse, pouvant ainsi expliquer la hausse des transactions immobilières de terrains à bâtir.

Graphique 27 : Évolution du nombre de transactions immobilières de terrains à bâtir - 2004-2014 - STATBEL



Au sein de la micro-région, sur la période 2004-2014, Messancy détient le nombre de transactions immobilières de terrains à bâtir le plus élevé. Elle est suivie de près par la commune d'Aubange. Saint-Léger connaît un nombre de ventes plus faible.

Graphique 28 : Évolution des prix moyens des terrains à bâtir au sein de la micro-région - 2004-2014 - STATBEL



Comparativement à la micro-région et l'arrondissement d'Arlon, le prix moyen par m² des terrains à bâtir d'Aubange est le plus faible, ce qui peut expliquer le nombre important de transactions immobilières. Les données les plus récentes montrent que Saint-Léger détient les prix les plus élevés, pouvant expliquer à contrario le nombre plus faible de ventes de terrains à bâtir.

10.3 Permis d'urbanisme

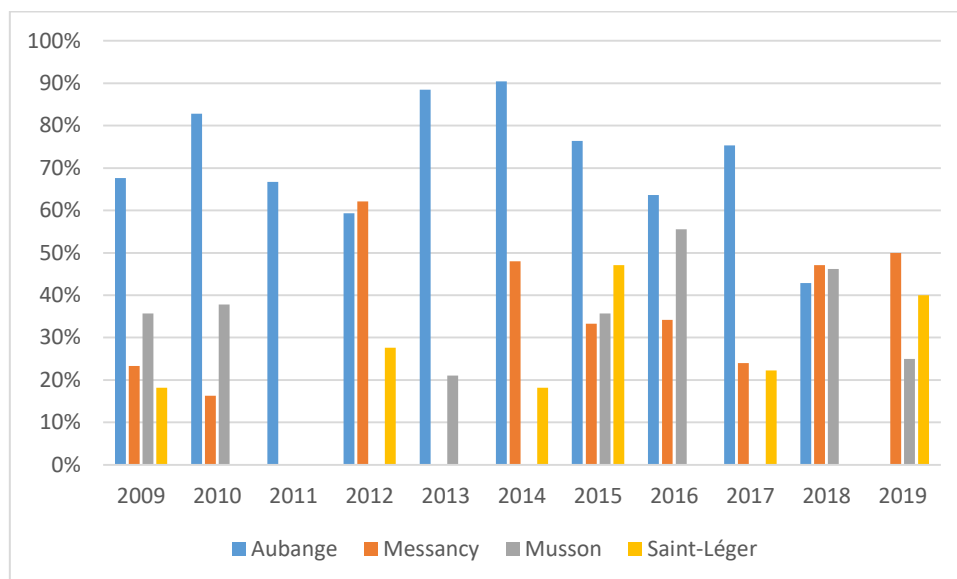
Tableau 22 : Évolution du nombre de permis délivrés pour la construction et la rénovation de bâtiments résidentiels et d'appartements - 2009-2019 – STATBEL

	Construction d'un appartement	Construction d'un bâtiment résidentiel	Rénovation d'un bâtiment résidentiel
2009	146	80	38
2010	222	63	38
2011	48	33	25
2012	35	32	25
2013	69	12	19
2014	132	21	21
2015	42	20	18
2016	42	27	27
2017	52	25	35
2018	24	36	48
2019	0	26	34

Depuis 2009, Aubange voit son nombre de permis relatifs à des bâtiments résidentiels diminuer (- 54 unités pour les nouvelles constructions ; - 4 unités pour les rénovations). L'année 2018 est marquée par l'octroi de 36 permis de construire et 48 permis de rénovation. En termes de nouvelles constructions d'appartements, il est possible de noter une baisse du nombre de permis octroyés. L'année 2010 a connu le plus de permis de construire, avec l'octroi de 222 permis.

En 2018, la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements autorisés s'élevait à 42,9 %. En 2019, la valeur est nulle.

Graphique 29 : Évolution de la part d'appartements parmi les nouvelles constructions de logements autorisés au sein de la micro-région - 2009-2019 - STATBEL



Les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des communes de la micro-région. Aubange détient la part d'appartements parmi les nouvelles constructions la plus importante. En 2014, elle était la plus élevée (90,4 %). La construction d'appartements peut permettre de répondre à des besoins spécifiques (jeunes ménages, personnes âgées, familles monoparentales...) mais traduit également une évolution du marché immobilier et de la densification. Cela lui donne aussi un profil plus urbain.

10.4 Secondes résidences

Selon l'administration communale, 367 résidences sont comptabilisées sur le territoire communal, soit 5,0 % du parc immobilier total.

Tableau 23 : Nombre de résidences secondaires par codes postaux - 2010-2020 - Administration communale

	Athus – Guerlange (6791)	Halanzy – Battincourt – Rachecourt – Aix- sur-Cloie (6792)	Aubange (6790)
2010	41	20	18
2011	45	21	19
2012	50	23	19
2013	59	26	24
2014	139	50	59
2015	160	46	72
2016	152	43	76
2017	156	50	90
2018	171	56	104
2019	173	57	105
2020	193	59	115
Évolution absolue	+ 152	+ 39	+ 97
Évolution relative	+ 370,7	+ 195,0 %	+ 538,9

La répartition des résidences secondaires n'est possible que par codes postaux. Les localités d'Athus et Guerlange détiennent le plus de résidences secondaires (193 au total). ; Elles sont suivies par Aubange, détenant 115 résidences en 2020. 59 résidences secondaires sont recensées parmi Halanzy, Battincourt, Rachecourt et Aix-sur-Cloie.

Il faut noter les évolutions considérables du nombre de résidences secondaires parmi toutes les localités.

10.5 Logements publics

Au sein de l'administration communale, un conseiller est à disposition des habitants pour les informer sur les aides et droits en matière de logement. Il tient des inventaires permanents des bâtiments et logements inoccupés, des terrains à bâtir et possibilités de relogement d'urgence.

Aubange dépend de la société en logement de service public « Les Habitations Sud Luxembourg » et de l'agence immobilière sociale « Logésud ». Ce sont des logements publics à loyer modéré et social.

Les Habitations Sud Luxembourg possèdent sur la commune d'Aubange au 31 décembre 2019 :

- 61 maisons Morgen 1 à Athus occupées depuis 1955,
- 46 maisons Morgen2 à Athus occupées depuis 1959,
- 26 maisons Kim 3 à Aubange occupées depuis 1963,
- 33 maisons Morgen4 à Athus occupées depuis 1967,
- 29 maisons Morgen5 à Athus occupées depuis 1968,
- 11 maisons Morgen6 à Athus occupées depuis 1971,
- 25 maisons Kim 7 à Aubange occupées depuis 1978,
- 20 maisons Kim 8 à Aubange occupées depuis 1980,
- 93 maisons Wosweller10 à Athus occupées depuis 1983,
- 9 maisons rue Cockerill 11 à Athus occupées depuis 1997,
- 6 maisons rue des Jardins 12 à Athus occupées depuis 1997,
- 1 immeuble à 10 appartements Place des Martyrs 5 à Athus occupé depuis 2000,
- 10 maisons "A la Volette" à Halanzy occupées depuis janvier 2003,

- 4 immeubles de 4 appartements chacun, Rue des Jardins à Athus occupés depuis août 2003,
- 5 maisons Rue de la Brise à Athus occupées depuis mai 2005,
- 4 maisons Rue Champêtre à Halanzy occupées depuis septembre 2007.

Les Habitations Sud Luxembourg possèdent également des garages en batteries :

- 30 garages Morgen 1 à Athus (1959),
- 24 garages Morgen 2 à Athus (1959),
- 17 garages Kim 3 à Aubange (1963),
- 6 garages Morgen 4 à Athus (1967),
- 7 garages Kim à Aubange (1980).

La commune confie aussi à la société la gestion de 12 appartements (Rue de Rodange et Rue d'Ougrée à Athus) dont elle déclare être propriétaire, pour effectuer en son nom tous actes d'administration et de gestion prévus à ses statuts et notamment la mise en location des logements, les relations avec les locataires, la perception des loyers et des charges locatives.

Logésud dispose également de 24 logements en gestion sur la commune d'Aubange, dont 18 logements dont la commune est propriétaire :

- 11 logements sur Athus dont 7 sont communaux ;
- 4 logements sur Aubange dont 0 communaux ;
- 6 logements à Battincourt, tous communaux ;
- 3 logements à Halanzy dont 2 communaux.

Notons également que le CPAS gère deux logements de transit et deux logements d'urgence (Rue de Rodange, 105 à Athus) et un logement social (Avenue de Luxembourg, 19 à Athus).

Selon WALSTAT, en 2018, 25 logements étaient loués par une agence immobilière sociale. Cette même année, la part des ménages vivant dans un logement public SLSP s'élevait à 5,66 %. Comparativement à la micro-région, Aubange détient la part la plus importante. La commune est suivie par Saint-Léger (2,77 %) et Messancy (1,23 %). En mars 2019, la commune a reçu 135 candidatures à un logement SLSP.

10.6 Éléments de synthèse

Parc immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bâtiments : 7.400 bâtiments (+ 12,9 % par rapport à 1995) ; • Majorité de maisons de type ouvert, fermes et châteaux (34,7 %) ; • Majorité de bâtiments érigés entre 1919 et 1961 (39,6 %) ;
Marché immobilier	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre moyen de transactions de maisons ordinaires entre 2010 et 2017 : 118 (à la baisse : - 2,9 % depuis 2016) ; • Prix moyen d'une habitation ordinaire : 158.630 € (en hausse : + 20,4 % depuis 2012) ; • Pression foncière due à la proximité au Grand-Duché du Luxembourg ; • Prix médian en 2020 : 230.000 € (+ 22,7 %) • Nombre moyen de ventes de terrains à bâtir entre 2004 et 2014 : 29 ; • Prix moyen par m² : 36,21 € (à la baisse : - 23,1 % depuis 2012) ; • Prix moyen par m² le plus faible de la micro-région ;
Permis d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à la construction plutôt qu'à la rénovation ; • 42,9 % d'appartements autorisés parmi les nouvelles constructions en 2018 ;
Résidences secondaires	<ul style="list-style-type: none"> • 367 résidences secondaires (5,0 % du parc immobilier total) ; • Majorité d'entre elles situées à Athus et Guerlange ;
Logements publics	<ul style="list-style-type: none"> • SLSP Les Habitations Sud Luxembourg (383 logements) ; • AIS Logésud (24 logements) ; • 2 logements de transit, 2 logements d'urgence et 1 logement social géré par le CPAS ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux énergétiques et d'utilisation engendrés par la vétusté des bâtiments anciens ; • Renforcement et diversification des logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future.

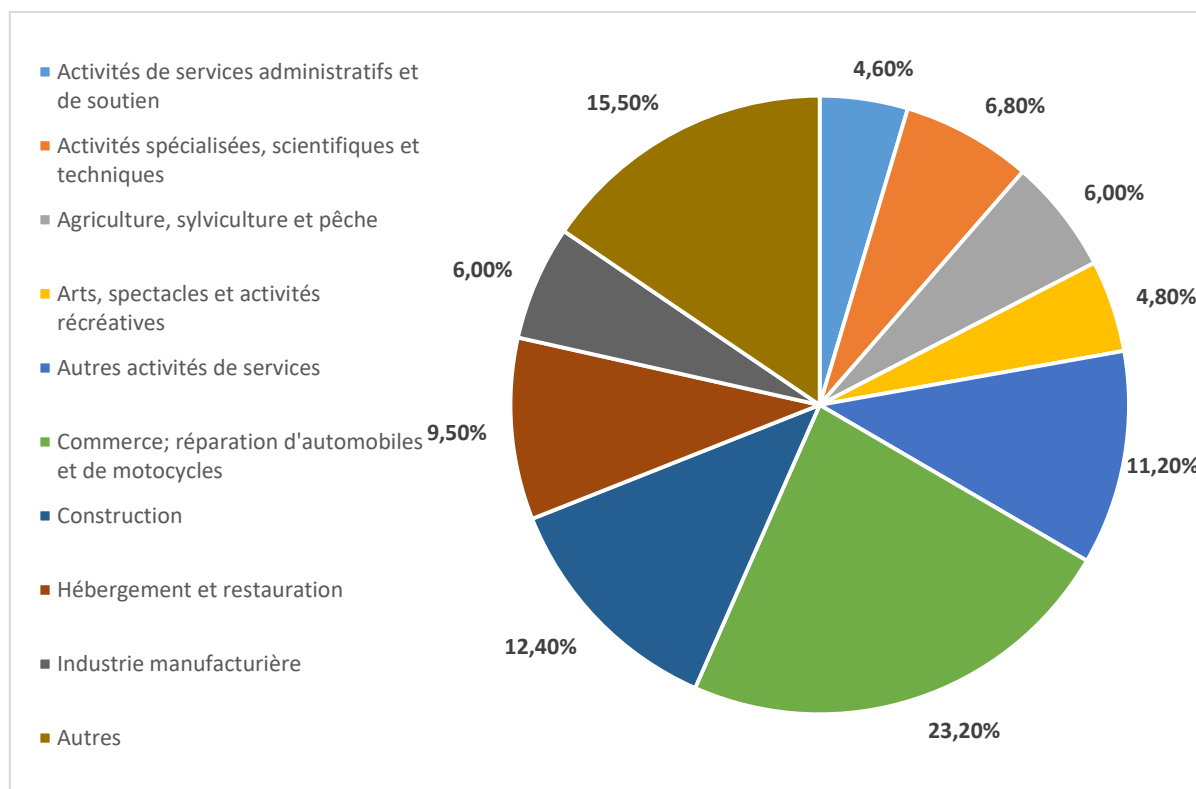
11 L'économie et l'emploi

11.1 Les entreprises

11.1.1 Répartition des entreprises par secteurs d'activité

En 2018, Aubange comptabilise 483 entreprises assujetties à la TVA. Depuis 2008, la commune a vu son nombre d'entreprises légèrement augmenter (+ 24 unités).

Graphique 30 : Répartition des entreprises assujetties à la TVA par type - 2018 - STATBEL



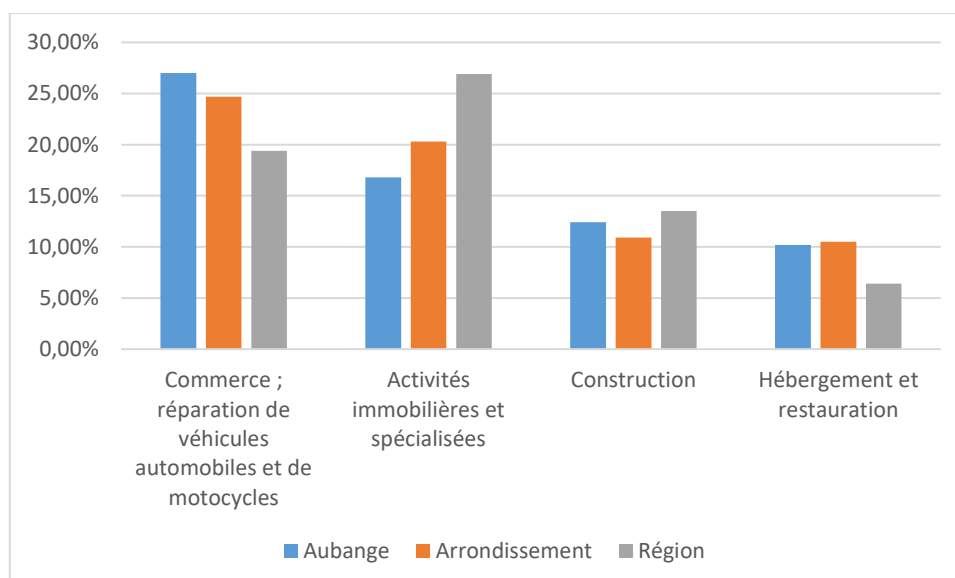
La commune d'Aubange se caractérise par des grands secteurs d'activité : les domaines du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles (23,20 %), les autres services (15,50 %) et la construction (12,40 %).

Les statistiques de l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants) permettent de connaître la répartition des sociétés actives (comptant ou non des salariés).

Tableau 24 : Répartition des sociétés par secteur d'activité - 2018 - INASTI

	Aubange	Arrondissement d'Arlon	Région wallonne
Agriculture, sylviculture et pêche	1,3 %	1,7 %	2,4 %
Industrie extractive	0,4 %	0,2 %	0,1 %
Industrie manufacturière	8,4 %	4,3 %	5,2 %
Production et distribution d'électricité, d'eau et gestion des déchets	1,3 %	0,6 %	0,9 %
Construction	12,4 %	10,9 %	13,5 %
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	27,0 %	24,7 %	19,4 %
Transports et entreposage	2,7 %	2,0 %	2,1 %
Hébergement et restauration	10,2 %	10,5 %	6,4 %
Information et communication	0,9 %	0,9 %	4,4 %
Activités financières et d'assurance	6,2 %	4,8 %	3,8 %
Activités immobilières et spécialisées	16,8 %	20,3 %	26,9 %
Administration publique	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Enseignement	0,0 %	0,7 %	0,6 %
Santé humaine et action sociale	4,0 %	8,0 %	7,1 %
Arts, spectacles et activités récréatives	1,8 %	1,7 %	1,5 %
Autres activités de service	4,4 %	2,9 %	1,9 %
Activités des ménages	0,0 %	0,2 %	0,0 %
Activités extra-territoriales	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Non-connues	2,2 %	5,8 %	4,0 %

Graphique 31 : Répartition des entreprises par principaux secteurs d'activité - 2018 - INASTI

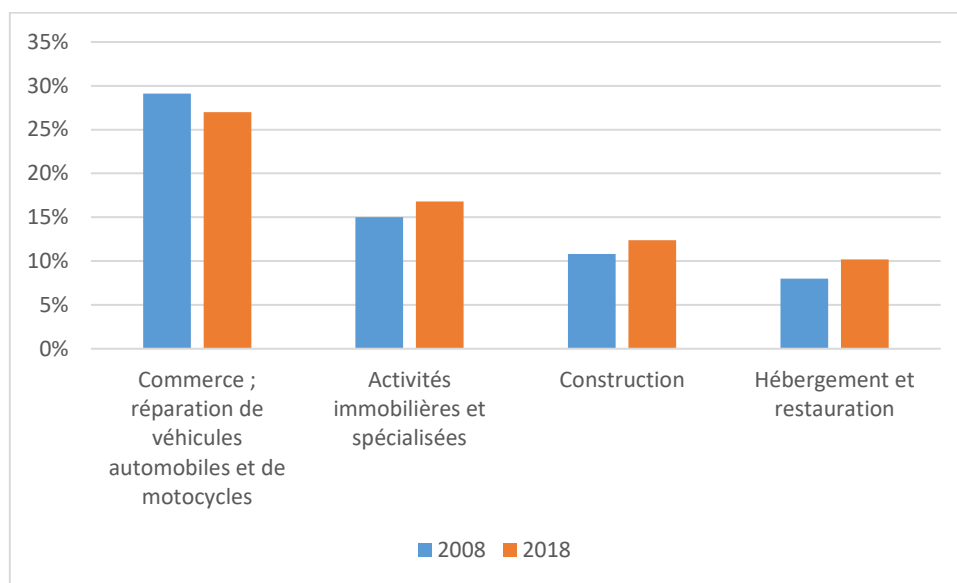


Sur les 226 entreprises actives sur le territoire, 27 % d'entre elles concernent le secteur du commerce, de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles. Cette proportion est supérieure que celles de l'arrondissement d'Arlon (24,7 %) et de la Wallonie (19,4 %). Le secteur des activités immobilières

et spécialisées est un acteur important puisque 16,8 % des sociétés sont actives dans ce domaine. Cette part est inférieure aux proportions de l'arrondissement et de la Région wallonne. Suivent ensuite les secteurs de la construction (12,4 %) et de l'hébergement et de la restauration (10,2%).

Le domaine de la santé humaine et sociale (4,0 %) est sous-représenté par rapport aux deux échelles de référence.

Graphique 32 : Évolution de la répartition des sociétés par principaux secteurs d'activités - 2008-2018 - INASTI

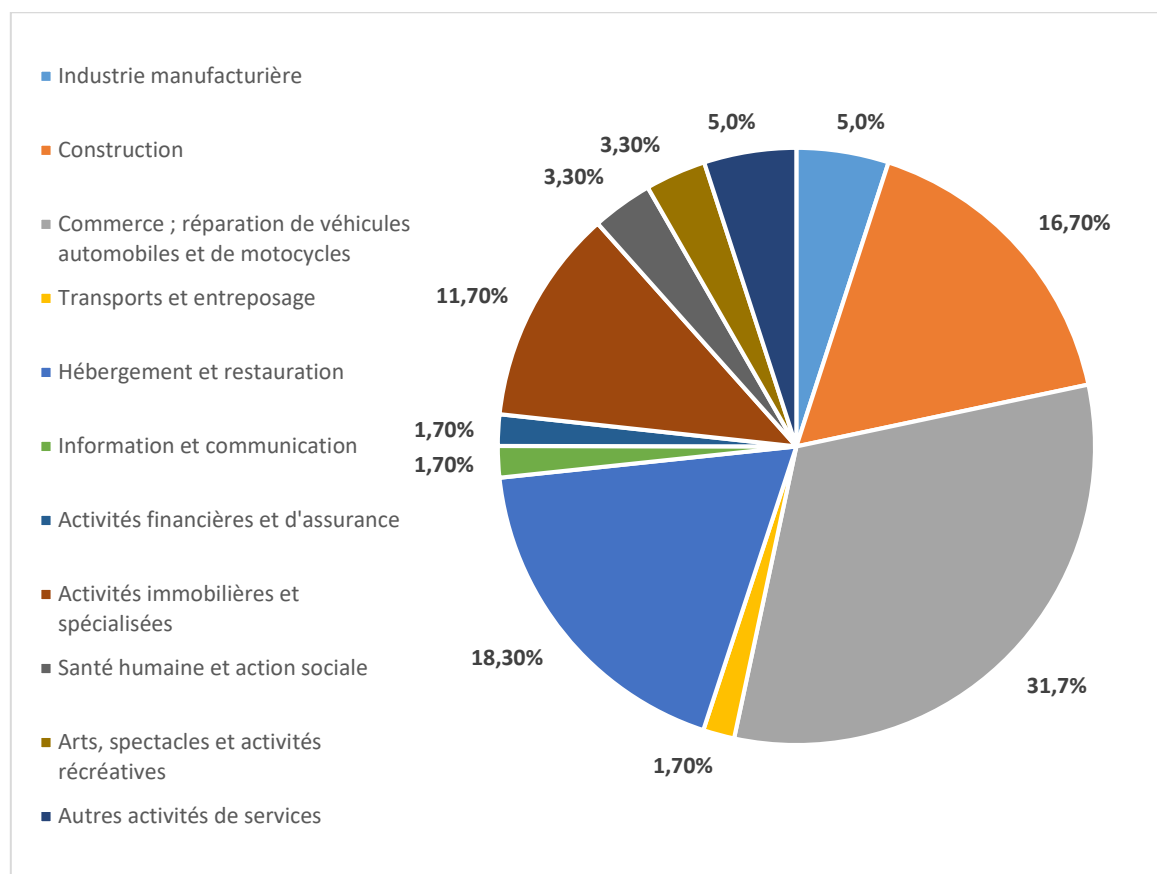


D'une manière globale, entre 2008 et 2018, les principaux secteurs d'activités d'Aubange ont vu leur nombre d'entreprises augmenter. Le domaine de l'hébergement et de la restauration a connu la croissance la plus importante (+ 2,2 points) sur cette période. A l'inverse, le secteur du commerce, de la réparation de véhicules automobiles et de motocycles a vu son nombre de sociétés diminuer (- 2,1 points).

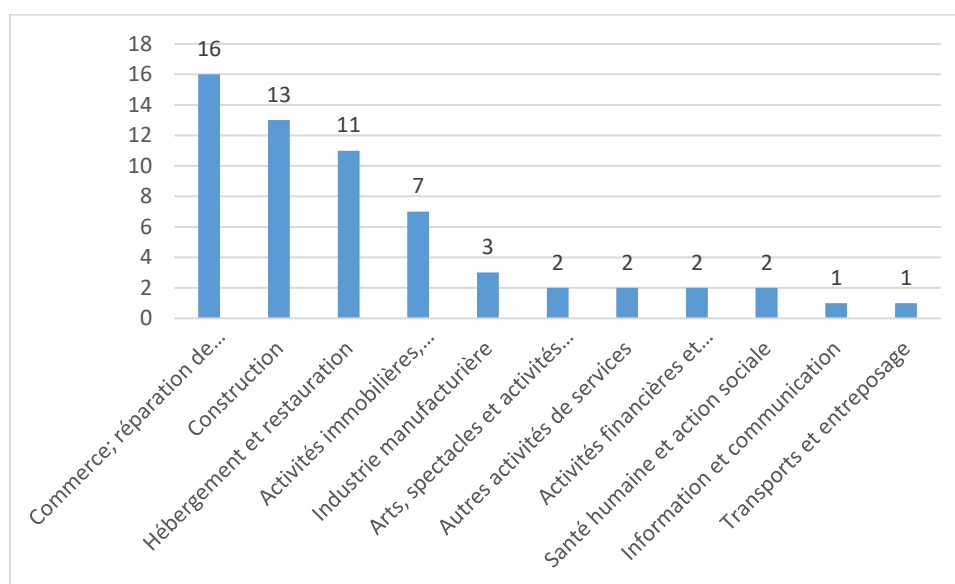
Notons que la fermeture de l'hôtel-restaurant Le Clémarais impacterait les chiffres actuels, liés au secteur de l'hébergement et la restauration.

11.1.2 Faillite des entreprises

Graphique 33 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activité - 2008-2018 - INASTI



Graphique 34 : Répartition des sociétés en faillite par secteurs d'activité - 2008-2018 - INASTI



Entre 2008 et 2018, 60 entreprises ont été reconnues en faillite. Le secteur du commerce et de la réparation de véhicules automobiles et motocycles est le plus durement touché, avec la perte de 19 entreprises. Viennent ensuite ceux de l'hébergement et de la restauration (11 entreprises en faillite) et de la construction (10 entreprises en faillite).

L'année 2018 a été marquée par la faillite de 2 entreprises, actives dans l'hébergement et la restauration, et dans la santé humaine et l'action sociale.

11.2 Les emplois salariés

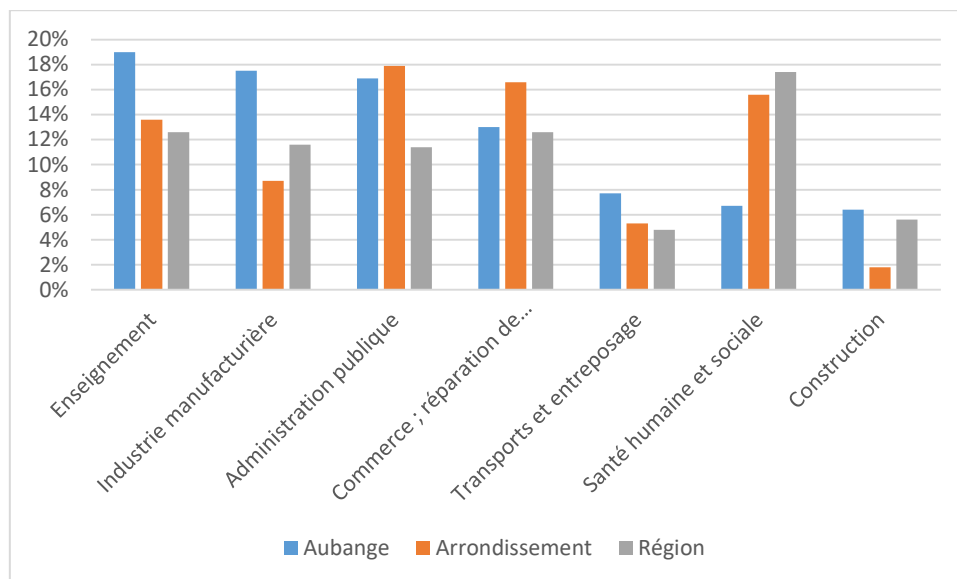
En 2018, la commune d'Aubange comptabilise 2.314 emplois salariés, soit 31,5 % de la population active. Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont :

- **L'enseignement** : 439 emplois. Le territoire communal dispose de plusieurs établissements scolaires (de l'enseignement maternel à l'enseignement secondaire), conférant ainsi un nombre important d'emplois.
- **L'industrie manufacturière** : 406 emplois. La fabrication d'équipements pour véhicules automobiles concentre notamment 217 emplois.
- **L'administration publique** : 391 emplois. L'administration générale, économique et sociale concentre 290 emplois.
- **Le commerce et la réparation de véhicules automobiles et de motocycles** : 301 emplois.

Tableau 25 : Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité - 2018 - ONSS

	Aubange	Arrondissement d'Arlon	Région wallonne
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1 %	0,1 %	0,3 %
Industrie extractive	0,0 %	0,0 %	0,2 %
Industrie manufacturière	17,5 %	8,7 %	11,6 %
Production et distribution d'électricité, d'eau et gestion des déchets	2,3 %	1,3 %	1,5 %
Construction	6,4 %	1,8 %	5,6 %
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	13,0 %	16,6 %	12,6 %
Transports et entreposage	7,7 %	5,3 %	4,8 %
Hébergement et restauration	2,0 %	3,0 %	3,1 %
Information et communication	0,0 %	0,3 %	1,5 %
Activités financières et d'assurance	1,4 %	1,0 %	1,8 %
Activités immobilières et spécialisées	3,1 %	10,1 %	12,1 %
Administration publique	16,9 %	17,9 %	11,4 %
Enseignement	19,0 %	13,6 %	12,6 %
Santé humaine et action sociale	6,7 %	15,6 %	17,4 %
Arts, spectacles et activités récréatives	1,5 %	1,0 %	1,3 %
Autres activités de service	2,4 %	3,4 %	2,0 %
Activités des ménages	0,0 %	0,1 %	0,0 %
Activités extra-territoriales	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Graphique 35 : Répartition de l'emploi salarié par principaux secteurs d'activités - 2018 - ONSS

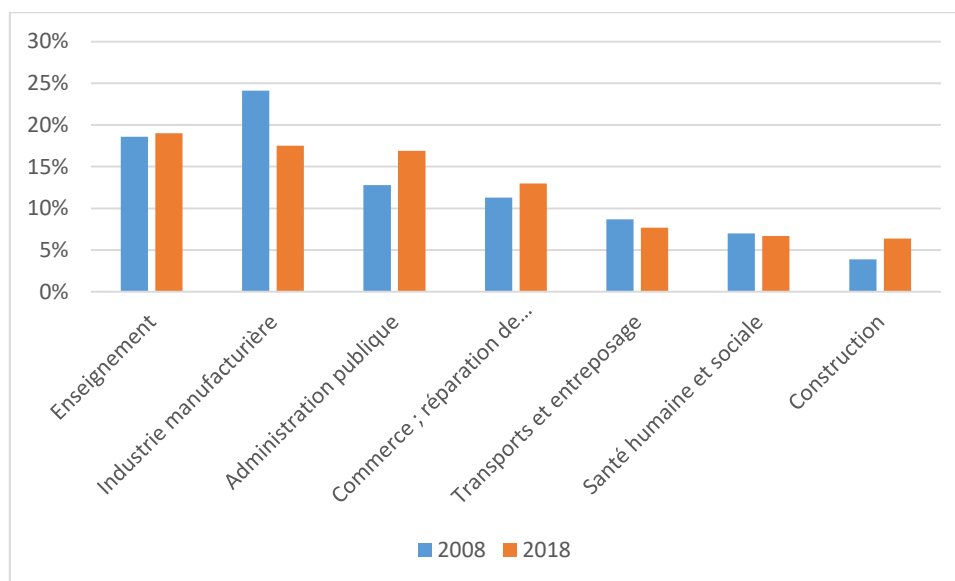


Par rapport à l'arrondissement d'Arlon et la Région wallonne, Aubange se caractérise par :

- Une proportion plus importante d'emplois salariés dans l'enseignement (19 % contre 13,6 % pour l'arrondissement et 12,6 % pour la région) et dans l'industrie manufacturière (17,5 % contre 8,7 % pour l'arrondissement et 11,6% pour la Région wallonne). La présence de nombreuses écoles ainsi que d'entreprises installées dans les différentes zones d'activités (anciens sites industriels et pôle européen de développement) explique ce constat. ;
- Une proportion moindre de l'emploi salarié dans la santé humaine et l'action sociale (6,7 % contre 15,6 % pour l'arrondissement et 17,4 % pour la région) et dans les activités immobilières et spécialisées (3,1 % contre 10,1 % pour l'arrondissement et 12,1 % pour la région) ;
- Un secteur de l'administration publique pourvoyeur d'emplois (16,9 %) par rapport à la Région wallonne (11,4 %).

Entre 2008 et 2018, le nombre d'emplois salariés a baissé de 203 unités, soit une diminution relative de 8,1 %.

Graphique 36 : Évolution de la répartition de l'emploi salarié par principaux secteurs d'activité - 2008-2018 - ONSS



La progression la plus importante vient du secteur de l'administration publique (+ 69 unités). La construction a également enregistré une augmentation entre 2008 et 2018 (+ 49 unités).

D'une manière plus globale, la plupart des secteurs d'activité ont vu leur nombre d'emplois salariés diminuer. En effet, les secteurs de l'industrie (- 200 unités) et des transports et de l'entreposage (- 40 unités) ont vu leur part diminuer.

Selon l'IWEPS, le ratio d'emploi intérieur (nombre de postes salariés par rapport à la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans) est de 25,3 %. Au sein de la micro-région, Messancy (42,4 %) détient le ratio le plus important. Elle est suivie par Aubange (25,1 %), Saint-Léger (18,1 %) et Musson (17,9 %).

11.3 Les emplois indépendants

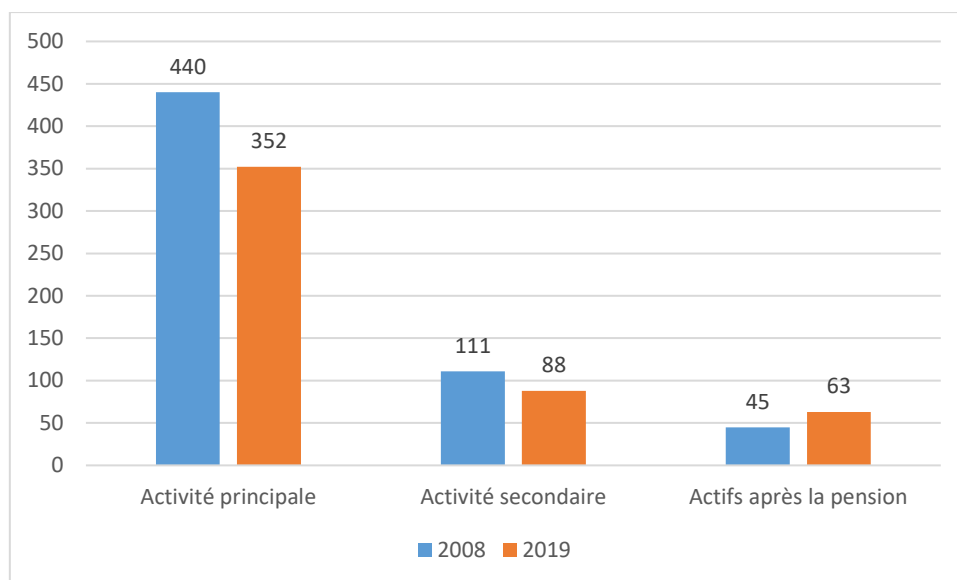
En 2019, Aubange compte 503 indépendants, soit 6,9 % de la population active. 352 d'entre eux exercent leur activité à titre principal, 88 dans le cadre d'une activité secondaire et 63 sont actifs après la pension.

Tableau 26 : Répartition de l'emploi indépendant par branches d'activités - 2008-2019 - INASTI

	Aubange 2008	Aubange 2019	%	Arrondissement
Agriculture	53	49	9,7 %	11,8 %
Pêche	1	1	0,2 %	0,0 %
Industrie	122	105	20,9 %	19,5 %
Commerce	220	161	32,0 %	28,8 %
Professions libérales	113	112	22,2 %	30,7 %
Services	85	71	14,1 %	8,8 %
Divers	2	4	0,8 %	0,4 %
Total	596	503	100,0 %	100,0 %

L'emploi indépendant d'Aubange se caractérise par deux grands secteurs : le commerce (32,0 %) et les professions libérales (22,2 %). La part communale d'indépendants dans le domaine commercial est supérieure à l'échelle de l'arrondissement d'Arlon. L'arrondissement compte plus d'indépendants exerçant une activité dans le cadre de professions libérales.

Graphique 37 : Évolution de la nature de l'activité indépendante - 2008-2019 - INASTI



A l'échelle communale, le nombre d'indépendants à titre principal a diminué depuis 2008 (- 88 unités). Le constat peut être également fait pour les activités secondaires (- 23 unités). De plus en plus d'indépendants restent actifs après leur pension (+ 18 unités).

11.4 Commune frontalière : l'impact sur l'économie et l'emploi

11.4.1 Secteurs d'activités des entreprises des communes transfrontalières

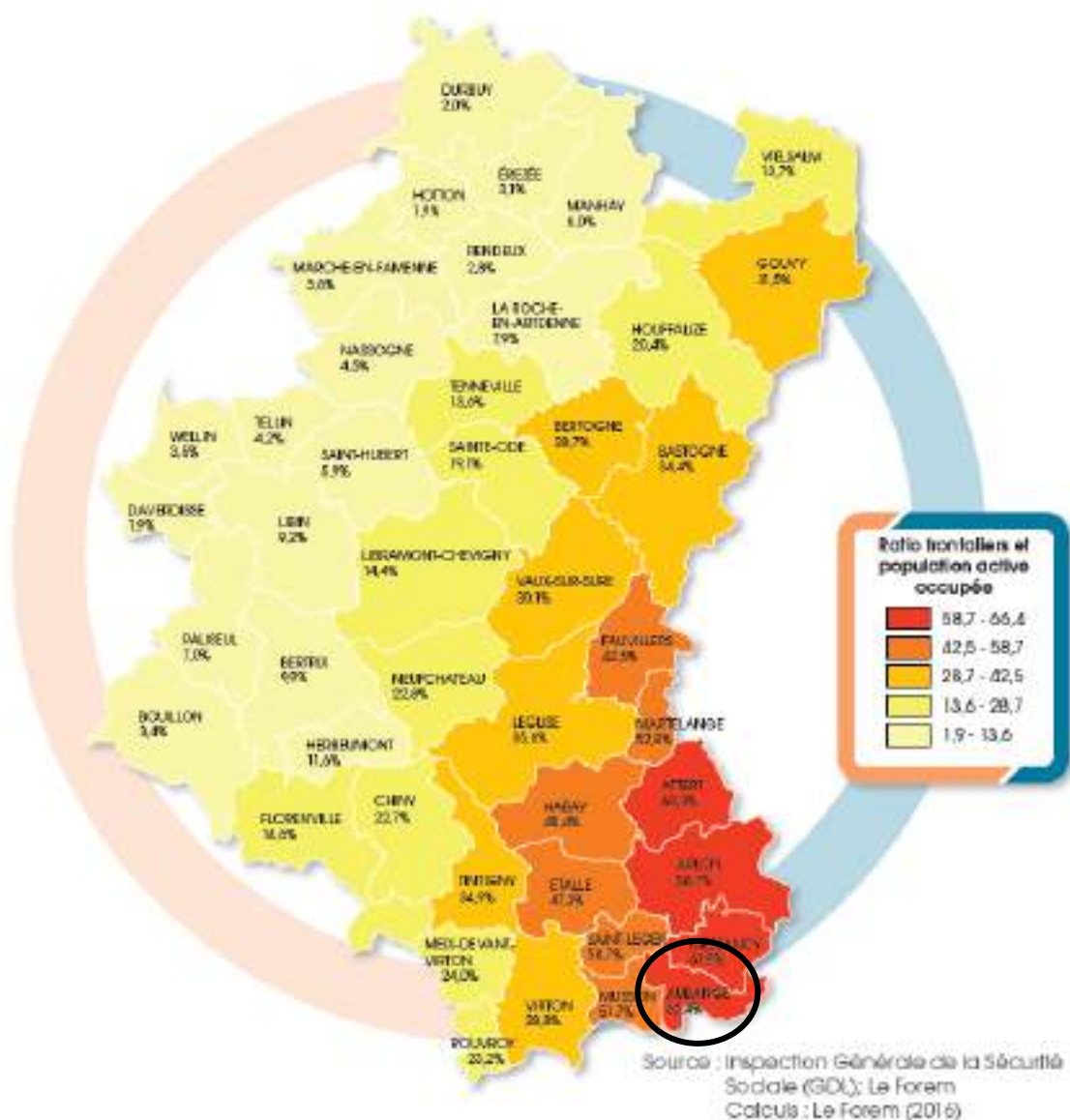
Tableau 27 : Répartition des établissements actifs par secteurs d'activités des communes transfrontalières françaises

	Aubange – INASTI 2018	Longwy– INSEE 2015	Cosnes-et- Romain– INSEE 2015	Mont-Saint- Martin– INSEE 2015
Agriculture, sylviculture et pêche	1,3 %	0,4 %	4,8 %	1,2 %
Industrie	8,8 %	4,3 %	9,5 %	3,5 %
Construction	12,4 %	7,0 %	14,3 %	7,2 %
Commerce, transports, services divers	73,5 %	69,4 %	62,5 %	66,9 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4,0 %	18,9 %	8,9 %	21,3 %

La répartition ci-dessus provient de l'Insee et ne permet pas de détailler davantage la catégorie « commerce, transports et services divers ». Regroupant des secteurs assez larges, il s'agit ici du secteur le plus représenté en Belgique et en France. Le secteur de la construction est supérieur à Aubange par rapport à la plupart des communes françaises, hormis Cosnes-et-Romain. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont moins représentés au sein du territoire communal, par rapport aux entités françaises.

11.4.2 Emploi frontalier

Figure 65 : Nombre de frontaliers résidant en Province de Luxembourg et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg - 2016 - REAL

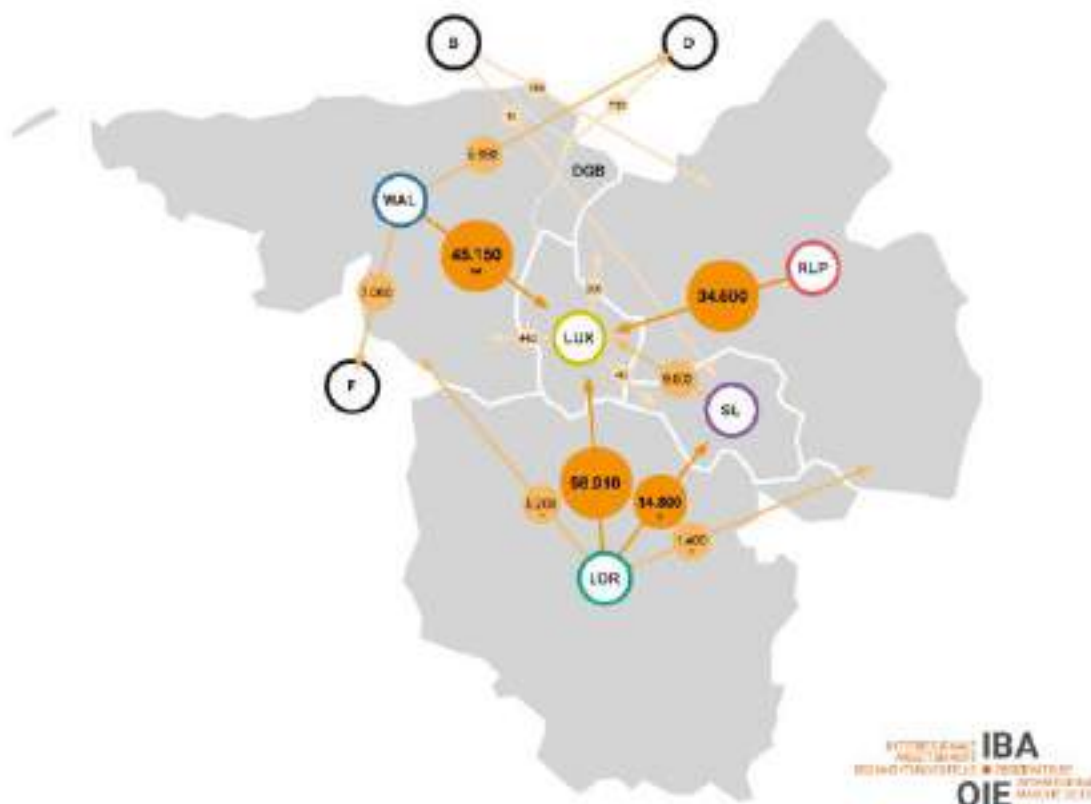


Au regard de la carte ci-dessus, Aubange se trouve dans la première couronne en termes d'emploi frontalier. En 2016, 66,4 % de la population communale travaille au Grand-Duché de Luxembourg (GDL).

Les ratios de travailleurs frontaliers sur la population active occupée sont les importants le long de la frontière du Luxembourg et dans le sud de la province luxembourgeoise. Aubange détient le taux le plus important de travailleurs frontaliers de la Province de Luxembourg. Elle est suivie par Messancy (61,9 %), Attert (60,3 %) et Arlon (58,7 %).

Cet emploi frontalier est favorisé par la gratuité des transports en commun instaurée par le Grand-Duché de Luxembourg depuis le 1^{er} mars 2020. La gare d'Athus est la seule gare belge qui profite de cette gratuité des transports. De plus, la gare de Rodange, située à deux pas du centre d'Athus, y joue également un rôle. De nombreux frontaliers se rendent en voiture à la gare de Rodange et disposent d'abonnements plus intéressants pour voyager jusqu'à Luxembourg-ville.

Figure 66 : Carte des flux frontaliers en Grande Région - Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi

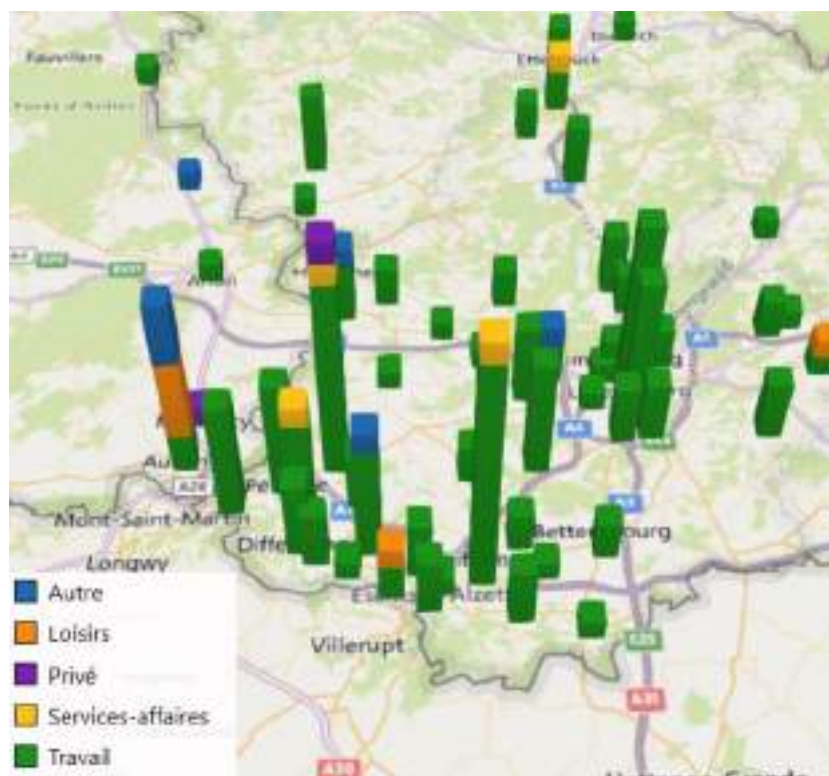


Au sein de la Grande Région³³, le nombre de travailleurs frontaliers est en augmentation. Comptant près de 250.000 frontaliers en 2019, cette hausse de navetteurs s'explique par l'attractivité du marché du travail du Grand-Duché de Luxembourg. Ce dernier compte une augmentation de 33,7 % de frontaliers entrants entre 2009 et 2019. Le territoire luxembourgeois attire le plus grand nombre de frontaliers (79,2 % de l'ensemble des frontaliers de la Grande Région). Selon l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, le Luxembourg est le principal pôle attractif des frontaliers dans la Grande Région. En 2019, 197.000 frontaliers entrants travaillaient au Grand-Duché, dont environ la moitié résidait en France, un quart en Allemagne et un autre quart en Belgique. La croissance de son économie et le besoin de main d'œuvre grandissant ne peuvent être entièrement satisfait par la

³³ « La Grande Région est un ensemble transnational formé par les régions allemandes de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, par la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique, par le Luxembourg ainsi que par la région française de la Lorraine. » (Source : Direction des Relations Internationales de Fédération Wallonie-Bruxelles »

population du pays. Le Luxembourg possède par ailleurs une identité multiculturelle, sa population étant largement composée d'étrangers au point que les résidents de nationalité luxembourgeoise soient moins nombreux que les étrangers. L'arrondissement d'Arlon concentre 8,0 % des frontaliers travaillant au Luxembourg, soit un peu plus de 16.000 frontaliers. Cet arrondissement est le plus proche de Luxembourg-ville et ses alentours, où se trouvent de grands employeurs luxembourgeois ou encore d'institutions européennes.

Figure 67 : Déplacements générés par la commune d'Aubange vers le Luxembourg - 2017 - LuxMobil



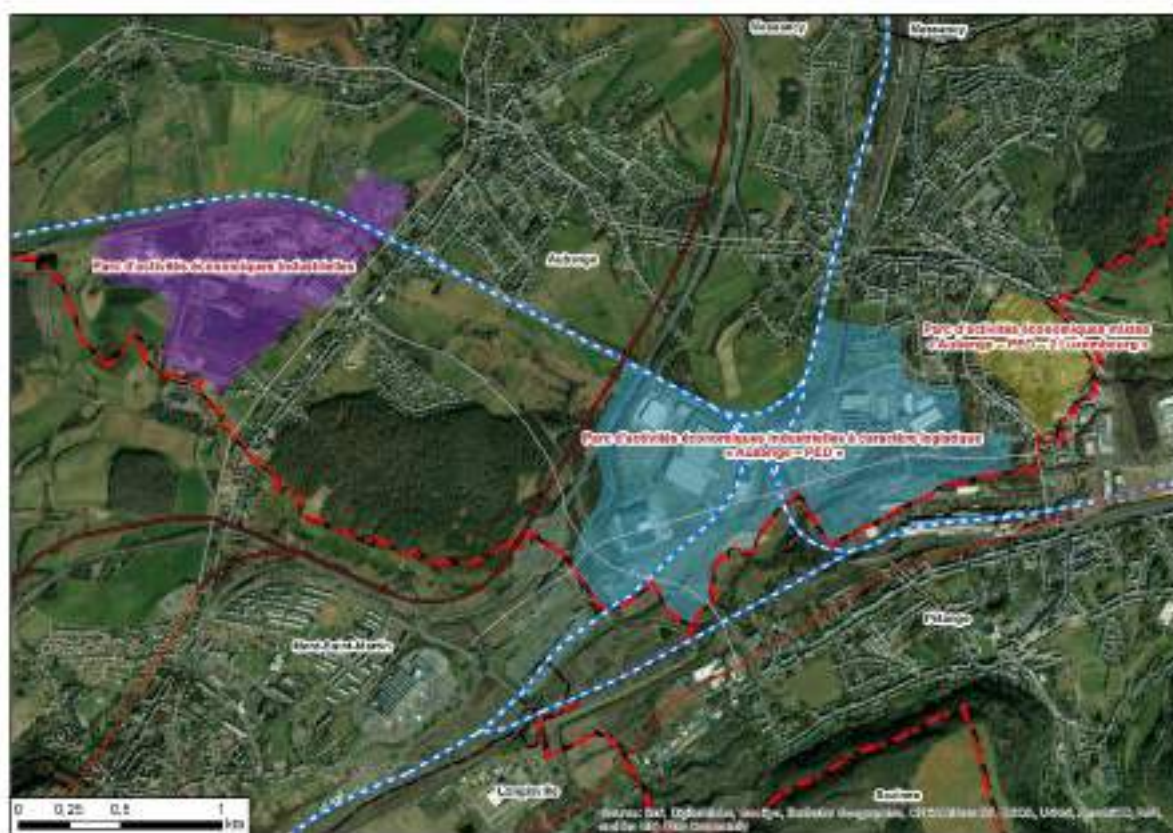
Selon les résultats de l'enquête LuxMobil³⁴, il est possible de constater que le bassin sud du Grand-Duché du Luxembourg attire de nombreux aubangeois, quasi-exclusivement pour le motif « travail ». La voiture est utilisée de manière prépondérante (85 %) par les aubangeois à destination du Luxembourg.

Quid des frontaliers travaillant au sein de la Province de Luxembourg ? En 2019, la Région wallonne comptabilisait 29.917 frontaliers français. 71,5 % d'entre eux travaillent en Province de Hainaut. 21,1 % des frontaliers venant de France travaillent en province luxembourgeoise. Il n'est pas possible d'affiner ces résultats, notamment à l'échelle communale.

³⁴ LuxMobil est une enquête menée en 2017 afin de comprendre les habitudes des luxembourgeois et des frontaliers en matière de mobilité.

11.5 Les parcs d'activités économiques

Figure 68 : Parcs d'activités économiques sur la commune d'Aubange



Aubange dispose de plusieurs parcs d'activités économiques :

- **Un parc d'activités économiques industrielles, d'une superficie de 74,40 ha.** Situé à proximité de la N81 et de l'A28, il compte 12 entreprises : construction métallique, garage automobile, stockage, parc à conteneurs, etc.
- **Le parc d'activités économiques industrielles PED à caractère logistique, d'une superficie de 132,11 ha.** Situé à proximité de l'A28 et des routes nationales N81 et N52, il compte 22 entreprises : maintenance industrielle, logistique et transport, jeux de hasard, entrepôt, jardinerie, musée, etc.
- **Le parc d'activités économiques mixtes PED – Les 2 Luxembourg, d'une superficie de 21 ha.** Situé à proximité de l'A28 et des routes nationales N81 et N52, il compte 32 entreprises : commerce de détail de textile, boulangerie pâtisserie, entreprise de nettoyage industriel, ateliers de menuiserie, société de construction, de ferronnerie, etc.

Rappelons que l'historique du Pôle Européen de Développement est développé en début de document (cf. Aperçu historique).

11.6 Éléments de synthèse

Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • 483 entreprises assujetties à la TVA (+ 5,2 % par rapport à 2008) ; • Deux grands secteurs d'activités : Le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles (23,2 %), les autres services (15,5 %) et la construction (12,4 %) ; • 60 entreprises en faillite entre 2008 et 2019 ; • Secteur le plus touché par la faillite : Le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles ;
Emplois salariés	<ul style="list-style-type: none"> • 2.314 salariés (31,5 % de la population active) ; • Important poids salarial dans l'enseignement, l'industrie manufacturière, l'administration publique et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles ;
Emplois indépendants	<ul style="list-style-type: none"> • 503 indépendants (6,9 % de la population active) ; • Deux grands secteurs : Le commerce (32,0 %) et les professions libérales (22,2 %) ; • Diminution du nombre d'indépendants à titre principal (- 20 % depuis 2008) ;
Emplois frontaliers	<ul style="list-style-type: none"> • 66,4 % de la population communale travaille au Grand-Duché de Luxembourg ; • Taux de travailleurs frontaliers le plus important de la Province de Luxembourg ; • 21,1 % des frontaliers français travaillent en Province de Luxembourg ;
Parcs d'activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Parc d'activités économiques industrielles (74,4 ha) : 12 entreprises ; • Parc d'activités économiques industrielles PED à caractère logistique (132,11 ha) : 22 entreprises ; • Parc d'activités économiques mixtes PED – Les 2 Luxembourg (21 ha) : 32 entreprises ;
Structures	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de deux structures d'accompagnement économique : Agence de Développement Local, Agence Locale pour l'Emploi ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Riche passé industriel en dynamique de reconversion.

12 Le tourisme

12.1 Les structures d'hébergement

L'offre en hébergements touristiques à Aubange est peu développée. En effet, elle dispose de deux établissements : un hôtel 3 étoiles (Le Pôle Européen), composé de 32 chambres pour une capacité totale de 38 personnes et un gîte (Cube) composé de 4 chambres d'une capacité totale de 7 personnes.

Aucune donnée sur le nombre d'arrivées et de nuitées n'est disponible pour la commune d'Aubange, en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques.

12.2 La restauration et cafés

La commune possède 12 restaurants (chinois, italien, asiatique, pizzeria, français, brasserie), concentrés à Athus (8 établissements). Trois autres restaurants sont recensés à Aubange.

Le territoire détient également 14 établissements de petite restauration (sandwicherie, friterie, kebab, burgers), répartis entre Athus (6 établissements), Aubange (5 établissements) et Halanzy (3 établissements).

20 cafés animent la commune, situés à Athus (13 cafés), Aubange (4 cafés), Halanzy (2 cafés) et Rachecourt (1 café).

12.3 Les activités et points d'intérêt

✚ Manifestations :

Le Syndicat d'Initiatives de Aubange édite annuellement un agenda des manifestations récurrentes dans la commune. Il est distribué en toutes-boîtes aux habitants.

« **Tout Rachecourt dans les pommes** » est une foire artisanale en octobre, coordonnée par le Syndicat d'Initiatives. Elle propose un marché de la pomme et de ses dérivés, des produits du terroir et des animations diverses. Des stands didactiques permettent de connaître les anciennes variétés du fruit.

Tous les troisièmes samedis du mois de mai, se tient **le marché aux fleurs**. Il accueille bon nombre de fleuristes, pépiniéristes, horticulteurs et artisans de produits du terroir.

Tous les lundis de Pâques, a lieu la **Chasse aux œufs** sur le site de Clémarais.

Se tiennent les **brocantes** dans les rues de Guerlange, coordonnées par Rencontres à Guerlange au mois de mai ainsi que le 1^{er} dimanche d'août à Battincourt.

Au mois de septembre, **le marché La Terre des Délices** met en avant les productions du terroir.

Lors des **journées Amifer** en juin, c'est tout le cœur d'Halanzy qui est en ébullition : brocante dans les rues, animations, artisanat et braderie.

✚ Promenades :

Plusieurs circuits sont disponibles sur le territoire d'Aubange :

- La Gaume Buissonnière : circuit pédestre de 225 km qui parcourt le grand sud Luxembourg par ses chemins champêtres et forestiers principalement ;

- Les promenades « Rando-découverte » d'une distance d'environ 10 km, organisées tous les mardis, au départ de Place Gigi à Aubange ;
- Les promenades « Nature et Patrimoine », d'une distance de 5 km, organisées de mars à octobre, au départ du site de Clémarais ;
- Les six promenades balisées en Ville d'Aubange, variant de 6,3 km à 12,5 km :
 - o Le Sentier de la Batte à Halanzy (6,3 km) ;
 - o Le Joli Bois à Athus (8,7 km) ;
 - o Les 7 Sources à Battincourt (9,5 km) ;
 - o Le Bois Haut à Halanzy (10 km) ;
 - o Le Bois de Prire à Rachecourt (10 km) ;
 - o Le Clémarais à Aubange (12,5 km).
- Les quatre « Archi-Promenades » sur la thématique de l'architecture³⁵, d'une distance de 2 à 7 km. Ces parcours invitent à découvrir les façades d'Arlon, les villas de Messancy, la nature, les croix et calvaires d'Aubange (Aix-sur-Cloie) et l'architecture traditionnelle d'Attert ;
- Un parcours de 12 km pour un escape game à vélo à Aubange.

Le chemin transfrontalier des mines de fer, d'une distance de 26 km, est un cheminement entre les vestiges des anciennes mines d'Halanzy, de Musson, le site de l'ancienne usine de Musson, de Gorcy et le site d'extraction à ciel ouvert de Saint-Pancré.

Musées :

Unique en Wallonie, le **musée « L'Univers des Pompiers »** rassemble à Athus plus de 4.200 véhicules d'incendie miniatures, plus de 800 casques de toutes les époques provenant des cinq continents, des uniformes, pompes d'incendie, lances et extincteurs... une collection riche et complète, rassemblée jour après jour depuis les années 1970.


Le musée « Athus et l'Acier » plonge les visiteurs dans l'ambiance des usines où les hommes manipulaient le fer dans la chaleur, la poussière et le bruit. Les étapes de fabrication de la fonte et de l'acier sont présentées dans un documentaire filmé. L'exposition permet de découvrir plus de 500 outils et documents, une cage de laminoir et une fresque animée.

12.4 Trois syndicats d'initiatives dynamiques

Comme il est précisé dans la partie relative aux plans et partenaires communaux, la commune dispose de trois syndicats d'initiatives pour les sections d'Aubange, Halanzy et Rachecourt. A l'initiative de nombreuses actions, ils souhaitent faire connaître la région et collaborer avec toutes les organisations travaillant à rendre la vie des habitants plus agréable et conviviale.

Activités menées en 2019 par le syndicat d'initiatives d'Aubange :

Reconnu par le Commissariat Général au Tourisme, le syndicat d'initiatives d'Aubange a participé/organisé plusieurs activités sur le territoire communal, à savoir :

-  **Promenades « Rando-découverte » de la région en collaboration avec le club de marche « La Fourmi » :** Chaque mardi après-midi, un circuit différent est proposé aux marcheurs. 50 marches ont été organisées de novembre 2018 à fin octobre 2019, comptabilisant 2.368 présences.

³⁵ Nouvelles promenades mises en place en 2021 par la Maison du Tourisme d'Arlon

- ✚ **Promenades « Nature et Patrimoine »** animées par un guide nature, tous les troisièmes dimanches de chaque mois : En 2019, les promenades guidées ont totalisé 93 présences.
- ✚ **Promenades guidées sur diverses thématiques** : Fin mars, une promenade sur le thème de « La migration des batraciens » a été organisée.
- ✚ **Gaume Buissonnière** : La Gaume Buissonnière est un circuit de 225 kilomètres sillonnant la Gaume par des chemins champêtres et forestiers.
- ✚ **Chasse aux œufs** au Domaine de Clémarais organisée en avril : Environ 800 personnes ont participé à cette édition 2019 de la Chasse aux œufs.
- ✚ **Marché aux fleurs** les troisièmes samedis du mois de mai (cf. point précédent)
- ✚ **Collaboration aux expositions** « La force du travail, de la forge à la fourche et de la faux au fuseau », « Le fer en lumière, couleurs et dentelle » **et au rallye pédestre** « A la recherche des vestiges du passé industriel dans les rues d'Athus » en septembre.
- ✚ **Promotion de la manifestation « La Terre des Délices ».**
- ✚ **Réalisation de 6 dépliants** reprenant chacun une promenade balisée (itinéraire, carte, informations utiles et photographies) en Ville d'Aubange, en collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon.
- ✚ **Projet de valorisation du petit patrimoine lié à l'eau**, en collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et le contrat de rivière Semois-Chiers : Mise en place de panneaux avec une description et photo ancienne.
- ✚ **Création de promenades bucoliques en Ville d'Aubange**, pour pallier à l'inaccessibilité de certains circuits (peste porcine africaine).
- ✚ **Élaboration du « Calendrier des manifestations »** invitant les clubs et associations à communiquer les activités de l'année suivante.

Activités menées en 2019 par le syndicat d'initiatives de Rachecourt :

Reconnu par le Commissariat Général au Tourisme, le syndicat d'initiatives a organisé plusieurs activités sur le territoire, à savoir :

- ✚ **Participation au Grand Nettoyage de Printemps** sur le village, appelant les villageois à y participer : Dans cadre de l'évènement « Pour une Wallonie plus propre ! », douze adultes et trois enfants ont participé au nettoyage de leur voyage. 22 sacs ont été collectés au cours de la journée.
- ✚ **Buffet campagnard du syndicat d'initiatives**, suivi d'un concours de pétanque : Organisé le 1^{er} septembre, une soixantaine de personnes ont participé au buffet.
- ✚ **Concours de maisons fleuries en octobre**, en collaboration avec l'administration communale au 37^{ème} challenge « Luxembourg, province propre et fleurie » dont le village de Rachecourt fut lauréat.

- ✚ **31^{ème} édition de « Tout Rachecourt dans les pommes »** (cf. point précédent)
- ✚ **Visite de Saint Nicolas aux aînés et aux enfants**
- ✚ **Activités de Noël et de fin d'année** : Séances de contes organisées aux enfants des écoles maternelles et primaires et participation au marché de Noël à Trèves.
- ✚ **Rédaction et distribution du feuillet « Les Échos de Rachecourt »** chaque quinzaine, relatant la vie active du village.

Activités menées par le syndicat d'initiatives de Halanzy

Non-reconnu par le Commissariat Général au Tourisme, le syndicat d'initiatives de Halanzy organise chaque année le grand feu au village, un week-end de festivités avec brocante, une soirée Halloween (projection cinéma ou soirée dansante déguisée) et une soirée de Noël (voyage en train Virton – Halanzy avec le père Noël et distribution de friandises au cours de la soirée).

12.5 Éléments de synthèse

Structures d'hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Offre touristique peu développée (1 hôtel et 1 gîte) ;• 125 résidences secondaires sur le territoire communal ;
Restaurants et cafés	<ul style="list-style-type: none">• 12 restaurants au total, concentrés à Athus ;• 14 établissements de petite restauration, situés à Athus, Aubange et Halanzy ;• 20 cafés, concentrés à Athus ;
Activités et points d'intérêt	<ul style="list-style-type: none">• 2 musées : « L'Univers des Pompiers » et « Athus et l'Acier » ;• Nombreux chemins de randonnées dont le Chemin transfrontalier des mines de fer ;• Activités propres au territoire (Marché aux fleurs, chasse aux œufs, la Terre des Délices, Tout Rachecourt dans les pommes) ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none">• Appui de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon, du Parc naturel de Gaume et de trois syndicats d'initiatives.

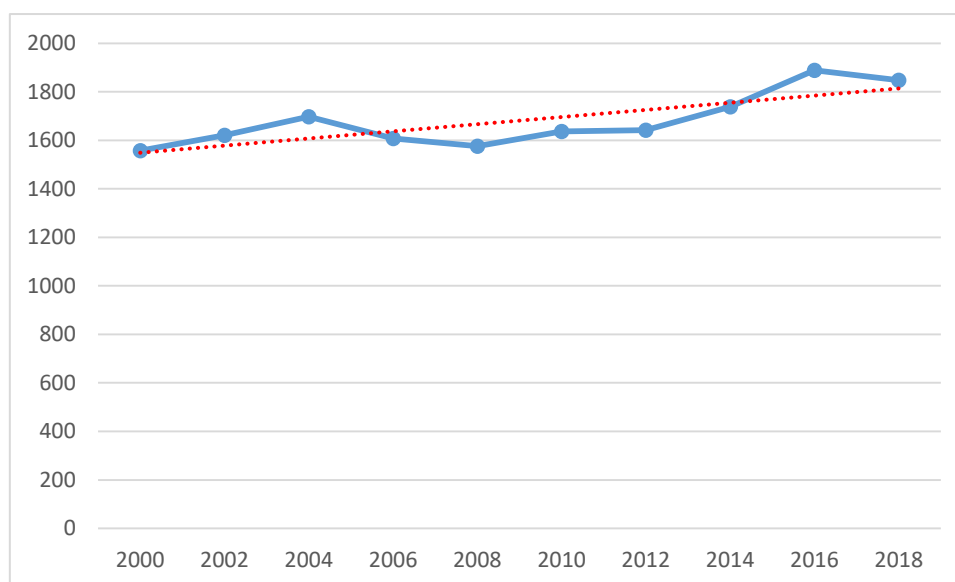
13 L'agriculture

L'analyse portant sur la situation agricole de la commune d'Aubange repose essentiellement sur des données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité (CAP Ruralité). Certains indicateurs ont été mis à jour, nous permettant d'avoir des données récentes (2018). Pour d'autres, les seules statistiques sont disponibles jusqu'en 2012. Bien qu'elles ne soient pas les plus récentes, il nous est apparu important de les traiter afin d'avoir une vue d'ensemble et de comprendre la dynamique étudiée.

13.1 Surface agricole utilisée

En 2018, la Surface Agricole Utilisée (SAU) de la commune d'Aubange s'élevait à 1.848 hectares, soit 40,1 % du territoire communal.

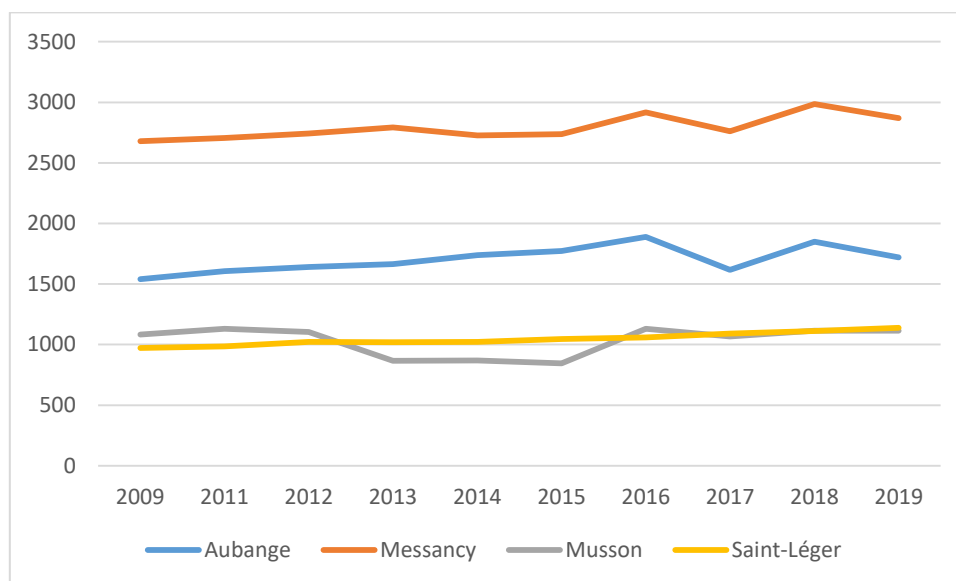
Graphique 38 : Évolution de la surface agricole utilisée - 2000-2018 - CAPRU



Depuis 2000, la SAU communale a augmenté de près de 291 hectares, soit une augmentation relative de 18,7 %. Elle a connu une diminution entre 2006 et 2012, atteignant 1.576 hectares en 2008. L'année 2012 marque une hausse de la SAU. Depuis 2016, elle apparaît être à la baisse (- 40 hectares).

Au sein de la micro-région :

Graphique 39 : Évolution de la surface agricole utilisée au sein de la micro-région - 2009-2019 - CAPRU



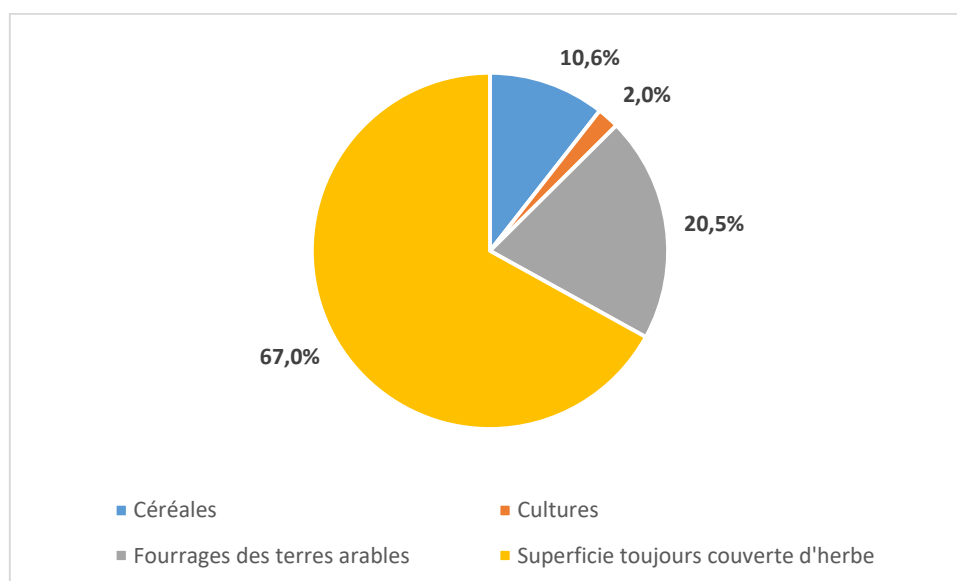
Sur la période 2009-2019, toutes les communes de la micro-région voient leur SAU augmenter, en réponse à un besoin de terres agricoles – la commune de Saint-Léger connaissant l'évolution la plus importante (+ 17,1 % par rapport à 2009, soit 166 hectares supplémentaires).

En 2019, la SAU communale se situe dans la moyenne de la micro-région. Messancy connaît la SAU la plus importante (2.870 hectares) alors que Saint-Léger et Musson ont une SAU plus faible.

Selon CAPRU, en 2007, 156 hectares étaient couverts par l'agriculture biologique. En 2006, 37 hectares l'étaient, soit une augmentation relative de 321,6 % en un an.

Structure de la SAU :

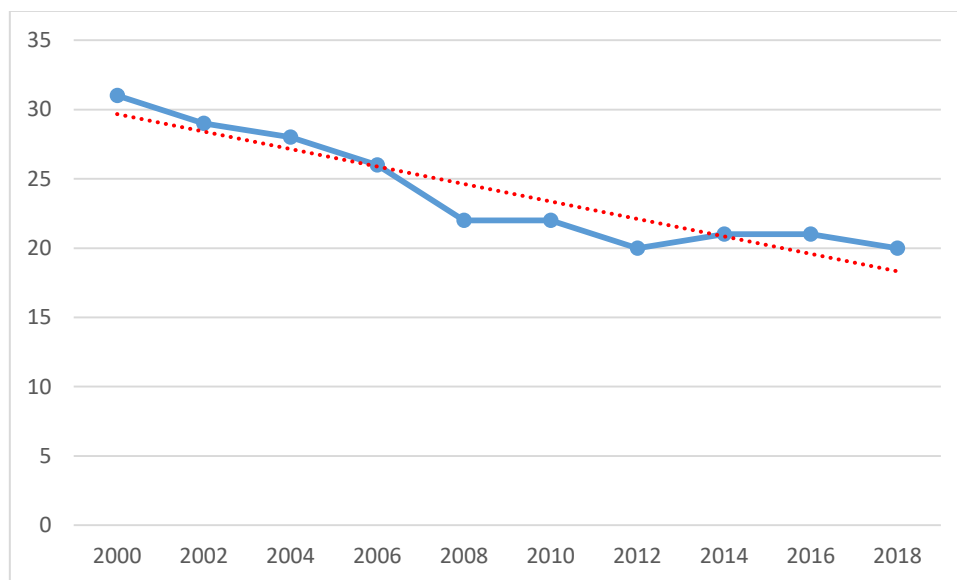
Graphique 40 : Exploitation de la SAU - 2018 - CAPRU



La SAU communale est principalement composée de superficies toujours couvertes d'herbes. 1.200 hectares sont destinés à des pâtures et prairies permanentes.

13.2 Exploitations agricoles

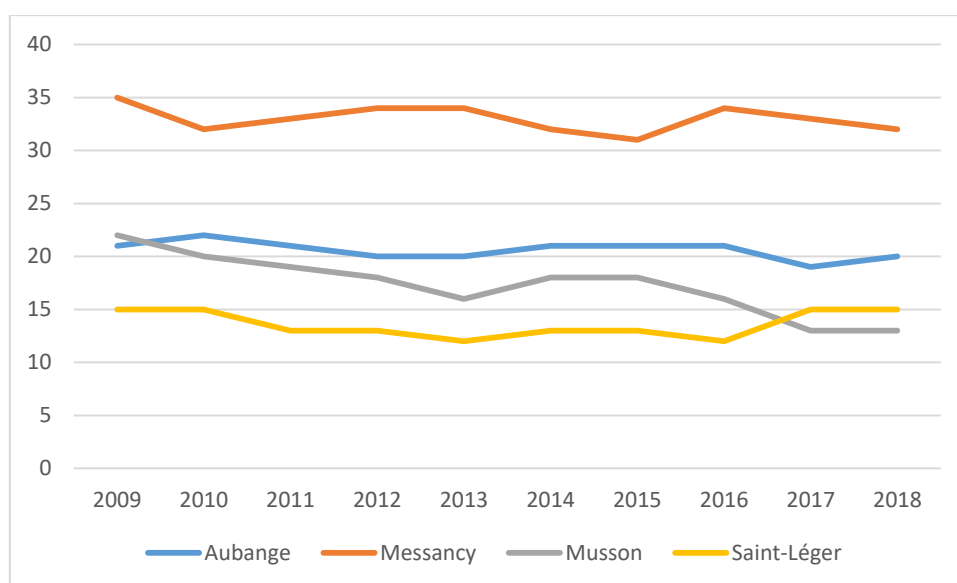
Graphique 41 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles - 2000-2018 - CAPRU



En 2018, le territoire comptabilise 20 exploitations agricoles. Depuis 2000, l'évolution du nombre d'exploitations est en baisse (- 35 % en 18 ans). Depuis 2014, Aubange voit une stabilisation de celles-ci.

Au sein de la micro-région :

Graphique 42 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles au sein de la micro-région - 2009-2018 - CAPRU



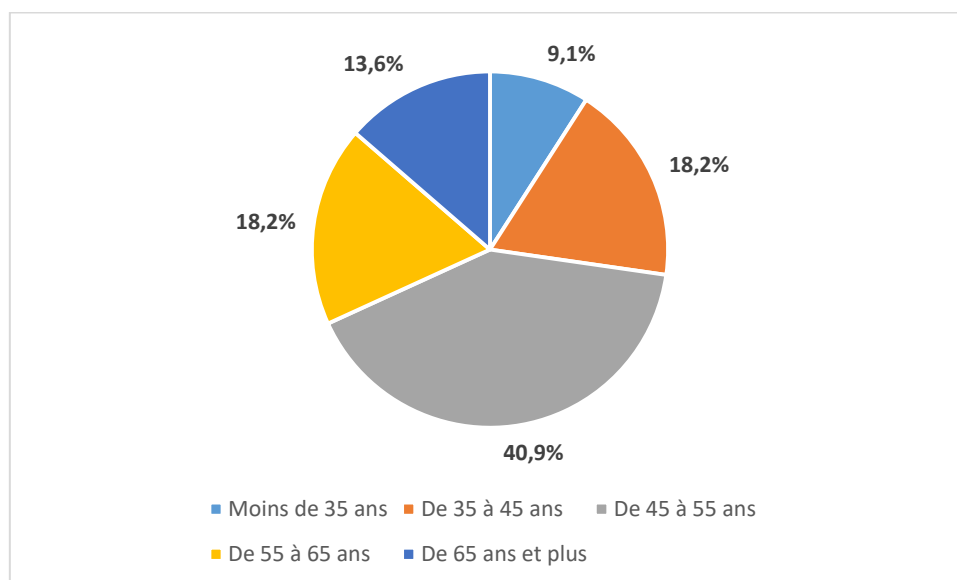
Au sein de la micro-région, l'évolution du nombre d'exploitations agricoles diffère d'une commune à l'autre. Sur la période 2009-2018, une majorité des communes voient leur nombre diminuer, hormis Saint-Léger qui connaît une stabilisation de ses exploitations agricoles, malgré de légères diminutions sur la période. La commune de Musson connaît la diminution la plus importante entre 2009 et 2018 (-40,9 %) avec la perte de 9 exploitations.

Aubange se situe dans la moyenne de la micro-région. Messancy est la commune ayant le plus d'exploitations agricoles de la micro-région. A l'inverse, Musson connaît le nombre le plus faible.

Chefs d'exploitations agricoles :

En 2012, une grande majorité des exploitants agricoles étaient des personnes physiques (95%). 5 % d'entre eux étaient des personnes morales. Ne disposant pas de données plus récentes, on peut considérer que cette proportion soit restée similaire.

Graphique 43 : Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des chefs d'exploitation - 2010 - CAPRU



Les données les plus récentes concernant l'âge des exploitants agricoles datent de 2010.

En 2010, plus de 75 % des exploitants agricoles sont âgés entre 35 et 64 ans. Les chefs d'exploitation de moins de 35 ans sont peu nombreux (9,1%). La question du renouvellement des générations se pose alors.

13.3 Main d'œuvre agricole

Selon CAPRU, en 2012, la main d'œuvre agricole totale³⁶ s'élevait à 43. Cette dernière a diminué de 12 unités depuis 2008. En 2012, la main d'œuvre totale en unité de travail annuel (UTA) s'élevait à 30,125.

³⁶ La main d'œuvre agricole totale est la main d'œuvre familiale (exploitant, conjoint, membres de la famille) et la main d'œuvre non-familiale occupée régulièrement (temps plein et partiel) et irrégulièrement (saisonnier, occasionnel, travailleur des entreprises de travaux agricoles).

13.4 Productions agricoles

Les exploitations agricoles d'Aubange se tournent essentiellement vers l'élevage bovin (3.562 bovins recensés).

+ Agriculture biologique :

En 2007, 156 hectares étaient destinés à l'agriculture biologique. En 2009, 1 producteur était reconnu officiellement et certifié « agriculture biologique » sur le territoire communal (Ferme Bodelet à Aix-sur-Cloie).

13.5 Filière courte et produits locaux

+ La Terre des Délices :

Tous les ans, Aubange organise en septembre son marché gourmand et artisanal à Aix-sur-Cloie : la Terre des Délices. Une quarantaine de producteurs et artisans sont présents pour faire découvrir leur savoir-faire en produits de bouche et artisanat. Des animations diverses sont organisées toute la journée.

+ Épicerie « Le Marché des Saveurs » :

Située à Aix-sur-Cloie, l'épicerie de proximité « Le Marché des Saveurs » en alimentation générale propose des paniers garnis, boissons et produits du terroir issus d'exploitations locales. Le produit phare de l'épicerie est le pain, livré chaque matin par un boulanger-pâtissier.

+ Les Ruchers à Pas de Loup :

Situés à Guerlange, les Ruchers à Pas de Loups possèdent une vingtaine de ruches réparties sur 3 ruchers, permettant d'obtenir 8 à 9 miels différents. Il est aussi proposé du jus de pommes artisanal, du Maitrank et pâtisseries.

+ Traiteur de la Chapelle :

Situé à Aix-sur-Cloie, le Traiteur de la Chapelle offre à ses clients tous les bénéfices d'une production locale de fruits, légumes et viandes à travers des buffets froids et chauds de nombreuses spécialités régionales, des plats cuisinés et desserts variés. Les aliments utilisés sont issus d'une agriculture raisonnée. 80 % des ingrédients sont produits dans leur ferme familiale et 20 % sont issus de productions locales et artisanales.

+ Pressoirs :

Aubange dispose de 2 pressoirs sur son territoire :

- **Rachecourt jus** est un pressoir artisanal de pommes et de poires, proposant une grande gamme de jus de fruits vendus largement autour. Il est également possible pour les particuliers de presser leur récolte de pommes et/ou de poires et de repartir avec du jus non-pasteurisé pour le transformer en cidre ou en vin de pommes.
- **Gaume Jus de Pomme** est un pressoir à Halanzy. Les particuliers sont invités à presser leur récolte de pommes. Tout le cheminement du pressoir est expliqué sur leur site internet.

13.6 Comice Agricole d’Arlon

Aubange fait partie du Comice Agricole d’Arlon. En effet, ce dernier couvre le territoire des communes de Martelange, Arlon, Attert, Messancy, Aubange ainsi que le village de Hachy (commune de Habay).

Agissant comme une association d’agriculteurs, le comice a pour mission de « promouvoir l’information et la vulgarisation afin d’assurer le progrès technique économique et social des exploitations agricoles de sa circonscription et assurer le bien-être des ruraux. »³⁷

13.7 Éléments de synthèse

Surface agricole utilisée	<ul style="list-style-type: none"> • SAU en 2019 : 1.848 hectares (40,1 % du territoire communal) • SAU en baisse : - 18,7 % par rapport à 2000 ; • SAU communale composée de superficies toujours couvertes d’herbes (67 %) et de terres arables (20,5 %) ;
Situation des exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • 20 exploitations en 2018 (- 35 % par rapport à 2000) ; • Stabilisation du nombre d’exploitations agricoles depuis 2014 ;
Main d’œuvre et productions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants agricoles vieillissants ; • Faible part d’exploitants de moins de 35 ans (9,1 % en 2010) ; • Main d’œuvre totale : 43 personnes (2012) ; • Agriculture communale tournée vers l’élevage bovin (3.562 bovins recensés) ;
Filière courte et produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de diversification sur la commune : la Terre des Délices, épicerie de proximité, pressoirs, vente directe ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement des générations des agriculteurs ; • Pérennisation des exploitations agricoles sur le territoire.

³⁷ Source : Comice Agricole d’Arlon

14 La forêt

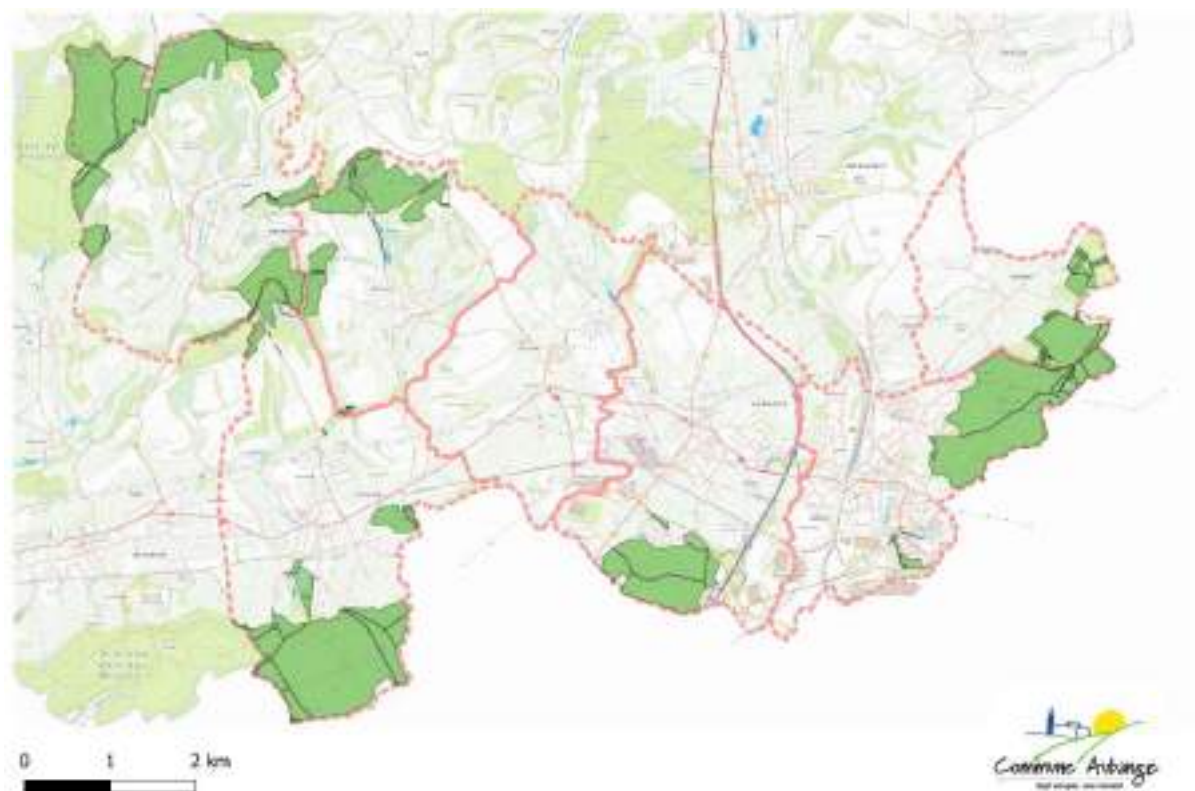
Les propriétés boisées de la commune d'Aubange sont gérées par le Département de la Nature et de la Forêt de la Région wallonne, et plus particulièrement le cantonnement d'Arlon.

Les zones forestières inscrites au plan de secteur s'étendent sur 1.021,7 hectares. Selon le DNF, l'étendue des habitats forestiers s'élève à 812,7 hectares. 99 % des espèces forestières sont des espèces feuillues. Les espèces feuillues les plus rencontrées sont le hêtre (53 %) et le chêne (33 %).

La problématique des scolytes ne touche pas réellement les bois de la commune d'Aubange étant donné que la majeure partie de son territoire forestier est composé de feuillus.

Le plan d'aménagement forestier de la commune est actuellement en cours de révision.

Figure 69 : Localisation des forêts communales - Administration communale



Les revenus varient fortement d'une année à l'autre depuis la peste porcine africaine.

Pour les ventes de bois, en moyenne 200.000 € par année, parfois plus, parfois moins, pour les locations de chasse normalement environ 30.000 €, mais depuis 3 ans c'est autour de 5.000 € par an.

15 La mobilité

15.1 Déplacements automobiles

15.1.1 Réseau routier

+ Voie de transit national et international :

Aubange est traversée par l'A28/E411. Sa connexion à l'E411/E25 au nord est assurée par la N81 (même voirie mais au statut régional). Au sud, l'autoroute continue en France vers Longwy (N52) et Metz (A30). Deux échangeurs sont présents : la sortie « Athus-Pétange », échangeur avec la N88 et la sortie « Aubange » avec échangeur sur la N804. Le trafic journalier enregistré sur l'A28/N81 entre Messancy et Aubange est de 15.000 véhicules sur 24h³⁸ en un seul sens.

+ Voie de transit régional principal :

La N81 assure la connexion entre les deux autoroutes avant de prendre un caractère autoroutier (E411/A28) avant la sortie « Athus-Pétange ». La sortie « Messancy » située au nord sur cette voirie dans la commune de Messancy est également utilisée pour les automobilistes se rendant à Aubange/centre.

+ Voie de transit régional secondaire :

La N88 « Florenville-A28-E44 » traverse le territoire communal suivant un axe ouest-est. Elle connecte les trois entités principales Halanzy, Aubange et Athus et, connecte l'autoroute A5 au Grand-Duché de Luxembourg.

Le trafic enregistré sur cette voirie atteint une intensité de 7.800 véhicules par jour entre Halanzy et Musson. Des comptages ont été réalisés dans le cadre de l'étude d'incidences environnementales portant sur le permis d'urbanisation du Gayenberg à Aubange. Le trafic sur la N88, au niveau du pont de l'A28 est estimé à 9.200 véhicules par jour en direction d'Athus et 7.200 véhicules par jour en direction d'Aubange.³⁹

La régionale N830 entre Mont-Saint-Martin et Pétange, communément appelée l'avenue de l'Europe, dessert la zone des trois-frontières. Au vu du trafic enregistré sur cette voirie, elle est considérée comme voirie de transit importante. Cela engendre des problèmes de trafic, notamment sur la Grand-Rue à Athus.

Les N88 et N830 sont reliées à l'autoroute E411 via deux échangeurs. Cette configuration génère de fait des enjeux de transit sur la N88.

L'avenue de l'Europe comptabilise plus de 20.000 véhicules par jour sur la traversée d'Aubange et entre 12.000 et 15.000 passages sur la N88 au niveau de la traversée d'Athus. Ce trafic est en forte augmentation, notamment une hausse de 12 % du trafic en 10 ans sur la D618, reliant Longlaville et Rodange et une hausse de 17 % du trafic en 5 ans sur la N830.

³⁸ Recensement de la circulation, SPW 2009

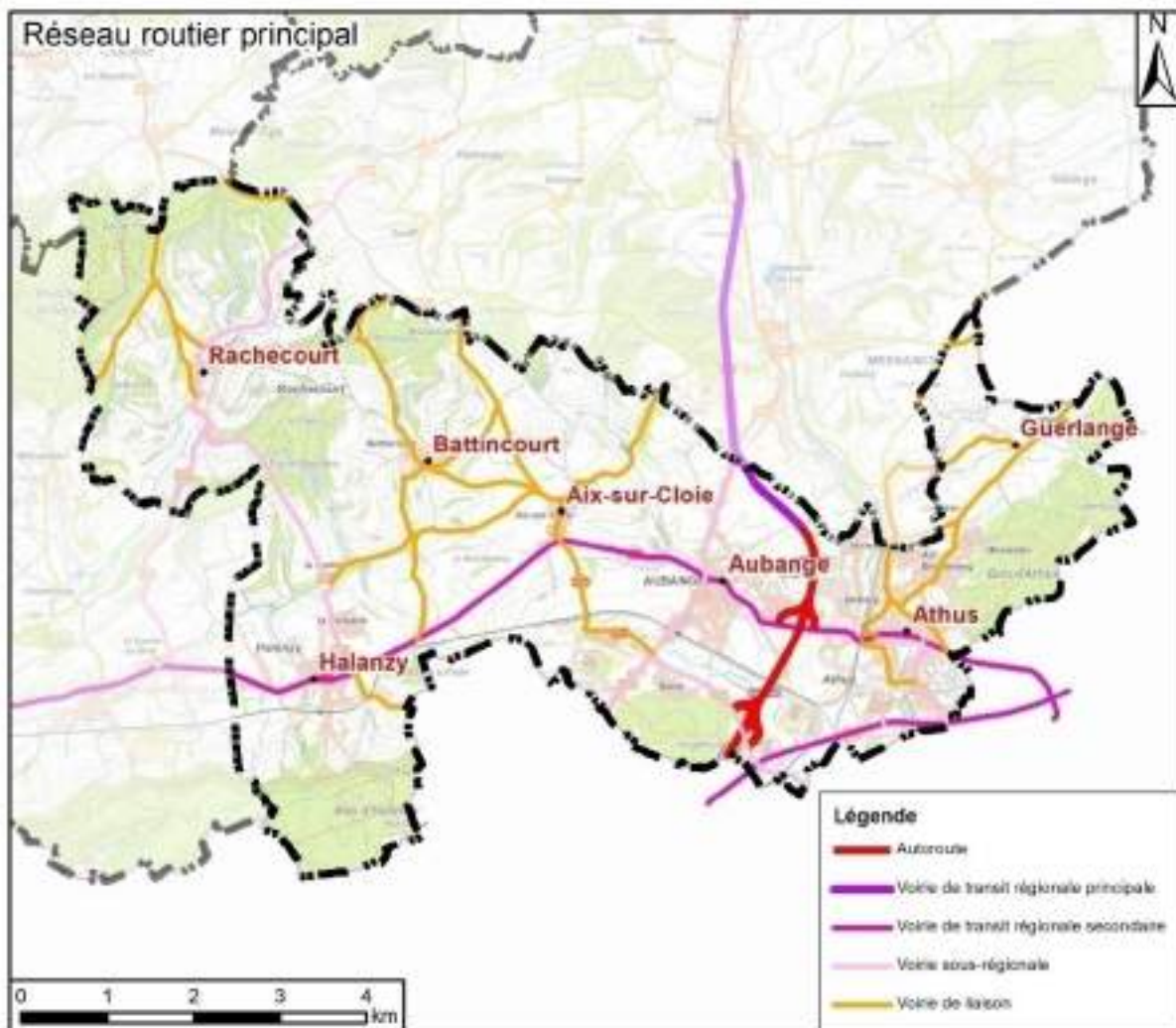
³⁹ IMPACT 2020

✚ Voie de transit sous-régional :

D'autres axes routiers complètent le réseau régional, à savoir :

- La N872 « Pétange-Athus » ;
- La N883 « N81 Messancy – Aubange – N52 Mont-Saint-Martin » ;
- La N804 « N883 – A28 – A5 Rodange » ;
- La N800 « Rachecourt – N88 Musson » ;
- La N870 « Arlon – N88 Halanzy ».

Figure 70 : Réseau routier



15.1.2 Stationnement

Les éléments ci-dessous se basent sur l'actualisation du Plan Communal de Mobilité (PCM) d'Aubange de 2021.

L'offre de stationnement à Athus est conséquente avec 1.470 places, comprenant également un parking public du centre-ville de 120 places et un parking à proximité de la gare de 160 places. Le stationnement est très peu réglementé avec une offre majoritairement gratuite et illimitée. Trois petites

zones bleues sont identifiées sur la rue des métallurgistes, au niveau de la bibliothèque Hubert Juin et au nord de la rue Albert Claude Prix Nobel. Les taux d'occupation et de congestion sont de 60 %, les abords de la gare étant saturés. A l'ouest de la gare, environ 100 places sont comptabilisées aux abords de la gare, hors parking, occupées très largement par des navetteurs et par des longues durées de stationnement de 9h à 12h. La capacité d'occupation est de 97 % à partir de 12h00. Paradoxalement, le parking de la gare est moins occupé, pourtant destiné à accueillir les navetteurs. Le taux d'occupation s'élève à 43 % à 11h sur la totalité des 160 places estimées du parking. Cela peut s'expliquer par le mauvais état du parking SNCB présentant des conditions de stationnement dégradées (pas de marquage au sol, flaques de boue en temps de pluie, etc.). La non-règlementation et la non-gestion de la durée de stationnement aux abords de la gare prètent à accompagner le choix des navetteurs à occuper des places sur voirie. Notons également qu'une école se situe dans la rue en face de l'école, le stationnement étant encore plus difficile aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

L'offre de stationnement sur la Grand-Rue est relativement faible avec 26 places. 40 % de la capacité de stationnement est occupée par des véhicules ventouses (véhicules n'ayant pas bougé entre 08h00 et 20h00). Il s'agit pourtant ici d'un espace où la rotation est importante afin d'alimenter les commerces et permettre aux clients de se stationner. Pourtant, quasiment la moitié des places sont déjà occupées par des véhicules qui ne bougent pas.

Des problèmes de stationnement de poids lourds sont également constatés.

15.1.3 Sécurité routière

Les accidents sont répartis de manière assez uniforme sur les axes principaux de la commune. La principale cause des accidents est la vitesse excessive et le sentiment d'une sécurité suffisante.

Au niveau de l'insécurité subjective, un certain nombre de lieux ont été identifiés comme potentiellement dangereux. De manière presque systématique, les portes d'entrée des localités sont peu ou pas marquées. L'automobiliste n'a donc pas la perception de rentrer dans une zone d'habitat et n'adapte pas sa vitesse en fonction du contexte.

On observe néanmoins une concentration d'accidents le long de la Grand Rue, un virage accidentogène sur la Rue Haute. D'autres zones sont localisées mais de moindre ampleur tels qu'à l'entrée du rond-point d'Aubange, sur l'aire d'autoroute ou en sortie d'échangeurs sur la rue Freinaut.

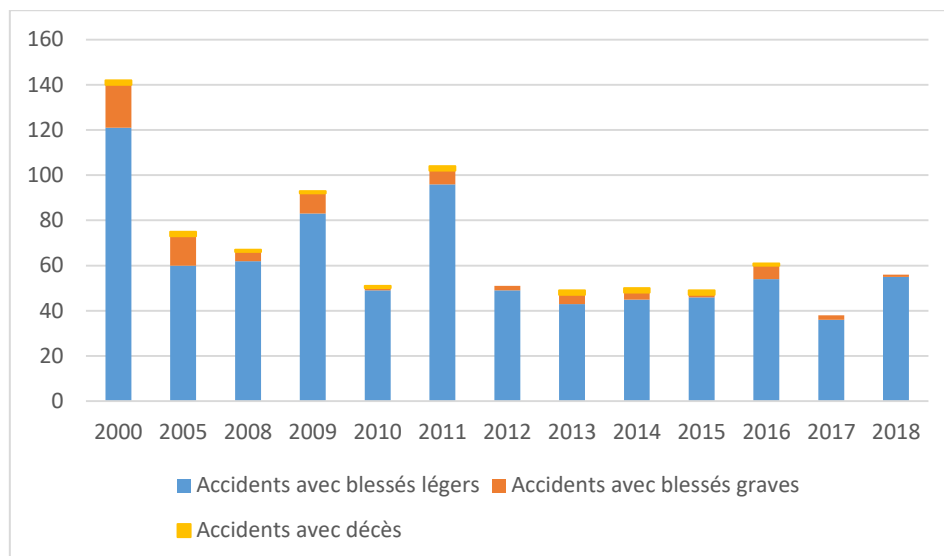
Concernant les centres urbains d'Aubange, Athus et Halanzy, ils sont également à mettre en relation avec le trafic très important supporté par la N88 en traversée d'agglomération, particulièrement à Athus et la Grand Rue. En effet, utilisée autant par un trafic de transit que d'échange ou de desserte, le trafic de la N88 est très important, notamment vers le Terminal Container d'Athus. Selon le PCM d'Aubange, les volumes de trafic quotidien varient entre 18.000 véhicules dans le centre d'Athus à 5.000 à l'entrée de Virton. Cette variation du simple au triple ne concerne que le trafic des véhicules particuliers. Ces trafics engendrent des nuisances de plus en plus importantes pour les riverains, tant au niveau de la sécurité que pour le bruit.

Les piétons sont les seconds usagers les plus impliqués dans les accidents, répartis majoritairement le long de la N88 de Aubange à Athus.

Les objectifs du PCM sont de sécuriser et maîtriser le trafic de la N88 et, de maintenir une bonne accessibilité aux différents sites industriels, tout en minimisant les nuisances pour les riverains.

Il importe de noter la légère diminution du nombre d'accidents sur la commune. Cependant, le nombre d'accidents avec décès reste stable.

Graphique 44 : Evolution du nombre d'accidents de la route sur le territoire communal - 2000-2018 - STATBEL



15.2 Déplacements en commun

15.2.1 Réseau SNCB

La commune d'Aubange est desservie par trois gares (Halanzy, Athus, Aubange), traversée par deux lignes principales :

- La ligne 165 « Libramont-Athus » qui, avec la ligne 166 « Dinant – Bertrix », forment la liaison Athus-Meuse. Les gares d'Halanzy, Aubange et Athus sont situées sur cette ligne ;
- La ligne 167 « Athus – Arlon » avec une gare à Athus (un train toutes les 2h vers Arlon).

Athus se situe également sur les lignes :

- La ligne 165/2 qui joint la ligne 165 vers la gare de Longwy (FR) ;
- La ligne 171 qui joint la ligne 165 aux gares de Rodange et Pétange (LUX), puis Luxembourg (1 train par heure vers le Luxembourg) ;
- La ligne 165/1 qui joint les lignes 165 et 171.

A partir d'Athus, la liaison vers Arlon ne requiert que 15 minutes avec correspondance avec la ligne 162 « Bruxelles – Namur – Arlon - Luxembourg » en gare d'Arlon. 35 minutes sont nécessaires pour rejoindre Luxembourg-ville via la ligne 171.

La gare de Rodange, à deux pas du centre d'Athus, influence également le territoire communal. En effet, de nombreux frontaliers se rendent en voiture à la gare de Rodange et disposent d'abonnements plus intéressants pour voyager jusqu'à Luxembourg-ville.

Depuis le 1^{er} mars 2020, le Grand-Duché de Luxembourg a instauré la gratuité des transports en commun. La gare d'Athus est la seule gare belge qui dispose également de la gratuité des tickets vers le GDL. Cette modification risque à terme de modifier les habitudes des voyageurs et pourrait à la fois donner une nouvelle dynamique à la gare d'Athus et la mettre en difficulté (problème de stationnement, engorgement).

La gare d'Athus concerne des usagers actifs (87 % des usagers). 11 % des déplacements concernent ceux liés aux études. Les usagers de la gare d'Athus ont pour destination principale la gare de Luxembourg-ville et pour provenance majoritaire la commune d'Aubange. L'attractivité de la gare d'Athus dépasse nettement l'ancienne commune : La voiture est privilégiée pour rejoindre la gare.

Un projet de parking relais à Rodange est actuellement en cours de réflexion et pourrait impacter l'utilisation de la gare d'Athus, aujourd'hui très forte. En effet, le gouvernement luxembourgeois a inscrit dans sa politique de mobilité le futur parking relais d'une capacité totale d'environ 1.800 places, qui devrait être opérationnel au deuxième trimestre 2021. Cela devrait inciter les travailleurs frontaliers et étudiants à y laisser leur voiture au profit des transports en commun. Selon les déclarations des usagers, plus des deux-tiers des voyageurs en gare d'Athus annoncent vouloir abandonner l'usage de la gare d'Athus au profit de celle de Rodange lors de l'ouverture du futur parking relais. Cela doit être mis en corrélation avec l'état de dégradation du parking de rabattement à proximité de la gare d'Athus. Notons que la gare de Rodange se situe à 10 minutes à vélo ou en bus du centre d'Athus. Un permis d'urbanisme a été introduit en vue de réaliser une piste cyclable reliant les gares de Messancy et d'Athus à celle de Rodange.

15.2.2 Réseau TEC

Les villages de l'entité sont desservis par différentes lignes de bus, synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 28 : Lignes de bus

Ligne	Nom	Nombre de départs par jour et par sens	Villages desservis
16	Virton – Athus – Arlon	20/21	Halanzey – Aix-sur-Cloie – Aubange – Athus
169	Aubange – Saint-Mard	1/1	Halanzey – Aix-sur-Cloie – Aubange – Athus
20	Châtillon – Rachecourt – Arlon	4/4	Rachecourt
21	Battincourt – Athus – Arlon	6/5	Battincourt – Aix-sur-Cloie – Aubange – Athus
211	Battincourt – Athus – Differt – Stockem	2/2	Battincourt – Aix-sur-Cloie – Aubange – Athus
711	Virton – Mussy-la-Ville – Athus	6/2	Halanzey – Aix-sur-Cloie – Aubange – Athus
721	Musson – Athus – Differt	1/1	Rachecourt – Halanzey – Aix-sur-Cloie – Aubange – Athus
731	Saint-Léger – Athus	3/3	Aubange – Athus
741	Arlon – Hondelange – Athus	2/2	Athus
751	Longwy – Athus	1/1	Aubange - Athus

761	Guerlange – Athus	1/1	Guerlange – Athus
83	Virton – Aubange – Luxembourg	3/3	Aubange – Aix-sur-Cloie – Halanzy
1011	Liège – Athus	5/5	Athus – Aubange

La ligne 16 « Virton – Athus – Arlon » peut être considérée comme une ligne structurante avec ses liaisons très fréquentes vers les pôles d'Arlon et d'Athus. La ligne 721, qui dessert de nombreux villages de la commune, ainsi que la ligne 711 « Virton – Mussy-la-Ville – Athus » peuvent être décrites comme lignes semi-structurantes.

Seules les lignes 16 « Virton – Athus – Arlon », 711 « Virton – Mussy-la-Ville – Athus » et 1011 « Liège – Athus » circulent le week-end. La plus grande partie du territoire communal est desservie par des services réguliers, tout au moins les jours ouvrables et aux heures de pointe. Aux heures creuses, seuls certains secteurs conservent une offre significative. Les samedis et dimanches ne subsistent qu'un nombre réduit de services. Pour la plupart des lignes TEC, l'offre est en grande partie déterminée par les périodes scolaires.

Malgré l'attractivité et la polarisation de la gare de Rodange, une seule ligne TEC en assure la desserte. Cela peut justifier le fort taux de rabattement existant en voiture sur les gares d'Athus et de Rodange.

Tableau 29 : Profil d'accessibilité des différents villages (en minutes) sans correspondance

	Athus	Aubange	Arlon	Virton	Luxembourg	Rodange
Athus		7	34	45	/	/
Aubange	7		45	37	50	24
Aix-sur-Cloie	17	11	55	41	52	35
Battincourt	27	15	64	/	/	39
Guerlange	24	36	54	/	/	42
Halanzy	15	8	42	29	55	/
Rachecourt	/	/	44	/	/	/

Le tableau ci-dessus reprend le profil d'accessibilité des différentes entités par rapport aux pôles d'intérêt. Les temps de parcours sont exprimés en minutes et ont été recensés pour le cas le plus favorable (trajet direct).

Au niveau local, Athus et Aubange sont accessibles depuis tous les villages. Le pôle voisin d'Arlon est également accessible. Les temps de parcours au sein de la commune sont raisonnables. Luxembourg est accessible pour Aubange et Halanzy, grâce à la ligne principale 83 « Virton – Aubange – Athus ». Cependant, la fréquence de cette liaison est très faible (3 bus par jour).

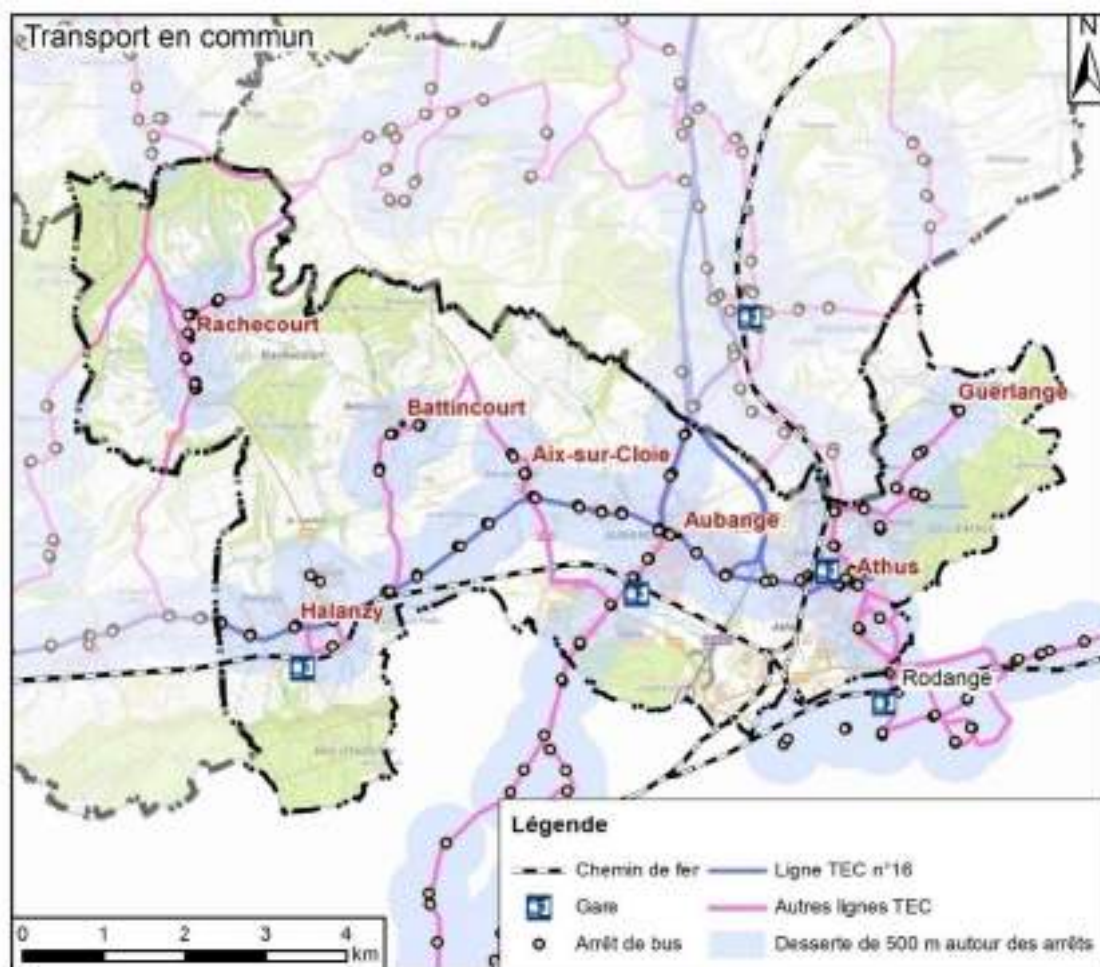
Tableau 30 : Illustration d'une liaison Aubange - Luxembourg ville selon plusieurs modes dans le meilleur des cas (sans attente et sans embouteillage)

Trajet en voiture	Trajet en bus + train à Athus	Trajet en voiture + train à Athus	Trajet en voiture + train à Rodange	Bus
30 minutes	7 + 35 = 42 minutes	4 + 35 = 39 minutes	9 + 30 = 39 minutes	50 minutes

Les temps de trajet restent cependant importants et peuvent difficilement concurrencer les trajets réalisés en voiture ou en train.

La commune est également desservie par la ligne 330 du réseau RGTR (Régime Général des Transports Routiers) qui assure une connexion entre Pétange, Athus et Mont-Saint-Martin. L'offre est assez limitée avec 13 bus/jour en direction de Pétange et 10 bus/jour en direction de Mont-Saint-Martin. Concentrée sur les heures de pointe, elle apparaît comme la seconde ligne structurante, après la ligne principale 16 du TEC. Notons que des évolutions sont prévues en 2022 visant à restructurer le réseau RGTR, à travers la mise en place de deux nouvelles lignes qui connecteraient Aubange et Athus à la gare CFL de Pétange.

Figure 71 : Réseau de transports en commun



15.3 Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d’usagers : les piétons mais aussi les cyclistes, cavaliers, patineurs... Ils sont généralement qualifiés d’« usagers faibles », mais parmi eux, certains le sont plus que d’autres : jeunes enfants, à pied ou en vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite... Une attention toute particulière doit être accordée à certains endroits : centres des villages, abords des commerces de proximité, abords des écoles, quartiers très résidentiels...

Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories différentes :

- Les déplacements utilitaires : ils permettent de rejoindre différents « pôles » tels que les écoles, les arrêts de bus, l’administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives...
- Les déplacements de loisirs : il s’agit des promenades, généralement en dehors des centres.

Ces deux types de déplacement ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d’assurer une bonne sécurité physique (accotements en bon état, traversées sécurisées...) et psychologique (éclairage, contrôle social...), et de limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué)... Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (donc si possible à l’écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire... Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

✚ Déplacements utilitaires :

A l’intérieur de la commune, les déplacements utilitaires se concentrent essentiellement sur Athus, Aubange et Halanzy (commerces, administration, services publics, écoles...).

Dans les villages, les déplacements utilitaires se résument aux écoles ou équipements communautaires (plaines de jeux, salles de village et églises). Le trafic y est cependant moins soutenu et les déplacements lents y sont généralement plus sûrs.

De manière générale, il n’existe pas de réelles infrastructures que ce soit à destination des piétons ou des cyclistes (absence de pistes cyclables...). A certains endroits, l’absence ou le mauvais état des trottoirs limite la mobilité des usagers doux et des personnes à mobilité réduite. Selon le diagnostic du PCM d’Aubange, les trottoirs situés à Athus sont globalement en bon état, hormis au sud de la localité. En effet, une majorité de voiries sont munies de trottoirs en bon état. Les zones d’activités économiques en sont souvent démunies. La présence de trottoirs ne garantit pas spécifiquement la continuité, notamment aux carrefours. La majorité des traversées ne répondent pas aux normes en vigueur (marquage, abaissement des bordures et dalles podotactiles). A Aubange, une majorité des zones résidentielles sont soit dépourvues de trottoirs, soit disposent de trottoirs de qualité moyenne ou inadaptés en termes de gabarit.

Figure 72 : Franchissement de la N88 - Actualisation du PCM d'Aubange - 2021

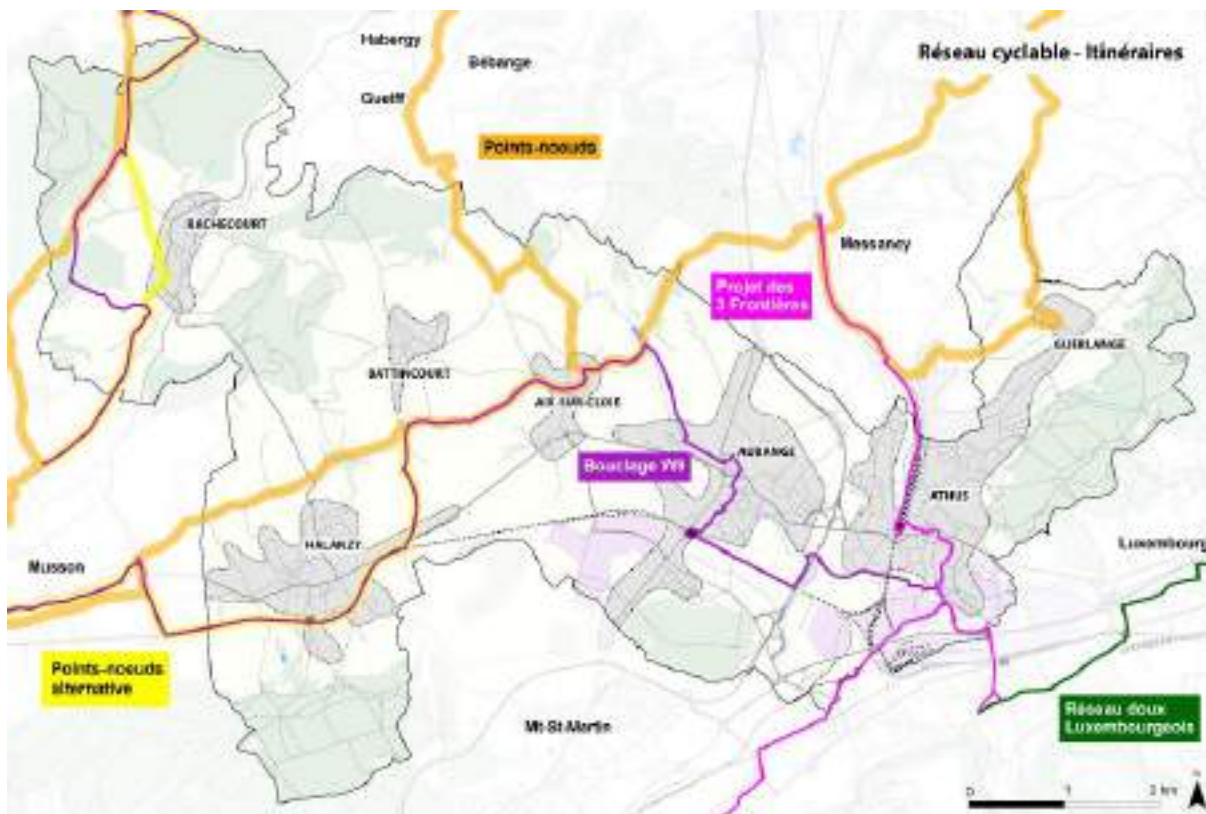


Il est essentiel d'assurer la perméabilité de la N88, apparaissant comme l'axe de transit principal d'Athus, pour les piétons et d'assurer leur confort sécurité. La majorité des traversées sont non conformes. En effet, les bordures ne sont pas abaissées et/ou les dalles podotactiles sont absentes. On constate une absence de traversées à plusieurs carrefours, notamment au carrefour avec la rue Haute, menant à l'administration communale. Seules quelques traversées sur la zone commerçante sont conformes. Il y a ici un réel enjeu de rendre la N88 plus accessible aux piétons et plus facilement franchissable.

Concernant les cheminements cyclables, une absence d'infrastructures est relevée à l'exception de quelques chemins réservés aux déplacements doux.

Aussi constaté pour les déplacements piétons, on retrouve des barrières physiques à la continuité des vélos liées aux infrastructures routières conséquentes et aux voies ferroviaires de la SNCB.

Figure 73 : Projets déplacements doux - Actualisation du PCM d'Aubange - 2021



Notons que la commune d'Aubange figure comme l'une des « Communes pilotes Wallonie cyclable ! »⁴⁰. En effet, faisant partie des 116 communes wallonnes sélectionnées, Aubange bénéficie d'une subvention de 500.000 € afin de développer et améliorer l'offre cyclable sur le domaine communal, via la création de pistes cyclables ou d'autres infrastructures en faveur des cyclistes. Dans le cadre de sa politique cyclable, la commune souhaite réduire la part modale de la voiture en mettant en place des voies lentes sécurisées ayant pour objet de relier des localités aux gares ferroviaires ou aux sites économiques proposant de l'emploi. La commune souhaite recentrer sa politique de déplacements vers une desserte efficiente en temps et mieux sécurisée pour relier le territoire aubangeois au réseau cyclable grand-ducal et aux gares ferroviaires les plus proches – celle de Rodange étant située à 320 mètres du territoire communal. De plus, dans un intérêt touristique, Aubange souhaite réaliser un parcours menant Musson à Pétange, via les localités de Halanzy, Battincourt, Aix-sur-Cloie, Aubange et Athus, reliant les localités par des voies lentes sécurisées.

Pour résumer, plusieurs projets sont en cours afin d'améliorer la mobilité douce :

- Projet Interreg des 3 Frontières entre la Belgique, la France et le Luxembourg, reliant les gares de Messancy, Longwy et Rodange par une liaison cyclo-pédestre ;
- La réalisation d'une boucle cyclo-touristique (bouclage W9) ;
- Le réseau points-nœuds à vocation touristique qui est marqué par un simple balisage mais qui devrait permettre de formaliser certains itinéraires structurants dédiés aux liaisons cyclables.

De nombreuses liaisons cyclables sont envisagées sur le territoire communal, recensées dans le tableau ci-dessous :

Délais	Liaisons cyclables envisagées
A court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison Musson – Gare d'Halanzy ; • Liaison Messancy – Athus – Longwy/Rodange ; • Dorsale est-ouest : liaison Aix-sur-Cloie – Battincourt – Halanzy ; • Liaison Gare d'Aubange – Gare d'Athus.
A moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison Athus – Guerlange – Clémency ; • Liaison Aubange – Halanzy ; • Liaison Aix-sur-Cloie – Aubange (Clémarais).
A long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Liaison Halanzy – Piedmont (Mont-Saint-Martin) ; • Liaison Aix-sur-Cloie – Messancy ; • Liaison Rachecourt – Gennevaux et Rachecourt – Meix-le-Tige • Liaison Athus-Ouest-Athus-Est par passerelle ; • Liaison Battincourt – Rachecourt.

Déplacements de loisirs :

Plusieurs chemins de loisirs balisés existent sur le territoire communal :

- La Gaume Buissonnière : circuit pédestre de 225 km qui parcourt le grand sur Luxembourg par ses chemins champêtres et forestiers principalement ;
- Les six promenades balisées en Ville d'Aubange, variant de 6,3 km à 12,5 km.

⁴⁰ Appel à projets lancé en septembre 2020 par la Région wallonne

15.4 Enjeux en termes de mobilité

En amont de la mise en œuvre du PCM, l'orientation promue par la ville d'Aubange vise à :

- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture ;
- Encourager l'intermodalité (vélo-train) ;
- Favoriser les couloirs de fret ;
- Réduire l'insécurité routière ;
- Améliorer la convivialité des espaces publics.

Aubange présente des comportements de mobilité très routiers, préjudiciables à l'émergence d'autres modes, le vélo et la marche en particulier, peinant à disposer d'une place légitime dans l'espace public ; à la qualité de vie dans le centre-ville, y compris avec un impact sur l'attractivité commerciale ; à l'atteinte des objectifs FAST⁴¹ (Fluidité – Accessibilité – Santé/Sécurité – Transfert modal) de la Région wallonne à horizon 2030 visant à réduire tant les pollutions locales que globales ; et à l'attractivité future de la commune : poursuivre sur ces tendances impliquerait de dégrader significativement les conditions de circulation et donc son attractivité.

Le diagnostic précédant l'actualisation du PCM d'Aubange a permis de définir des enjeux spécifiques, selon les modes de déplacements, à savoir :

Modes de déplacements	Enjeux
Axe routier	<ul style="list-style-type: none"> • Une saturation pendulaire de l'Avenue de l'Europe, sur laquelle la demande de déplacements ne cesse d'évoluer. • Une hiérarchie du réseau viaire inappropriée, et des performances comparées des itinéraires induisant des phénomènes de transit au travers d'Athus et de certains villages, concernant aussi bien les flux véhicules légers et poids lourds. • Des congestions pénalisantes pour l'ensemble des modes au travers d'Athus. • Une problématique récurrente de vitesse en milieu urbain, induisant une accidentologie importante et un inconfort pour les modes actifs.
Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de stationnement suffisante, mais principalement consommée par des usagers de longue durée, qu'il s'agisse de navetteurs, de pendulaires ou de résidents. • Des points de pression majeurs sur l'offre en journée dans le centre d'Athus. • Une demande de stationnement nécessairement corrélée aux faibles usages des modes alternatifs à la voiture. • Des marges de manœuvre importantes de récupération de l'espace public au travers du stationnement. • Une évolution de la gestion urgente dès début 2020 en lien avec la gratuité du réseau CFL. • Un parking SNCB sous-utilisé en raison de son état, mais présentant une attractivité potentielle forte.
Transports publics	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre ferroviaire pertinente et attractive, notamment à la gare d'Athus, qui attire des voyageurs à destination de Luxembourg-ville. Les gares de Halanzy et

⁴¹ « En 2030, les personnes et les marchandises devront circuler sur le territoire de manière fluide, sécurisée et via un système durable utilisant au mieux chaque mode au regard de sa pertinence économique et écologique. Accessibilité, fluidité, sécurité et santé doivent être les caractéristiques du système de mobilité en 2030. Les objectifs poursuivis pour 2030 sont de garantir à tous, et en particulier aux habitants des zones rurales, une accessibilité aux biens et services tout en réduisant drastiquement et simultanément le nombre d'accidents de la route, le nombre de kilomètres d'embouteillages et 40 % les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur du transport. » (Source : Service Public de Wallonie Mobilité)

	<p>Aubange sont bien moins fréquentées et concernent une clientèle de proximité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de transport public routier peu attractive pour les non-captifs, et globalement faiblement utilisée. • Un renforcement de l'attractivité (offre, vitesse commerciale, régularité) des transports routiers et une gestion plus maîtrisée du rabattement (alternatif à la voiture) vers les pôles d'échanges majeurs que sont la gare d'Athus et celles de Rodange et Pétange.
Modes actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité du réseau piétons, notamment sur Athus, en rendant les traversées piétonnes existantes conformes aux normes PMR, ajoutant des traversées piétonnes aux carrefours non équipés, en élargissant et/ou améliorant le revêtement de trottoirs et luttant contre le stationnement sauvage. • Mettre en place un réseau de mobilité cyclable permettant d'assurer la continuité et la sécurité des déplacements à vélo à l'échelle communale et intercommunale, et desservant les principales polarités de la commune. • Apaiser la circulation motorisée sur l'ensemble de la commune.

15.5 Éléments de synthèse

Déplacements automobiles	<ul style="list-style-type: none"> • Une autoroute : A28/E411 ; • Plusieurs routes régionales : N81, N88, N830, N872, N883, N804, N800, N870 ; • Problèmes de stationnement constatés à la gare d'Athus ; • Important trafic routier sur la N88 (insécurité, nuisances sonores) ;
Déplacements en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Deux lignes de chemin de fer principales : Ligne 165 « Libramont – Athus » et ligne 167 « Athus – Arlon » ; • Autres lignes : 165/2, 171, 165/1 ; • Gare d'Athus bénéficiant de la gratuité des transports en commun vers le Grand-Duché de Luxembourg ; • Plusieurs lignes de bus, desservant tous les villages de la commune ; • Réseau TEC tourné vers la desserte scolaire ;
Déplacements lents	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements utilitaires concentrés sur Athus, Aubange et Halanzy ; • Déplacements de loisirs : Nombreux chemins de randonnées ; • Aubange, candidate pour faire partie des « Communes pilotes Wallonie Cyclable » : 500.000 € de subsides régionaux pour développer et améliorer l'offre cyclable ;
Plan Communal de Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation communale : Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture, encourager l'intermodalité, favoriser les couloirs de fret, réduire l'insécurité routière, améliorer la convivialité des espaces publics. • Diverses actions à venir portées sur le réseau routier, les transports publics, les modes doux, le stationnement et la communication ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation de la mobilité à travers le PCM : modes doux favorisés, sécurisation du réseau de la commune, restructuration des transports publics...

16 L'aménagement du territoire

16.1 Structure consultative

La commune dispose d'une Commission consultative d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité (CCATM). Outre le président et un membre de la Région wallonne (DG04), cette commission est composée de 10 membres effectifs et 8 membres suppléants.

Notons qu'Aubange est soumise à la décentralisation en matière d'aménagement du territoire.

16.2 Schéma de Développement du Territoire

Datant de 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), devenu Schéma de Développement du Territoire (SDT) en 2017, est un instrument de conception de l'aménagement du territoire wallon. Il s'agit d'un document transversal et évolutif. Il oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme ou encore la conservation des milieux naturels.

Carte 1 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie - 1999 - SDT



Le projet de structure spatiale défini par le SDT de 1999 mentionne quelques indications spécifiques pour la commune d'Aubange.

Le SDT précise pour la région agro-géographique de Lorraine que « l'Ardenne est généralement présentée comme emblématique de l'espace rural wallon. Elle offre une faible densité d'urbanisation, de vastes superficies de pâturages et de bois, des sites d'intérêt écologique et des paysages spécifiques. La vocation touristique de cette région n'est plus à démontrer. La richesse et les

contrastes du milieu naturel, la présence de pôles historiques et de loisirs doivent pouvoir s'appuyer sur quelques pôles ruraux pour lesquels il convient de poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des espaces publics. »

Sur la carte ci-dessus, la commune d'Aubange est reprise comme pôle d'appui transfrontalier, au même titre qu'Arlon. « *En plus des rôles qu'ils ont à jouer sur le plan régional, un certain nombre de pôles occupent une position qui leur permet de tirer parti d'une dynamique de développement transfrontalière. (...) Ces pôles poursuivront le dialogue pour rechercher des complémentarités avec les villes étrangères proches et mener des projets en commun permettant d'en retirer des enrichissements mutuels.* » La commune est aussi dotée d'une plate-forme multimodale (terminal à conteneurs). « *Les plates-formes multimodales sont des nœuds de transports où le passage des marchandises d'un mode à l'autre peut s'opérer aisément et où des services aux véhicules et aux marchandises peuvent être fournis.* »

Aubange fait également partie de l'aire de coopération suprarégionale avec le Luxembourg. « *Luxembourg étend largement son influence au-delà de la frontière en tant que pôle commercial et d'emploi. Sa présence se marque fortement au sud de la Wallonie, notamment dans l'immobilier. Manifestement, cette ville dynamique a des retombées positives, et il en va de même pour le pôle européen de développement de la zone d'Athus – Longwy – Rodange. Cependant, leurs effets ne sont pas toujours correctement canalisés. Une coopération plus active et la mise sur pied de nouveaux projets communs contribueront au développement harmonieux de cette aire.* »

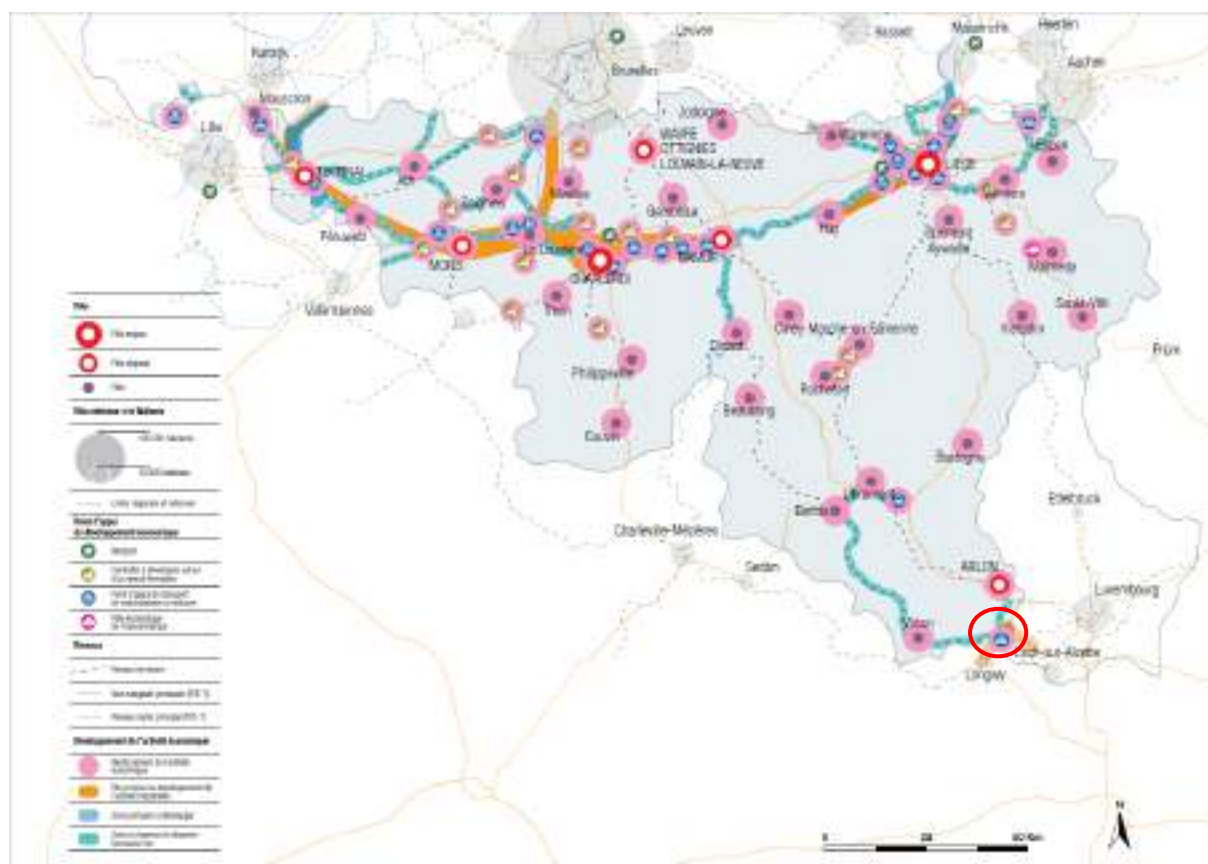
Figure 74 : Structure multipolaire de la Wallonie - SDT - 2019 (non entré en vigueur)



Il importe de souligner que le SDT⁴² approuvé en 2019 mais non encore entré en vigueur ne reprend plus Aubange comme pôle. Les pôles sont identifiés comme les lieux où doivent être concentrés les activités qui ne sont pas directement liées à l'exploitation raisonnée des ressources du territoire qu'ils polarisent ainsi que les services et les équipements destinés à la population. Chaque pôle devra être développé en tenant compte des autres pôles dans une logique de mise en réseau de leurs spécificités. La structure territoriale identifie 35 pôles « rayonnants » ou « d'emplois » (dont 7 pôles régionaux tels que Mons, Arlon, Namur, Tournai, Wavre, Ottignies et Louvain-la-Neuve) destinés à soutenir les dynamiques en lien avec l'exploitation raisonnée des ressources internes au territoire.

La commune fait partie de l'aire de développement métropolitain du Luxembourg. « *Les territoires de la Wallonie situés à la périphérie de Bruxelles, Lille, Luxembourg, Maastricht, Aix-la-Chapelle et Hasselt doivent être exploités pour améliorer le positionnement des pôles wallons vis-à-vis des territoires voisins et renforcer toutes les formes de coopération utiles au développement socio-économique de la Wallonie. (...) L'aire de développement métropolitain est un lieu où les activités de recherche-développement, les sous-traitances en matière de services, l'économie présentielle devraient trouver les conditions de s'épanouir.* »

Figure 75 : Le maillage du développement économique de la Wallonie - SDT - 2019 (non entré en vigueur)



Il est également intéressant de noter que la commune d'Aubange figure comme point d'appui du transport de marchandises, considéré comme « *stratégique pour rencontrer les besoins économiques dans une perspective de développement durable* ». Elle est située dans une zone propice au développement de l'activité industrielle. L'avant-projet du SDT précise que « *l'activité industrielle*

⁴² L'avant-projet du SDT a été approuvé le 12 juillet 2018.

doit se réinscrire dans le territoire et tirer parti à la fois du capital humain (main d'œuvre qualifiée et formation d'excellence) et des infrastructures existantes, en particulier des voies ferrées et fluviales. Les zones propices à ce développement industriel sont reconnues au niveau régional ».

16.3 Plan de secteur

16.3.1 Généralités

La commune d'Aubange est reprise au plan de secteur « Sud Luxembourg » (arrêté du 27/03/1979).

Tableau 31 : Répartition des affectations par plan de secteur - 2019

Zones	Superficie (ha)	%
Zones d'habitat et d'habitat à caractère rural	663,2	14,4 %
Zones de services publics et d'équipements communautaires	18,0	0,4 %
Zone de loisirs	6,6	0,1 %
Zones d'activités économiques mixtes	8,7	0,2 %
Zones d'activités économiques industrielles	294,3	6,4 %
Zones d'aménagement communal concerté à caractère économique	75,1	1,6 %
Zones de dépendances d'extraction	/	/
Zones urbanisables	1.065,8	23,1 %
Zones d'aménagement communal concerté	174,8	3,8 %
Zones agricoles	2.302,7	50,0 %
Zones forestières	1.021,7	22,2 %
Zones d'espaces verts	27,9	0,6 %
Zones naturelles	/	/
Zones de parc	/	/
Plans d'eau	/	/
Zones non-urbanisables	3.352,2	72,8 %
Zones blanches	12,3	0,3 %
Total	4.605,1	100 %

Les zones non-urbanisables représentent 72,8 % du territoire communal. Les surfaces agricoles (2.302,7 hectares) s'élèvent à 50 % de la superficie communale et les zones forestières (1.021,7 hectares) à 22,2 %.

Figure 76 : Plan de secteur

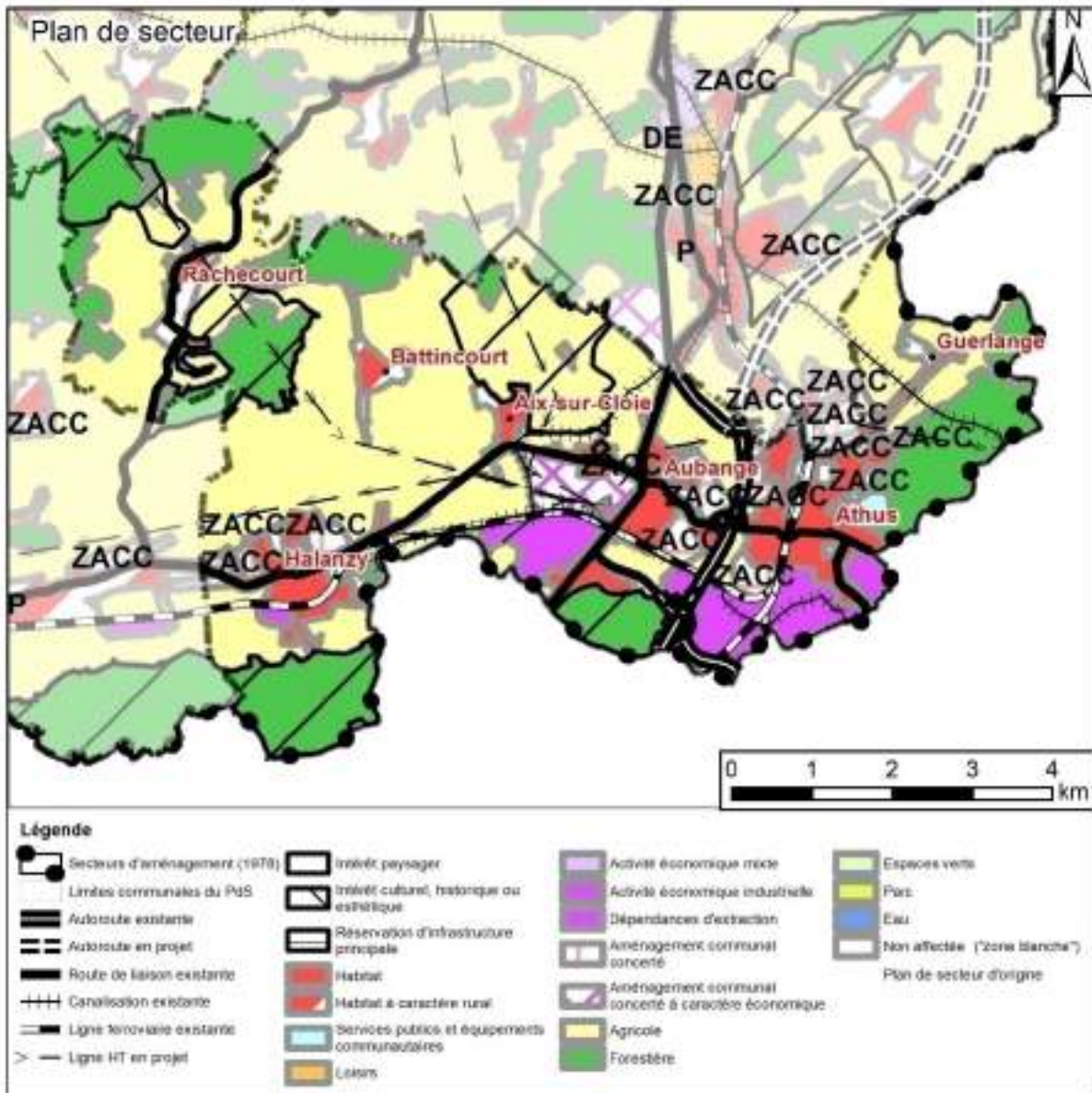


Figure 77 : Plan de secteur - Aix-sur-Cloie

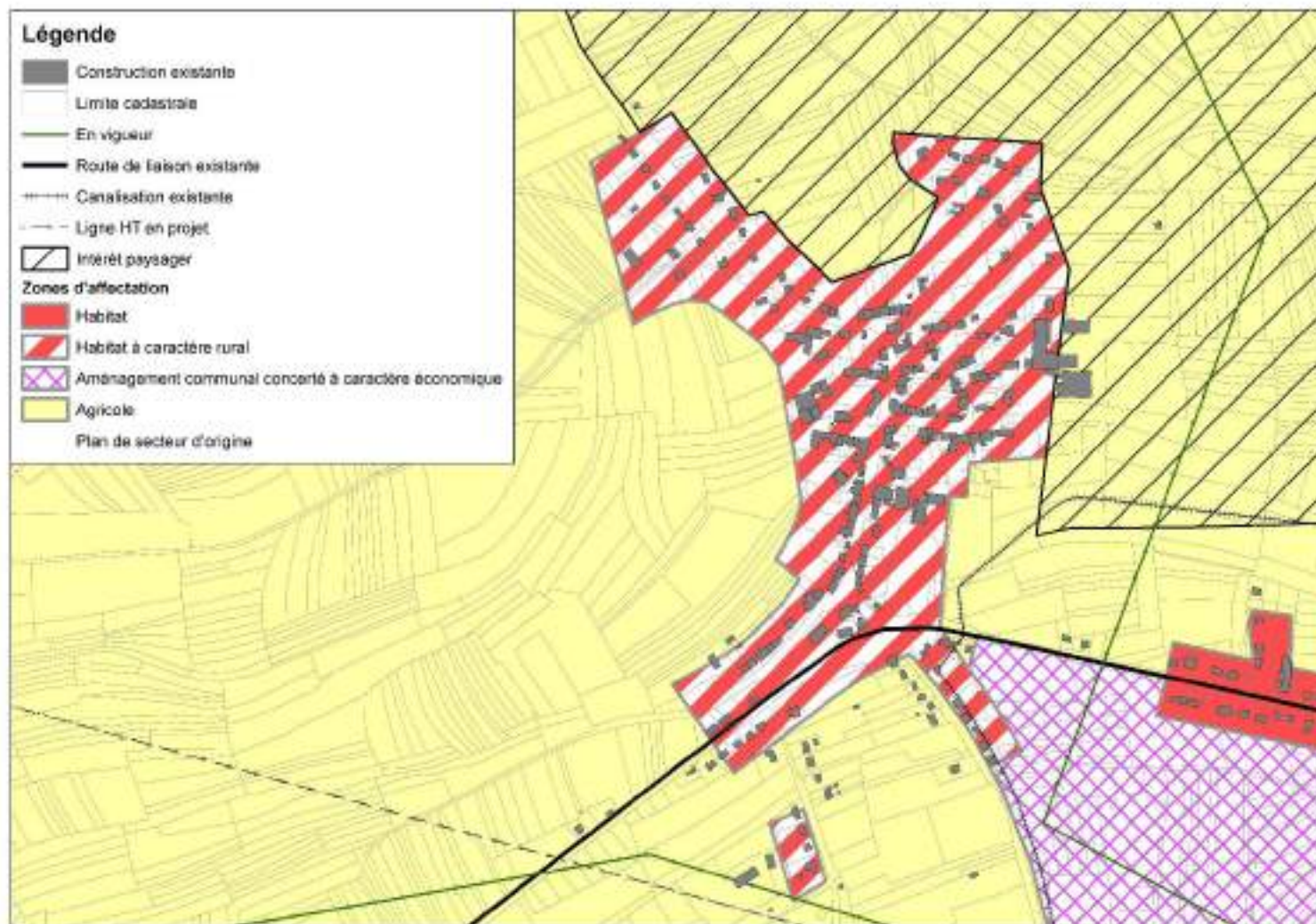


Figure 78 : Plan de secteur - Aubange

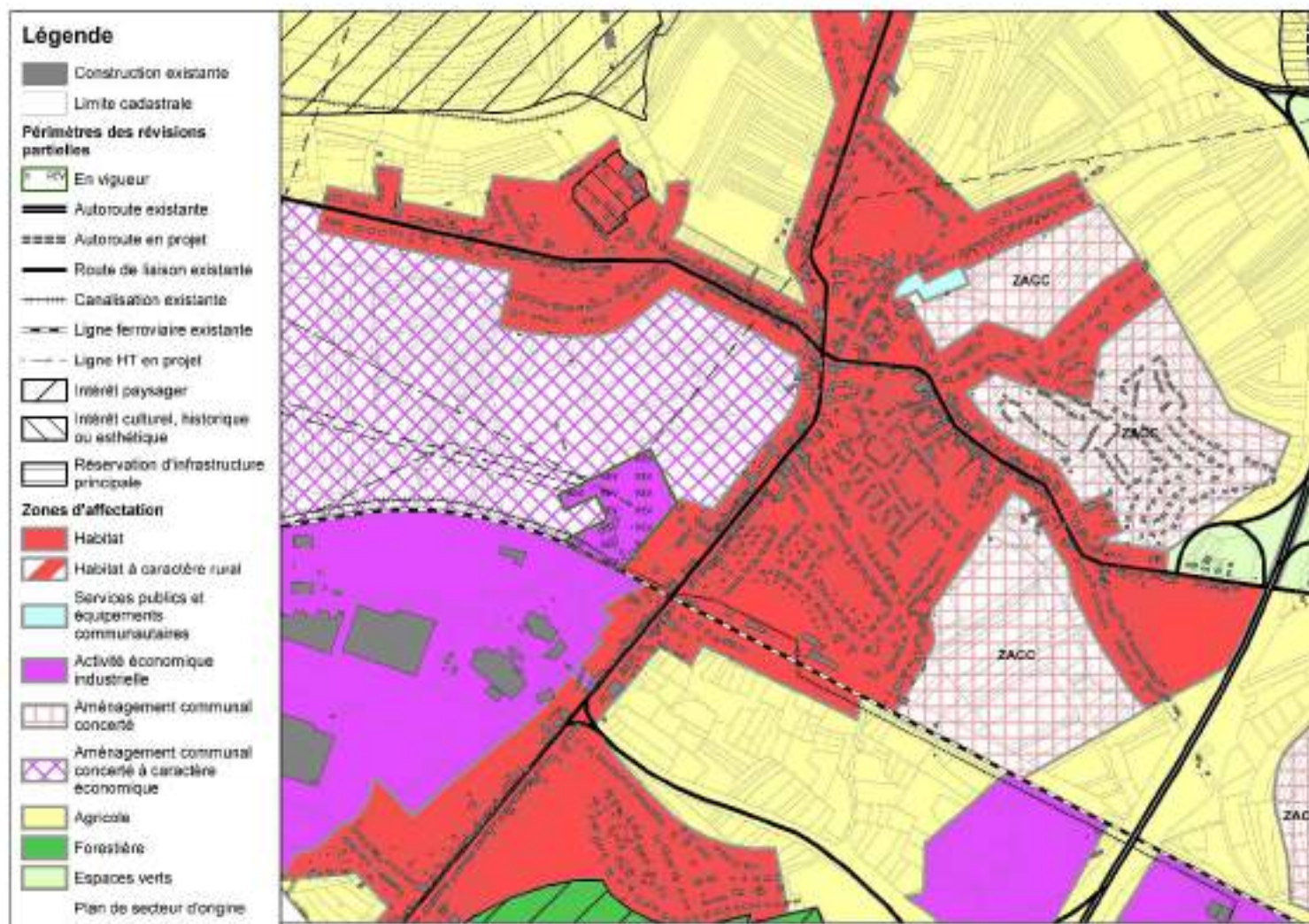


Figure 79 : Plan de secteur - Battincourt



Figure 80 : Plan de secteur - Guerlange



Figure 81 : Plan de secteur - Halanzy

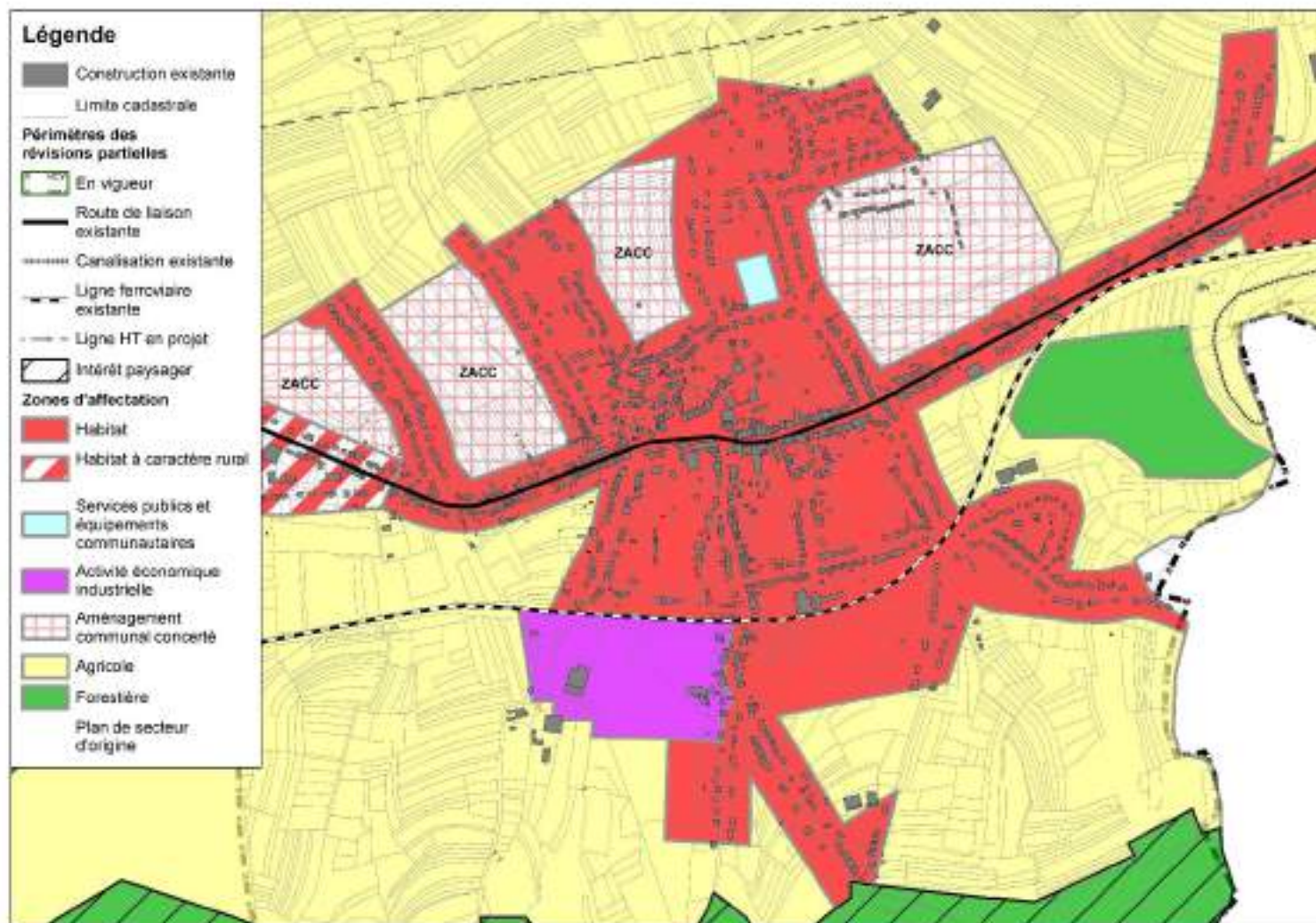


Figure 82 : Plan de secteur - Athus

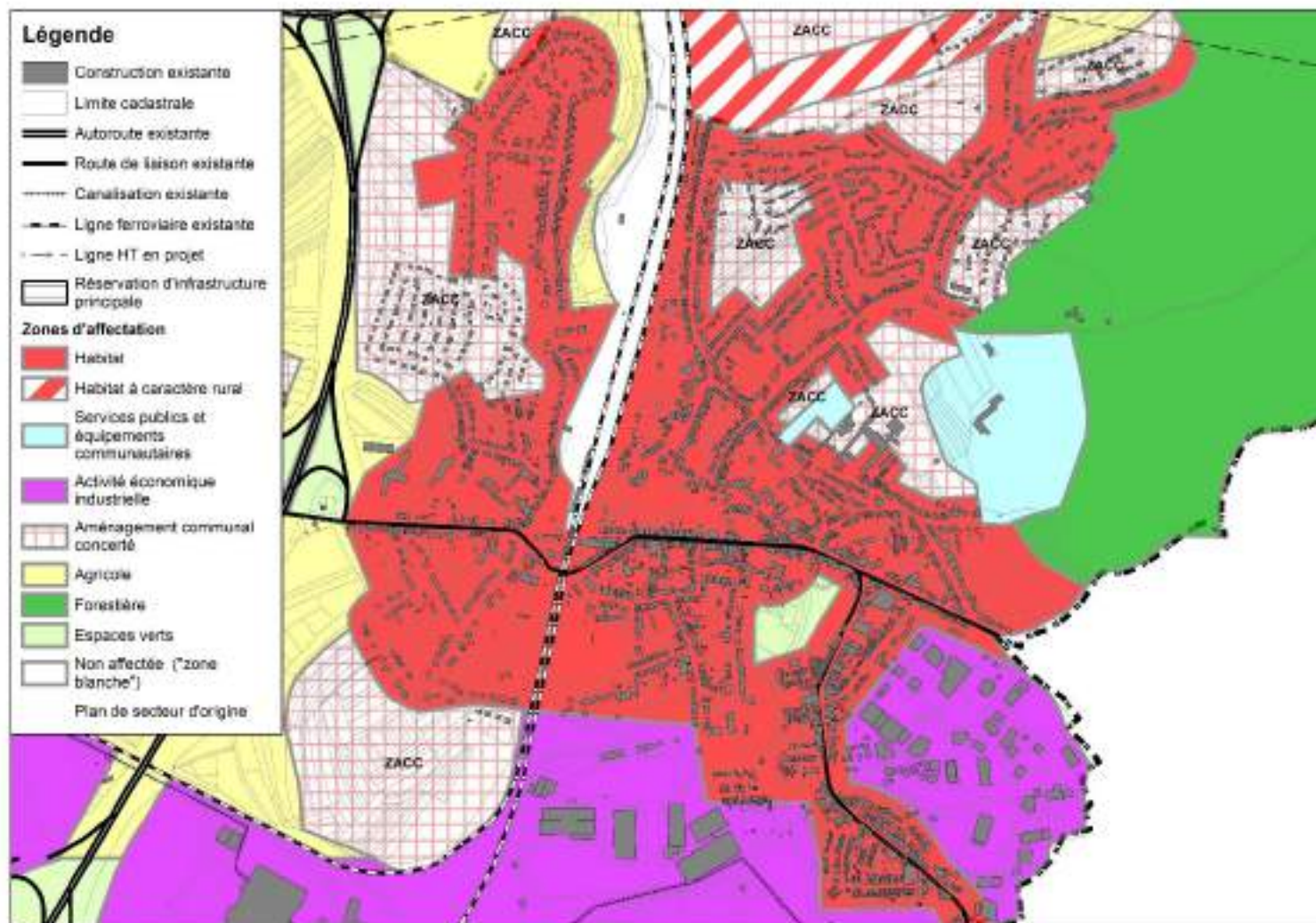
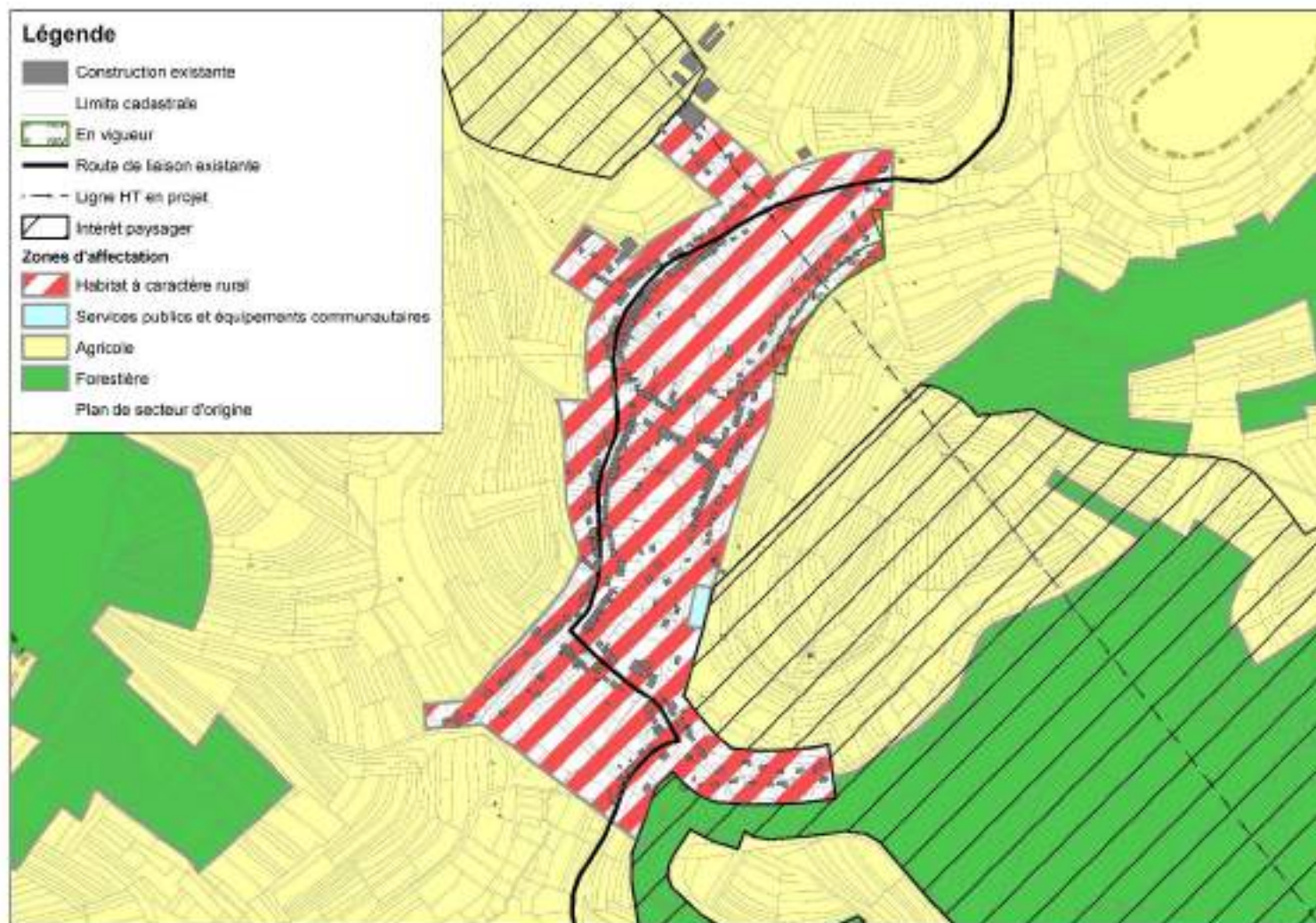


Figure 83 : Plan de secteur - Rachecourt



16.3.2 Affectations

Zones d'habitat :

Selon l'article D.II.24. du Code du Développement Territorial (CoDT), « *La zone d'habitat est principalement destinée à la résidence. Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires, les exploitations agricoles et les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.* »

Les zones d'habitat s'étendent sur 501,2 hectares, soit 10,9 % du territoire communal. Les entités d'Aubange, Athus et Halanzy y sont inscrites.

Zones d'habitat à caractère rural :

Selon l'article D.II.25. du CoDT, « *La zone d'habitat à caractère rural est principalement destinée à la résidence et aux exploitations agricoles ainsi qu'à leurs activités de diversification. Les activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie, les établissements socioculturels, les constructions et aménagements de services publics et d'équipements communautaires de même que les équipements touristiques ou récréatifs peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics.* »

Les zones d'habitat à caractère rural s'étendent sur 162 hectares, soit 3,5 % du territoire communal. Rachecourt, Battincourt, Aix-sur-Cloie et Guerlange sont entièrement inscrits en zone d'habitat à caractère rural.

Zones de services publics et d'équipements communautaires :

Selon l'article D.II.26. du CoDT, « *La zone de services publics et d'équipements communautaires est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général. Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la réalisation d'un projet. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général.* »

Les zones de services publics et d'équipements communautaires s'étendent sur 18 hectares, soit 0,4 % du territoire communal. Huit zones de services publics et d'équipements communautaires sont recensées sur le territoire. Parmi elles, 7 zones sont occupées par des cimetières ou des édifices religieux. La dernière la plus importante couvre 14,62 hectares et est occupée par le centre sportif du Bois Joli à l'est d'Athus

Zones de loisirs :

Selon l'article D.II.27. du CoDT, « *La zone de loisirs est destinée aux équipements récréatifs ou touristiques, en ce compris l'hébergement de loisirs. Le logement de l'exploitant peut être admis pour autant que la bonne marche de l'équipement l'exige. Il fait partie intégrante de l'exploitation.*

Pour autant qu'elle soit contiguë à une zone d'habitat, à une zone d'habitat à caractère rural ou à une zone d'aménagement communal concerté mise en œuvre et affectée en tout ou partie à la résidence, la zone de loisirs peut comporter de l'habitat ainsi que des activités d'artisanat, de services, des équipements socioculturels, des aménagements de services publics et d'équipements communautaires. »

Les zones de loisirs s'étendent sur 6,6 hectares, soit 0,1 % du territoire communal. Elles sont situées au nord d'Aix-sur-Cloie et de Battincourt, le long de la rue de l'Étang.

✚ Zones d'activités économiques mixtes :

Selon l'article D.II.30. du CoDT, « *La zone d'activité économique mixte est destinée aux activités d'artisanat, de service, de distribution, de recherche ou de petite industrie. Les halls et installations de stockage y sont admis. »*

Les zones d'activités économiques mixtes s'étendent sur 8,7 hectares, soit 0,2 % du territoire communal. L'une d'entre elles est située au sud du territoire communal, à la frontière franco-belge et englobe le complexe douanier, à proximité de la zone d'aménagement concerté des 3 Frontières en France. Une deuxième zone est située à l'est de Halanzy, le long de la N88 vers Aubange.

✚ Zones d'activités économiques industrielles :

Selon l'article D.II.30. du CoDT, « *La zone d'activité économique industrielle est destinée aux activités à caractère industriel liées à un processus de transformation de matières premières ou semi-finies, de conditionnement, de stockage, de logistique ou de distribution. Elles peuvent s'exercer sur plusieurs sites d'activité.*

Y sont admises les entreprises de services qui leur sont auxiliaires ainsi que les activités économiques qui ne sont pas à caractère industriel et qui doivent être isolées pour des raisons d'intégration urbanistique, de mobilité, de sécurité ou de protection environnementale. La vente au détail y est exclue sauf lorsqu'elle constitue l'accessoire d'une activité économique visée aux alinéas 1er et 2.

Peuvent être autorisés pour une durée limitée dans les zones d'activité économique industrielle, les dépôts de déchets inertes ; dans les zones d'activité économique industrielle situées le long des voies d'eau navigables, les dépôts de boue de dragage. »

Les zones d'activités économiques industrielles s'étendent sur 294,3 hectares, soit 6,4 % du territoire communal. Cinq zones sont recensées au sud de la commune, le long de la ligne de chemin de fer. Elles englobent notamment le parc d'activités du PED, le parc d'activités 2 Luxembourg, le parc d'activités industriel d'Aubange et la station d'épuration à Aubange. Une zone se situe également à Halanzy, englobant l'entreprise Wilmet et des équipements sportifs.

✚ Zones d'aménagement communal concerté à caractère économique :

Selon l'article D.II.32 du CoDT, « *La zone d'aménagement communal concerté à caractère économique est destinée à recevoir les activités visées de la zone d'activité économique mixte, de la zone d'activité économique industrielle, de la zone d'activité économique spécifique, à l'exclusion des industries qui présentent des risques d'accident majeur pour les personnes, les biens ou l'environnement et des petits commerces. Son affectation est déterminée en fonction de la localisation de la zone, de son voisinage, des coûts et des besoins pour la région concernée, des infrastructures de transport existantes, tout en veillant à développer des potentialités en termes de multimodalité ainsi que des synergies avec les zones attenantes.*

La mise en œuvre de tout ou partie de la zone d'aménagement communal concerté à caractère économique est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui lui est imposé, d'un schéma d'orientation local approuvé par le Gouvernement.

À défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé, ainsi qu'en cas de refus du schéma d'orientation local soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le schéma d'orientation local. »

L'unique zone d'aménagement communal concerté à caractère économique s'étend sur 75,1 hectares, soit 1,6 % du territoire communal. Située à Aubange, entre la N88 et la ligne de chemin de fer, elle jouxte le parc d'activités économiques.

Zones d'aménagement communal concerté :

Selon l'article D.II.42. du CoDT, « *La zone d'aménagement communal concerté est destinée à toute affectation déterminée :*

- *soit en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées, de la proximité aux pôles urbains et ruraux, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe ;*
- *soit en fonction des indications du schéma de développement pluricommunal ou communal.*

La mise en œuvre de tout ou partie de la zone est subordonnée à l'adoption par le conseil communal, soit d'initiative, soit dans le délai qui est imposé par le Gouvernement, du schéma d'orientation local, et à son approbation par le Gouvernement. Toutefois, lorsque la mise en œuvre de tout ou partie de la zone porte exclusivement sur une ou plusieurs affectations non destinées à l'urbanisation, le schéma bénéficie d'un contenu simplifié défini par le Gouvernement.

À défaut pour les autorités communales de satisfaire dans le délai fixé, ainsi qu'en cas de refus du schéma d'orientation local soumis à son approbation, le Gouvernement peut s'y substituer pour adopter ou réviser le schéma d'orientation local. »

Les zones d'aménagement communal concerté s'étendent sur 174,8 hectares, soit 3,8 % du territoire communal. 16 zones sont recensées sur le territoire communal : 3 zones à Aubange, 4 zones à Halanzy et 9 zones à Athus.

Les zones situées à Aubange se trouvent le long de l'E411 et jouxtent la zone d'habitat.

Les zones situées à Halanzy longent la N88, parallèlement aux rues des Ateliers, de Nickbas et de la Résistance. Une zone plus importante se trouve au carrefour entre la N870 et la N88.

Hormis une zone à proximité du Terminal Container, les zones d'aménagement communal concerté à Athus se trouvent au nord de la localité. Toutes sont attenantes à la zone d'habitat. L'une d'entre elles englobe l'Athénée Royal.

Zones agricoles :

Selon l'article D.II.36. du CoDT, « *La zone agricole est destinée à accueillir les activités agricoles c'est-à-dire les activités de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles et horticoles, en*

ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien d'une surface agricole dans un état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture sans action préparatoire allant au-delà de pratiques agricoles courantes ou du recours à des machines agricoles courantes. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique.

Elle ne peut comporter que les constructions et installations indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession. Elle peut également comporter des activités de diversification complémentaires à l'activité agricole des exploitants.

Dans la zone agricole, les modules de production d'électricité ou de chaleur, qui alimentent directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier, sont admis pour autant qu'ils ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.

Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :

- *elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication ou d'une zone d'activité économique aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- *elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

Elle peut être exceptionnellement destinée aux activités récréatives de plein air pour autant qu'elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone. Pour ces activités récréatives, les actes et travaux ne peuvent y être autorisés que pour une durée limitée sauf à constituer la transformation, l'agrandissement ou la reconstruction d'un bâtiment existant.

Les refuges de pêche ou de chasse et les petits abris pour animaux y sont admis pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. Peuvent également y être autorisés des boisements ainsi que la culture intensive d'essences forestières, les mares et la pisciculture. »

Les zones agricoles s'étendent sur 2.302,7 hectares, soit 50,0 % du territoire communal. Elles se concentrent en majorité à l'ouest du territoire, englobant les localités de Rachecourt, Battincourt et Aix-sur-Cloie. Guerlange est également entourée de zones agricoles.

Zones forestières :

Selon l'article D.II.37. du CoDT, « La zone forestière est destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage. La culture de sapins de Noël y est admise aux conditions fixées par le Gouvernement. Elle ne peut comporter que les constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance des bois. La production et la valorisation d'électricité ou de chaleur au départ de la biomasse issue principalement des résidus d'exploitation forestière et de la première transformation du bois y sont admises en tant qu'activité accessoire à l'activité forestière.

Elle peut également comporter une ou plusieurs éoliennes pour autant que :

- *elles soient situées à proximité des principales infrastructures de communication aux conditions fixées par le Gouvernement ;*
- *elles ne mettent pas en cause de manière irréversible la destination de la zone.*

Les refuges de chasse et de pêche y sont admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce. La pisciculture peut également y être autorisée.

Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans la zone forestière du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, aux unités de valorisation énergétiques de la biomasse, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche.

La zone forestière peut exceptionnellement comporter, à la lisière des peuplements, des activités d'accueil du public à des fins didactiques, d'initiation à la forêt, d'observation de la forêt, récréative ou touristique, à l'exclusion de l'hébergement, pour autant que les élévations des équipements et constructions soient réalisées principalement en bois. L'hébergement de loisirs, dont la liste est fixée par le Gouvernement, peut être autorisé pour une durée limitée pour autant qu'il ne mette pas en cause de manière irréversible la destination de la zone et que le projet s'inscrive dans le cadre du projet régional de valorisation touristique des massifs forestiers développé par la Région wallonne ou d'un projet de valorisation touristique des forêts développé par la Communauté germanophone.

La zone forestière peut exceptionnellement comporter des activités de parc animalier zoologique pour autant que les élévations des constructions, notamment d'accueil du public et d'abris pour les animaux, soient réalisées principalement en bois. Ces activités sont admissibles pour autant qu'elles soient situées à proximité d'une voirie publique suffisamment équipée en eau, électricité et égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ainsi que d'une ou plusieurs aires de stationnement des véhicules proportionnées à la capacité d'accueil de ces activités.

À titre exceptionnel, le déboisement à des fins agricoles peut être autorisé en zone forestière pour autant qu'il soit contigu à la zone agricole. Ce déboisement ne peut entraîner la suppression de bois et bosquets isolés dans une plaine agricole. »

Les zones forestières s'étendent sur 1.021,7 hectares, soit 22,2 % du territoire communal. Trois zones sont situées au sud du territoire communal, à savoir le Bois Genot et le bois de la Pralle à Halanzy et la zone forestière de Jongebësch à Athus, à proximité du rond-point des 3 Frontières et du Pôle Européen de Développement. Rachecourt concentre plusieurs zones forestières, à savoir le Bois de Prire, le Bois de Rechavau, le Choi et le Trou du Beau Bois. Deux zones sont également situées à Guerlange et englobent les forêts de Jufferbüsch et Rodenbüsch.

Zones d'espaces verts

Selon l'article D.II.38. du CoDT, « *La zone d'espaces verts est destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles.* »

Les zones d'espaces verts s'étendent sur 27,9 hectares, soit 0,6 % du territoire communal. Elles sont situées le long de l'E411, au niveau des échangeurs entre Aubange et Athus.

16.3.3 Potentiel foncier

Dans le cadre du schéma de développement communal, un calcul du potentiel foncier a été réalisé, c'est-à-dire les potentialités théoriques d'accueil des zones urbanisables à des fins résidentielles.

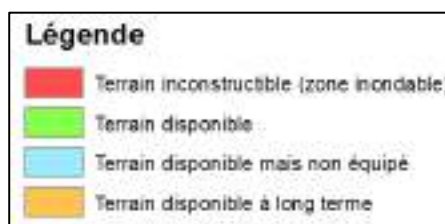
Le repérage des disponibilités foncières en zones destinées à l'urbanisation a été réalisé à partir de relevés précis effectués sur le terrain.

Les terrains non disponibles ont d'abord été identifiés, c'est-à-dire les terrains déjà bâtis mais également situés à l'arrière de parcelles bâties mais ne possédant pas une profondeur suffisante pour être urbanisés.

Les zones de risques naturels ou de contraintes géotechniques majeurs ont été prises en compte lors du calcul des disponibilités foncières. Selon l'article D.IV.57 du CoDT, il s'agit des problématiques d'inondation, d'éboulements de paroi rocheuse, de glissement de terrain, de phénomène karstique, d'affaissement minier ou encore de risque sismique. Dans le cadre de cette étude, les zones d'aléa élevé d'inondation figurant sur les cartes officielles de la Région wallonne ont été considérées comme inconstructibles.

En soustrayant la superficie non disponible et la superficie inconstructible de la superficie totale, nous obtenons la superficie disponible. Cette dernière est également décomposée en trois composantes :

- Premièrement, la superficie disponible qui reprend les terrains qui peuvent être mis en œuvre immédiatement.
- Deuxièmement, la superficie disponible non équipée qui intègre les terrains qui, pour être urbanisés, nécessitent une viabilisation préalable, c'est-à-dire la création de voiries (recouvertes d'un revêtement en dur) pour pouvoir y accéder. Notons que, pour les zones de loisirs et d'activité économique, cette catégorie n'a pas été déterminée vu les spécificités d'aménagement de ces zones.
- Troisièmement, la superficie disponible à long terme permet d'identifier les terrains éventuellement disponibles à 10-20 ans. Il s'agit par exemple de terrains jouxtant une parcelle bâtie et utilisée comme jardin, une parcelle bâtie d'une superficie importante qui pourrait être un jour divisée et ainsi offrir de nouvelles potentialités ou encore jouxtant une exploitation agricole. L'étude du potentiel foncier ne se limite donc pas uniquement aux parcelles cadastrales mais intègre un référentiel plus large.



Par rapport aux superficies disponibles, 4 types de contraintes ont été appliqués :

- Les périmètres de contrainte topographique comprennent les terrains présentant une pente moyenne de plus de 20 %. D'autres éléments sont également pris en compte comme la présence d'un talus important le long de la voirie.
- Les contraintes physiques identifient la présence de ruisseaux ou de sols humides.
- Les contraintes écologiques reprennent l'ensemble des terrains présentant un intérêt écologique indéniable : vergers hautes tiges, zones humides...
- Les contraintes paysagères sont essentiellement liées au développement tentaculaire de l'habitat. Il s'agit également d'autres zones sensibles au niveau paysager (lignes de crête, point de vue, visibilité...).

Le potentiel foncier résidentiel se décline en plusieurs cas de figure :

- Des parcelles libres dans des lotissements, directement constructibles ;
- Des parcelles situées le long des voiries équipées (ou carrossables et facilement équipables) ;
- Des parcelles en seconde zone, non accessibles directement par une voirie équipée et nécessitant des travaux de valorisation ;

- Des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) dont la mise en œuvre est subordonnée à la réalisation d'un schéma d'orientation local.

Les tableaux ci-dessous, extraits du SDC, donne les surfaces disponibles pour toutes les zones d'habitat (habitat et habitat à caractère rural), les zones de services publics et d'équipements communautaires, les zones d'activité économique mixte, les zones d'activité économique industriel, les zones d'aménagement communal concerté et celles à caractère économique.

✚ **Potentiel foncier – zones d’habitat et zones d’habitat à caractère rural :**

Tableau 32 : Disponibilités foncières en zone d’habitat et en zone d’habitat à caractère rural

	ZH	Superficie non disponible		Superficie disponible						Superficie disponible non équipée						Superficie disponible à long terme					
				Sans contrainte		Avec contrainte		Total		Sans contrainte		Avec contrainte		Total		Sans contrainte		Avec contrainte		Total	
				ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Aix-sur-Cloie	35,51	26,78	75,4	5,33	94,7	0,3	5,3	5,63	15,9	1,94	99,0	0,02	1,0	1,96	5,5	1,14	100,0	0	0,0	1,14	3,2
Athus	196,45	166,62	84,8	6,21	98,6	0,09	1,4	6,3	3,2	16,69	100,0	0	0,0	16,69	8,5	6,84	100,0	0	0,0	6,84	3,5
Aubange	176,53	142,46	80,7	8,69	100,0	0	0,0	8,69	4,9	18,32	99,1	0,16	0,9	18,48	10,5	6,64	96,2	0,26	3,8	6,9	3,9
Battincourt	32,85	25,58	77,9	2,28	61,3	1,44	38,7	3,72	11,3	0,63	100,0	0	0,0	0,63	1,9	2,75	94,2	0,17	5,8	2,92	8,9
Guerlange	31,21	23,25	74,5	5,22	95,8	0,23	4,2	5,45	17,5	1,67	100,0	0	0,0	1,67	5,4	0,75	100,0	0	0,0	0,75	2,4
Halanzy	136,57	106,49	78,0	10,88	100,0	0	0,0	10,88	8,0	8,93	60,5	5,83	39,5	14,76	10,8	4,44	100,0	0	0,0	4,44	3,3
Rachecourt	54,66	39,79	72,8	3,01	66,3	1,53	33,7	4,54	8,3	0,14	1,6	8,63	98,4	8,77	16,0	1,19	76,3	0,37	23,7	1,56	2,9
Total	663,78	530,97	80,0	41,62	92,1	3,59	7,9	45,21	6,8	48,32	76,7	14,64	23,3	62,96	9,5	23,75	96,7	0,8	3,3	24,55	3,7

✚ Potentiel foncier – Zones de services publics et d'équipements communautaires :

Tableau 33 : Disponibilités foncières en zone de services publics et d'équipements communautaires

Zone de Services Publics et d'Équipement Communautaire (ZSPEC)"Bois Joli"	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte écologique	
	14,62					
Superficie non disponible	3,43	23,5%				
Superficie disponible	0	0,0%				
Superficie disponible non équipée	11,19	76,5%	3,25	29,0%	7,94	71,0%
Superficie disponible à long terme	0	0,0%				

Le territoire d'Aubange dénombre 8 zones de services publics et d'équipements communautaires (environ 18 hectares). Parmi elles, 7 zones sont occupées par des cimetières ou des édifices religieux. La dernière la plus importante couvre 14,62 hectares et est occupée par le centre sportif du Bois Joli à l'est d'Athus. La zone du Bois Joli présente un potentiel urbanisable de 11,19 hectares (76,5 % de la zone) mais une partie de cette réserve présente des contraintes écologiques dues à la présence d'un boisement.

✚ Potentiel foncier – Zones d'activité économique mixte :

Tableau 34 : Disponibilités foncières en zones d'activité économique mixte

Zone du plan de secteur	Ha	Superficie non disponible		Superficie disponible	
		Ha	%	Ha	%
Zones d'Activité Économique Mixte (ZAEM)					
Halanzy (N88)	2,02	1,87	92,6%	0,15	7,4%
Aire autoroutière	6,7	6,7	100,0%	0	0,0%
Total	8,72	8,57	98,3%	0,15	1,7%

Deux zones d'activité économique mixte sont inscrites au plan de secteur, pour un total de 8,72 hectares. La première zone est située à la sortie de Halanzy, le long de la N88 vers Aubange. Urbanisée en partie par des maisons d'habitations (déjà bâties avant l'élaboration du plan de secteur), la zone présente peu d'enjeu. La seconde zone comprend l'aire autoroutière au niveau de l'A28.

✚ Potentiel foncier – Zones d'activité économique industrielle :

Tableau 35 : Disponibilités foncières en zones d'activité économique industrielle

Zone du plan de secteur	Ha	Superficie non disponible		Superficie disponible		Superficie non constructible	
		Ha	%	Ha	%	Ha	%
Zones d'Activité Economique Industrielle (ZAEI)							
Halanzay (Wilmet)	10,71	5,91	55,2%	4,8	44,8%		
Athus PED	158,79	124,18	78,2%	25,2	15,9%	9,41	5,9%
Athus PED Les 2 Luxembourg	25,25	21,84	86,5%	3,41	13,5%		
Aubange	86,38	66,09	76,5%	20,29	23,5%		
Aubange (station d'épuration)	13,18	2,59	19,7%	10,59	80,3%		
Total	294,31	220,61	75,0%	64,29	21,8%	9,41	3,2%

Cinq zones d'activité économique industrielle sont inscrites au plan de secteur, pour un total proche de 300 hectares.

- La zone d'Halanzay comprend l'entreprise Wilmet (centre de tri métaux) et des équipements sportifs. Environ 50 % de la zone est disponible. Plusieurs contraintes ont été recensées notamment topographiques (pente importante). Suite à la délocalisation de l'entreprise, la reconversion de cette zone se pose, notamment au regard de la pollution du sol (ancien crassier).
- La plus grande zone est située à Athus et recouvre près de 159 hectares. Elle comprend le parc d'activité du PED, occupé par une vingtaine d'entreprises liées au transport et à la logistique. La zone est traversée par la Chiers et un aléa d'inondation élevé, concernant 8,4 hectares de la zone. Notons également que de nombreux terrains sont repris à la Banque de données de l'état des sols.
- Le parc d'activités PED – Les 2 Luxembourg occupe une zone de 25 hectares entre la rue de Rodange et l'avenue de Luxembourg. Seuls 3 hectares de terrains restent actuellement disponibles.
- A Aubange, une zone de 86 hectares est inscrite au sud de la ligne de chemin de fer. Elle est occupée par le parc d'activités industriel d'Aubange comprenant une douzaine d'entreprises et le parc à conteneurs. Le potentiel foncier y est faible, avec 25 % de la zone disponible dont l'accessibilité n'est pas toujours garantie.
- La station d'épuration d'Aubange occupe en partie une zone de 13 hectares, située le long de la ligne de chemin de fer et l'autoroute. 10 hectares sont disponibles mais subissent de nombreuses contraintes : le passage d'un ruisseau, une accessibilité limitée. Le site présente également des contraintes paysagères par sa position sur un plateau.

✚ Potentiel foncier – Zone d'aménagement communal concerté à caractère économique :

Tableau 36 : Disponibilités foncières en zone d'aménagement communal concerté à caractère économique

Zone du plan de secteur	Ha	Superficie non disponible		Superficie disponible	
		Ha	%	Ha	%
Aubange	74,24	9,75	13,1%	64,49	86,9%

L'unique zone d'aménagement communal concerté à caractère économique se situe entre la N88 et la ligne de chemin de fer, à proximité directe du centre d'Aubange. D'une superficie de 74,24 hectares, elle est occupée par la centrale de distribution et de transport d'électricité. Elle est donc traversée par un grand nombre de lignes électriques.

 **Potentiel foncier – Zone d'aménagement communal concerté :**

Tableau 37 : Disponibilités foncières en zone d'aménagement communal concerté

	Total	Superficie non disponible		Superficie disponible						Superficie disponible non équipée						Superficie disponible à long terme					
				Sans contrainte		Avec contrainte		Total		Sans contrainte		Avec contrainte		Total		Sans contrainte		Avec contrainte		Total	
				ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
1 Athus Dolberg	22,1	10,99	49,7	0,09	100,0	0	0,0	0,09	0,4	9,21	83,6	1,81	16,4	11,02	49,9	0	0,0	0		0	0,0
2 Athus Rameldingen	21,28	0,58	2,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	19,45	94,3	1,18	5,7	20,63	96,9	0,07	100,0	0	0,0	0,07	0,3
3 Athus Auf Breidenweg	5,9	2,22	37,6	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3,68	100,0	0	0,0	3,68	62,4	0	0,0	0	0,0	0	0,0
4 Athus Walesgriecht	4,87	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4,27	87,7	0,6	12,3	4,87	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
5 Athus Longeau	9,08	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	9,08	100,0	0	0,0	9,08	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
6 Athus Wosweiler	4,41	3,13	71,0	0,3	100,0	0	0,0	0,3	6,8	0,98	100,0	0	0,0	0,98	22,2	0	0,0	0	0,0%	0	0,0
7 Athus Chants d'oiseaux	4,91	4,02	81,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,8	100,0	0	0,0	0,8	16,3	0,09	100,0	0	0,0	0,09	1,8
8 Athus Athénée	7,31	3,02	41,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0	4,29	100,0	0	0,0	4,29	58,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0
9 Athus Cimetière	0,57	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,57	100,0	0	0,0	0,57	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
10 Aubange Hansel	9,35	0,94	10,1	0,22	100,0	0	0,0	0,22	2,4	6,2	76,4	1,91	23,6	8,11	86,7	0,08	100,0	0	0,0	0,08	0,9
11 Aubange Ottemt	23,35	16,13	69,1	0,93	100,0	0	0,0	0,93	4,0	3,03	49,7	3,07	50,3	6,1	26,1	0,19	100,0	0	0,0	0,19	0,8

12 Aubange Rouge Fontaine	22,89	2,11	9,2	0	0,0	0	0,0	0	0,0	14,68	70,6	6,1	29,4	20,78	90,8	0	0,0	0	0,0	0	0,0
13 Halanzy Godincourt	5,76	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	5,76	100,0	0	0,0	5,76	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
14 Halanzy Aubée	9,73	0,07	0,7	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3,7	38,3	5,96	61,7	9,66	99,3	0	0,0	0	0,0	0	0,0
15 Halanzy Ceriserie	6,33	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	6,33	100,0	0	0,0	6,33	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
16 Halanzy Volette	19,97	7,07	35,4	1,65	100,0	0	0,0	1,65	8,3	11,17	100,0	0	0,0	11,17	55,9	0,08	100,0	0	0,0	0,08	0,4
Total	177,81	50,28	28,3	3,19	100,0	0	0,0	3,19	1,8	103,2	83,3	20,63	16,7	123,83	69,6	0,51	100,0	0	0,0	0,51	0,3

Le territoire d'Aubange compte 16 zones d'aménagement communal concerté (ZACC), qui représentent une superficie totale de 177,8 hectares. Près de 70 % de cette surface est disponible mais non équipée.

1. La ZACC du Dolberg fait partie du quartier du même nom, entre la ligne de chemin de fer et l'autoroute, sur les hauteurs d'Athus. Elle est déjà urbanisée en partie par plusieurs lotissements. Le potentiel restant présente un relief marqué.
2. La zone du Rameldingen est enclavée le long de la ligne de chemin de fer mais présente un potentiel urbanisable assez important (environ 20 hectares). Elle est relativement bien localisée par rapport à la gare et au centre d'Athus.
3. La zone « Auf Breidenweg » présente une superficie totale de 5,9 hectares dont 3,68 hectares sont disponibles mais non équipés.
4. D'une superficie de près de 5 hectares, la zone « Walesgriecht » se situe sur les communes d'Aubange et de Messancy. Elle est totalement libre d'urbanisation mais le passage d'un ruisseau, la présence de sols humides, le relief et sa configuration rendent son urbanisation complexe.
5. La ZACC de Longeau est à cheval sur les communes de Messancy et Aubange. Pour cette dernière, elle concerne 9 hectares du territoire communal. Au SDC de Messancy, la ZACC est classée en priorité 2 (densité de 15 logements/habitant) pour sa partie centrale. Les parties les plus contraignantes sont quant à elles reprises en zone déconseillée à la construction.
6. La zone « Wosweiler » est urbanisée sur plus de 78 % et s'étend sur 4,41 hectares. Le solde de la zone est occupé par des boisements et sa configuration est peu opportune à la construction.
7. La zone « Athus Chants d'oiseaux » est située à l'est d'Athus et est urbanisée à plus de 80 % par des maisons unifamiliales. Le potentiel restant y est négligeable.

- 8.** La ZACC de l'Athénée est enclavée entre deux zones de services publics et d'équipements communautaires comprenant le cimetière à l'ouest et le centre sportif à l'est. L'enjeu principal devra sans doute d'y conforter la fonction de services publics et d'équipements communautaires.
- 9.** Le potentiel de la zone « Athus Cimetière » est de seulement 0,57 hectare et est entièrement occupée par des jardins. Elle est totalement enclavée.
- 10.** La ZACC « Aubange Hansel » de plus ou moins 9 hectares est située entre la rue Van Brabant et la rue de la Gendarmerie. En dehors d'une petite partie réservée au cimetière, elle est entièrement libre. Elle présente des contraintes topographiques (pentes ponctuellement supérieures à 15 %) et des sols humides. De manière générale, les accès sont très limités, voire inexistant.
- 11.** La ZACC « Aubange Ottemt » de plus de 23 hectares est couverte par un schéma d'orientation local de 1986. La zone présente peu d'enjeu au regard du potentiel restant et de sa configuration.
- 12.** La zone « Aubange Rouge Fontaine » de 22,8 hectares subit plusieurs contraintes dont le passage d'un ruisseau et d'une ligne haute tension.
- 13.** La ZACC « Halanzy Godincourt » est située entre la N88 et la rue des Ateliers. Elle couvre 5,8 hectares et est totalement inoccupée. En dehors des accès limités et de sa position excentrée par rapport au centre d'Halanzy, elle ne présente pas de contrainte particulière.
- 14.** Située entre la rue des Ateliers et la rue de Nickbas, la ZACC de l'Aubée présente plusieurs contraintes : le passage d'un ruisseau et la formation d'une zone humide, un relief marqué pour la partie nord, une accessibilité limitée et le passage d'un collecteur d'égout.
- 15.** La zone « Halanzy Ceriserie », d'une superficie de 6,33 hectares, est située sur les hauteurs de l'entité. Elle présente donc des enjeux paysagers importants et est traversée par un fossé (axe de ruissellement élevé).
- 16.** Partiellement urbanisée par des lotissements, la zone « Halanzy Volette » de près de 20 hectares présente un potentiel urbanisable de 11 hectares avec peu de contrainte.

Figure 84 : Disponibilité foncière d'Aix-sur-Cloie



16.3.3.1 Aix-sur-Cloie

Aix-sur-Cloie	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte topographique		Contrainte paysagère et topographique	
	35,51							
Superficie non disponible	26,78	75,4%						
Superficie disponible	5,63	15,9%	5,33	94,7%	0,13	2,3%	0,18	3,2%
Superficie disponible non équipée	1,96	5,5%	1,96	100,0%				
Superficie disponible à long terme	1,14	3,2%	1,14	100,0%				



15,9 % de la zone d'habitat sont disponibles à Aix-sur-Cloie. Deux zones non équipées sont identifiées :

- Une première zone située rue des Cultivateurs : environ 1,5 hectares proches du centre mais présentant plusieurs contraintes topographiques (talus) et une accessibilité limitée.
- Une seconde zone le long de la N88 dont l'accessibilité rend l'urbanisation complexe (accès le long de la route régionale).

Figure 85 : Disponibilité foncière d'Athus Nord

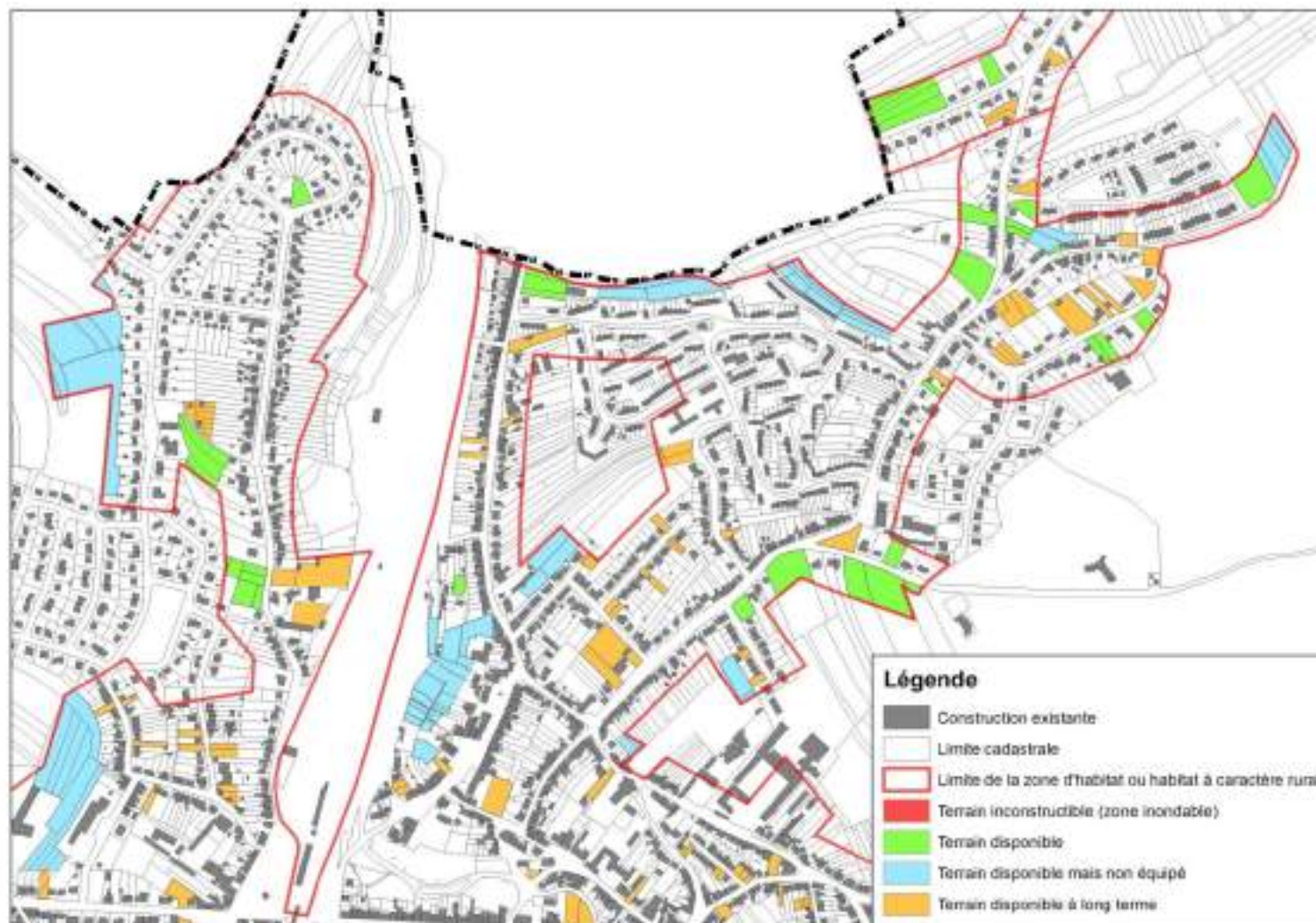
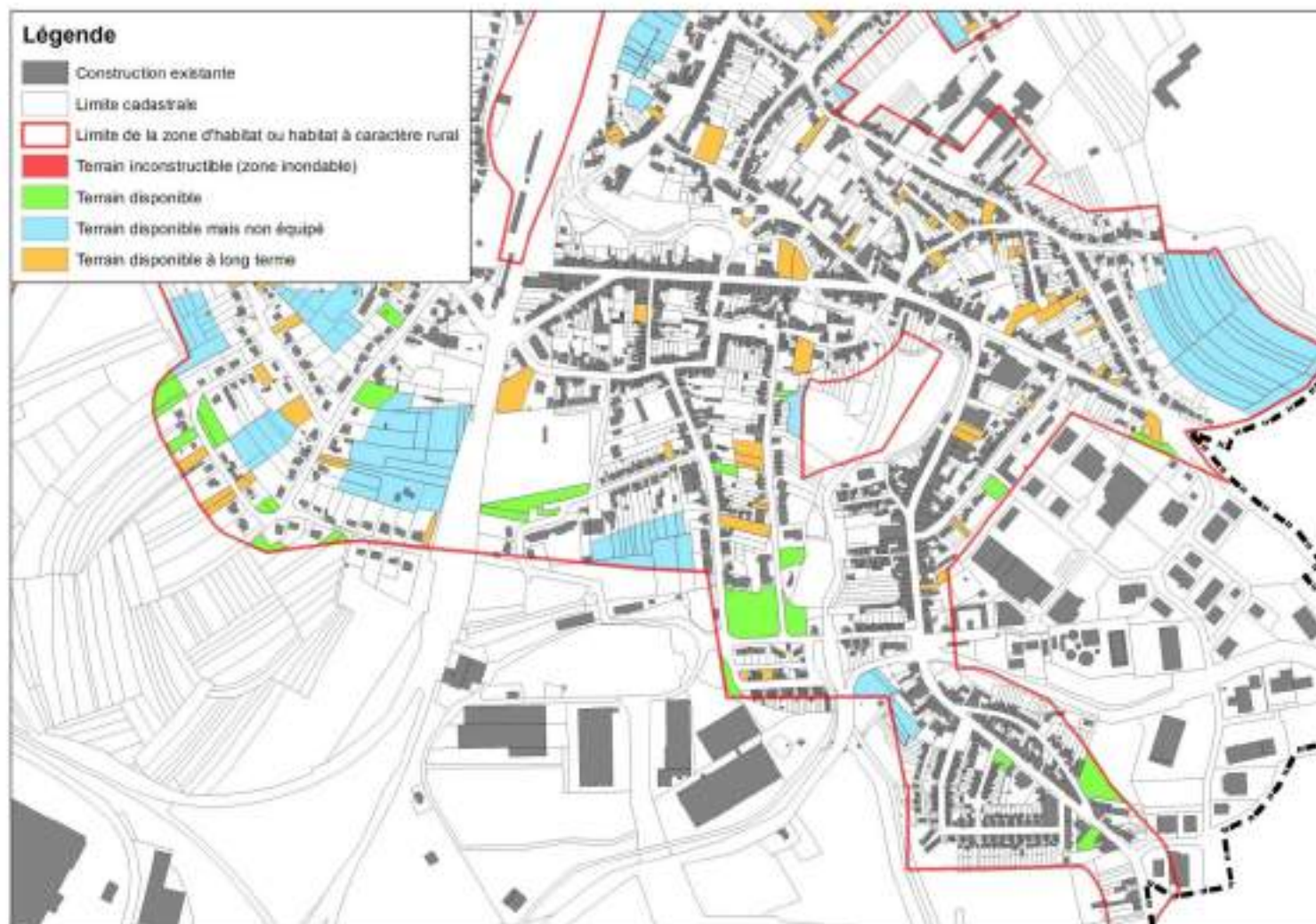


Figure 86 : Disponibilité foncière d'Athus Sud



16.3.3.2 Athus

Athus	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte topographique	
	196,45					
Superficie non disponible	166,62	84,8%				
Superficie disponible	6,3	4,6%	6,21	98,6%	0,09	1,4%
Superficie disponible non équipée	16,69	12,2%	16,69	100,0%		
Superficie disponible à long terme	6,84	5,0%	6,84	100,0%		



Sur près de 200 hectares de zone d'habitat, seuls 4,6 % sont actuellement disponibles à l'urbanisation à Athus.

La réserve foncière située rue du Bois Joli est d'environ 4 hectares mais le relief y est parfois compliqué avec des pentes jusque 15 %. Son accessibilité est également limitée. Une canalisation de gaz borde la limite Est.

Figure 87 : Disponibilité foncière d'Aubange Nord



Figure 88 : Disponibilité foncière d'Aubange Sud

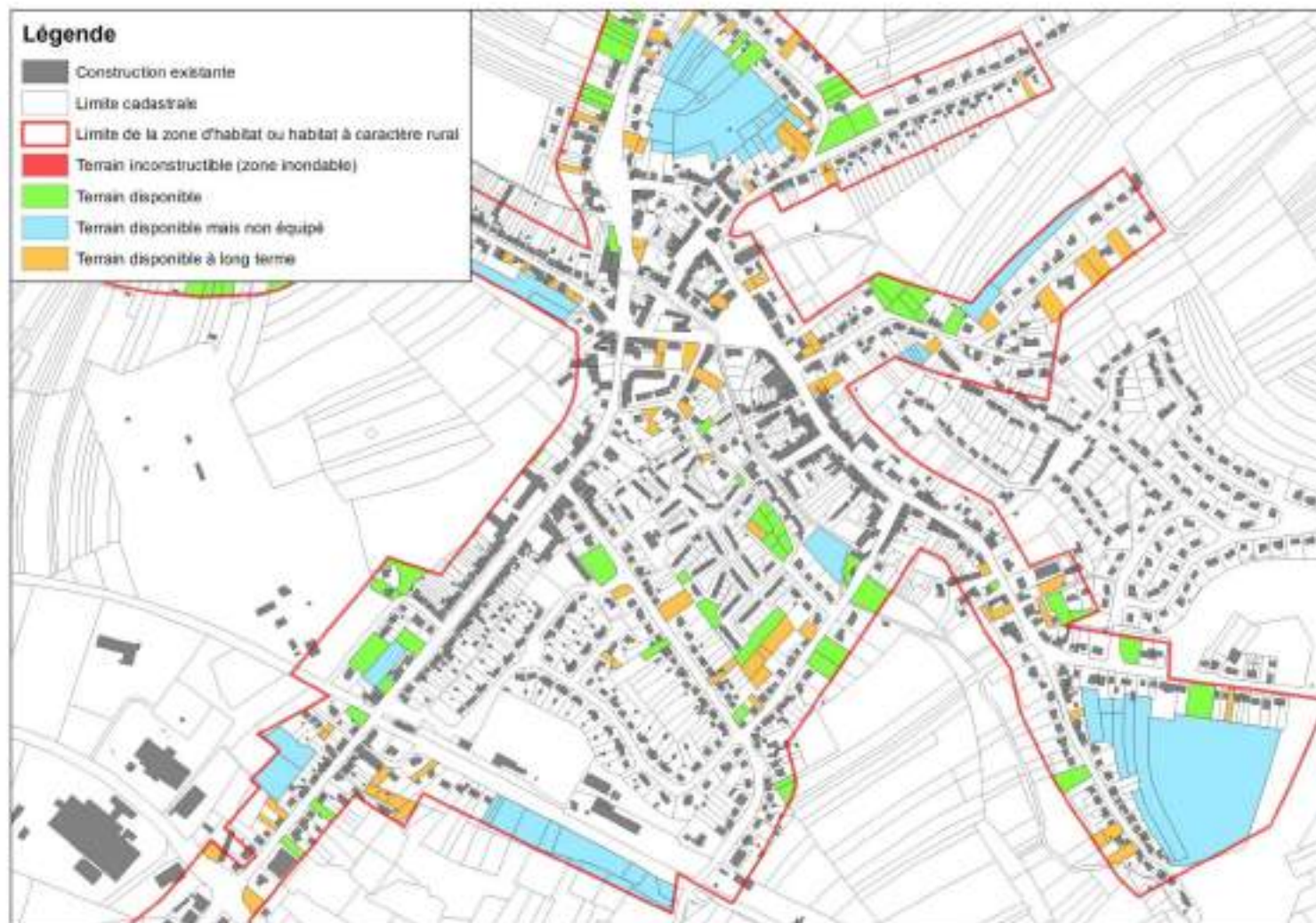
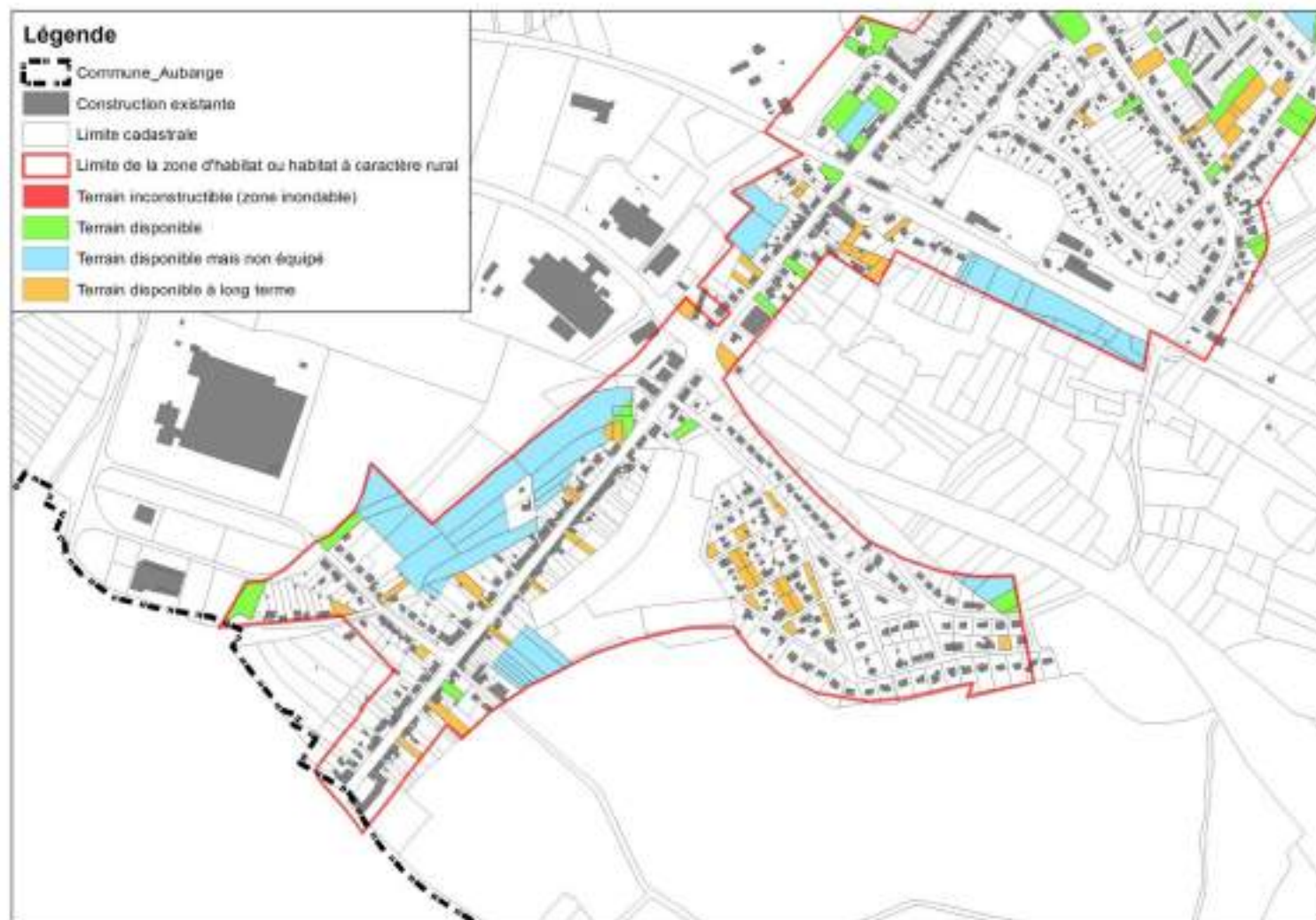


Figure 89 : Disponibilité foncière du Zoning d'Aubange



16.3.3.3 Aubange

Aubange	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte topographique		Contrainte écologique	
	176,53							
Superficie non disponible	142,46	80,7%						
Superficie disponible	8,69	4,9%	8,69	100,0%				
Superficie disponible non équipée	18,48	10,5%	18,32	99,1%			0,16	0,9%
Superficie disponible à long terme	6,9	3,9%	6,64	96,2%	0,26	3,8%		



Moins de 5 % de la superficie de la zone d'habitat est disponible à Aubange. 18 hectares de réserve sont non équipés :

- Environ 4,7 hectares entre la rue d'Athus et la rue Rougefontaine mais présentant des contraintes topographiques : pente supérieure à 10 % et plusieurs talus, ainsi qu'une accessibilité limitée. Cette zone dite du Gayenberg fait actuellement l'objet d'un permis d'urbanisation pour y développer du logement (principalement des appartements) mais également une maison de repos.
- 3 hectares entre la rue de Messancy, la rue Vanspeybroeck et la rue Van Brabant, comprenant des fossés, un ruisseau, un seul accès et une ligne haute-tension.
- 4 hectares entre la rue de Longwy et la rue Nizette présentant une accessibilité limitée et une configuration peu optimale.
- 1,3 hectare le long de la N88, contraint du passage de plusieurs lignes haute-tension.

Figure 90 : Disponibilité foncière de Rachecourt



16.3.3.4 Rachecourt

Rachecourt	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte topographique		Contrainte physique		Contrainte paysagère et topographique	
	39,79	72,8%								
Superficie non disponible	39,79	72,8%								
Superficie disponible	4,54	8,3%	3,01	66,3%	0,06	1,3%			1,47	32,4%
Superficie disponible non équipée	8,77	16,0%	0,14	1,6%			8,63	98,4%		
Superficie disponible à long terme	1,56	2,9%	1,19	76,3%	0,05	3,2%			0,32	20,5%



Rachecourt présente moins de 5 hectares de réserves foncières disponibles dont une partie présentant des contraintes topographiques et paysagères.

8,77 hectares représentent des réserves foncières non équipées mais présentant des contraintes physiques dues au passage du ruisseau et un aspect paysager :

- Entre la rue du Haut et le Bochet : 4 hectares sont repris en zone d'aléa faible d'inondation.
- Entre la rue Basse et la Strale : 1,3 hectare proche du centre du village.
- Entre la rue Basse et la rue Bizeury, au sud du village : 3,2 hectares.

Figure 91 : Disponibilité foncière d'Halanzuy Nord

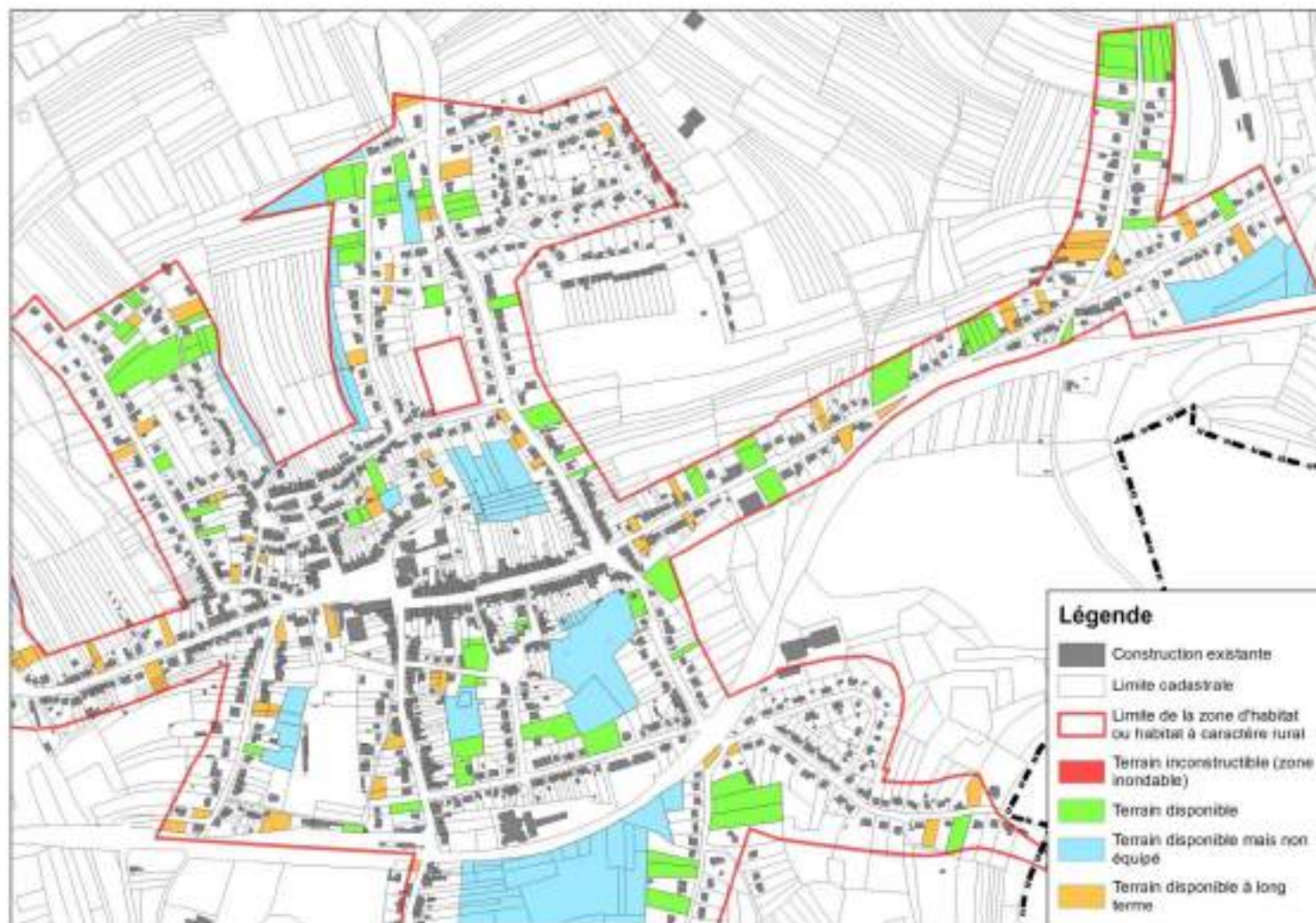
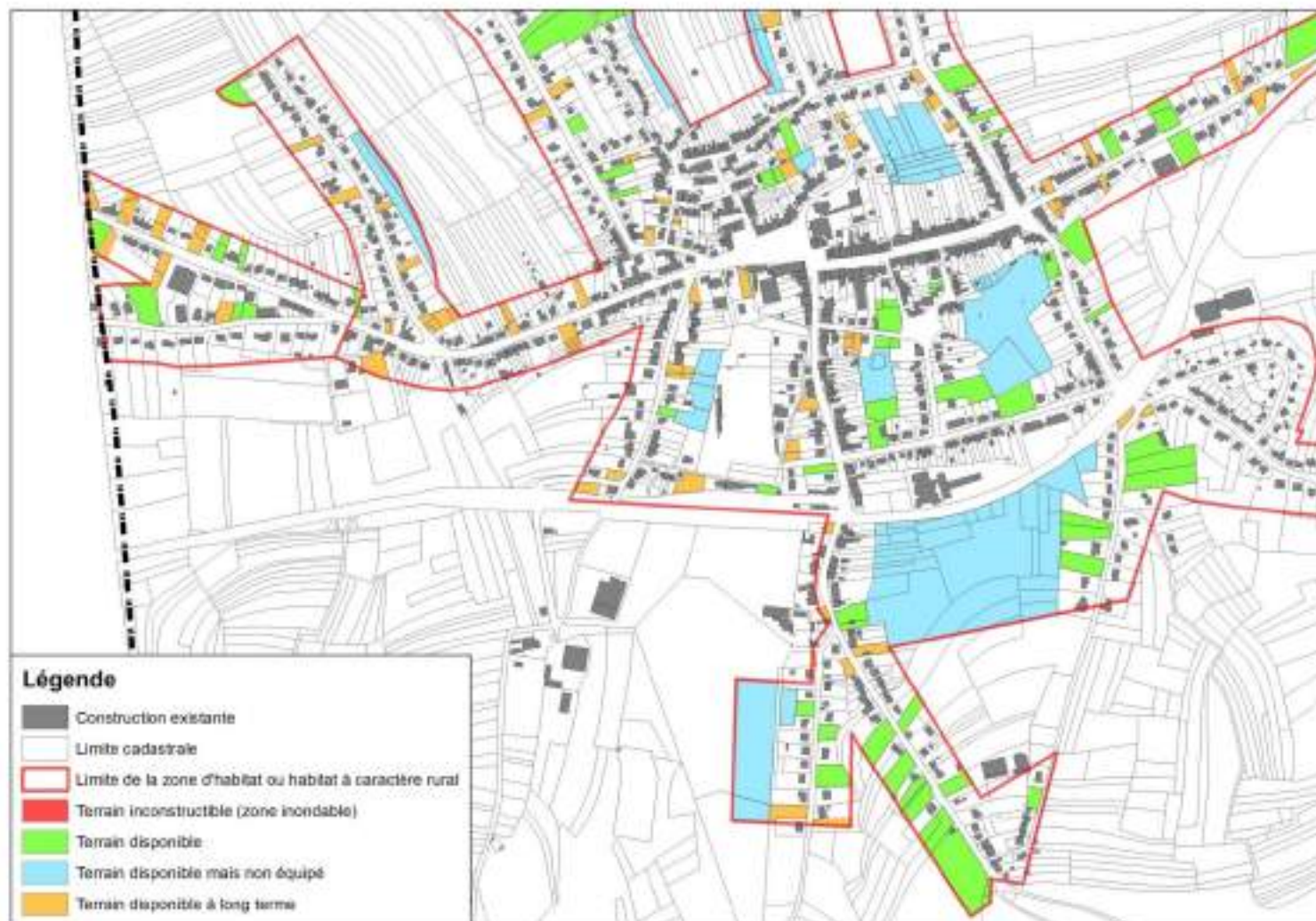


Figure 92 : Disponibilité foncière d'Halanzay Sud



16.3.3.5 Halanzy

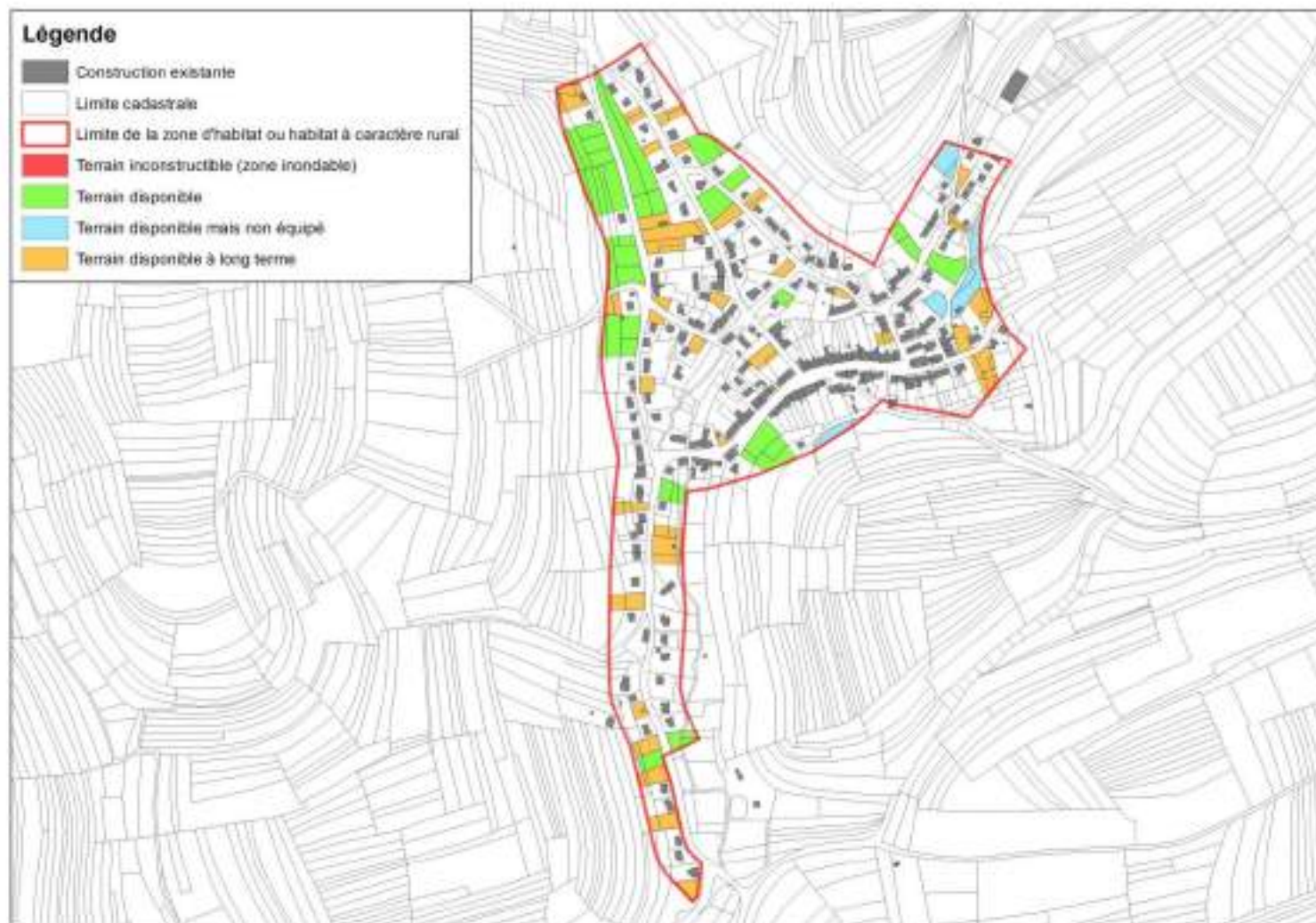
Halanzy	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte topographique	
	136,57					
Superficie non disponible	106,49	78,0%				
Superficie disponible	10,88	8,0%	10,88	100,0%		
Superficie disponible non équipée	14,76	10,8%	8,93	60,5%	5,83	39,5%
Superficie disponible à long terme	4,44	3,3%	4,44	100,0%		



Halanzy présente un peu moins de 11 hectares de terrains disponibles le long des différentes rues. On constate la présence de contraintes topographiques à certains endroits et plus de 14 hectares de réserve foncière non équipée :

- Une zone intéressante entre la rue du Paquis et la rue du Verger comprenant 6 hectares en zone d'habitat. Cette zone présente une bonne localisation mais également plusieurs contraintes dont une accessibilité limitée et une pente moyenne de 12 %.
- Un intérieur d'îlot à proximité de la rue Mathieu, faisant l'objet d'un permis d'urbanisation (aujourd'hui délivré).
- Un intérieur d'îlot rue de la Chapelle et rue du Fossé dont l'accessibilité est très limitée et occupée actuellement par des arrières de jardins.
- Un triangle à l'arrière de la N88 à la sortie de l'entité vers Aubange, environ 1,5 hectare pouvant faire l'objet d'un déclassement.

Figure 93 : Disponibilité foncière de Battincourt



16.3.3.6 Battincourt

Battincourt	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte topographique		Contrainte paysagère		Contrainte paysagère et topographique	
	25,58	77,9%								
Superficie non disponible	25,58	77,9%								
Superficie disponible	3,72	11,3%	2,28	61,3%			0,73	19,6%	0,71	19,1%
Superficie disponible non équipée	0,63	1,9%	0,63	100,0%						
Superficie disponible à long terme	2,92	8,9%	2,75	94,2%	0,17	5,8%				



Battincourt présente une superficie importante (près de 4 hectares) à l'échelle du village bien que soumise à des contraintes paysagères ou topographiques et disséminées sur l'ensemble du village.

Figure 94 : Disponibilité foncière de Guerlange



16.3.3.7 Guerlange

Guerlange	Superficie totale (ha)		Disponible sans contrainte		Contrainte topographique	
	31,12					
Superficie non disponible	23,25	74,7%				
Superficie disponible	5,45	15,3%	5,22	95,8%	0,23	4,2%
Superficie disponible non équipée	1,67	4,7%	1,67	100,0%		
Superficie disponible à long terme	0,75	2,1%	0,75	100,0%		



Guerlange présente une réserve foncière importante à l'échelle du village mais prend systématiquement la forme d'un développement tentaculaire. On compte plusieurs contraintes techniques dont des lignes haute tension et une canalisation de gaz.

La localité dispose d'1,6 hectare de réserve non équipée le long d'un chemin à l'est.

16.4 Schéma de Développement Communal

Un Schéma de Développement Communal (SDC) est un outil de planification qui « *définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal* » (Art.D.II.10 du CoDT).

La commune d'Aubange dispose d'un ancien SDC datant de 1991. L'évolution actuelle et les enjeux en matière d'aménagement du territoire ont poussé la commune à revoir son SDC.

16.5 Schémas d'orientation locaux (SOL)

Le territoire communal compte plusieurs Schémas d'Orientation Locaux (SOL) dont des anciens Plans Communaux d'Aménagement (PCA) :

- PCA n°1 « Rues de France et des champs », approuvé le 15/01/1963. Une demande de révision a été faite le 17/04/1890. La révision est en date du 13/11/1990 ;
- PCA n°4 « Quartier du Brüll », approuvé le 07/04/1969 ;
- PCA n°3 « Quartier Pesch » approuvé le 17/12/1997. Extrême urgence demandée postérieurement à l'approbation d'un plan d'expropriation approuvé le 09/05/2005 ;
- SDC « Zone d'extension d'habitat au lieu-dit « Ottemt » (adoption définitive) approuvé le 10/07/1986 ;
- PCA révisé « Zone d'activité économique de Messancy-Die hart » (inscription) approuvé le 27/05/2009 ;
- PCA révisé « Point triple » (inscription) approuvé le 16/07/2015.

16.6 Sites à réaménager

Selon la définition donnée par l'article D.V.1.1° du Code du Développement territorial (CoDT), un site à réaménager (SAR) est un « *bien immobilier ou un ensemble de biens immobiliers qui a été ou qui était destiné à accueillir une activité autre que le logement et dont le maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ; ...* ». A titre d'exemple, les sites d'activité économique désaffectés et sites où ont eu lieu des activités sociales, installations sportives, culturelles, à caractère public ou à destination publique peuvent être qualifiés de SAR.

Il existe un SAR, avec arrêté de rénovation, au site « M.M.R.A. » qui correspond à la zone économique des trois frontières au sud d'Athus (arrêté du 12/07/1988).

Plusieurs autres sites sont repris à l'inventaire des sites à réaménager, situés en majorité à Athus :

- Les serres d'Halanzay ;
- Le ranch de l'Avenue de la Gare à Aubange ;
- Le couvent Rougefontaine à Aubange ;
- Le magasin de tapis « Tapis Persans » à Athus ;
- Le cinéma Conty à Athus ;
- L'entreprise de travaux publics et privés Scalcon à Athus ;
- Le café New Club à Athus ;
- Le PED bâtiment TRAX à Athus.

16.7 Périmètres de reconnaissance économique

La commune compte un peu plus de 200 hectares dédiés à l'activité économique. Les périmètres de reconnaissance économique facilitent l'aménagement de zones d'activités économiques, notamment la création d'infrastructures d'accueil pour les activités économiques.

La répartition de ces zones est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 38 : Périmètres de reconnaissance économique à Aubange

Libellé	Superficie	Type	Date de décision
Site de la M.M.R.A	106,9 ha	Industrie	14/08/1989
Zone artisanale d'Aubange	6,8 ha	Artisanat	18/08/1993
Zoning industriel d'Aubange	73,3 ha	Industrie	14/02/1968
Zoning de services d'Aubange	5,6 ha	Artisanat et services	11/08/1976
Site de la M.M.R.A	12,9 ha	Artisanat et services	14/08/1989

16.8 Guide communal d'urbanisme

Parallèlement à la révision de son SDC, la commune a entrepris la révision de son Guide Communal d'Urbanisme (GCU), datant également du début des années 1990.

16.9 Guide régional d'urbanisme

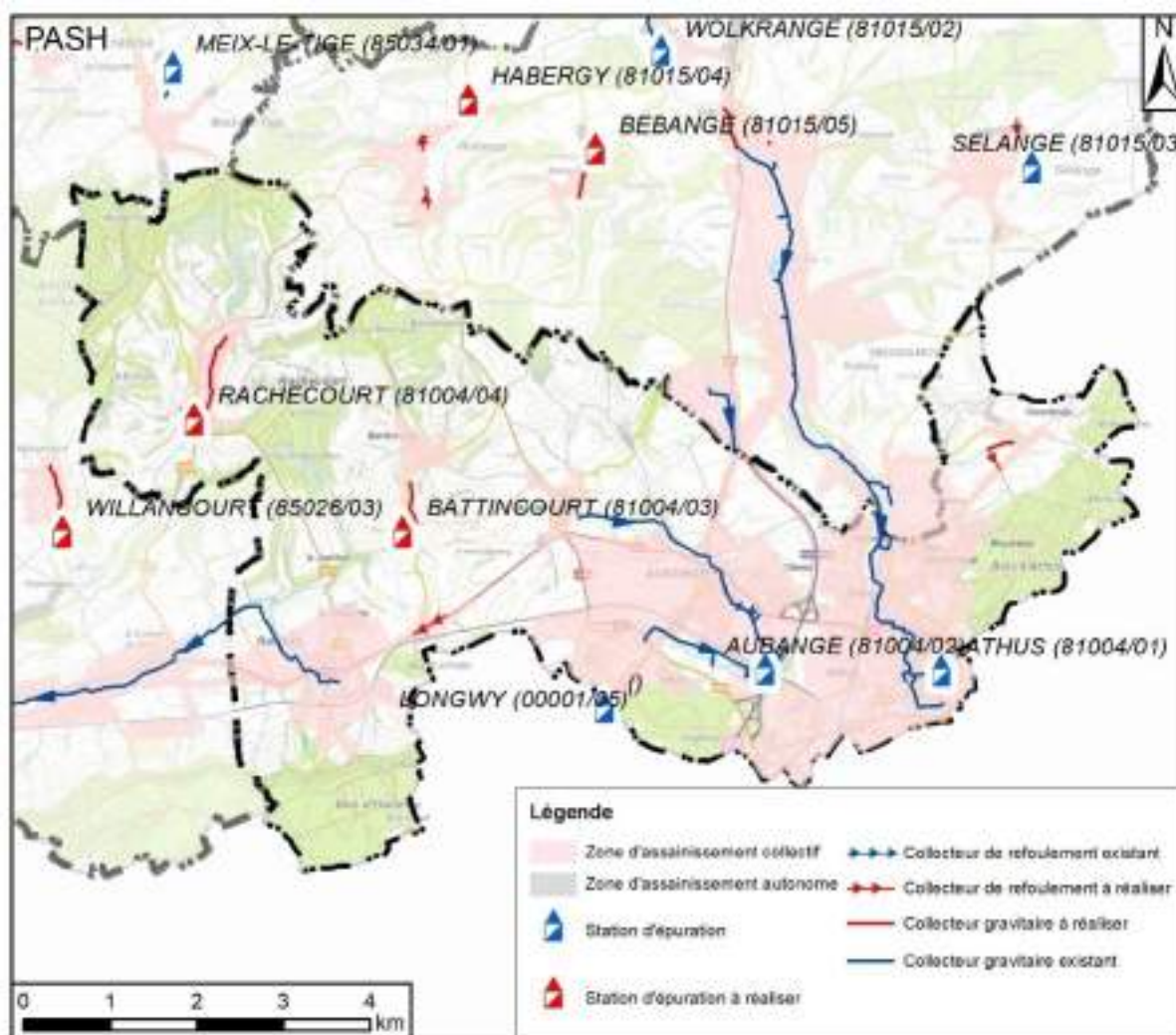
Suite à l'entrée en vigueur du CoDT en 2017, la terminologie et la valeur des outils d'aménagement du territoire ont été modifiées en Wallonie. Le Guide Régional d'Urbanisme (GRU) devient le seul outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle régionale. Adopté par le Gouvernement, il regroupe des normes (valeur réglementaire) et des indications (valeur indicative) urbanistiques. Il compile divers règlements généraux, notamment le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGSBR).

Un GRU est inscrit à Rachecourt (ancien RGSBR), entré en vigueur le 15/02/2007 (décision en date du 20/12/2006).

16.10 Éléments de synthèse

Structures d'encadrement et consultative	<ul style="list-style-type: none"> • Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ;
Schéma de Développement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Fait partie de l'aire de coopération suprarégionale avec le Luxembourg ; • Aubange, pôle d'appui transfrontalier ; • Appartenance à la région agro-géographique de la Lorraine ; • Commune dotée d'une plate-forme multimodale (terminal à conteneurs) ; • Aubange, identifiée comme pôle (SDT 2019) et point d'appui du transport de marchandises ; • Fait partie de l'aire de développement métropolitain du Luxembourg ;
Plan de secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie communale : 4.605 hectares ; • 72,8 % de zones non-urbanisables dont 50 % de zones agricoles ;
Programmes stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma de Développement Communal en cours de révision ; • Plusieurs Schémas d'Orientations Locaux dont des anciens Plans Communaux d'Aménagement ; • Un site à réaménager et 8 sites inscrits à l'inventaire ; • 205,5 hectares dédiés à l'activité économique ; • Révision du Guide communal d'urbanisme en cours ; • Un guide régional d'urbanisme inscrit à Rachecourt ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de rénovation/revitalisation urbaine en cours ; • Révision des programmes stratégiques (SDC, GCU).

Figure 95 : Plan d'Assainissement par Sous-Bassin Hydrographique



17.2 Distribution d'eau

Le réseau de distribution d'eau est géré par la SWDE.

Figure 96 : Localisation des zones de prévention arrêtées sur le territoire communal



Plusieurs captages sont présents sur le territoire communal et deux zones de prévention ont été officiellement arrêtées :

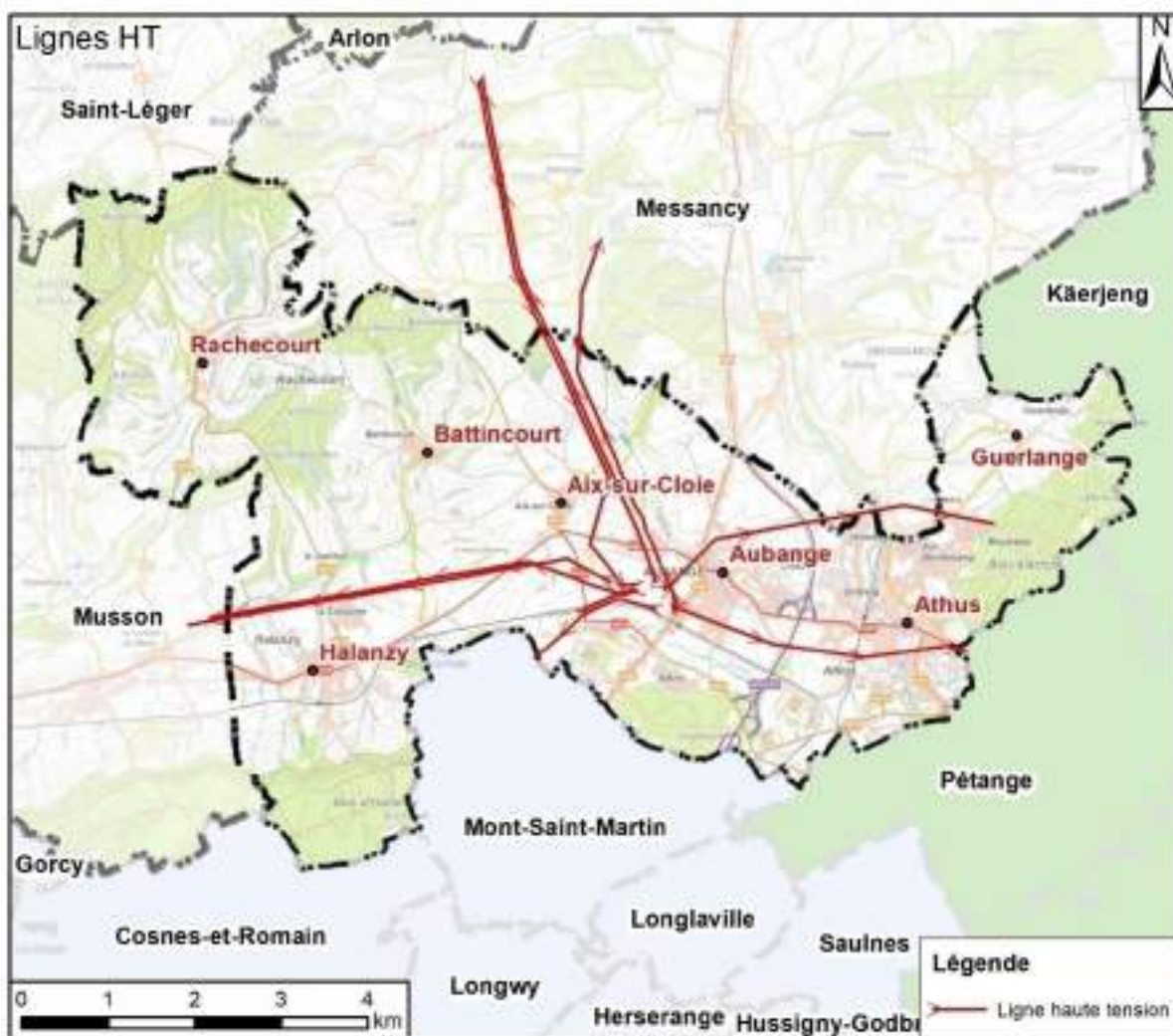
- Zone « Aubange P2, P3 » au sud d'Aix-sur-Cloie, selon l'arrêté du 05/09/2007 ;
- Zone « Halanzy Réseau Haut D1 » à Battincourt, selon l'arrêté du 29/05/2009.

17.3 Distribution d'électricité et de télédistribution

La distribution de l'électricité est gérée par ORES et la télédistribution par VOO.

Plusieurs lignes électriques à haute tension traversent la commune. Une grande partie de la zone industrielle d'Aubange est occupée par une station de transformation.

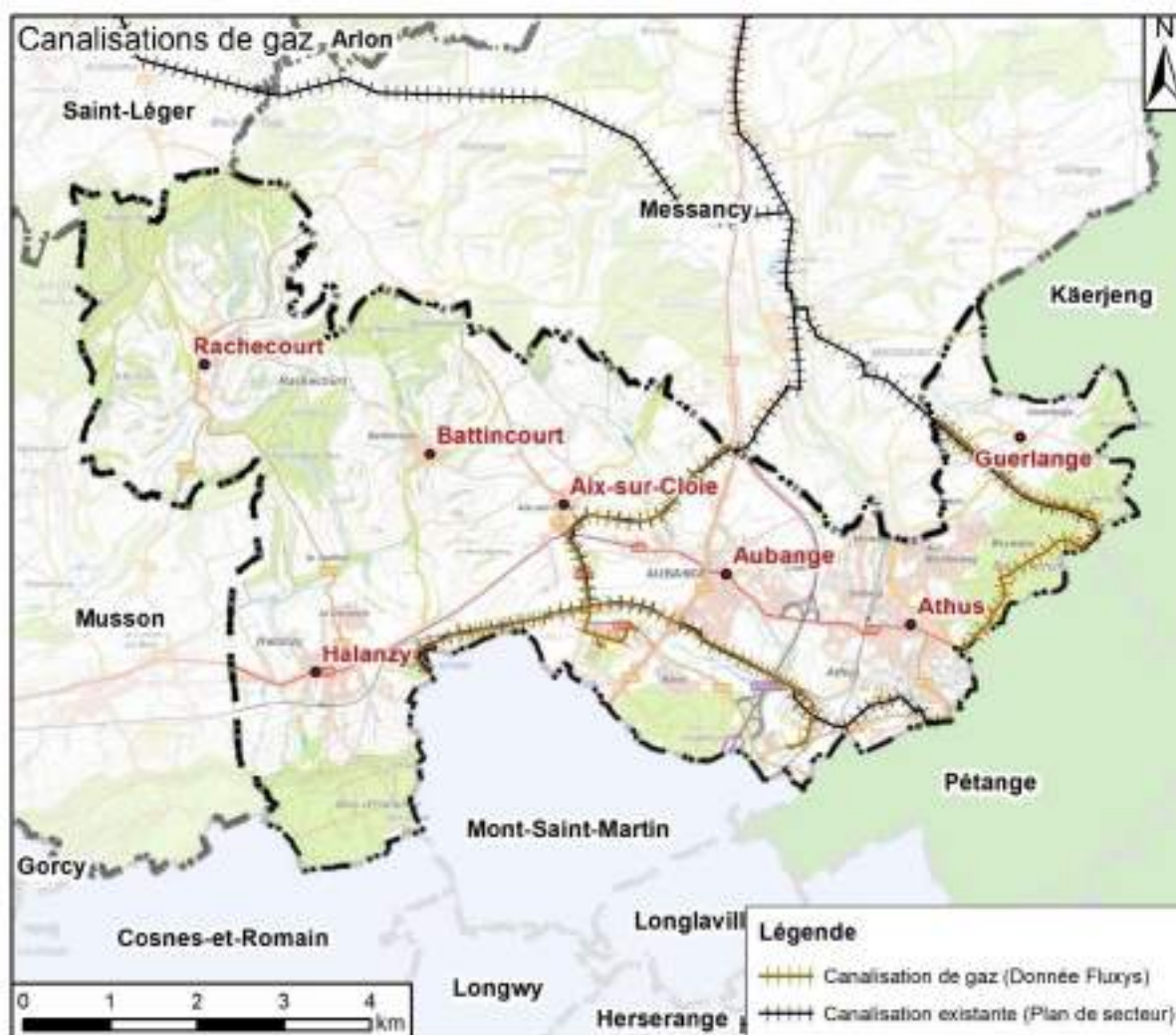
Figure 97 : Lignes haute-tension



17.4 Distribution de gaz

Le réseau de distribution de gaz est assuré par ORES pour Athus. Plusieurs canalisations FLUXY traversent le territoire communal mais Athus est la seule entité à bénéficier de la distribution de gaz.

Figure 98 : Canalisations de gaz



17.5 Télécommunications

Le réseau téléphonique est géré par l'opérateur Proximus. Au total, 10 antennes GSM sont situées sur le territoire communal.

Selon l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications (IBPT), la couverture d'Aubange par les différents réseaux de télécommunications est assez bonne.

Néanmoins, des zones blanches existent à Battincourt et Rachecourt où les connexions internet et téléphoniques sont difficiles.

17.6 La gestion des déchets

La collecte et la gestion des déchets est assurée par l'intercommunale IDELUX - Environnement

La commune dispose d'un recyparc dans le Zoning industriel d'Aubange. Des collectes en porte à porte sont organisées pour les déchets organiques résiduels, les papiers-cartons, les PMC et les encombrants. Notons que l'association « Solidarité – Aubange » se charge d'une partie de la collecte.

Elle récupère les papiers, cartons, bouteilles et palettes à Messancy. Des tournées sont organisées pour ramasser papiers et cartons dans les villages environnants.

De plus, plusieurs bulles à verre et conteneurs à vêtements sont mis à disposition dans plusieurs zones de la commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collecte des déchets organiques et résiduels a été modifiée, passant du duobac au système « sac + sac ». En 2018, seuls 4 duobacs étaient bien triés. Des bouteilles et sacs en plastique, canettes et autres emballages se retrouvaient dans les installations de compostage, empêchant le recyclage et la valorisation des déchets au centre de tri.

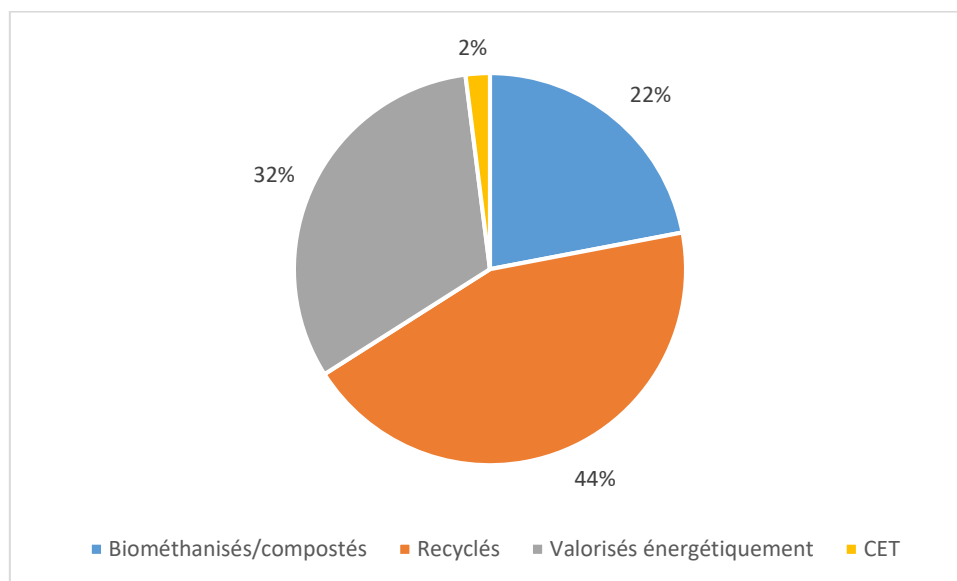
En moyenne, chaque citoyen de la commune d'Aubange a produit 623 kilogrammes de déchets en 2018 (contre 567,31 kg pour la moyenne intercommunale). Les déchets à l'échelle communale ont augmenté d'1 % par rapport à 2017 (619 kg/citoyen en 2017).

Tableau 39 : Statistiques des déchets d'Aubange - 2008-2018 - AIVE

	2008	2017	2018	AIVE 2018
Matière organique	98,03	82,03	82,81	37,62
Déchets verts	56,86	54,00	55,63	88,40
Inertes	87,61	149,15	155,23	100,38
Fraction résiduelle	118,84	112,14	111,63	89,60
Papiers / cartons	117,87	69,64	60,80	45,09
Verre	33,67	28,10	30,12	31,98
PMC	8,19	8,80	8,65	9,97
Encombrants	82,51	53,14	51,53	70,49
Bois	38,02	38,69	42,51	60,79

64 % des déchets en 2018 ont été collectés dans le recyparc, 33 % en porte-à-porte et 3 % dans les bulles à verre communales. Les déchets inertes représentent le déchet le plus important (24,9 % des déchets totaux). Suivent ensuite les déchets résiduels (17,9 %). La quantité de matières organiques, des déchets inertes, de déchets résiduels et papiers-cartons à l'échelle communale est plus importante que la moyenne de l'intercommunale.

Graphique 45 : Valorisation des déchets d'Aubange - 2018 - AIVE



Cette même année, 98 % des déchets ont suivi une filière de valorisation :

- 22 % des déchets ont été biométhanisés/compostés (13% de matière organique, 9% de déchets verts) ;
- 44 % des déchets ont été recyclés (5 % de verre, 9 % de papiers-cartons, 1 % d’emballages Plastique-Métalliques et Cartons à boissons (PMC), 24 % de déchets inertes et 4 % de déchets autres tels des métaux, pneus, vêtements, etc.) ;
- 32 % ont été valorisés énergétiquement (18% de fraction résiduelle, 8 % d’encombrants et 7 % de bois) ;
- 2 % des déchets sont éliminés en Centre d’Enfouissement Technique (CET).

Déchets sauvages :

Comme il est précisé dans la partie relative aux espèces invasives et aux actions du contrat de rivière « Semois-Chiers », depuis 2014, la cellule de coordination du contrat de rivière place des barrages flottants pour lutter contre les OFNI’s (Objets Flottants Non Identifiés) à la demande des cours d’eau et/ou des gestionnaires de cours d’eau. En 2020, les barrages ont été placés à Messancy, Athus et Musson. Du 10 mars au 27 octobre 2020, de nombreux déchets ont été récoltés dans la Messancy à Athus, à proximité de la rue du Lavoir. Au 1^{er} trimestre 2020, 65 tonnes de déchets ont été récoltés sur la commune. Des actions sont menées actuellement sur le territoire communal. Deux ouvriers communaux récoltent quotidiennement des dépôts illégaux de déchets. Un système de caméras a été mis en place.

Depuis 2017, Aubange est devenue « commune VolonTerre ». Face aux nombreuses incivilités environnementales, l’indignation de certains citoyens les a menés à s’impliquer personnellement et bénévolement à divers endroits de la commune. L’une des solutions proposées par l’Administration communale est d’offrir un soutien matériel, un canevas, une organisation à la participation de ces « VolonTerres » ne supportant plus ces états de malpropreté. Des comités de quartier ou de village de « VolonTerres » ont été constitués. Des espaces ont été aménagés dans les villages.

17.7 La gestion énergétique

17.7.1 Dynamique énergétique

La commune d'Aubange s'inscrit pleinement dans une démarche proactive et exemplaire en matière d'énergie. Elle s'est engagée dans la Convention des Maires et dispose d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC). Ce dernier est expliqué en début de document, dans la partie relative aux « plans et partenaires communaux ».

17.7.2 Consommation énergétique des bâtiments communaux

La commune d'Aubange a réalisé des relevés énergétiques des bâtiments communaux et tient un cadastre énergétique.

Tableau 40 : Evolution des consommations d'électricité et de chauffage des bâtiments communaux - 2016-2018 - Administration communale

Etablissements	Evolution consommation électricité 2016-2018	Evolution consommation chauffage 2016-2018
Hôtel de Police	- 15,6 %	+ 21,09 %
Hôtel de Ville	0,0 %	+ 24,78 %
Piscine	+ 5,8 %	- 0,53 %
École (Aubange)	+ 5,2 %	- 7,65 %
Ancienne maison communale d'Halanzy	- 4,5 %	- 2,23 %
Immeuble Hachel	+ 1,5 %	- 18,11 %
Centre culturel	- 10,4 %	- 18,77 %

Le cadastre énergétique de la commune met en évidence les consommations d'électricité et de chauffage des bâtiments communaux entre 2016 et 2018. Il montre la diminution des consommations énergétiques de certains bâtiments : le Centre culturel et l'ancienne maison communale d'Halanzy ont vu leurs consommations d'électricité et de chauffage baisser. L'Hôtel de Police est le bâtiment communal ayant connu la baisse de consommation d'électricité la plus importante (- 15,6 %, soit une baisse de 3,958 kWh). L'Hôtel de Ville a vu sa consommation de chauffage augmenter (+ 24,78 %, soit une augmentation de 36 533 kWh) et sa consommation d'électricité inchangée.

Globalement positifs, les résultats montrent la volonté communale à participer à la transition énergétique, en réduisant ses consommations d'énergie.

17.8 Éléments de synthèse

Réseau d'égouttage	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique de la Semois-Chiers ; • Majorité du territoire reprise en zone à régime d'assainissement collectif ; • Deux station d'épuration effectives : Athus (15.750 EH) et Aubange (5.400 EH) ; • Deux stations à réaliser : Battincourt (600 EH) et Rachecourt (800 EH) ;
Distribution d'eau, d'électricité, de gaz et télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> • Production et distribution d'eau gérées par la SWDE ; • Réseau d'électricité géré par ORES et de télédistribution par VOO ; • Plusieurs lignes à haute tension traversant le territoire ; • Athus, seule entité à bénéficier de la distribution de gaz ; • 10 antennes GSM ; • Zones blanches constatées à Battincourt et Rachecourt ;
Collecte et gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et gestion des déchets assurées par IDELUX Environnement ; • Collecte en porte-à-porte pour les déchets ménagers, papiers et cartons, encombrants ; • Parc à conteneurs à Aubange ; • 623 kg de déchets produits par citoyen en 2018 (+ 1,0 % par rapport à 2017) ; • Problématique de déchets sauvages sur le territoire : 65 tonnes récoltées au 1^{er} trimestre 2020 ; • Initiatives sur le territoire : Barrages sur la Messancy, commune « VolonTerre » ;
Gestion énergétique	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement communal à la Convention des Maires et mise en place d'un Plan d'Actions de l'Énergie Durable (Comité citoyens, rédaction du PAED, actions réalisées, etc.)
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté communale de participer à la transition énergétique (PAED, diminution des consommations, etc.)

18 Les services

18.1 Le commerce

En 2021, la commune d'Aubange compte 245 commerces, pouvant être recensés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 41 : Nombre et type de commerces - ADL Aubange - 2021

Type	Nombre	Détails
Alimentation	29	Épiceries, boucheries, boulangeries, supermarchés, fermes en vente directe
Assurances	7	
Auto - Moto	21	Vente, réparation, pneumatiques
Cafés	14	
Construction	34	Constructions générales, toiture, électricité, ferronnerie, serrurerie, etc.
Casino - Salles de jeux - Paris sportifs	6	
Mode	21	Vêtements, chaussures, bijoux
Soins - Beauté	30	Coiffeurs, esthéticiennes, massages
Autre	7	Déguisements, déstockage, hôtel, poêlerie, lettrage publicitaire, ameublement, vélos
Crèches	4	
Agences de crédits	5	
Electroménagers	2	
Fleuristes et pépinières	7	
Restauration	27	Friteries, pizzérias, restaurants, traiteurs
Agences immobilières	3	
Librairie	2	
Informatique	2	
Mutualités	2	
Lunetteries	2	
Pharmacies	5	
Pompes funèbres	3	
Vente et livraison hydrocarbures	2	
Bricolage - décoration	5	
Animalerie - Toilettage - Dressage	5	Alimentation animale, toilettage, dressage, gardiennage
Total	245	

Plusieurs polarités commerciales ont été définies, en commençant par le centre d'Athus et sa voirie principale commerçante ainsi que le zoning commercial « Les Acacias ».

Les centres d'Aubange et Halanzy sont également équipés en commerces et services.

Les autres villages sont généralement dépourvus de fonction commerciale. Aix-sur-Cloie compte deux commerces, à savoir l'épicerie le Marché des Saveurs et le Traiteur de la Chapelle.

L'ADL d'Aubange a mis en place sur son site internet une carte interactive des cellules commerciales vides. En effet, la commune connaît une baisse de son attractivité commerciale par l'augmentation des cellules vides sur son territoire, notamment au centre d'Athus. La Grand-Rue détient une part de cellules commerciales vides égale à 40 % et la rue de Rodange connaît un taux de 63 % de cellules vides. L'ADL et la commune s'attachent à lutter contre la désertification et la dégradation des commerces, en encourageant l'occupation de petites surfaces commerciales et l'installation de jeunes entrepreneurs. L'ADL est à la recherche de nouveaux locaux à vendre ou à louer pour orienter ses porteurs de projets.

Selon l'administration communale, les entités d'Athus et Aubange détiennent le plus de commerces et de services. Battincourt et Guerlange connaissent la part de commerces et services la plus faible.

Aubange détient une majorité de services médicaux et de commerces liés à la restauration. Rachecourt possède davantage de salons de coiffure et d'entreprises propres au domaine agricole, l'élevage et l'horticulture. L'entité d'Athus détient une majorité de services médicaux et de restaurants. Halanzy connaît une majorité de services médicaux et de commerces dans le domaine du bâtiment et de la construction.



Notons qu'Aubange est candidate pour détenir le label « Communes du Commerce Équitable ». Cette campagne offre la possibilité aux communes de s'engager activement pour un commerce plus juste et respectueux de l'humain et de l'environnement.

Demande commerciale :

En 2019, l'ADL d'Aubange a réalisé une enquête portant sur la demande commerciale des habitants⁴⁴.

A la question « Quels commerces fréquenteriez-vous sur le territoire d'Aubange ? », les répondants apparaissent une majorité à vouloir fréquenter un magasin de fruits et de légumes, un magasin de produits en vrac, une parapharmacie et un cinéma. A l'inverse, plus de la moitié des répondants ne souhaitent pas fréquenter une salle de e-sport, un magasin de location de véhicules (vélos, voitures, trottinettes) et une auto-école.

Le magasin de fruits et légumes est le commerce le plus demandé, toutes localités communales confondues (Athus/Guerlange ; Aubange/Aix-sur-Cloie ; Halanzy/Battincourt/Rachecourt). Le magasin de produits en vrac est le second commerce le plus demandé pour les sections Aubange/Aix-sur-Cloie et Halanzy/Battincourt/Rachecourt. A l'inverse, le magasin de location de véhicules est celui le moins demandé par l'ensemble des localités. La demande est moins prononcée pour un magasin de jouets, un magasin d'électroménagers et un restaurant « chic ».

⁴⁴ L'échantillon de l'enquête comptabilise 531 répondants. Les habitants proviennent principalement des villages d'Aubange (37,5 %), Halanzy (24,7 %) et Athus (21,1 %).

18.2 L'enseignement et l'éducation

Aubange dispose de plusieurs écoles communales :

- École communale d'Aubange (enseignement maternel et primaire) avenue de la Gare, 39 ;
- Implantation Bikini (enseignement maternel) rue de la Cité, 4 ;
- École communale d'Aix-sur-Cloie (enseignement maternel et primaire) rue Reifenberg, 27B ;
- École communale de Rachecourt (enseignement primaire) rue de l'Atre, 149.

La commune compte également plusieurs écoles libres sur son territoire :

- Ecole libre de Rachecourt (enseignement maternel) rue de la Marne, 285 ;
- Ecole libre d'Aubange (enseignement maternel et primaire) avenue de la Gare, 10 ;
- Ecole libre de Battincourt (enseignement maternel et primaire) rue Chanoine Paul Ley, 8 ;
- Ecole libre d'Halanzy (enseignement maternel et primaire) Grand-Place, 12 ;
- L'Institut Sainte-Marie Médiatrice d'Athus (enseignement maternel et primaire), Rue de la Station, 4-6.

Deux écoles primaires de la Communauté française sont implantées à Halanzy (Ecole fondamentale « Le Bois Haut ») et à Athus (Ecole fondamentale Annexée Athus).

L'enseignement général secondaire est donné à l'Institut Cardijn Lorraine et à l'Athénée Royal, implantées à Athus. L'Institut d'Enseignement de Promotion Sociale propose des formations dans plusieurs domaines au sein de l'Athénée Royal (artistique, confection, économique et social, hôtellerie, informatique, linguistique, métiers du bâtiment, pédagogie, seniors, service).

✚ Évolution du nombre d'élèves :

Une majorité des implantations scolaires de la commune d'Aubange ont vu leur nombre d'élèves augmenter sur la période 2010-2019. Les niveaux maternel et primaire de l'Ecole Fondamentale Communale d'Aix-sur Cloie et le niveau primaire de l'Ecole libre d'Aubange ont connu les évolutions les plus importantes, avec respectivement une augmentation de 100 %, 98,2 % et 82,9 %. A l'inverse, les écoles libres d'Halanzy (- 41,8 % en maternel, - 37 % en primaire), Battincourt (- 41,4 % en maternel, - 36,1 % en primaire) et de Rachecourt (- 17,1 % en primaire), l'Institut Sainte-Marie Médiatrice d'Athus (- 29 % en maternel et - 33,8 % en primaire) et le niveau secondaire (1^{er} degré) de l'Institut Cardijn Lorraine d'Athus (- 26,8 %) ont vu leur nombre d'élèves diminuer.

Tableau 42 : Evolution et nombre d'élèves par implantation scolaire - 2010-2019 - Administration communale

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Ecole Fondamentale Communale d'Aubange	Maternel	55	69	97	96	95	93	99	99	102	92	+ 67,3 %
	Primaire	207	247	270	273	241	242	258	259		263	+ 27,0 %
	Maternel (Site Bikini)	34	32	32	31	34	42	48	47	50	40	+ 17,6 %
Ecole Fondamentale Communale d'Aix-sur-Cloie	Maternel	26	30	42	48	41	50	49	49	52	52	+ 100 %
	Primaire	55	58	59	58	72	70	88	91	95	109	+ 98,2 %
Ecole Communale de Rachecourt	Primaire		66	66	72	75	79	91	94	100	101	+ 53,0 %
Ecole libre d'Aubange	Maternel	48	54	71	54	69	84	78	61	59	58	+ 20,8 %
	Primaire						35	53	61	62	64	+ 82,9 %
Ecole libre de Rachecourt	Primaire	41	42	48	47	40	42	40	41	38	34	- 17,1 %
Ecole libre de Halanzy	Maternel	67	56	48	42	46	52	37	40	37	39	- 41,8 %
	Primaire	106	108	107	122	104	103	107	74	64	67	- 37,0 %
Ecole libre de Battincourt	Maternel	29	28	23	16	11	13	12	14	16	17	- 41,4 %
	Primaire	36	38	40	33	26	26	31	28	23	23	- 36,1 %
Institut Sainte-Marie Médiatrice d'Athus	Maternel	145	135	131	123	131	143	138	110	100	103	- 29,0 %
	Primaire	470	435	395	324	337	328	341	328	302	311	- 33,8 %
Institut Cardijn Lorraine d'Athus	Secondaire (1er degré)	246	245	225	233	215	182	181	215	195	180	- 26,8 %
	Secondaire (2ème degré)	116	121	103	131	144	145	140	213	124	130	+ 12,1 %
	Secondaire (3ème degré)	81	83	85	99	102	102	113	110	90	88	+ 8,6 %

18.3 Les services sociaux

+ Centre Public d'Action Sociale :

Aubange dispose d'un Centre Public d'Action Sociale (CPAS), situé à Athus, ayant pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. L'aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. Son CPAS offre plusieurs services :

- Lavoir « La Saponaire » ;
- Permanence juridique ;
- Service social ;
- Service d'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- Médiation de dettes ;
- Guidance énergétique ;
- Allocations de chauffage ;
- Demandeurs d'asile ;
- Mobil'Aînés (taxi social du CPAS) ;
- Service de repas à domicile ;
- Télévigilance.

La commune a établi un Plan de Cohésion Sociale 2020-2025. A travers un ensemble d'actions, Aubange espère qu' « *une meilleure solidarité se mette entre les citoyens de tous âges, tous villages et toutes cultures* ». Les actions relevant du PCS portent sur plusieurs domaines, précisées dans le chapitre relatif au « plans et programmes communaux » en début de document.

+ Service d'Accueil de Prévention (SAP) :

Un Service d'Accueil de Prévention (SAP) est disponible à Athus pour les personnes rencontrant des problèmes liés à une consommation abusive de produits psychotropes. Mis à la disposition des jeunes et adultes en difficulté ou en questionnement par rapport aux problèmes de dépendance et consommation abusive, le SAP travaille également sur trois autres communes partenaires (Messancy, Musson et Saint-Léger). En 2018, 130 personnes étaient en contact avec le SAP, soit une diminution relative de 8 % par rapport à 2006.

18.4 Les services aux aînés

+ Maisons de repos :

Située à Athus, la résidence Bellevue est une maison de repos qui accueille « toutes personnes âgées quel que soit leur état de santé, et dans le respect de leurs convictions philosophiques, culturelles, religieuses et sociales ». Comptant 90 chambres, la résidence dépend du CPAS d'Aubange.

Située à Aubange, la maison de repos et de soins BELLEFLEUR dispose d'une capacité de 88 lits répartis en chambres de repos, chambres de soins et courts séjours.

Un projet de maison de repos est actuellement en cours de réflexion sur la zone de Gayenberg, dans le cadre de l'aménagement du futur écoquartier à Athus.

✚ Conseil Consultatif Communal des Aînés :

En juin 2019, Aubange constituait son troisième Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA)⁴⁵. Il s'agit d'une structure participative mise à la disposition des aînés pour qu'ils s'impliquent dans la vie sociale et développent une citoyenneté active. Les objectifs sont d'intégrer les besoins des aînés dans le paysage local, d'assurer le maintien des aînés en tant que citoyen actif et de renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation visant l'égalité.

18.5 Les services aux enfants et aux jeunes

✚ Crèches :

Plusieurs crèches se trouvent sur le territoire communal :

- La crèche communale Les Poussins, située à Athus. Elle propose également un service d'accueil extra-scolaire des enfants âgés entre 2 et demi et 12 ans (66 places) ;
- La crèche communale Les Canetons, située à Athus (25 places) ;
- Les Maisons d'enfants privées « Bébés natures » à Halanzy (14 places), « Les petites bulles » à Athus (15 places), « Nounous et Patachon » à Aix-sur-Cloie (24 places) ;
- 4 accueillantes autonomes proposent leurs services à Halanzy (4 places), Athus (8 places pour 2 accueillantes) et Rachecourt (4 places).

Accueil Assistance propose trois services : le service « Répit » consistant à prendre soin d'un enfant porteur d'un handicap afin de permettre aux parents de s'octroyer des moments de répit, le service « garde d'enfants malades » et le service « veille en milieu hospitalier ». Aubange étant partenaire d'Accueil Assistance, elle prend notamment en charge les frais de déplacement. 71 prestations ont été réalisées sur la commune en 2018.

Notons qu'une concurrence avec les crèches luxembourgeoises existe. En effet, le fonctionnement des crèches est spécifique au Grand-Duché du Luxembourg. Une partie est financée par l'État au titre du chèque-service accueil (CSA), une autre est financée par les parents eux-mêmes, avec des tarifs variables selon la crèche choisie et les revenus des parents. Depuis septembre 2016, les frontaliers peuvent bénéficier de tarifs réduits, au même titre que les résidents du Luxembourg.⁴⁶

✚ Maison des jeunes :



La maison des jeunes « Planète J », subventionnée par la Fédération Wallonie Bruxelles, est une ASBL socioculturelle, accueillant des jeunes âgés de 10 à 26 ans. Divers ateliers sont proposés à prix démocratique, variable d'une année à l'autre, en fonction de l'attente des jeunes. L'objectif de « Planète J » est de faire en sorte que les jeunes deviennent des « citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires ».

⁴⁵ L'avenir.net, Un nouveau conseil des aînés, 24 juin 2019
(https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190623_01350628/un-nouveau-conseil-des-aines)

⁴⁶ Les Frontaliers & Résidents, Comment bénéficier des chèques-services ?, 28 juin 2019

Plaines et stages de vacances :

Depuis 1981, la commune d'Aubange et son service jeunesse organisent des plaines et stages de vacances. Le rôle pédagogique et éducatif structure les activités jeunesse. Les plaines et stages sont accessibles à tous les enfants de 2 ans et demi à 12 ans.

Ils poursuivent quatre objectifs principaux :

- Le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, des jeux ou d'activités de plein air ;
- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Les plaines de vacances d'été se déroulent durant les 4 semaines complètes de juillet, dans plusieurs entités de la commune : Athus, Aubange, Aix-sur-Cloie, Battincourt et Rachecourt. En 2019, les activités proposées étaient « Parc gonflable », de l'accrobranche à Steinfort, une excursion au « Parc merveilleux » à Bettembourg et à la « Piscine Piko » à Rodange.

Des stages sont organisés durant le congé de printemps à Athus, Aubange et Rachecourt. En 2019, les thèmes abordés étaient divers : cuisine, comédie, magie, art, musique, etc. Des stages d'été sont aussi proposés (sports nature, cirque, danse, jeux vidéo sportifs, etc.)

Conseil Communal des Enfants :

En 2019, la commune met en place un Conseil Communal des Enfants (CEE). L'objectif est de donner la parole aux plus jeunes et de les faire participer activement à la vie locale. Ce projet permet aux jeunes élus de participer concrètement à une expérience de citoyenneté, de s'exprimer et de donner leurs avis sur des sujets divers et variés.

Divers projets ont été initiés dans ce cadre :

- **La collecte des jouets** dans le cadre de la Saint-Nicolas, en partenariat avec la Croix-Rouge.
- **Le projet « Cendrier »** consiste à installer des cendriers dans des endroits stratégiques de la commune d'Aubange. Les élus avaient déjà défini en priorité les écoles mais devaient apporter d'autres propositions à partir d'un sondage partiellement réalisé auprès de la population. Ils ont recensé des endroits Rachecourt et Halanzy.
- **Le projet « Zéro Déchets »** repose sur une exposition pour sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement. Compte tenu des conditions sanitaires liées à la Covid-19, l'exposition a été organisée en virtuel via le site du Centre culturel d'Athus entre le 16 et 30 novembre 2020. 674 visites ont été comptabilisées.

Service communal Jeunesse/Cohésion sociale :

Comme il est précisé en début de document, l'administration communale possède un service dédié à la jeunesse et à la cohésion sociale. Ses missions sont diverses, à savoir le suivi et la coordination de projets et activités de la commune en matière de petite enfance (0-3 ans), d'enfance (2,5-12 ans) et de jeunesse (au-delà de 12 ans). Ce service gère également le PCS d'Aubange.

18.6 Les autres services publics

Bpost :

Un bureau de poste est situé à Athus. Des points Poste sont situés au Spar d'Aubange et au Delhaize d'Halanzy (timbres postaux, envoi de paquets, points d'enlèvement...).

Police :

Aux côtés de Messancy, Musson et Saint-Léger, Aubange fait partie de la Zone de Police Sud-Luxembourg. L'antenne locale de la commune est située à Athus, où les plaintes sont déposées.

La Police locale assure la gestion des événements et des phénomènes locaux en luttant contre la criminalité et en améliorant le sentiment de sécurité de la population.

En 2019, 82 PV ont été dressés, toutes infractions confondues. Cette même année, 58 PV ont été dressés pour des dépôts d'immondices.

Les types d'incivilités et infractions rencontrés sur le territoire de la commune d'Aubange sont les dépôts d'immondices, l'incinération de déchets, les tapages nocturnes et le défaut de port de laisse.

Le plan de police 2020-2025 identifie plusieurs priorités, dont certaines touchent particulièrement le territoire d'Aubange, à savoir :

- **Maîtriser les cambriolages dans les habitations** : Les communes de Musson et Aubange sont des zones à risques, notamment les villages situés à la frontière française et traversés par la N88 ou N81 où ils sont davantage exposés.
- **Maîtriser la consommation et la vente de drogues** : Cette problématique est constatée majoritairement sur le territoire de la Ville d'Aubange, plus particulièrement à Athus où un trafic important de stupéfiants « à la vue de tous » est constaté. Une perquisition à domicile de 1.140 gr d'héroïne et de 55 gr de cocaïne a eu lieu sur le territoire communal en 2018.
- **L'insécurité routière** : Aubange et Messancy sont les communes qui connaissent le plus d'accidents de la circulation. Près de 250 accidents ont été comptabilisés en 2018 sur la commune d'Aubange.

En 2018, la Ville d'Aubange a participé au Moniteur de Sécurité, basé sur une enquête portant sur différents thèmes en matière de sécurité auprès de la population. Les citoyens d'Aubange, de Messancy, de Musson et de Saint-Léger ont été interrogés sur les problèmes de quartier, sur la prévention, sur la victimisation, sur leur sentiment d'insécurité et sur la qualité des actions des services de la Zone de Police.

Un sentiment d'insécurité est perçu de la part des habitants. Au niveau de l'arrondissement, la zone Sud-Luxembourg se démarque des autres zones de la province pour la vitesse inadaptée au trafic, la conduite agressive dans la circulation et le stationnement gênant. Le vandalisme est également évoqué par les habitants de la zone. Il constitue une grande problématique pour les citoyens à Aubange, notamment par les nombreux dépôts sauvages constatés. Le trafic routier engendre également des nuisances sonores. Les habitants d'Aubange et de Musson sont plus nombreux à constater les nuisances liées au trafic. Les Aubangeois affirment être incommodés par les personnes trainant sur la voie publique.

Les nuisances liées au trafic de stupéfiants (jeunes trainant dans la rue, nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues) renforcent également le sentiment d'insécurité des habitants d'Aubange.

Incendie :

Aubange fait partie de la Zone de secours (provinciale) Luxembourg. Cette dernière a la particularité d'être une zone unique couvrant les 44 communes de la province. Elle est composée de 16 postes de secours dont l'un se trouve à Athus.

Informations communales :

Les informations communales sont assurées par divers moyens de communication :

- Le site internet de l'administration communale (<https://www.aubange.be>) ;
- La revue communale « L'Echo communal » ;
- Le guide de loisirs « La Bougeotte » ;
- La page Facebook de la commune (@VilleDaubange) ;
- Le compte Twitter de la commune (@ADMAUBANGE) ;
- Des campagnes d'affichage ;
- Un blog communal (www.aubange.be/press).

18.7 La santé

18.7.1 L'offre en soins de santé

Selon l'administration communale, l'offre de soins de santé à Aubange est concentrée à Athus, au sein du Centre Médecine Générale Bellevue :

- 5 médecins généralistes ;
- 3 orthopédistes ;
- 1 cardiologue ;
- 1 spécialiste ORL ;
- 1 rhumatologue ;
- 1 psychologue ;
- 4 kinésithérapeutes.

Le centre **Médecine générale de Bellevue** a ouvert ses portes en 2018, sur le site de la polyclinique Bellevue à Athus. Il compte 5 médecins généralistes, assurant une permanence médicale d'un demi-jour chacun par semaine. Ce service est destiné aux habitants n'ayant pas de médecin traitant attitré. On trouve également sur ce site d'autres médecins spécialistes comme 3 orthopédistes, un ORL, un rhumatologue, un psychologue, un service de prises de sang, un centre de kinésithérapie, la maison du diabète et l'Espace P, service d'aide aux personnes en lien avec la prostitution.

La Ville d'Aubange met à disposition d'assistants en médecine générale un appartement deux chambres à Rachecourt moyennant un loyer modéré. Ce logement tremplin vise à attirer de nouveaux médecins sur la commune d'Aubange.

Athus compte également un Centre Provincial de Santé.

D'autres médecins se trouvent sur le territoire communal, à savoir :

Aubange :

- 5 médecins généralistes ;
- 2 dentistes ;
- 4 kinésithérapeutes ;
- 1 pédicure ;
- 1 ostéopathe

Rachecourt :

- 1 médecin généraliste ;

Halanzy :

- 5 médecins généralistes ;
- 1 dermatologue ;
- 1 dentiste ;
- 2 kinésithérapeutes ;

Athus :

- 5 médecins généralistes ;
- 1 cardiologue ;
- 1 dentiste ;
- 2 kinésithérapeutes ;
- 1 psychomotricien ;
- 1 psychologue ;
- 1 ostéopathe ;

Aix-sur-Cloie :

- 2 kinésithérapeutes ;

Battincourt :

- 1 médecin généraliste ;
- 1 logopède.

Plusieurs pharmacies se trouvent à Athus, Aubange et Halanzy.

L'hôpital le plus proche est situé à Arlon. Il importe de noter la présence d'une clinique à Mont-Saint-Martin en France à Esch-sur-Alzette et Niederkorn au Grand-Duché de Luxembourg.

Notons que la commune d'Aubange, et plus largement la Province de Luxembourg et ses territoires ruraux, connaissent une pénurie des médecins généralistes. Des mécanismes de subventionnement à l'installation ou au déménagement de médecins généralistes s'implantant dans des zones géographiques prioritaires sont mis en place comme le dispositif Impulseo qui propose plusieurs primes.

18.7.2 Profil local de santé

Tableau 43 : Indicateurs de santé - Observatoire de la santé de la Province de Luxembourg

Indicateurs		Aubange	Arrondissement d'Arlon	Province de Luxembourg
Espérance de vie à la naissance (2006-2010)	Hommes	75,5	74,2	75,1
	Femmes	81,7	81,5	81,4
Taux de natalité (2007-2009)		12,0	12,7	12,4
Indice de vieillissement (2012)		0,66	0,59	0,61
Indice de mortalité (2008-2010)		9,6	8,5	9,7
Mortalité prématurée (2008-2010)	Hommes	37,5	34,0	29,4
	Femmes	21,1	18,1	15,0
	Total	30,3	26,4	22,3
Dépistage cancer du sein : femmes de 50 à 69 ans (2006-2007)		51,0	54,0	52,0

L'**espérance de vie** apparaît être un bon indicateur démographique des conditions de vie et de santé de la population. Entre 2006 et 2010, à Aubange, les femmes présentent une espérance de vie plus élevée que celle des hommes, avec une différence d'environ 6 années entre les deux sexes. Les hommes peuvent espérer vivre 75,5 ans, ce qui est légèrement plus élevé mais relativement proche qu'au sein de l'arrondissement d'Arlon et en Province de Namur. L'espérance de vie des femmes à Aubange s'élève à 81,7 ans, ce qui est proche des valeurs provinciale et de l'arrondissement.

Entre 2007 et 2009, le **taux de natalité** de la commune d'Aubange s'élève à 12 naissances pour 1 000 habitants. La natalité y est légèrement plus faible qu'au sein de l'arrondissement (12,7) et en Province de Luxembourg (12,4).

En 2012, l'**indice de vieillissement** des trois échelles sont assez similaires, bien que celui de la commune soit légèrement supérieur (0,66).

Entre 2008 et 2010, la **proportion des décès prématurés** à Aubange représente presque un tiers de l'ensemble des décès. Cette proportion est nettement supérieure à Aubange par rapport aux deux autres niveaux territoriaux. A Aubange, il est interpellant de constater que la proportion de décès prématurés est nettement supérieure chez les hommes par rapport aux femmes. Cette différence se marque également au niveau de l'arrondissement et de la province.

A Aubange, en 2006-2007, 51 % des femmes âgées de 50 à 69 ans ont réalisé un examen de **dépistage du cancer du sein**. La technique de dépistage la plus utilisée concerne les mammographies. La couverture totale de dépistage du cancer du sein est moins élevée à Aubange qu'au niveau de l'arrondissement (54 %) et de la province (52 %).

18.7.3 Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) reflète l'accès de la population de chaque commune wallonne aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

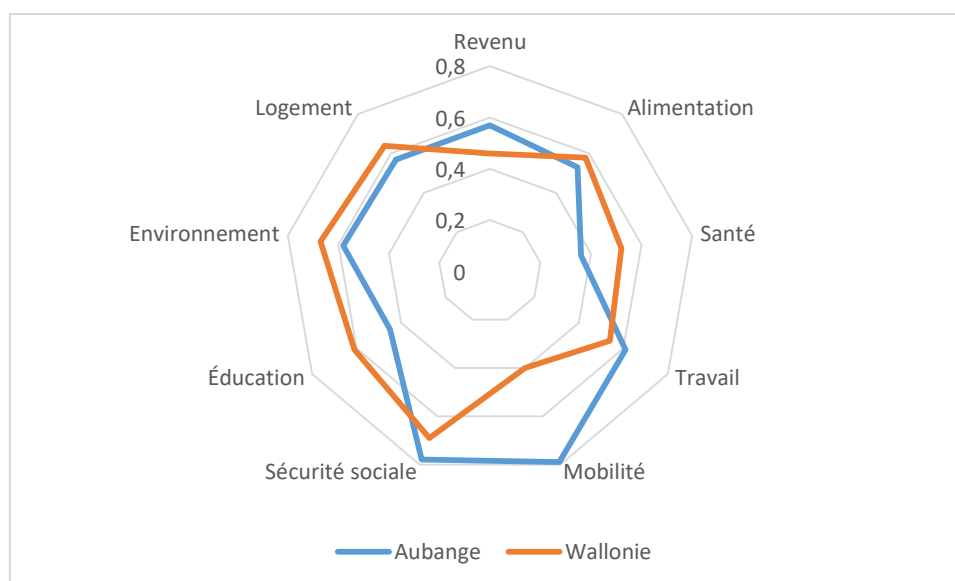
Les droits fondamentaux sont déclinés en neuf dimensions :

- le droit à un revenu conforme à la dignité humaine,
- le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité,
- le droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d’être atteint, à l’aide médicale,
- le droit à la sécurité sociale, à l’assurance santé, à la protection sociale, à l’aide sociale, aux prestations familiales,
- le droit à l’éducation et à l’enseignement,
- le droit à un logement décent et adapté, à l’énergie et à l’eau,
- le droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté,
- le droit à la mobilité,
- le droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle.

Le facteur de risque prend en considération trois publics cibles : les ménages monoparentaux, les personnes isolées âgées de 65 ans et plus et les demandeurs d’asile.

Afin de permettre à chaque commune de visualiser aisément sa position par rapport aux droits fondamentaux et au facteur de risques dans le cadre du plan de cohésion sociale, l’IWEPS a élaboré des polygones appelés « radars » sur la base des indicateurs de chaque commune.

Graphique 46 : Indicateur synthétique d’accès aux droits fondamentaux - 2018 - IWEPS



L’indicateur relatif à l’alimentation de la commune est similaire à celui de la Wallonie, mais légèrement moindre. Les indicateurs portant sur la santé, l’éducation, l’environnement et le logement d’Aubange sont inférieurs à ceux de la Région wallonne. Les indicateurs relatifs au revenu, au travail, à la mobilité et à la sécurité sociale dépassent le niveau régional.

Tableau 44 : Détails des indicateurs ISADF - 2018 - Administration communale

Indicateurs		Aubange	Région wallonne	Moyenne Aubange	Moyenne Région wallonne
REVENU	Revenu médian par déclaration	42.536,00	44.535,01	0,57	0,46
	Revenu médian des familles monoparentales	13.530,20	18.566,70		
	Coefficient interquartile du revenu	69,00	76,60		
	Ratio entre le revenu RIS et le revenu médian	7,76	9,61		
ALIMENTATION	Part des élèves en surcharge pondérale en 6 ^{ème} primaire	0,53	0,58	0,53	0,58
SANTÉ	Taux standardisé de mortalité	1.053,9	1.132,64	0,36	0,52
	Part de bénéficiaires en incapacité de travail de longue durée	3,51	3,28		
	Part de personnes ayant un statut « affection chronique »	12,02	11,08		
	Part de personnes reconnues handicapées	6,13	7,83		
	Part des enfants de 5 à 14 ans sans aucun recours au dentiste	28,50	16,12		
	Part de population cible n'ayant pas subi d'examen par mammographie en 6 ans	30,50	26,57		
	Part des mères fumeuses lors de l'accouchement	21,83	15,87		
PROTECTION SOCIALE	Part de bénéficiaires BIM	18,63	17,41	0,78	0,69
	Part des 18-24 ans bénéficiaires du (E)RIS	2,86	5,31		
	Part de bénéficiaires du GRAPA/RG parmi les plus de 65 ans	3,12	4,91		
ÉDUCATION ENSEIGNEMENT	Part d'élèves en secondaire	50,97	55,66	0,45	0,61
	Part d'élèves en retard de plus d'un an	19,39	15,43		

LOGEMENT	Ratio entre le prix médian des maisons sur le revenu médian des ménages	9,03	9,51	0,57	0,64
	Loyer médian des baux enregistrés	675,00	612,84		
	Part des compteurs à budget actif	3,48	3,11		
ENVIRONNEMENT	Exposition de la population à la pollution de l'air	0,54	0,54	0,58	0,67
	Exposition de la population au bruit de l'agglomération ou d'une grande infrastructure de transport supérieur	17,30	14,62		
	Part de la population vivant à proximité d'un grand espace non-artificialisé	71,30	85,96		
MOBILITÉ	Part de la population vivant dans une polarité de base	68,67	41,61	0,79	0,40
	Part de la population vivant à proximité des transports en commun	87,04	39,89		
TRAVAIL	Taux d'emploi des 20-64 ans	64,46	67,17	0,61	0,54
	Taux de chômage des 15-24 ans	21,16	27,15		
	Taux de chômeurs de longue durée	29,08	31,45		

Certains indicateurs sont à nuancer. L'axe « alimentation » est composé d'un seul indicateur, à savoir « la part d'élèves en surcharge pondérale en 6^{ème} primaire ». Aubange détient une valeur inférieure (0,53) à celle de la Région wallonne (0,58), expliquant un indicateur moindre sur le radar ci-dessus.

L'indicateur communal relatif à la santé est inférieur à celui de la Région wallonne, pouvant s'expliquer des parts plus importantes d'enfants de 5 à 14 ans sans aucun recours au dentiste, de la part population cible n'ayant pas subi d'examen en mammographie en 6 ans ainsi que la part de mères fumeuses lors de l'accouchement.

La valeur communale « 0,45 » de l'indicateur relatif à l'éducation et l'environnement s'explique par une part moins importante d'élèves inscrits dans le secondaire et une part supérieure d'élèves en retard de plus d'un an par rapport à la Région wallonne.

L'indicateur portant sur l'environnement s'explique par une exposition plus importante de la population au bruit de l'agglomération ou d'une grande infrastructure de transport supérieur (autoroute, trafic routier, etc...) La part de la population vivant à proximité d'un grand espace non-artificialisé est inférieure à Aubange que celle à l'échelle de la Région wallonne.

Enfin, l'indicateur communal relatif au logement est moindre à Aubange car les loyers médians sont supérieurs que ceux à l'échelle régionale.

18.8 Éléments de synthèse

Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • 245 commerces recensés et concentrés à Aubange et Halanzy ; • Certains villages ne disposant pas d'activité commerciale ; • Travaux de l'ADL sur l'attractivité commerciale (carte interactive des cellules vides, enquête auprès des habitants...) ; • Aubange, candidate pour obtenir le label « Communes du Commerce Équitable » ;
Enseignement et éducation	<ul style="list-style-type: none"> • 4 écoles communales (Aubange, cité Bikini, Aix-sur-Cloie, Rachecourt) ; • Autres établissements scolaires : 4 écoles libres, Institut Sainte-Marie Médiatrice d'Athus, 2 écoles de la Communauté française, Institut Cardijn Lorraine, Athénée Royal ;
Services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Public d'Action Sociale ; • Service d'Accueil et Prévention ;
Services aux aînés	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence Bellevue ; • Maison de repos et de soins Bellefleur ; • Projet en cours de réflexion à Athus (zone de Gayenberg) ; • Conseil Consultatif Communal des Aînés ;
Services aux enfants et aux jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Trois maisons d'enfants : Bébés nature, Les petites bulles, Nounous et Patachons ; • Deux crèches : Les Poussins, les Canetons ; • 4 accueillantes autonomes ; • Maison des jeunes « Planète J » ; • Plaines et stages de vacances organisés par la commune ; • Conseil communal des enfants ;
Autres services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Un bureau de poste situé à Athus ; • Sécurité : Zone de police « Sud-Luxembourg » ; • Incendie : Zone de secours Luxembourg ; • Informations communales relayées par plusieurs moyens de communication (Site internet, Facebook, bulletin communal, Twitter, LinkedIn, Fluicity) ;
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de soins diversifiée ; • Centre Médecine générale de Bellevue ; • Hôpital le plus proche situé à Arlon ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Vers une société solidaire et coresponsable : Plan de cohésion sociale 2020-2025

19 La culture, le sport et les loisirs

19.1 Les infrastructures

+ Bibliothèques communales :

Aubange dispose de plusieurs bibliothèques, dans différentes entités :

- La bibliothèque Hubert Juin à Athus, ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis matins. Elle compte également une ludothèque, ouverte les mêmes jours que la bibliothèque, sauf le lundi.
- La bibliothèque Maurice Bon d’Halanzky, dans l’ancienne maison communale, ouverte les mercredis, vendredis et samedis matins.
- La bibliothèque Frédéric Kiesel à Rachecourt, ouverte les mardis soirs et mercredis après-midis.

+ Le Centre Culturel :

Le Centre culturel de la commune présente un éventail d’activités dont des spectacles grand public et en famille, un ciné-club et un panel d’ateliers pour enfants et adultes (créations artistiques, théâtre, formation musicale, peinture...). Il a pour objectif de valoriser les particularismes territoriaux et culturels de la ville.

+ Centres sportifs :

La commune compte également plusieurs centres sportifs sur son territoire :

- Le Centre sportif du Joli-Bois à Athus, composé d’un hall omnisports. Auparavant, il comprenait une piscine. Celle-ci est définitivement fermée depuis le 1^{er} juillet 2019. Un projet de construction d’une nouvelle piscine est en cours de réflexion.
- Le Centre sportif du Clémarais à Aubange, composé d’un hall omnisports et d’une salle d’arts martiaux.

+ Salles et espaces :

Plusieurs salles et espaces sont mis à la disposition des habitants et sont disponibles à la location :

- Le cercle Roger Laurent à Rachecourt : Salle des fêtes, endroit de camp/hike pour mouvements de jeunesse, salle de spectacles ;
- Le cercle Royal Patria à Rachecourt : Location de salle et de cuisine pour fête de famille, organisation d’activités tout au long de l’année (théâtre, jeux de société, repas) ;
- Le cercle local d’éducation ouvrière au café « Le Cléo » à Rachecourt ;
- La salle du préau de l’Hôtel de ville à Halanzky, pouvant être réservée uniquement pour les associations ;
- La salle du Cercle Saint Rémy à Halanzky ;
- Le chalet de l’Orée des bois à Halanzky ;
- La Fraternité à Halanzky ;
- La salle des Tilleuls à Athus, pouvant être réservée uniquement par les associations ;
- Le restaurant scolaire de l’Athénée Royal à Athus ;
- Le restaurant scolaire de l’I.C.L à Athus ;

- La salle de l'Union à Athus ;
- La buvette du foot d'Athus ;
- La salle de l'École fondamentale libre d'Aubange ;
- La salle « La Harpaille » à Aubange ;
- La salle polyvalente d'Aubange, pouvant être réservée uniquement pour les associations ;
- La buvette du foot à Aubange ;
- La salle de l'écurie à Aubange ;
- La Maison des Œuvres à Aubange ;
- Le restaurant scolaire communal d'Aix-sur-Cloie ;
- La salle « La Stuff » à Guerlange.

19.2 Les associations et les activités

19.2.1 Les associations

Aubange compte diverses associations, pouvant être répertoriées par village, en plusieurs catégories.

Aix-sur-Cloie :

- **Jeunesse :** Club des Jeunes ;
- **Vie de quartier :** Syndicat d'Initiative ;
- **Action sociale :** Repair Café ;

Athus :

- **Sport :** École de Danse, Karaté Club, Tennis Club, Tennis de Table Athénée, Royal Sporting Club, Basket Club, Aquabike Réglisse, Subaqua, Natation Club, etc.
- **Culture et animations :** Athus et l'Acier ASBL, L'Univers des Pompiers ASBL, Le Photus, Harmonie Royale des Sapeurs-Pompiers, Les Chevaliers à Moustache ASBL, Maison des Jeunes – Planet J, etc.
- **Action sociale :** Maison Croix-Rouge, Lire et Écrire, La Trêve, CRILUX, etc.

Aubange :

- **Sport :** ASBL Centre sportif local, la Gaume Buissonnière, Athélica, Jaf's Club Gym d'Entretien, Aikido, Judo Club, Karaté Club Aubange, Royale Étoile Sportive Aubange, Futsal Pétange, Étoile Rouge, École d'Activités Subaquatiques, etc.
- **Culture et animations :** ASBL Théâtre Mirabelle, Cercle Royal Musical, Chœurs de Lorraine, Orchestre des Jeunes, Académie de Musique, Carrefour Amitié, Comité de la Gare, Vie féminine, Patro Notre Dame du Rosaire, Syndicat d'Initiative, etc.
- **Action sociale :** Solidarité Aubange, OXFAM.

Battincourt :

- **Sport :** École de Tadjiquan, Karaté Club, Fishing Club ;
- **Culture et animations :** Harmonie Royale les Échos de la Batte, ASBL Odyssée 78 ;
- **Action sociale :** Vie féminine.

Guerlange :

- **Culture et animations :** Rencontres à Guerlange, Club des Jeunes.

Halanzy :

- **Sport :** Sports et Loisirs Tout en Sourire ASBL, Fitness et Danse Fabienne Doly, Tennis Club Halanzy, Tennis de table Halanzy, Royal Club Sportif, LBA Halanzy, NLP Halanzy, etc.
- **Culture et animations :** Los Tabascos, Les Harmonies d'Halanzy, Académie de Musique, Cercle Privé des Collectionneurs, Patro Sainte Geneviève Halanzy, Syndicat d'Initiative, Atelier Gaumais, etc.

Rachecourt :

- **Sport :** Club de marche La Fourmi d'Aubange, Sporting Club Rachecourt, Union Lorraine Spéologie ;
- **Jeunesse :** Club des Jeunes ;
- **Culture et animations :** Syndicat d'Initiative, Cercle local d'Éducation Ouvrière, Photosira – Photoclub.

Il est important de noter que la Ville d'Aubange offre des subsides pour certaines associations ; une fois par an, un bon de 60 euros (pour l'organisation d'un vin d'honneur) ; une occupation gratuite par an dans une salle communale pour chaque association ayant son siège social sur le territoire communal ; et le prêt gratuit d'une camionnette.

19.2.2 Les activités

Au regard du nombre d'associations présentes sur le territoire communal, il est possible de réaliser de nombreuses activités sportives ou culturelles :

- **Activités sportives :** Gymnastique, danse-zumba, marche à pied, yoga, arts martiaux, badminton, tennis, tennis de table, basket, volley-ball, football, mini-foot, sports nautiques, escalade, bowling, cirque, pêche, pétanque...
- **Activités culturelles :** Théâtre, écriture, peinture/dessin, scrapbooking, modélisme, création, textile (broderie, tricot), photographie, informatique...

Comme il est précisé dans la partie relative au tourisme, des activités sont propres au territoire communal telles que le marché aux fleurs en mai, le marché La Terre des Délices en septembre, les journées Amifer en juin, la foire artisanale « Tout Rachecourt dans les pommes » en octobre.

Plusieurs animations de promenades sont également organisées sur le territoire d'Aubange :

- Les promenades « **Rando-découverte** » d'une distance d'environ 10 km, organisées tous les mardis, au départ de Place Gigi à Aubange ;
- Les promenades « **Nature et Patrimoine** », d'une distance de 5 km, organisées de mars à octobre, au départ du domaine de Clémarais.

19.3 Les conseils consultatifs

La commune dispose d'une Commission consultative d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité (CCATM). Outre le président et un membre de la Région wallonne, cette commission est composée de 10 membres effectifs et 8 membres suppléants.

En juin 2019, Aubange constituait son troisième Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA)⁴⁷. Il s'agit d'une structure participative mise à la disposition des aînés pour qu'ils s'impliquent dans la vie sociale et développe une citoyenneté active. Les objectifs sont d'intégrer les besoins des aînés dans le paysage local, d'assurer le maintien des aînés en tant que citoyen actif et de renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation visant l'égalité.

Cette même année, la commune a mis en place un Conseil Communal des Enfants (CEE). L'objectif est de donner la parole aux plus jeunes et de les faire participer activement à la vie locale. Ce projet permet aux jeunes élus de participer concrètement à une expérience de citoyenneté, de s'exprimer et de donner leurs avis sur des sujets divers et variés.

Dans le cadre de la Rénovation Urbaine d'Aubange qui vise à redynamiser et à embellir le centre urbain d'Athus, une Commission Consultative de la Rénovation Urbaine (CCRU) a été mise en place.

Au niveau énergétique, la commune a adhéré à la Convention des Maires. Pour mener à bien les actions de cette Convention elle a créé une Commission Consultative du Développement Durable formée de citoyens de la Ville d'Aubange.

Enfin, dans le cadre de cette nouvelle opération de développement rural, une Commission Locale de Développement Local s'est mis en place en 2021. Elle suit et participe à l'exécution des projets proposés dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Elle participe à la définition des priorités et à la cohérence des choix. Elle organise également des groupes de travail pour approfondir un sujet ou lancer un projet particulier.

19.4 Éléments de synthèse

Infrastructures	<ul style="list-style-type: none">• Bibliothèques communales (Athus, Halanzy, Rachecourt) ;• Centre culturel ;• Centres sportifs : Joli-Bois et centre sportif du Clémarais ;• Diverses salles et espaces disponibles à la location ;
Associations et activités	<ul style="list-style-type: none">• Tissu associatif important dans les villages (culture, sport, jeunesse, vie de quartier, etc.) ;• Soutien communal à la vie associative (subsidés, bons, occupation gratuite dans une salle communale, prêt d'une camionnette) ;• Nombreuses activités sportives, culturelles, d'action sociale, etc.
Conseils consultatifs	<ul style="list-style-type: none">• Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;• Conseil Consultatif Communal des Aînés ;• Conseil Communal des Enfants ;

⁴⁷ L'avenir.net, Un nouveau conseil des aînés, 24 juin 2019
(https://www.lavenir.net/cnt/dmf20190623_01350628/un-nouveau-conseil-des-aines)

	<ul style="list-style-type: none">• Commission Locale de Développement Rural ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none">• Maintien du dynamisme associatif ;• Mise en place de projets dans le cadre des conseils consultatifs.

20 Données complémentaires

Le patrimoine communal ainsi que les autres propriétés publiques ont été reportées sur une carte annexée au présent document.

20.1 Ressources financières de la commune

I. LE COMPTE BUDGETAIRE

1. Service ordinaire

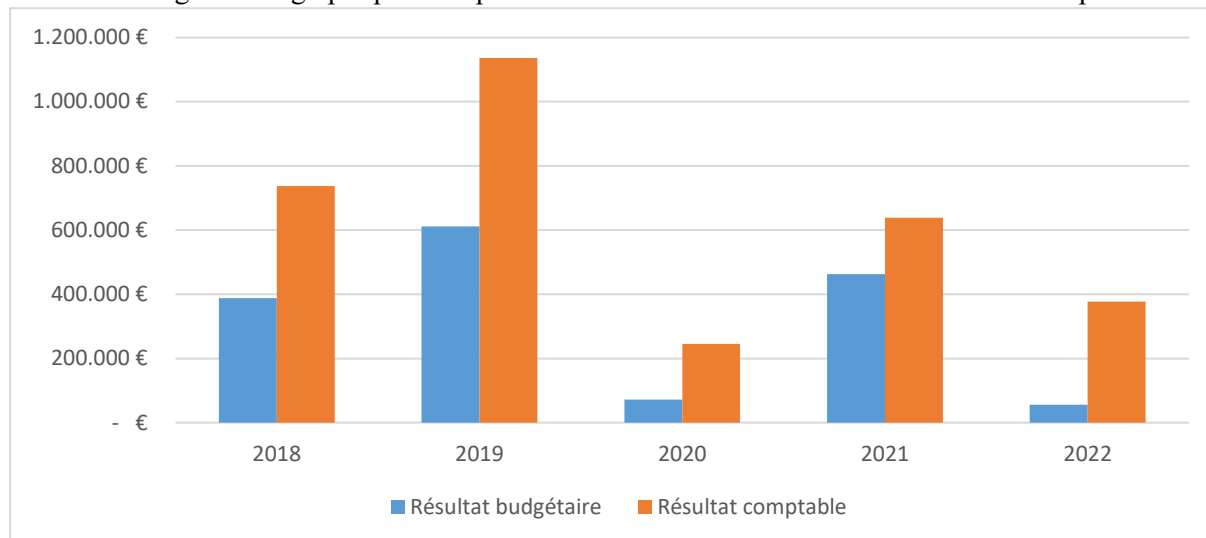
		Exercice 2022	Exercice 2021
RECETTES	Droits constatés	28.901.456,40	26.334.616,27
	Non-valeurs à déduire	184.163,47	414.689,54
	Droits constatés nets	28.717.292,93	25.919.926,73
DEPENSES	Engagements	28.661.439,30	25.457.544,79
	<i>exercice propre</i>	<i>27.363.117,43</i>	<i>24.723.058,01</i>
	<i>exercices antérieurs</i>	<i>507.908,35</i>	<i>570.480,50</i>
	<i>prélèvements</i>	<i>790.413,52</i>	<i>164.006,28</i>
	imputations	28.340.043,46	25.281.869,98
	RESULTAT BUDGETAIRE	55.853,63	462.381,94
	RESULTAT COMPTABLE	377.249,47	638.056,75
	ENGAGEMENTS REPORTES	321.395,84	175.674,81

Le résultat budgétaire (engagements moins droits constatés) est de 55.853,63 €, en baisse par rapport à l'exercice 2021 (462.381,94 €). Ce résultat doit s'apprécier en tenant compte de la constitution de provisions à l'exercice propre pour un total de 1.915.000 € (1.065.000 € budgété) :

- Hausse du coût des énergies : 150.000 €
- Charges de pension : 650.000 €
- RCA : 850.000 €
- CPAS : 200.000 €
- Politique hospitalière : 65.000 €

Le résultat comptable (droits constatés moins dépenses imputées) est de **377.249,47 €**, la différence avec le résultat budgétaire étant constituée des engagements non imputés sur 2022 et reportés sur l'exercice suivant.

Ci-dessous figure un graphique comparatif de l'évolution de ces deux résultats depuis 2018 :



❖ Les recettes ordinaires :

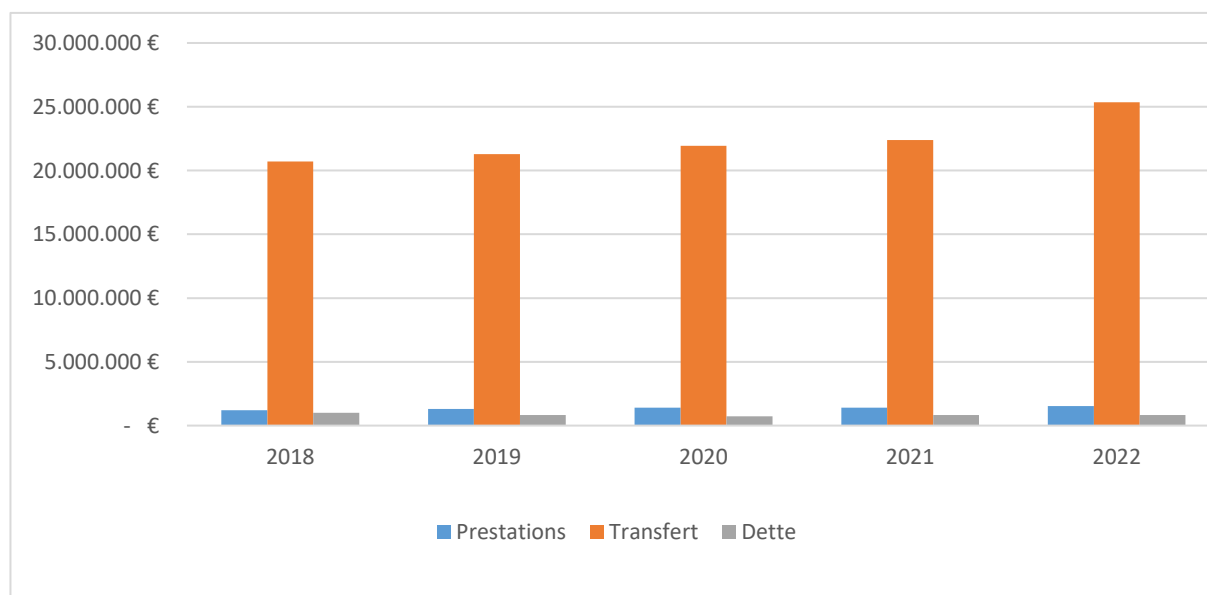
Les recettes ordinaires constatées à l'exercice propre s'élèvent à 27.694.589,82€ en 2022, contre 24.621.706 € en 2021, soit une progression exceptionnelle de 12,5 % (+2,4 % en moyenne les exercices précédents).

Compte tenu du boni de l'exercice 2021 de 638.056,75 €, les recettes des exercices antérieurs s'élèvent à 937.703,11 €. Elles sont également constituées des droits constatés des rôles 2021 arrêtés après la clôture 2021 et avant le 30 juin 2022.

Une recette de prélèvement de 85.00 € sur le fonds de réserve ordinaire et destinée à financer la cotisation de responsabilisation est également à mettre en évidence.

Les recettes globales 2021 s'établissent dès lors à 28.717.292,93 €, contre 25.919.926,73 € en 2021. Ces recettes globales sont dites nettes, c'est-à-dire déduction faite des non-valeurs actées sur l'exercice en cours.

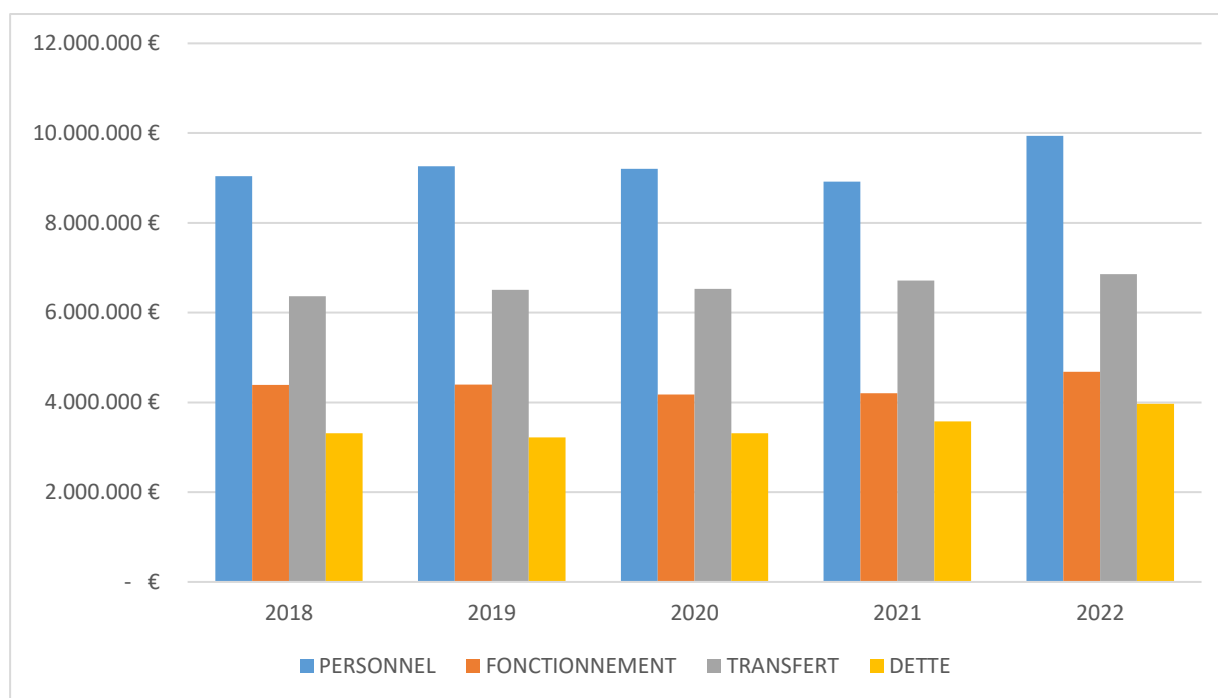
Ci-après figure l'évolution des recettes de l'exercice propre aux comptes des exercices 2018 à 2022, ventilées par secteur économique.



❖ Les dépenses ordinaires :

Les dépenses ordinaires de l'exercice propre, hors constitution de provisions, s'élèvent à 25.448.117 €, contre 23.413.058 € en 2021, soit une hausse exceptionnelle de 8,69 %, qui reste toutefois inférieure à celle des recettes.

Le graphique suivant représente l'évolution des dépenses ordinaires aux comptes des exercices 2018 à 2022, ventilées par secteur économique.



Les dépenses de personnel ont augmenté de façon significative sur l'exercice 2022 (+11,41 %), fruit des multiples indexations survenues.

Les dépenses de fonctionnement, contrôlées sur les exercices précédents, suivent la même tendance (+11,45%).

Les dépenses de transfert, impactées par les dotations aux entités consolidées qui subissent elles aussi l'indexation automatique des salaires, sont en hausse de 2,15 %. Cela s'explique notamment par une dotation inchangée en 2022 pour le CPAS d'Aubange. La reprise échelonnée d'une partie du financement de la Zone de Secours par la Province tempère également cette hausse.

Les dépenses de dette ont augmenté de 10,96%. Leur poids dans le total du budget communal reste toutefois assez stable par rapport aux exercices 2020 et 2021. L'évolution de ce poste de dépenses devra être surveillée dans un contexte de hausse des taux connu en 2022 et sur les premiers mois de 2023.

2. Service extraordinaire.

		Exercice 2022	Exercice 2021
RECETTES	Droits constatés	17.798.827,68	15.847.443,53
	Non-valeurs à déduire	0,00	0,00
	Droits constatés nets	17.798.827,68	15.847.443,53
DEPENSES	Engagements	18.350.155,04	14.435.919,59
	<i>exercice propre</i>	<i>5.794.265,22</i>	<i>7.395.474,40</i>
	<i>exercices antérieurs</i>	<i>10.337.928,12</i>	<i>4.836.083,34</i>
	<i>prélèvements</i>	<i>2.217.961,70</i>	<i>2.204.361,85</i>
	<i>imputations</i>	<i>9.897.504,15</i>	<i>6.769.316,15</i>
RESULTAT BUDGETAIRE		-551.327,36	1.411.523,94
RESULTAT COMPTABLE		7.901.323,53	9.078.127,38
ENGAGEMENTS REPORTES		8.452.650,89	7.666.603,44

A l'extraordinaire, le résultat **budgétaire** (droits constatés nets - engagements) s'établit en mali, à – 551.327,36 €. L'équilibre du service est comme à l'habitude assuré par l'inscription de dépenses équivalentes en modification budgétaire n°1 de l'exercice suivant.

Le résultat **comptable** (droits constatés nets – imputations) s'établit à 7.901.323,53 €. Il traduit l'importance des engagements pris par la Ville qui n'ont pas encore été prestés/livrés/exécutés par les tiers.

II LE COMPTE DE RESULTATS

Le compte de résultats résume les flux financiers et comptables réalisés au cours de l'exercice.

Résultat courant

Le résultat courant se solde par un boni de 1.461.329,31 € (mali de 334.909,88 € en 2020).

Les charges courantes de personnel, d'achat de matières, de services et biens d'exploitation, de subsides d'exploitation et aides accordés et les charges financières sont toutes en hausse.

En parallèle, les produits de la fiscalité, les produits d'exploitation et les subsides d'exploitation reçus sont également en (nette) hausse.

Résultat d'exploitation

L'exercice 2022 montre un résultat d'exploitation nettement positif, malgré la constitution de provisions conséquentes (1.915.000 €)

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est en mali de 864.870,15 €. Il intègre notamment en charges et en produits les dotations aux et prélèvements sur les fonds de réserve.

Résultat d'exercice

L'addition de ces différents résultats implique un boni d'exercice de 1.195.003,93 €.

III LE BILAN

Le bilan fait état de la situation patrimoniale de la Ville au 31 décembre de l'exercice clôturé en reprenant au passif les ressources (capitaux propres, endettement,...) et à l'actif les utilisations de ces ressources (immobilisations incorporelles, corporelles, actifs circulants,...).

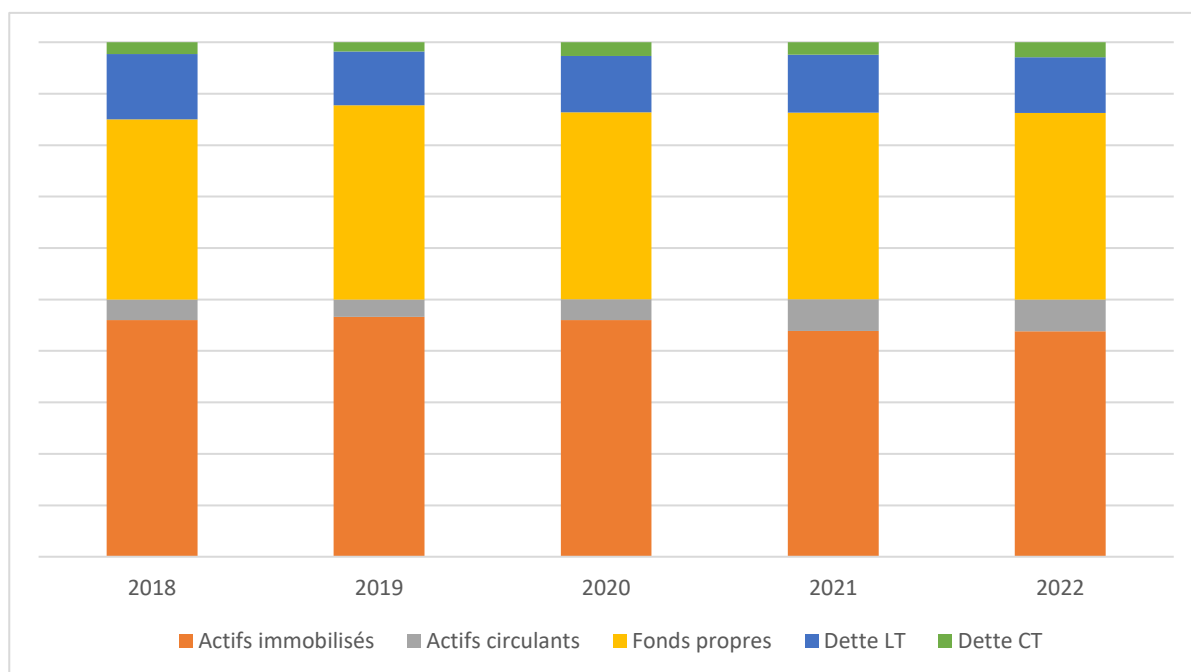
Le bilan 2022 se clôture à 142.007.174,91 €, contre 133.896.084,94 € en 2021 (+6%).

A l'actif :

- les immobilisations se clôturent à 124.454.704,61 €, contre 117.412.136 € en 2021.
- Les actifs circulants s'établissent à 17.552.470,30 €, contre 16.483.949 € en 2021, notamment en raison d'une augmentation importante de la trésorerie (valeurs disponibles), souvent excédentaire en fin d'exercice.

Au passif :

- Fonds propres :
 - o le capital et les résultats capitalisés restent identiques.
 - o les résultats reportés sont influencés comme chaque année par le résultat de l'exercice (voir compte de résultat ci-dessus).
 - o les réserves sont en hausse entre 2021 et 2022 et traduisent une situation financière plus robuste en fin d'exercice, notamment due à l'anticipation de charges en hausse sur 2023 et 2024.
 - o les subsides d'investissement sont en hausse
- Dettes :
 - o A plus d'un an (long terme): 30.759.415,89 €, contre 30.190.304,91€ en 2021. La hausse est moins marquée qu'entre 2020 et 2021.
 - o A un an au plus (court terme) : 8.344.556,21 €, contre 6.475.933,43€ en 2021. Cela s'explique essentiellement par les dettes commerciales et financières.



20.2 Ressources humaines de la commune

20.2.1 Le Collège communal - Attributions

<p>M. KINARD – Bourgmestre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires générales - Affaires juridiques - Personnel - Police, sécurité, tranquillité et salubrité publique - Marchés publics et patrimoine - Relations transfrontalières - Aménagement du territoire et urbanisme - Mobilité et transports - Transition énergétique - Transition numérique 	<p>Mme. BIORDI – 1ère échevine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation urbaine - Logement et habitations sociales - PCDR - Plan de cohésion sociale - Participation citoyenne - Communication - Fêtes foraines - Marchés hebdomadaires 	<p>M. DEVAUX – 2ème échevin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux (y compris travaux d'électricité et dans les cimetières) - Agriculture - Forêt et Pêche - Monuments et sites - Distribution d'eau, travaux d'égouttage,... - Environnement et propreté publique, gestion des déchets, espaces verts - Médiation, amendes administratives
<p>M. JACQUEMIN – 4ème échevin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population, Etat-civil - Associations patriotiques - Élections - Festivités - Culture, Cultes 	<p>M. BINET – 5ème échevin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement - Jeunesse - Plaine de jeux - Politique de la petite enfance - Tourisme 	<p>M. LAMBERT – 6ème échevin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires économiques - Commerce, PME, industrie - Sports et loisirs (gestion des clubs et salles) - Finances
<p>Mme. HABARU – Présidente du CPAS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires sociales et familiales - Hygiène et santé publique - Troisième âge 		

20.2.2 Le Conseil communal : composition

Monsieur François KINARD

Madame Catherine HABARU

Monsieur Christian Raoul LAMBERT

Monsieur Julien JACQUEMIN

Madame Véronique BIORDI

Monsieur Vivian DEVAUX

Monsieur Christian BINET

Monsieur Jean Paul DONDELINGER

Monsieur Pierre FECK

Monsieur Robin ROSMAN

Madame Isabelle LARDOT-GILLET

Madame Sophie AUBERTIN

Madame Ophélie MENON

Monsieur Serge CAREME

Monsieur Eric JANSON

Monsieur Stéphane GOOSSE

Monsieur Luc WEYDERS

Monsieur Jérémy PENNEQUIN

Monsieur Philippe LANOTTE

Monsieur Dany LUCAS

Monsieur Stéphan BODELET

Monsieur Marc AREND

Monsieur Claude LAURENT

Madame Brigitte CORDONNIER

Madame Caroline SMETS

Synthèse AFOM des chapitres étudiés

L'analyse socio-économique d'Aubange a permis d'identifier les atouts, faiblesses, les opportunités et les menaces (AFOM) se dégageant du diagnostic précédent.

INTERNE	ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Sur quoi peut agir directement le « système » commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux équipements à destination de la population - Une diversité des services : écoles, culture (Bibliothèque, Centre culturel), social (PCS), jeunesse, santé, sport, etc. - Logements publics (5,66 %) - Potentiel foncier (Aubange, Halanzy) - Territoire bien desservi (3 gares, TEC, axes routiers) - PCM en cours d'élaboration, réflexions autour d'une mobilité douce, projets de développement des modes doux (vélo, piétons) - PCS - SDC, GCU et RU en cours - ADL (travail sur le commerce) et ALE - Communication communale diversifiée, actuelle et participative - Structures consultatives (CCA, CCE, CCATM) et dynamique participative (plateforme Fluycity) - Efforts dans la réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux, PAED, écopasseur - Maison du Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de place dans les PAE pour les TPE et PME (IDELUX) - Différences marquées entre les parties communales - Peu d'offre en hébergements touristiques - Coût d'entretien et de gestion des bâtiments collectifs communaux
EXTERNE	OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Tout ce qui ne peut pas être maîtrisé par le « système »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques activités de diversification agricole (produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Chute du nombre de commerces, augmentation des cellules vides, baisse de l'attractivité commerciale

commune	<p>locaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tissu associatif important - Position géographique favorable aux échanges - Terreau historique et patrimonial riche - Structure paysagère remarquable (points de vue, cuestras) - Croissance démographique et territoire attractif (jeunes, actifs) - Indicateurs d'emplois favorables (taux de chômage et de demande d'emploi en baisse) - Diversité culturelle (échanges et ouverture) - Coopération et partenariats transcommunaux et transfrontaliers - Attractivité de la gare d'Athus (cf. gratuité du GDL) 	<p>(Athus et villages)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse du nombre de fermes et vieillissement des agriculteurs - Trafic de transit de la N88, avenue de l'Europe – Mobilité dépendante de décisions extérieures (SNCF, CFL) - Emploi et entreprises concurrencés par l'attrait du Grand-Duché de Luxembourg et pôles importants - Cohésion sociale différente : hétérogénéité des revenus et des cultures - Réputation et image d'Athus négatives (incivilités, insécurité) - Vétusté des logements privés (problème énergétique) - Problème de parkings gare d'Athus (SNCF/Infrabel) - Contrainte des infrastructures fortes (lignes HT, gaz, autoroutes)
---------	--	---

1. Thèmes : Position géographique, attractivité du territoire, mobilité

- **Une situation géographique favorable aux échanges mais en concurrence avec les pôles plus importants**

Aubange bénéficie d'une position géographique centrale, favorisant les échanges économiques, sociaux et culturels avec les pays voisins. En effet, située le long des frontières française et grand-ducale, elle est l'une des 25 communes de l'Agglomération transfrontalière du pôle européen de développement.

Ces atouts géographiques peuvent renforcer l'attractivité du territoire. Avec un solde migratoire positif, la commune connaît chaque année l'arrivée de nouveaux habitants depuis 2010. Aubange présente une diversité culturelle par l'apport de sa population étrangère, représentant 30 % de la population communale.

Néanmoins, la proximité avec le Grand-Duché de Luxembourg peut constituer une concurrence en termes de commerce et de main d'œuvre. Aubange peut alors connaître un déficit d'attractivité en comparaison des pôles voisins plus importants (Luxembourg ville, Esch-sur-Alzette).

- **Une volonté d'améliorer la mobilité mais peu d'emprise au niveau communal**

La commune d'Aubange est traversée par des axes routiers importants (A28/E411, N88 « Florenville – A28 – E44 », desservi par plusieurs lignes de TEC et deux lignes de chemins de fer (lignes 165 « Libramont – Athus », 167 « Athus – Arlon).

Depuis le 1er mars 2020, le Grand-Duché de Luxembourg a instauré la gratuité des transports en commun. La gare d'Athus est la seule gare belge qui profite de la gratuité des tickets vers le Grand-Duché de Luxembourg, pouvant lui donner une nouvelle dynamique. Néanmoins, des problèmes de stationnement et de circulation sont constatés au niveau de la gare.

De plus, utilisée autant par un trafic de transit que d'échange ou de desserte, le trafic de la N88 est très important, variant au quotidien entre 18.000 véhicules dans le centre d'Athus à 5.000 véhicules à l'entrée de Virton. Ces trafics engendrent des nuisances de plus en plus importantes pour les riverains, tant au niveau de la sécurité, de la pollution de l'air que pour la pollution sonore.

Le Plan Communal de Mobilité en cours d'élaboration a pour ambition de résoudre ces problématiques rencontrées, à travers la restructuration de l'offre de transports (lignes rapides, service à la demande, stationnement) et le développement d'une mobilité douce.

Néanmoins, la mobilité d'Aubange dépend des décisions extérieures, à savoir le gestionnaire des infrastructures ferroviaires en Belgique Infrabel, la SNCB et les CFL.

Enjeux :

- **La concurrence des pôles importants, favorisée par la position géographique centrale de la commune ;**
- **La volonté communale d'améliorer la mobilité et notamment la mobilité douce quotidienne au sein du territoire, dépendante de décisions extérieures.**
- **La nécessité de mener une réflexion sur l'offre en logements.**

2. Thèmes : Tourisme, environnement paysager, patrimoine historique, image territoriale, agriculture

- **Une offre touristique peu développée malgré des atouts à valoriser**

Aubange dispose d'une offre en hébergements touristiques peu développée. En effet, elle compte seulement un hôtel et un gîte sur son territoire. Pourtant, elle peut s'appuyer sur un syndicat d'initiatives dynamique mais aussi sur une structure paysagère remarquable (points de vue et périmètres d'intérêt remarquable, sites de grand intérêt biologique, cuestas) conférant à la commune une certaine identité. Les villages d'Aubange présentent également des caractéristiques bâties propres, dont plusieurs sites et monuments classés par la Région wallonne.

- **L'image de la commune à redorer**

Son patrimoine historique représente également un certain potentiel touristique (musées, parc animalier). Ce riche passé industriel, apparaissant en dynamique de reconversion, est susceptible de donner une nouvelle image au territoire. D'autant plus que la commune souffre actuellement d'une mauvaise réputation et d'une image négative du centre d'Athus, dues à des phénomènes d'insécurité. Une rénovation urbaine est également en cours à Athus, visant à redynamiser et embellir le centre-ville.

La commune peut alors s'appuyer sur la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et le Parc naturel de Gaume dont elle fait partie, acteurs visant à valoriser l'identité et à promouvoir le territoire. Elle dispose également de plusieurs syndicats d'initiatives.

Point d'attention « Agriculture » : Le Parc Naturel de Gaume travaille à valoriser la gastronomie locale et le terroir. La commune d'Aubange, adhérente au label « Commerce Équitable » voit apparaître des activités de diversification agricole.

Enjeux :

- **Potentiel touristique : environnement paysager et bâti, histoire de la commune ;**
- **Aubange, marquée par la mauvaise image d'Athus : une réputation à redorer par le tourisme notamment ?**
- **Des projets à développer, en complémentarité avec la rénovation urbaine en cours ;**
- **Développer une communication multicanal à destination des extérieurs ;**
- **Agriculture : Comment renouveler les générations des agriculteurs et assurer la pérennité des exploitations agricoles sur le territoire ? Intégration du savoir-faire local dans une future stratégie touristique ?**

3. Thèmes : Services, économie, dualité, cohésion sociale

- **Une diversité de services et de commerces...**

Aubange se caractérise par ses nombreux équipements (centres sportifs, culturels) et sa diversité de services (social, santé, enseignement, etc.). Elle se distingue également par son tissu associatif important, offrant un vaste choix d'activités sportives et culturelles à la population. La commune tient également à impliquer ses habitants à la vie citoyenne, à travers ses diverses structures consultatives (conseils consultatifs des aînés, enfants, aménagement du territoire) et via une approche participative globale (ateliers participatifs sur différents sujets, plateforme Fluycity).

- **... concentrée dans les centres urbains, entraînant une hétérogénéité avec les sections plus rurales**

Les centres d'Athus, Aubange et Halanzy concentrent les équipements et les services. Par ailleurs, la commune connaît une baisse de son attractivité commerciale avec notamment une hausse des cellules vides, notamment au centre d'Athus. En effet, la Grand-Rue détient une part de cellules commerciales vides égale à 40 % et la Rue de Rodange un taux de 63 % de cellules vides. L'Agence de Développement Local (ADL) s'attache à lutter contre la désertification des commerces et tient à jour une carte interactive des cellules commerciales vides.

Les autres villages, plus ruraux, sont généralement dépourvus de fonction commerciale et/ou de services à destination de la population.

Cette dualité entre urbain et rural peut entraîner un risque de rupture, avec des dynamiques différenciées, notamment à travers une hétérogénéité actuelle des revenus et des cultures.

Enjeux :

- **Une équité et un équilibre entre rural et urbain : une offre commerciale et de services inégale entre les sections d'Aubange ;**
- **Une cohésion sociale à adapter selon les besoins de la population, qui diffère selon les villages ;**
- **L'implication des habitants (physiquement, virtuellement) ;**
- **La mise en valeur des commerçants.**

4. Thèmes : Logement, énergie, potentiel foncier

Concernant le logement, des différences peuvent être constatées au sein des différentes zones communales. Dans le centre d'Athus, les logements apparaissent peu qualitatifs. Hors périmètre de la rénovation urbaine, le parc immobilier est plus résidentiel. Des logements publics se concentrent à Athus, Aubange et Halanzy. En 2018, 5,6 % de la population communale vit dans des logements publics. Les autres villages tels que Battincourt, Guerlange, Aix-sur-Cloie et Rachecourt sont beaucoup plus ruraux.

- **Une majorité de bâtiments anciens**

Près de 40 % des bâtiments ont été érigés entre 1919 et 1961. La vétusté de ces bâtiments peut engendrer des enjeux importants, notamment énergétiques ou d'utilisation, pouvant mettre à mal leur destination actuelle, leur intérêt et leur pérennité et donc, causer des coûts supplémentaires d'entretien et de gestion. La vétusté du patrimoine logement occasionne aussi des abus en matière de location.

Pour contrer cela, la commune s'inscrit dans une démarche proactive, en disposant d'un Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED). De plus, une majorité des bâtiments communaux voient leur consommation énergétique diminuer. Depuis 2013, elle embauche également un écopasseur pour suivre les consommations des biens patrimoniaux en collaboration avec les services énergie/informatique, également impliqué dans les campagnes d'information et de sensibilisation tous publics.

- **Parcs d'activités gérés par IDELUX**

Dans le domaine foncier, Aubange et Halanzy ont des disponibilités foncières importantes, favorisant l'arrivée de nouvelles entreprises. Néanmoins, les zones d'activités mixtes manquent de place pour les TPE et PME, souvent prisées pour les activités de logistique fortement consommatrices d'espace, générant peu d'emplois, entraînant des nuisances environnementales et des perturbations de la mobilité (1,7 % disponible). IDELUX étant le gestionnaire de l'activité économique, la commune d'Aubange dépend des décisions de l'intercommunale sur la gestion des parcs d'activités.

Enjeux :

- **Enjeux énergétiques et d'utilisation des bâtiments anciens ;**
- **Manque de place dans les zones d'activités mixtes pour les entreprises : Parcs d'activités gérés par IDELUX.**